DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 12722 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – MARDI 24 DÉCEMBRE 1985

L'intraitable Winnie Mandela

« Le gouvernement sud-africain est devenu fou furieux. Ils éliminent les gens physiquement, et je n'ai pas de raisons de croire qu'ils n'agiront pas de la même façon à mon encontre », affirme, dans une interview publiée ce lundi 23 décembre par l'hebdomadaire américain « Newsweek », Winnie Mandela. L'épouse de Nelson Mandela, le chef historique de l'ANC, emprisonné à vie, a été brièvement détenue, après avoir été expulsée de son domicile de Soweto. Bravant la mesure de bannissement qui lui avait été signifiée, celle que l'on surnomme la « Pasionaria des townships » est accusée d'avoir délibérément violé la loi sur la sécurité intérieure. Elle devait comparaître ce lundi devant un tribunal de Johannesburg.

A travers elle, les autorités de Pretoria ont d'abord visé un symbole, celui du combat contre l'apartheid et de la résistance à l'oppression. Incapable de mettre fin à la violence qui s'étend maintenant aux quartiers blancs des grandes villes, le gouvernement choisit une fois de plus, par les tracasseries et la répression, de riposter au combat de tout un peuple qui lutte pour la reconnaissance de son droit à exister. A l'évidence, cela ne réglera rien, bien au contraire. De la part du gouvernement de M. Pieter Botha, cette décision apparaît même comme une faute politique. En voulant éloigner de Soweto la « mère de la nation », le pouvoir blanc espère nuire à la cohésion de la majorité noire, qui s'incarnait dans la personnalité de l'épouse de Nelson Mandela; il ne fait que grandir encore cette femme intraitable. Comme l'a souligné le gouvernement français, pour qui l'arrestation de Winnie Mandela était « extrêmement regrettable », « cette nouvelle atteinte aux droits de l'homme risque d'aggraver les tensions existant en Afrique du Sud ».

Pour condamnable qu'il soit, le procès fait à Winnie Mandela n'est cependant pas la plus grave des mesures qu'a adoptées depuis quelques semaines le gouvernement sud-africain. Assiégé à l'intérieur par les activités subversives du Congrès national africain, il mène une politique d'agression tous azimuts envers ses voisins. Le Conseil de sécurité sud-africain a solennellement mis en garde, vendredi, le Zimbabwe, le Botswana, le Mozambique, la Zambie, le Lesotho et le Swaziland, accusés de soutenir les « terroristes » qui opéreraient, à partir de ces territoires, en Afrique du Sud.

Au moment où les forces sud-africaines se livrent à une nouvelle incursion en Angola et où un commando sud-africain est accusé d'avoir assassiné neuf réfugiés politiques, vendredi dernier, au Lesotho, au moment aussi où le ministre sud-africain de la défense, le général Magnus Malan, brandit la menace d'envoyer des troupes au Zimbabwe, les dénonciations d'une agression extérieure par Pretoria feraient sourire si la paix dans toute l'Afrique australe n'était si gravement menacée.

Il est cependant exact que les pays voisins de l'Afrique du Sud, qui se sont tout d'abord réfugiés dans une prudente expectative, s'engagent de plus en plus aux côtés de l'ANC, devenu le catalyseur de l'agitation. Le gouvernement sud-africain peut-il croire un instant qu'une plus vigoureuse répression intérieure mettra fin à la solidarité des peuples noirs ? La violence nourrit la violence. M. Botha enferme de plus en plus son pays dans une logique suicidaire.

(Lire nos informations page 3.)

SIX ANS APRÈS L'INTERVENTION DE SES TROUPES

Moscou préconise le « dialogue » avec la résistance afghane

La position soviétique sur l'Afghanistan est en train d'évoluer. La « Pravda » du 21 décembre appelle à un « dialogue positif » entre les diverses forces politiques en Afghanistan, « y compris avec ceux qui ont des positions hostiles à la révolution ». Cependant, sur le terrain, les combats continuent (lire pages 4 et 5 le reportage d'Olivier Roy).

L'Afghanistan est l'un des sujets à propos desquels le sommet Reagan-Gorbatchev a fait naître les plus sérieux espoirs. Non seulement parce que les Soviétiques répètent à qui veut les entendre qu'ils souhaitent mettre fin à leur intervention militaire, mais aussi, et surtout, parce que les Américains admettent qu'ils décèlent dans ce domaine des signes d'évolution à Moscou.

Les dernières négociations indirectes organisées à Genève, sous l'égide de l'ONU, entre les représentants des gouvernements d'Islamabad et de Kaboul ne s'en sont pas moins achevées, le 19 décembre, sans résultats. Impasse totale ? Le représentant des Nations unies, M. Diego Cordovez, consent seulement à dire qu'il a formulé des propositions en vue de faire tomber *« le mur de méfiance »* qui sépare les deux parties, et qu'un nouveau rendez-vous – le septième depuis 1982 – a été pris pour fin février-début mars.

Les efforts de M. Cordovez n'ont pas été jusqu'ici entièrement stériles. Ils ont en effet permis de définir trois points qui, dans l'éventualité d'un accord, pourraient faire partie d'un règlement : un engagement réciproque de l'Afghanistan et du Pakistan de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de respect de leur intégrité territoriale respective; l'organisation – toujours en cas d'accord global – du retour en Afghanistan des quelque trois millions de réfugiés actuellement en territoire pakistanais; l'assurance que tout règlement pakistano-afghan recevrait la « garantie » à la fois de l'URSS et des Etats-Unis.

ALAIN JACOB.

(Lire la suite page 6.)

LA SITUATION DE L'EMPLOI EN 1985

48 % des chômeurs acceptent le temps partiel

Augmentation du travail à temps partiel – 48,1 % des chômeurs l'acceptent désormais, – croissance des emplois précaires, progression de l'activité des femmes : telles sont les caractéristiques de la situation de l'emploi en 1985. Elles ressortent de l'analyse effectuée par M. Jean-Luc Heller, dans la dernière livraison de la revue de l'INSEE, *Economie et Statistique* (nº 183, décembre 1985).

La précarité de l'emploi, l'augmentation du travail à temps partiel, la progression constante de l'activité salariée chez les femmes, sont autant de facteurs qui caractérisent la situation de *l'emploi en 1985.*

Chaque année en mars, l'INSEE se livre à une enquête dont les résultats détaillés ont été publiés en octobre. En les analysant et en effectuant une comparaison avec les indications antérieures, M. Jean-Luc Heller, dans la dernière livraison de la revue *Economie et Statistiques* (nº 183, décembre 1985), confirme l'existence de ces grandes tendances et ajoute de nombreuses constatations. Ainsi que le présentaient de nombreux observateurs, il apparaît, par exemple, que la population active dénombrée en France continue de croître, 154 000 personnes supplémentaires depuis douze mois occupant un emploi ou en recherchant un.

Le taux d'activité se maintenant aux alentours de 55 % de la population, avec 23 748 000 actifs, le phénomène *serait essentiellement dû à la forte* présence des femmes sur le marché du travail. En effet, le taux d'activité des femmes âgées de vingt-cinq ans à quarante-neuf ans est passé de 58,3 % en 1975 à 70,8 % en 1985, alors même que *la proportion des jeunes scolarisés* de moins de vingt-cinq ans limite les effets de la démographie et, enfin, que les actifs les plus âgés sont proportionnellement de moins en moins nombreux, du fait des mesures de retraite (24,4 % des soixante ans à soixante-quatre ans étaient actifs, contre 38,8 % en 1975).

A. Le.

(Lire la suite page 30.)

1986 : l'année-vérité de la Vᵉ République

par JEAN-MARIE COLOMBANI

Connaissez-vous l'histoire des trois gerbes ? Elle court le Tout-Paris politique. Dans l'*establishment* de l'opposition, comme dans les états-majors des entreprises nationalisées, elle est à la base de nombreux paris. C'est, en fait, un suspense inédit. Trois cérémonies, trois dépôts de gerbes, vont rythmer l'année 1986 : une première le 8 mai, pour commémorer la victoire de 1945; il est généralement *admis que M. Mitterrand* présidera cette cérémonie-là; les avis sont déjà plus partagés pour la deuxième, le 14 juillet, mais l'actuel chef de l'Etat conserve un léger avantage; et l'incertitude est totale, en revanche, pour la troisième cérémonie, celle du 11 novembre.

Et il est vrai que 1986 s'annonce comme l'année du paradoxe : jamais un rapport des forces politiques n'a paru si solidement établi (l'écart était de 20 points entre la gauche et la droite lors des élections européennes de 1984, il reste égal – 38 % contre 58 % des intentions de vote – selon la SOFRES) ; mais jamais non plus l'incertitude n'a été aussi grande sur l'après-élections.

Le scrutin du mois de mars prochain est très attendu : par suite de l'introduction de la proportionnelle dans un système qui s'était progressivement coulé dans le *moule majoritaire, les élections* législatives ne feront pas nécessairement la décision. Pour la première fois depuis 1962, un scrutin national ne suffira peut-être pas à désigner les forces appelées à gouverner. Et, pourtant, la campagne manque de passion, et engendre presque l'indifférence : c'est sans doute que la campagne électorale permanente que l'opposition a menée pendant quatre ans a fini par lasser; c'est aussi que les résultats apparaissent comme acquis, collectivement – la droite s'apprête à redevenir majoritaire – et individuellement – la plupart des candidats savent à quoi s'en tenir, puisque les premiers de liste sont en position éligible, et les derniers se savent inéligibles. Il reste, pour se mobiliser et se mobiliser, les quelques candidats en position intermédiaire, dont le sort dépend, assurément, du déroulement de la campagne; enfin le cadre départemental favorise les débats locaux plus que nationaux. Décidément, la *proportionnelle est l'ennemi de la guerre civile froide !*

Toutefois, celle-ci n'a peut-être pas dit son dernier mot, tant les enjeux du scrutin sont importants. Au premier rang figure le sort de la droite : pourra-t-elle, ou non, gouverner seule ? Aura-t-elle, ou non, besoin de s'allier avec le diable, c'est-à-dire M. Le Pen ?

> *Soit la confusion institutionnelle, l'épreuve de force entre le président et le premier ministre, la crise de régime ; soit la cohabitation entre quelques hommes aptes au compromis, assurant le respect de la fonction présidentielle et du suffrage universel.*

Selon la SOFRES, le RPR et l'UDF n'ont pas, à eux seuls, la majorité absolue des suffrages. Mais seule compte la majorité en sièges. De ce point de vue (toujours selon les projections de la SOFRES), la présence d'un groupe parlementaire du Front national (au moins trente députés, 9 % des voix) ne fait pas obstacle à l'existence d'une majorité susceptible de soutenir un gouvernement RPR-UDF.

Le deuxième enjeu concerne le PS : sera-t-il le premier parti de France, s'approchera-t-il à ce point des 30 % qu'il puisse espérer, à terme, constituer ce fameux *pôle central de la vie politique*, objectif qui lui est assigné par le président de la République ? Là encore, les sondages (IFOP, 27 % ; SOFRES, 26 %) montrent que cet objectif n'est pas hors d'atteinte : un PS fort dans une gauche faible, au point de pouvoir prétendre incarner à lui seul toute *la gauche, telle est pour les socialistes*, la perspective politique des *mois qui viennent.*

La gauche reste faible, car – c'est le troisième enjeu du scrutin – le PCF paraît bien décidé à poursuivre son déclin : ce n'est pas l'approbation, par l'*Humanité*, de la grève sauvage qui a paralysé Paris qui fera gagner une seule voix à un parti qui s'échine à se faire – « objectivement », comme aux plus beaux jours de 1978, – le complice de la droite.

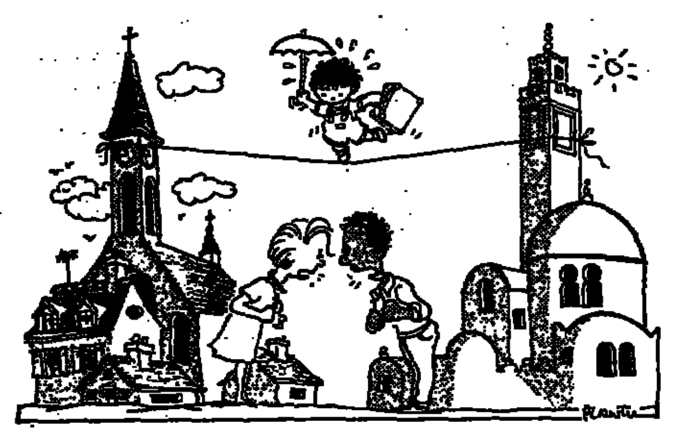
Mais le véritable intérêt de l'année 1986 réside dans cette seule certitude : tout commence le 16 mars, au soir du seul tour de scrutin. Le rapport des forces enregistré ce soir-là donnera, en effet, des éléments de réponse à toute une série de questions plus intéressantes les unes que les autres.

M. Mitterrand restera-t-il à l'Elysée ? La stratégie du chef de l'Etat, qui est de demeurer à son poste pour préparer un prochain président socialiste, s'appuie sur la conviction que les trois dirigeants de l'opposition ne sont pas, et ne seront pas, d'accord pour demander son départ. *« Il y en a toujours deux qui me préféreront au troisième »*, dit-il. Dans ces conditions, non seulement il court peu de risques réels à s'engager plus avant, comme il le fait, dans la campagne, mais seul cet engagement peut permettre au PS d'élargir son électorat. Tirer les socialistes vers le haut, en s'adressant prioritairement aux indécis et en s'appuyant sur les contradictions de ses adversaires : telle est la tactique d'un président qui n'est jamais aussi pugnace que lorsqu'il se bat le dos au mur.

Comment la droite gouvernera-t-elle, et avec quel premier ministre ? Sans aller jusqu'à affirmer, comme l'a fait improprement M. Philippe Séguin, que le président nommera à Matignon le premier ministre choisi par l'opposition, il va de soi que M. Mitterrand devra tenir compte du point de vue de celui qui, à la tête du plus grand nombre de députés, disposera d'un réel pouvoir de dissuasion en la matière : M. Chirac.

(Lire la suite page 11.)

Paris et Alger en quête d'un accord sur le « contentieux familial »



Mᵐᵉ Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, a effectué, le samedi 21 décembre, une visite-éclair à Alger pour en ramener six enfants de couples franco-algériens séparés qui passeront Noël avec leurs mères françaises. Les autorités françaises se sont engagées à assurer le retour de ces enfants en Algérie pour le 2 janvier 1986.

(Lire nos informations page 3.)

Des Sam-5 en Libye
Washington dénonce les livraisons soviétiques.
PAGE 8

La croissance au Brésil
Mise à part l'inflation, le bilan de M. Sarney est positif.
PAGE 6

M. Barre M. Mitterrand et l'Europe
par Alfred Grosser
PAGE 11

Un entretien avec Sting
« Le rock prépare sa mort. »
PAGE 21

Nouveau marché : le papier commercial
La ruée des entreprises.
PAGE 27

Le son en numérique
Radio-France met au point deux programmes pour le satellite TDF 1.
PAGE 23

Le Monde
ÉCONOMIE
Le bilan 1985
La chronique de Paul Fabra
Pages 15 à 19

Débats : Les exclus (2) ● Etranger (3 à 8) ● Politique (10 à 12) ● Société (13 et 14) ● Culture (21) ● Communication (23) ● Sports (24) ● Economie (27 à 31)

Programmes des spectacles (22 et 23) ● Radio-télévision (23) ● Informations services : Météorologie, Mots croisés, Loto (20) ● Carnet (14) ● Annonces classées (25 et 26)

débats

LES EXCLUS

Les plus démunis, les « exclus » dont parlait jadis René Lenoir, ne peuvent décidément pas échapper à leur destin. Le docteur Claude Olievenstein s'emporte contre une nouvelle réglementation qui rejette la spécificité du toxicomane, malade qui mérite plus assistance que sanction. Même indignation chez Roger Blondel, qui rappelle que la population carcérale se recrute en bas et non en haut de l'échelle sociale.

Seuls les pauvres vont-ils en prison ?

Selon que vous serez puissant ou misérable...

par ROGER BLONDEL (*)

IL n'est pas dans mon intention de mettre en cause notre justice, mais simplement de dire que, oui vraiment, les pauvres vont plus en prison que les riches, et que la situation du détenu riche n'est pas comparable à celle du détenu pauvre. Ce qui va suivre n'a été puisé ni dans les revues ni dans les livres. J'ai vu, j'ai observé, et j'ai été peiné.

Population pénale composée de gens pauvres, oui, pauvres du fait d'une enfance, d'une adolescence passée dans un milieu conflictuel, un univers éthylique souvent, et laissant des traces profondes qui vont jusqu'à l'agressivité (et l'absence de socialité).

Tel garçon, rappelons-le, se trouvera incarcéré dans une désastreuse promiscuité, et dépendant d'un surveillant qui se croira souvent investi d'un pouvoir exorbitant.

Nous arrivons à ce que j'appellerai le tandem détenu pauvre-surveillant... Le détenu cherche à avoir de la considération pour le surveillant avec qui il tentera le dialogue, mais quel dialogue ? Avec un surveillant qui se prendra, très souvent, pour quelqu'un de très important, qui, parfois même, s'amusera des attitudes du détenu qu'en fin de compte il prendra pour un être inférieur, et qui n'hésitera pas à lui rappeler *qu'il n'est qu'un numéro matricule*. Tandem détenu-surveillant, cela veut dire, d'un côté, le fort, de l'autre côté, le faible.

Autre cas, celui du détenu qui est pauvre matériellement mais qui intellectuellement est riche. J'ai connu un homme jeune, pauvre, trois fois docteur, en partance pour l'étranger (*évasion des cerveaux*). Il avait commis quelques délits. Cet homme a décidé de payer sa dette à la société et de se constituer prisonnier. Il fut donc incarcéré à Fresnes, mais reçu avec égard par un des directeurs de la prison et, pendant son séjour de deux mois, *il fut affecté* en qualité d'aide-soignant à l'hôpital des prisons.

Durant son relativement court séjour, pas un mot, pas un incident avec les surveillants, qui avaient reconnu dans cet homme un être intellectuellement supérieur et qu'il fallait respecter.

Les pauvres vont en prison, oui, aussi bien que les riches, mais, parce qu'ils sont pauvres, ils resteront, ils seront traités comme des pauvres, ce qui n'a pas été le cas dans l'exemple que je viens d'évoquer.

Mettons en lumière un autre aspect du problème. L'homme pauvre n'aura pas les moyens de régler des honoraires importants à un avocat qui mettra tout son talent à convaincre le tribunal que la culpabilité de son client est très atténuée, sinon nulle. Le pauvre matériellement sera défendu par son avocat commis d'office, qui, je n'en doute pas, plaidera avec tout son cœur mais, soyons logiques, il n'aura pas sur le tribunal l'impact de l'avocat qui aura en tout le temps d'étudier un dossier parfois très complexe.

Parce que j'ai été bouleversé, je ne peux passer sous silence la visite des détenus. Comment oublier la grande détresse de ces hommes et de ces femmes qui attendent, parfois sous la pluie, dans le froid, le moment d'être introduits au parloir ? Il y a des pauvres dans tous les sens du terme, des pauvres qui, comme des bêtes, n'hésitent pas à recourir à la violence pour avoir la certitude qu'ils passeront à leur tour. J'ai vu des femmes se battre à la porte de la centrale de Liancourt parce que l'une d'elles avait triché. Au parloir, je n'ai jamais vu, sauf quelques très rares exceptions, des gens qui respiraient l'aisance, financière ou intellectuelle.

(*) Visiteur de prison.

Utiliser la drogue à des fins politiques

L'idéologie sécuritaire va ruiner les efforts de prise en charge des toxicomanes en danger

par le docteur C. OLIEVENSTEIN (*)

NOUS allons fêter la quinzième année de la loi du 31 décembre 1970. Loi qui organise la lutte contre la toxicomanie autour de quelques idées-force qui sont les suivantes : *le toxicomane est un malade qui mérite plus assistance que sanction* ; la lutte contre la toxicomanie ne doit pas porter atteinte aux libertés, ni entraîner un régime légal d'exception. Quinze ans après, et malgré de criantes *imperfections*, le bilan de *cette* loi est positif. Si on compare la situation de la France avec celle de ses voisins, nous sommes le pays du monde industrialisé qui a le moins mal résisté à l'offensive de la drogue (Par exemple, le nombre annuel d'*overdoses* est sensiblement égal à celui de la Suisse, alors que les populations sont très différentes, et notre nombre d'héroïnomanes ou de cocaïnomanes est inférieur à celui de l'Allemagne, de l'Espagne ou de l'Italie).

C'est dans le cadre de cette loi que nous avons bâti un appareil de soins spécifique, dont le centre médical Marmottan est un exemple *qui a été largement utilisé* dans le monde entier. Nos résultats sont plus qu'honorables, et cela, sans avoir recours à des méthodes dégradantes pour l'homme et sa dignité. Nous avons pu éviter les institutions punitives et limiter celles qui sont dirigées par des charlatans et qui exploitent l'homme et l'angoisse des familles. Sur la base du volontariat, et contrairement à ce que prédisaient les oiseaux de mauvais augure, des dizaines de milliers de toxicomanes sont venus se faire soigner; des milliers ont été tirés *d'affaire et sont aujourd'hui* des citoyens respectables et respectés.

Qui se souvient que la France a *été victime* d'une grande épidémie de toxicomanies aux amphétamines ? Qui se souvient de nos adolescents rendus fous par les hallucinogènes ? Qui se souvient de certains produits antitussifs ou des dérivés de la métaqualone vendus par dizaines de milliers d'unités ? Autant de victoires remportées.

Certes, nous n'avons pas fait de miracles, et l'ampleur du problème de l'héroïne est là pour nous le rappeler. Mais, encore une *fois, regardons chez nos voisins.*

Ces résultats sont dus : à la présence de véritables professionnels *sur le terrain* — que ce soient les policiers ou les soignants — à la *mobilité*, à l'imagination et à *la* souplesse du système mis en place, à la remarquable réflexion éthique de la plupart de ceux qui se sont engagés dans ce combat.

Cela est reconnu partout dans le monde, et nous n'arrêtons pas d'être visités par les professionnels étrangers, tandis que nous sommes submergés de demandes de stages, de conférences ou de formations.

L'air du temps

Pourtant, tout cela est mis en danger. La spécificité de la prise *en charge n'a jamais été bien* digérée. Elle gênait beaucoup trop d'intérêts et, aussi, elle posait un problème qu'il était difficile de réduire aux dimensions des institutions classiques. Le problème est le suivant : la drogue est la rencontre d'un produit, d'une personnalité et d'un moment socio-*culturel*.

Autant dire que la drogue est autant un problème de société *qu'une maladie. Autant* dire également que, s'il ne s'agit pas de culpabiliser les familles, on ne peut pas nier cependant qu'elles portent leur responsabilité dans la fragilité de leurs enfants. Or, cela n'est pas dans l'air du temps. L'air du temps, c'est l'idéologie sécuritaire et la faute aux immigrés, aux méchants qui corrompent les purs agneaux.

Cela a toujours été l'antienne d'une certaine partie de l'opinion, mais, au moins, les responsables, qu'*ils* soient de droite ou de gauche, avaient su résister à ces pressions. Aujourd'hui, il n'en est plus de même : une circulaire « Badinter », sortie presque clandestinement au cours de l'été, entérine le fait que la personnalité de l'usager ne compte plus pour rien, et donne sa bénédiction à la procédure des flagrants délits, qui expédie évidemment les plus pauvres et les plus démunis. Bien plus, la mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie, *créée à l'origine* pour coordonner et impulser l'action dans ce domaine (et qui en *fait n'est devenue* qu'un rouage supplémentaire à la lourde machine administrative), reprend à son compte cette idéologie et propose un programme qui part de la saisine directe et renoue avec l'illusion *médico-judiciaire de centres dans* les prisons.

Parallèlement, et puisque cela va de soi, la direction générale de la santé cautionne elle aussi le long retour à la psychiatrisation avec la remédicalisation du problème dont la spécificité, *décidément*, est bien gênante.

Le moralisme ambiant et la peur électorale de l'opinion publique *est telle qu*'une mesure technique, comme la libéralisation de la vente des seringues pour éviter la propagation du SIDA, est littéralement censurée.

On pourrait faire le dos rond et attendre les conséquences désastreuses de ces positions (et certaines sont déjà évidentes : surencombrement des prisons, initiation à *la* toxicomanie des délinquants, initiation à la délinquance des toxicomanes, propagation du SIDA), mais le danger est, aujourd'hui, de voir se démanteler un réseau très fragile des professionnels qui luttent, ô combien ! *difficilement, et surtout* de voir se développer comme dans tant d'autres pays, d'une part, une évolution des toxicomanies vers les drogues légales, et, d'autre part, l'utilisation du problème de la drogue à des fins politiques *dont nos enfants seront* les victimes.

Il y a urgence à se rappeler que *les positions adoptées* par les législateurs de 1970 n'étaient pas des mesures prises par des utopistes, mais par des responsables qui avaient soigneusement pesé le pour et le contre de leurs positions ; positions de compromis, seules *justifiées* dans une *démocratie* qui se veut efficace mais honnête.

(*) Médecin-chef du centre médical Marmottan.

LU

LA FIN DES RETRAITES ?, d'André Babeau

Après l'« âge d'or »...

MALGRÉ le titre — à peine atténué par le point d'interrogation, — il ne s'agit pas d'une de ces prédictions catastrophiques que multiplient aujourd'hui magazines et publicités d'assurance-vie. La conclusion d'André Babeau, économiste, professeur à l'université de Paris-Dauphine, spécialiste connu de l'épargne, est claire autant que modeste : dans une économie qui a besoin d'investissements nouveaux, *il* est souhaitable de compléter les retraites *par répartition* — *base* du système en France comme dans la plupart des pays industrialisés — par une certaine dose de capitalisation. *« Bonne pour l'économie »*, celle-ci peut aussi conforter les régimes de retraite en accélérant la croissance *« ne serait-ce que de quelques dixièmes de point »*, équilibrer les risques — chaque système n'étant pas sensible aux mêmes évolutions — et éviter des disparités entre générations.

Etendues aujourd'hui à toutes les personnes âgées, les retraites ont atteint maintenant un *« âge d'or »* : la croissance économique et démographique a permis d'augmenter fortement le pouvoir d'achat des pensions et d'en réduire un peu les disparités. Ces revenus s'ajoutent à des patrimoines supérieurs à ceux des actifs. Mais cet *« âge d'or »* est menacé : dès maintenant par le chômage, qui réduit les cotisations au moment où le volume de pensions à verser s'accroît, à long terme (à peut-être plus long terme que ne le dit André Babeau) par le vieillissement de la population.

Sur ces points, le livre reprend des données relativement *connues (André* Babeau ayant dirigé certaines de ces études). *Plus originaux et plus* intéressants sont l'examen systématique des effets des retraites sur l'épargne des ménages, l'offre de travail ou la croissance, à la lumière de différents modèles théoriques, et la présentation de la grande controverse engagée sur ce point il y a une dizaine d'années par Martin Feldstein, devenu plus tard conseiller économique du président Reagan.

Cet examen laisse cependant certaines questions en suspens. Quelle dose de capitalisation serait nécessaire, et sur quelle durée ? La priorité est-elle aujourd'hui d'accroître le volume d'épargne ou de mieux orienter celle qui existe, comme l'indique le rapport du Plan sur la France en l'an 2000 ? Qui pourra ou devra participer à cet effort d'épargne, et comment éviter les inégalités inhérentes à un système individualisé ? Et la réforme des conditions de départ à la retraite peut-elle être séparée d'une lutte contre le chômage ?

GUY HERZLICH.

★ Hachette, collection « Pluriel », 450 p., 54 F.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. le Monde

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 500 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.


Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX°

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,50 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 120 pes. ; E.-U., 1,25 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

étranger

AFRIQUE

République sud-africaine

Mme Winnie Mandela a été appréhendée pour avoir violé la loi sur la sécurité intérieure

De notre correspondant

Johannesburg. – Celle que l'on a surnommé la « mère de la nation », Winnie Mandela, épouse de Nelson Mandela, le dirigeant noir emprisonné depuis vingt-trois ans, a été arrêtée, dimanche matin 22 décembre, à son domicile de Soweto. Elle est détenue dans les locaux de la Police à Krugersdorp, petite ville située à 30 kilomètres au nord de Johannesburg, pour violation de la *loi sur la sécurité intérieure*. Son avocat, Me Ismail Ayob, a indiqué qu'il ne savait pas quelle charge serait retenue contre elle et si elle pourrait être remise en liberté sous caution. Mme Mandela a délibérément violé les dispositions édictées, samedi, par le ministre de la loi et de l'ordre, M. Louis Le Grange, lui interdisant entre autres de demeurer dans la circonscription judiciaire de Johannesburg dans laquelle se trouve la cité noire satellite de Soweto. *Elle a donc été expulsée de* son domicile familial, samedi après-midi, par les policiers.

S'accrochant aux portes, aux meubles, la femme de l'ancien dirigeant du Congrès national africain (ANC) a été blessée à la cheville dans sa vaine résistance. Après s'être réfugiée chez des amis à proximité de Pretoria, elle était retournée chez elle dans la nuit. *Les policiers* l'ont donc appréhendée, dimanche en fin de matinée, en présence de la presse. Six journalistes ont d'ailleurs été détenus brièvement.

Cette arrestation est l'aboutissement d'une épreuve de force de quatre mois entre les autorités et cette femme de cinquante et un ans devenue un *symbole* de la résistance anti-apartheid. Bannie en 1977 dans la ville de Brandfort, au cœur de la province de l'Etat libre d'Orange, à 350 kilomètres de Soweto, la *« pasionaria des townships »* décide de ne plus y retourner après que sa maison eut été détruite au mois d'août dernier par de mystérieux incendiaires. Non seulement elle choisit d'habiter désormais Soweto, mais elle brave délibérément l'interdiction qui lui est faite de participer à des rassemblements et de prendre la parole en public.

A *plusieurs reprises*, elle enfreint les restrictions qui lui sont imposées. Au mois de novembre, ordre lui est donné par les autorités de retourner à Brandfort. Elle ignore cette injonction *et se rend, début décembre*, aux funérailles des victimes de la tuerie de Mamelodi, où elle est acclamée par une foule en délire.

Le ministre de la loi et de l'ordre, M. Le Grange, a modifié la mesure de bannissement en lui faisant savoir qu'elle pouvait à l'avenir habiter là où elle voulait, à l'exception de Soweto. Elle s'entend confirmer l'interdiction d'assister à des meetings politiques ou à des réunions d'étudiants, et ses propos ne peuvent pas être reproduits dans la presse. Son *« exil intérieur »*, comme elle le qualifiait, a été transformé en interdiction de séjour dans sa propre maison. En vingt-quatre ans, Winnie Mandela n'a connu que neuf mois de liberté d'aller et venir. Son premier bannissement lui fut imposé en 1961. Elle ne se souvient plus du nombre de ses arrestations et des mois passés en prison. Issue d'une famille de onze enfants, cette femme de caractère, qui tout au long de sa vie n'a cessé de se battre, fut la première Noire à devenir assistante sociale médicale en Afrique du Sud. Après avoir rencontré celui qui allait être pour elle, selon ses propres termes, *« son guide, son directeur de conscience, sa vie »*, Nelson Mandela, elle l'épouse dans le homeland du Transkei dont tous deux sont originaires. Mais la vie commune fut brève : six mois au total. *« Juste le temps de me faire deux enfants »* (deux filles), comme elle le souligne. Nelson Mandela fut condamné à la détention perpétuelle en 1964. Depuis, sa *« veuve politique »* a épousé la cause de son peuple.

MICHEL BOLE-RICHARD.

SIX ENFANTS EN VACANCES DE NOËL A PARIS

Le « contentieux familial » franco-algérien est en voie de règlement

De notre correspondant

Alger. – *Deux allers-retours* pour une visite officielle, c'est beaucoup, mais Mme Georgina Dufoix, porte-parole du gouvernement et ministre des affaires sociales, a tout lieu d'être satisfaite. Elle a, en effet, ramené, samedi 21 décembre, dans la soirée, auprès de leurs mères – celles qui occupaient l'ambassade de France à Alger cet été – six des huit enfants précédemment enlevés par leurs pères (*le Monde* du 20 novembre).

L'opération, spectaculaire, très *« médiatique »*, *doit profiter également* aux parties algérienne et française. Alger souhaite de toute évidence arriver à un accord avant les élections législatives de mars 1986 et un éventuel changement de majorité qui lui vaudrait d'avoir des interlocuteurs moins bien disposés vis-à-vis de l'émigration. Paris, de son côté, et sans doute pour les mêmes raisons, veut régler au plus vite un problème aussi douloureux que celui des enfants de couples mixtes séparés.

Bien préparé, le retour de ces enfants pour les vacances de Noël ne s'est pas fait sans difficulté. Les pères ont été convoqués au palais de justice d'Alger avec leurs enfants, sans être avertis de la suite des événements. Arrivés à l'aéroport où les attendait le Mystère-20 du GLAM, ces enfants, tiraillés depuis longtemps entre père et mère, ont montré quelques réticences tant et si bien que deux d'entre eux ne sont pas partis.

Communiqué commun

Myriam (douze ans), la fille d'Hélène Montetagand, serrée de près par la belle-sœur de son père – qui travaille maintenant en Arabie saoudite, – a refusé de prendre l'avion, imitée par Karim (douze ans), le fils de Jocelyne Bani, que son père a *lui-même accompagné* dimanche matin à Marseille.

Mme Montetagand, dont on disait dès le 17 juin, début de l'occupation de l'ambassade de France à Alger, que son cas était le plus simple à résoudre, compte tenu de la décision défavorable du tribunal de Skikda (*le Monde* du 26 octobre), a essuyé le refus de sa fille de se rendre à Paris.

Pour en arriver à cette visite de Mme Dufoix, il a fallu que les autorités françaises prennent l'engagement d'assurer le retour des enfants en Algérie pour le 2 janvier 1986. Le ministre des relations extérieures, M. Roland Dumas, et Mme Georgina Dufoix s'y sont personnellement engagés, ainsi que les cinq mères et le pouvoir judiciaire. Moyennant quoi, le ministre français des affaires sociales a signé, dimanche, un communiqué commun avec le ministre algérien de la justice, M. Boualem Baki, confirmant que, *« un accord de principe est intervenu pour faciliter dans les deux sens l'exercice du droit de visite transfrontalière aux enfants de couples mixtes séparés lorque les deux parents en conviennent et que le retour de ces enfants est garanti par décision judiciaire »*.

Garanties internationales

Le communiqué souligne que les deux gouvernements, dans l'attente de la signature de la convention d'entraide judiciaire, qui doit être examinée à nouveau au début du mois de janvier, *« ont convenu des mesures provisoires permettant à un premier groupe d'enfants, dont la garde effective est exercée par le père en Algérie, de passer les vacances d'hiver auprès de leur mère en France et de revenir en Algérie pour la rentrée scolaire »*. Le communiqué conclut que cette première visite transfrontalière, qui *« aura valeur de test »*, reflète le constant souci des gouvernements des deux pays de rechercher, dans le cadre des lois en vigueur, une solution appropriée permettant à l'enfant de conserver des liens permanents avec ses deux parents et *« de s'épanouir au contact de leurs milieux socio-éducatifs respectifs »*.

Mme Dufoix, qui a également rencontré le premier ministre algérien, M. Brahimi, pendant une heure et demie, a signé, avec Mme Zhor Ounissi, ministre algérien de la protection sociale, un avenant à la convention sur la circulation des Algériens résidant en France. Ce texte donne des garanties internationales aux émigrés en ce qui concerne leur statut, aligné sur le plus favorable, celui du certificat de résidence de dix ans automatiquement renouvelable, qui permet d'exercer n'importe quelle activité professionnelle. Jusqu'à présent, les Algériens étaient soumis à la convention internationale du 27 décembre 1968. Ils ne pouvaient pas être régis par la loi du « titre unique » votée en 1984 concernant le droit des immigrés car, constitutionnellement, une convention internationale prime la loi.

Interrogée au cours d'une conférence de presse, dimanche soir, sur la montée de la xénophobie en France, Mme Dufoix a répondu : *« La France n'est pas le pays de l'intolérance »*, précisant que *« les excès des uns ont provoqué le réveil des autres »*, avant d'affirmer : *« Nous sommes en marche vers une lutte très efficace contre le racisme. »*

Mme Georgina Dufoix devait rencontrer ce lundi matin le ministre algérien de la formation professionnelle et du travail, M. Mohamed Nabi, avant de regagner Paris.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

Gabon

● ERRATUM. – *Le président* Bongo n'est pas d'ethnie Fang. Dans *notre première édition* du 20 décembre, nous avons écrit, à propos de M. Paul Okumba d'Okouatsegue, sur la foi d'une revue africaine, que le nouveau secrétaire de l'Agence de coopération culturelle et technique appartenait à l'ethnie Fang, *« comme le président Bongo »*. En réalité, les deux hommes sont issus d'un autre groupe ethnique régional, dénommé Bateke dans le cas du chef de l'Etat gabonais et Ndoumou dans celui de M. Okumba d'Okouatsegue.

La crise syndicale en Tunisie

M. MZALI APPROUVE LA CONVOCATION D'UN CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DE L'UGTT

(De notre correspondant.)

Tunis. – En dépit de l'accord intervenu le 4 décembre entre le ministre du travail et le bureau exécutif de l'UGTT (*Union générale des travailleurs tunisiens*), (*le Monde* du 6 décembre), la situation syndicale demeure bloquée. Les dirigeants de la centrale font remarquer qu'aucune des assurances qu'ils avaient reçues en contrepartie de l'éviction de M. Habib Achour du secrétariat général n'a été respectée et estiment que cette impasse est due *« à des difficultés créées par les autorités »*. D'autre part, la libération des syndicalistes arrêtés (une centaine) est demeurée *« très limitée »*.

Intervenant dans les débats du comité central du Parti socialiste destourien, M. Mzali a estimé que la crise que connaît la centrale ouvrière pourrait trouver sa solution dans le cadre d'un congrès extraordinaire de l'UGTT réclamé par les *« syndicalistes patriotes »* des « comités provisoires », *« qui aboutira à l'avènement d'une direction où les destouriens, naturellement, et les patriotes seront représentés de manière reflétant leur présence réelle dans les institutions professionnelles et auprès des travailleurs, aux côtés des autres sensibilités »*.

Les membres du bureau exécutif de l'UGTT ne rejettent pas, *a priori*, le principe de la convocation de ces assises, une fois effectué le renouvellement des syndicats de base, qui devrait, en principe, débuter le mois prochain, et la tenue d'un conseil national. Mais, selon eux, ce processus ne peut se dérouler que *« dans la légalité »*, c'est-à-dire sous leur seule direction, et donc sans la participation en tant que tels des comités provisoires. Or, fort de la bienveillance du pouvoir, ces derniers, non seulement n'entendent pas s'effacer, mais paraissent même décidés à affirmer encore davantage leur présence dans les différentes structures.

M. D.

Ethiopie

● *M. Dawit Giorgis dément avoir demandé l'asile politique aux Etats-Unis.* – Le responsable de la commission éthiopienne de secours et de réhabilitation (RRC), M. Dawit Giorgis, a démenti les informations du *New York Times* de vendredi 20 décembre (*le Monde* daté 22-23 décembre). Dans une interview publiée samedi par le *Washington Post*, M. Giorgis, sans préciser s'il retournera en Ethiopie, assure être *« en vacances »* aux *Etats-Unis où il subit des examens* médicaux. Affirmant être en contact avec la mission éthiopienne aux Nations unies, le responsable de la commission d'aide aux victimes de la famine dément également être propriétaire de plusieurs maisons, indiquant : *« Ces allégations me font très mal. Je ne possède aucune propriété au monde, même pas en Ethiopie où je loue ma maison. »* – *(AFP, Reuter).*

UN CONFLIT FRONTALIER VIEUX DE VINGT ANS

Le Mali dénonce une « agression caractérisée » du Burkina

Le conflit frontalier qui oppose depuis une vingtaine d'années le Burkina et le Mali s'est brusquement rallumé, samedi 21 décembre, avec l'annonce par Bamako de *l'occupation, depuis le 14 décembre*, de plusieurs villages frontaliers maliens par l'armée burkinaise. Selon un communiqué du gouvernement malien, des agents de ce pays chargés des opérations de recensement, appuyés par des brigades des Comités de défense de la révolution (CDR), puis par des unités régulières de l'armée de Ouagadougou, ont pénétré en territoire malien, investissant les villages de Dioulouna, Koundia, Selba et Douna.

Les autorités militaires burkinaises, a précisé le gouvernement de Bamako, ont coupé toutes les communications entre ces localités et le reste du pays. Le chef du village de Dioulouna et d'autres responsables des villages occupés ayant refusé de se laisser recenser par des autorités étrangères *« ont été maltraités, enlevés brutalement et déportés à Djibo »* (Burkina).

Ces incidents, au cours desquels des villageois ont vu leurs domiciles violés et perquisitionnés et leurs biens emportés, ont entraîné un *« déplacement massif des populations maliennes »* vers les localités situées plus au nord de Mondoro et Douentza, dans la région de Mopti, ajoute un communiqué de Bamako. Le gouvernement malien *« constate une rupture unilatérale de la concertation* [entre Bamako et Ouagadougou], *une violation flagrante des relations de bon voisinage et une agression caractérisée »*.

Selon le secrétaire politique du bureau exécutif central du parti unique malien, l'Union démocratique du peuple malien (UDPM), M. Djibril Diallo, toutes les forces militaires burkinaises ont cependant quitté le territoire malien dimanche. *« A l'heure actuelle*, a-t-il déclaré dimanche matin, *nos forces armées ont fait leur devoir, et il n'y a plus aucun soldat sur notre territoire. »*

Au cours du week-end, de nombreux meetings se sont tenus dans la capitale malienne pour soutenir le gouvernement du président Moussa Traore et une marche s'est déroulée dans les rues de la capitale. *Les* manifestants arboraient des pancartes *proclamant* : « A bas la lenteur, la facilité, la concertation, vive l'action ! » Le président algérien, M. Chadli Bendjedid, qui tente depuis plusieurs mois de jouer un rôle de médiation entre les deux pays au sujet de leur différend frontalier, a eu samedi des entretiens téléphoniques avec les deux chefs d'Etat. MM. Moussa Traore et Thomas Sankara. – *(AFP, Reuter.)*

ASIE

Moscou préconise le « dialogue » avec la résistance afghane

(Suite de la première page.)

Reste, bien entendu, l'essentiel : le retrait des troupes soviétiques. Du point de vue de Moscou, ce retrait n'est concevable que s'il laisse en place, à Kaboul, un régime à la fois « acceptable » pour l'URSS et présentant des chances raisonnables de survie. Or personne ne se fait beaucoup d'illusions sur les chances de M. Karmal de s'imposer dans ce rôle s'il devait se retrouver en tête à tête, privé de ses protecteurs soviétiques, avec une résistance afghane dont la vigueur n'a fait que se confirmer en six années de guérilla.

Curieusement, ce n'est pourtant pas sur ce problème de fond qu'ont buté les dernières conversations de Genève mais plutôt sur un point d'ordre formel. Kaboul *refuse de pousser* plus loin les discussions avec le Pakistan par l'intermédiaire de M. Cordovez – y compris sur un calendrier d'évacuation des troupes soviétiques – et exige des négociations directes qui impliqueraient la reconnaissance par Islamabad de l'actuel gouvernement afghan. Impossible, répliquent les Pakistanais, car ce serait légitimer un régime mis en place et soutenu par l'intervention et la présence de forces étrangères.

Seule une solution politique peut permettre de sortir de ce cercle vicieux, et l'éditorial publié samedi par la *Pravda*, confirmant des indications recueillies quelques jours plus tôt de source soviétique, montre qu'on commence à l'admettre à Moscou.

« Compromis »

Les Soviétiques font leur l'objectif du gouvernement de Kaboul de faire reconnaître sa légitimité – quitte à laisser entendre que personne n'est irremplaçable et que M. Karmal pourrait être amené à céder sa place à telle ou telle autre personnalité de l'équipe qui l'entoure. Mais le régime afghan ne serait-il pas plus acceptable pour le Pakistan et le reste de la communauté internationale si un dialogue s'ouvrait entre lui-même et certains des mouvements qui composent la résistance afghane ?

C'est bien ce que suggère la *Pravda* lorsqu'elle écrit qu'*« il est nécessaire, au nom du renouveau national de l'Afghanistan, de créer une atmosphère de dialogue positif entre les forces sociales et politiques, y compris avec ceux qui ont des positions hostiles à la révolution »*. Reconnaissant que *« des erreurs ont été commises au cours de la première étape de la révolution »*, le journal du PC soviétique souligne que *« la réconciliation suppose des compromis »*.

Il ne s'agirait donc pas d'une sorte de *« paix des braves »* dans laquelle la résistance serait simplement invitée à se rallier au régime de Kaboul, mais bien de discussions dans lesquelles les points de vue des uns et des autres seraient pris en compte.

Des interlocuteurs soviétiques ne jugent pas ce genre de scénario irréaliste, s'il peut, d'une part, constituer *effectivement* l'amorce d'une solution politique ; si, d'autre part, il doit aboutir à une formule de règlement respectant les intérêts de l'URSS ; si, enfin, les Etats-Unis accordent une garantie sincère à ce règlement et ne cherchent pas ultérieurement à « l'aménager » à leur profit.

Resterait, notamment, à déterminer avec quels mouvements, parmi les diverses composantes de la résistance afghane, un dialogue « utile » pourrait s'ouvrir, c'est-à-dire à *la fois constructif* sur le plan politique et permettant d'aboutir à la cessation au moins partielle des combats sur le terrain. Problème complexe – compte tenu surtout des positions apparemment inconciliables du régime Karmal et des principaux mouvements de résistance – mais que des expériences passées pourraient aider à résoudre. Des trêves locales n'ont-elles pas *été conclues à certaines époques*, par exemple avec le jeune commandant Massoud, et respectées de part et d'autre pour un temps ?

Une fois le dialogue entamé, ceux qui approvisionnent en armes *les divers mouvements de* la résistance (entendre : les Etats-Unis et le Pakistan) pourraient contribuer fortement au rétablissement de la paix en cessant leurs livraisons. Donnant, donnant : les Soviétiques encourageraient pour leur part leurs amis de Kaboul sur la voie de compromis raisonnables. Et si les formations de la résistance qui bénéficient du soutien de l'Iran refusaient de participer à ce processus, la poursuite de leurs activités se réduirait à un problème local de maintien de l'ordre. Evaluation conforme, dans l'esprit de notre interlocuteur, aux perspectives d'avenir accordées à l'imam Khomeiny. Dès lors, en tout cas, qu'un gouvernement afghan ayant entamé les contacts avec la résistance serait reconnu comme un interlocuteur valable, rien ne s'opposerait à ce que la négociation s'engage pour de bon sur le retrait des troupes soviétiques – et qu'elle aboutisse.

Un tel scénario comporte bien des incertitudes. Mais l'on voit mal comment ses éléments essentiels pourraient ne pas être retenus si la nécessité d'une solution politique est effectivement admise à Moscou.

ALAIN JACOB.

ASIE

AFGHANISTAN AN VII : le nouveau visage de la guerre

Face à une armée soviétique isolée et démoralisée, les

Vallée du Panjshir.–Depuis la veille, le commando d'une cinquantaine de résistants est tapi dans une maison en ruine, à quelque deux cents mètres des premières lignes de la base de Poushghour, tenue par l'élite de l'armée gouvernementale : plusieurs centaines de soldats de la 444e brigade de commandos, ainsi que des unités de la police secrète et de la gendarmerie. Le moral des soldats est mauvais. Chaque jour, quelques déserteurs réussissent à traverser le champ de mines et rejoignent la résistance.

Deux jours auparavant, une délégation de l'état-major, dirigée par le général Ahmeduddin, s'est posée en hélicoptère pour enquêter sur la situation de cette base, la plus avancée dans la vallée du Panjshir. Au moment de repartir, un tir de mitrailleuse a cloué au sol l'hélicoptère pourtant blindé ; la délégation attend qu'un nouvel appareil vienne la rechercher. Hasard ou prémonition, la dizaine de conseillers soviétiques ont été retirés quelques jours auparavant. A 18 heures précises, le 15 juin, un déluge de feu s'abat sur la base ; toute l'artillerie légère du commandant Massoud est en action. Les résistants ont peu de munitions, mais la nouvelle tactique utilisée consiste précisément à frapper fort et rapidement.

Dès la première salve, le commando, équipé de radios portatives, progresse en file indienne, les deux hommes de tête procédant au déminage. Le commando a les plans du champ de mines et de la base ; chaque homme a répété sa tâche. Arrivés à la première tranchée, ils se divisent en quatre groupes ; trois remontent par l'intérieur les boyaux qui relient la base aux postes extérieurs, le dernier s'empare de la radio et continue d'émettre vers la base d'appui, située à quelques kilomètres, pour s'assurer que tout va bien. Attaqués de l'intérieur, les points d'appui se rendent un par un. En une demi-heure presque toute la base est prise. Seules résistent la police secrète et la délégation d'état-major, qui tiendront jusqu'au matin. Le général Ahmeduddin est tué au combat.

Trompés par la radio, les Soviétiques mettront deux jours à réagir, temps mis à profit par les moudjahidins pour déménager le stock considérable de munitions tombé entre leurs mains et pour trier leurs sept cents prisonniers : les simples soldats sont envoyés au Pakistan pour y être libérés, les officiers, au nombre de cent vingt-six, sont emprisonnés dans la petite vallée de Moukini. Massoud propose au gouvernement un échange de prisonniers. Fin juin, les Soviétiques reprennent la base de Poushghour, évacuée par la résistance. En juillet, opposés à tout échange de prisonniers, ils montent une opération de commandos parachutistes pour les libérer.

De l'aveu de tous les combattants rencontrés après cette affaque, ce fut la plus violente jamais vue au Panjshir. Précédés d'une terrible préparation d'artillerie, où entre en jeu toute la gamme soviétique des roquettes sol-sol (la nouvelle génération d'orgues de Staline), les parachutistes sont héliportés à l'aube du 13 juillet sur les hauteurs et à l'entrée de la vallée de Mukini. D'emblée, leurs pertes sont élevées : les moudjahidins ont miné les aires d'atterrissage, et les hélicoptères, obligés de descendre en dessous des crêtes, sont pris sous le feu des mitrailleuses lourdes ; quatre d'entre eux sont abattus.

Mal renseignés, les Soviétiques attaquent une prison vide. Faute de pouvoir libérer les officiers, ils bombardent ensuite leur lieu de détention. Au cours de la nuit, après des combats au corps à corps, les résistants réussissent à quitter les gorges en escaladant les falaises. Huit jours après, les Soviétiques évacuent à leur tour la vallée, après avoir dynamité et miné toutes les installations des résistants. Encore deux semaines et les résistants réoccupent la vallée, reconstruisent prison et abris. Le poste de Poushghour est à nouveau assiégé.

Une élite usée

Chaque jour, nous pouvons interviewer le petit groupe de déserteurs de la nuit précédente. Cette fois-ci, les résistants disposent d'artillerie de montagne, de lance-roquettes multiples, de mortiers et de munitions. Pendant ce temps, le gouvernement, pour combler les pertes, tente de transformer ce qui reste de la 444e brigade en une division, qu'on remplit de conscrits recrutés de force : l'élite de l'armée gouvernementale, usée, ressemble de plus en plus aux unités habituelles de cette armée, composées d'hommes à qui on n'ose confier ni armes ni tours de garde.

La guerre a changé de visage. Dans les bastions de la résistance, il ne s'agit plus d'une guerre de guérilla, opposant d'insaisissables guerriers à de lourdes colonnes blindées, mais d'unités entraînées et professionnalisées menant parfois de véritables batailles rangées contre l'élite de l'armée soviétique : des commandos aéroportés, qui vont parfois au combat sans l'appui des interminables colonnes blindées, dont la lourdeur était le meilleur gage d'échec de l'opération. Afghans plus lourds, Soviétiques plus légers.

L'offensive du Paktya, en août et septembre, visait à dégager la ville de Khost, assiégée par la résistance. Jusqu'ici, cette province relevait de la compétence



GUY SAMOUN.

Massoud, l'« amir » du Panjshir

La légende n'est pas usurpée. Le Panjshir est bien le plus solide bastion de la résistance afghane. Non pas à cause de son armement, car bien d'autres régions sont mieux équipées, mais plutôt par la qualité de son organisation politico-militaire.

L'organisation du Panjshir n'est pas sortie par magie du cerveau du commandant Ahmed Shah Massoud. Le terrain était favorable. Quoique le Panjshir soit une vallée montagnarde, le taux d'instruction y est élevé. Les Panjshiris se sont rendus célèbres à Kaboul pour leur quasi-monopole dans le transport et la mécanique : ce sont des techniciens urbanisés qui ont fourni à Massoud les cadres dont il avait besoin ; le Panjshir dispose ainsi d'un encadrement de meilleure qualité que le reste du pays.

Le Panjshir est aussi une région homogène du point de vue ethnique. Le clergé local, qui avait pris ses distances, avant-guerre, devant le radicalisme des jeunes intellectuels comme Massoud, l'a soutenu sans faille dès le coup d'Etat communiste. Enfin Massoud a bénéficié de l'infrastructure de son parti politique, le Jamiat i islami.

Ce qu'apporte Massoud, c'est son sens de la stratégie et de l'organisation, dans un pays où le flou est un art de vivre. C'est probablement le seul chef militaire de la résistance qui s'efforce de comprendre la logique des opérations militaires soviétiques et d'anticiper les actions de l'adversaire. Grand lecteur d'ouvrages de stratégie militaire, il semble n'avoir vécu que dans l'attente de cette guerre.

Charisme

La popularité de Massoud est très forte ; il a su prendre toutes ses décisions, y compris celle de l'évacuation totale de la vallée principale, en accord avec les représentants des habitants. Quand, dans les auberges ou les comités, son nom est mentionné, on perçoit le charisme qui émane en lui. Et pourtant le personnage est déroutant. Toujours en mouvement, mais timide, n'élevant jamais la voix, capable aussi bien de parler pendant des heures que de solliciter un avis ou un conseil, plein d'humour et bon vivant, mais inflexible dans l'action, Massoud garde le côté un peu gauche de l'éternel étudiant.

Ceux qui l'ont fréquenté sur les bancs du lycée français de Kaboul se souviennent d'un élève silencieux au fond de la classe, plutôt médiocre dans les disciplines officielles, mais très brillant dans les cours de récréation pour commenter la guerre de six jours. Renvoyé du lycée pour insuffisance en mathématiques, il travaille seul et entre à l'école polytechnique, tenue par les Soviétiques. Témoin de la montée de l'influence communiste, il rallie le mouvement islamiste et rentre très tôt dans la clandestinité. Beaucoup ont douté de ses convictions islamistes et ont même voulu voir en lui un maoïste ; en fait, la force de sa foi musulmane ne fait pas de doute pour qui l'a fréquenté de près, mais il préfère l'action à la théologie.

En 1975, avec une vingtaine d'intellectuels panjshiris, il tente de soulever la vallée contre le régime du président Daoud. La population arrête elle-même ces jeunes exaltés et les remet à la police. Massoud s'échappe, disparaît à l'étranger pendant quelques années (la légende le voit dans les camps palestiniens) et réapparaît dans le Panjshir avec les survivants de la première aventure, à l'automne 1979, avec un appel à l'insurrection du professeur Rabbani, président du Jamiat. Le clergé local et les chefs de villages, ceux-là mêmes qui l'avaient rejeté avant l'invasion soviétique, l'intronisent alors « amir » (chef politique et militaire) de la vallée, titre qu'il porte maintenant pour deux des provinces au nord de Kaboul. L'étudiant est devenu un chef.

L'aide du Pakistan aux moudjahidins : un peu, mais pas trop

On a tout dit sur le poids que la guerre d'Afghanistan représente pour le Pakistan. La présence de trois à quatre millions de réfugiés, concentrés dans la province du Nord-Ouest et au Baloutchistan, a eu des effets négatifs sur l'économie locale. Les réfugiés sont libres et ne sont pas enfermés dans des camps, ce qui est tout à l'honneur du régime ; mais, du coup, les troupeaux ou les campements sauvages contribuent au déboisement ; les hommes acceptent des salaires inférieurs à ceux des Pakistanais, alors que les loyers dans les grandes villes atteignent des sommets ; tensions sociales et ethniques sont exacerbées.

L'opinion pakistanaise est hostile aux réfugiés, même si la politique à l'égard de Kaboul n'est contestée que par l'intelligentsia. Située dans des zones tribales où l'Etat pakistanais ne s'est jamais vraiment imposé (l'agent politique est considéré comme un ambassadeur et non comme un gouverneur), la frontière avec l'Afghanistan voit une circulation d'armes (et de drogue) dans les deux sens, et l'armée soviéto-afghane ne se prive pas d'intervenir contre les villages frontaliers. Bien plus grave, le régime communiste de Kaboul reprend à son compte la revendication afghane traditionnelle sur les zones tribales situées en territoire pakistanais (non seulement le « Pashtounistan », mais aussi le Baloutchistan), dont les tribus sont très officiellement considérées à Kaboul comme relevant du ministère (afghan) des tribus et des nationalités, qui n'hésite pas à convoquer à Kaboul des assemblées générales de tribus pakistanaises (la dernière date du 14 septembre 1985).

Enfin si l'on garde en mémoire que le conflit fondamental est celui qui oppose le Pakistan à l'Inde, alliée traditionnelle de l'URSS, l'invasion soviétique de l'Afghanistan a aggravé la position stratégique du Pakistan, pris en pince entre deux armées hostiles et alliées. Bref, déstabilisation interne et menaces externes semblent les deux conséquences les plus immédiates de la guerre ; c'est l'argument de l'opposition, qui réclame, au nom de la défense des intérêts nationaux du Pakistan, des négociations directes avec le régime de Kaboul.

L'opposition pakistanaise considère que le soutien à la résistance afghane, en prolongeant la guerre, renforce le régime Zia mais affaiblit le Pakistan. Cette analyse est souvent reprise par les journalistes occidentaux, pour qui le régime Zia est une dictature militaire, sans base sociale, qui ne peut survivre que grâce à l'utilisation de la guerre pour faire taire l'opposition intérieure et obtenir un soutien américain. Les choses sont cependant plus compliquées. Ce régime, dont on annonce la chute imminente depuis des années, s'est révélé plus stable et plus modéré.

Le général Zia a, certes, profité de la guerre pour renforcer sa légitimité et obtenir un soutien occidental, matériel comme politique, qui aurait été inespéré autrement. Cependant, le régime du général Zia n'est pas si isolé sur le plan intérieur qu'on l'a dit ; le processus de démocratisation est en route, quoique lentement ; la presse, surtout de langue anglaise, a retrouvé sa liberté d'expression (à condition de ne pas s'attaquer à la personne de Zia) ; les élections (sans parti) ont été un succès, en grande partie parce qu'elles correspondent à la structure politique du Pakistan, plus faite du jeu des clientèles que d'adhésion à des partis sur des bases idéologiques, lesquels d'ailleurs agissent à visage découvert ; enfin l'opposition est divisée et isolée. Quant aux mouvements séparatistes, ils se sont affaiblis : pour ce qui est des Pathans (Pashtounes), c'est dans une grande mesure l'invasion soviétique qui a discrédité des dirigeants trop liés à Moscou.

Surtout, il n'est pas évident que la politique du général Zia vis-à-vis de l'Afghanistan soit à courte vue. Les intérêts du Pakistan, et non du seul régime, sont bien de « rentabiliser » la guerre d'Afghanistan, pour renforcer sa position régionale, très affaiblie depuis 1971. C'est toute l'habileté du régime actuel d'avoir su mener cette politique, en évitant soigneusement d'aller au-delà du seuil qui entraînerait une réaction brutale de l'URSS.

Islamabad d'abord

La vision stratégique pakistanaise tourne autour de la « menace indienne » et non autour du conflit Est-Ouest ; cette vision est réciproque, l'Inde ne percevant l'URSS que comme un facteur régional et non comme une superpuissance porteuse d'un système idéologique ; pour l'Inde, c'est la rivalité avec le Pakistan pour l'hégémonie régionale qui constitue l'axe de sa politique.

On pourrait objecter que les jeux sont faits au moins depuis 1971, que l'Inde est désormais la grande puissance régionale et n'a plus rien à craindre d'un Pakistan affaibli ; on pourrait ajouter que le Pakistan n'est guère menacé par une attaque frontale de l'armée indienne. Peu importe, — c'est bien le conflit indo-pakistanais qui est primordial pour les deux acteurs.

Sans aide américaine, tant militaire qu'économique, le Pakistan ne serait qu'un Etat de quatrième zone, secoué par la crise économique. Or il n'intéresse les Etats-Unis que dans le cadre de la confrontation Est-Ouest, mais pas dans celui du conflit indo-pakistanais. Les Etats-Unis n'ont jamais soutenu le Pakistan dans ses différends avec l'Inde, malgré des accords militaires bilatéraux, et sont fermement opposés au programme nucléaire pakistanais. Toute prise de position neutraliste du Pakistan ne peut qu'amener Washington à courtiser New-Delhi, dont le poids régional est sans commune mesure avec celui d'Islamabad.

En revanche, quand le Pakistan apparaît comme le dernier bastion face à l'expansionnisme soviétique en direction du golfe, le soutien américain lui est acquis, en dépit du désir de Washington d'entretenir de bons rapports avec l'Inde. La dimension Est-Ouest l'emporte alors. Les Pakistanais font donc dépendre leur soutien à la résistance afghane d'une aide militaire et économique américaine. Les Indiens ont beau jeu de souligner que l'aide militaire américaine sert à renforcer l'armée pakistanaise sur leur frontière et non sur la frontière afghane. On pourrait ajouter que l'aide économique américaine pallie en ce moment les transferts de devises des émigrés travaillant dans les pays du Golfe, dont beaucoup ont été renvoyés chez eux. Enfin, il est clair que les zones frontières connaissent un boom économique dû à l'aide internationale en faveur des réfugiés, qui est investie sur place : construction de quartiers entiers et de routes, commerces très actifs.

L'attitude du régime Zia n'est pas de servilité par rapport aux Etats-Unis, mais correspond aux intérêts du pays, tels que les Pakistanais, y compris dans l'opposition, les ont toujours définis : exister face à l'Inde. Cette condition remplie, il lui reste à ne pas s'enfermer dans une confromation dangereuse avec l'URSS. Sur ce plan-là aussi, la politique pakistanaise est cohérente depuis le début de la crise. L'aide militaire à la résistance, même après s'être récemment renforcée, est soigneusement tenue à l'intérieur de limites qui ne risquent pas de renverser la balance militaire en faveur des moudjahidins : pas de missiles sol-air, par d'armes sophistiquées.

Sur le plan diplomatique, le Pakistan a toujours gardé la porte ouverte aux négociations, d'une part en participant aux conversations indirectes de Genève sous l'égide de l'ONU (les « exercices Cordovez »), d'autre part en s'opposant à la formation d'un gouvernement afghan en exil. Les Pakistanais n'ont même pas caché leurs réticences devant l'envoi d'une délégation commune de la résistance afghane à l'Assemblée générale de l'ONU, en octobre.

Dernier point : les stratèges pakistanais se préoccupent surtout de l'état de la résistance à leur frontière, dans les zones tribales pashtounes, qu'ils partagent avec Kaboul. Ce qui se passe au nord de l'Hindou-Kouch, à la frontière soviétique, ne les intéresse guère : leur but est plus la création d'un no man's land entre les troupes soviétiques et leur pays qu'une confrontation indirecte avec l'URSS, par Afghans interposés. Si le seul objectif de l'URSS était de garantir sa frontière sud, nul doute qu'un accord avec le Pakistan serait aisé. Mais est-ce bien là le but de l'URSS ?

ASIE

Le 27 décembre, l'intervention militaire soviétique en Afghanistan entrera dans sa septième année. Olivier Roy, qui vient de faire un reportage dans les rangs de la résistance avant de séjourner au Pakistan, rapporte ci-dessous ses impressions sur le nouveau visage de cette guerre et sur le jeu du pays voisin, base arrière de la résistance.

résistants deviennent des professionnels

exclusive de l'armée gouvernementale ; fief des communistes de la tendance *khalq*, opposée à la tendance *parcham* de l'actuel chef de l'Etat, Babrak Karmal, le Paktya restait le dernier symbole de l'autonomie des communistes afghans par rapport au grand frère soviétique. Or, la situation difficile des troupes gouvernementales en août, après un renforcement considérable de l'armement de la résistance, rendait une intervention soviétique inévitable. Les circonstances semblaient favorables : Khost est une plaine où, contrairement au Panjshir, les blindés peuvent évoluer ; le Paktya est une zone tribale où les rivalités entre tribus et chefs locaux sont fortes, en particulier entre la puissante tribu Zadran, menée par un religieux, Djellaluddin, et les tribus Tani, Jaji et Mangal, menées par des chefs plus traditionnels ; enfin, Djellaluddin, le chef le plus prestigieux, était en pèlerinage à La Mecque.

L'offensive débute comme prévu, après un mois de bombardements aériens ininterrompus. Les troupes soviétiques, de l'ordre d'une division, réussissent à lever le siège de Khost et à se déployer dans toute la province, capturant un certain nombre de bases de la résistance et tuant quelques commandants locaux.

Mais cette fois, on n'assiste pas à l'habituel repli en douceur des résistants face au rouleau compresseur. Non seulement les combattants locaux s'accrochent au terrain, mais des troupes fraîches se précipitent des zones tribales situées en territoire pakistanais.

« Bastions » et « zones molles »

Fait nouveau, ce sont des unités intertribales qui parviennent à stopper l'offensive soviétique. Bien plus, des troupes d'ethnies différentes, surtout formées de Tajiks et de Turkmènes venus du nord et qui se sont trouvées bloquées dans la province pashtoune du Paktya, participent au combat à côté des Pashtounes. Pour la première fois dans une grande bataille, les clivages tribaux et ethniques sont dépassés. Enfin, la résistance dispose d'artillerie légère et mène parfois une véritable guerre de positions. Les pertes sont très fortes de part et d'autre, mais l'offensive est arrêtée à la mi-septembre.

Si l'on essaie de faire une synthèse de la situation militaire, deux faits sont frappants : la polarisation de la résistance entre bastions professionnalisés et zones « molles » d'une part, et d'autre part les faiblesses de l'armée soviétique, parvenue aux limites d'utilisation d'un corps expéditionnaire où seules les troupes d'élites (parachutistes) sont efficaces.

La professionnalisation de la résistance afghane se fait de manière très inégale ; à côté des bastions, comme le Panjshir, le Paktya, la région de Kaboul, Kandahar et Hérat, on trouve de vastes zones qui continuent de se comporter comme au début de la guerre et où le programme de pacification lancé par les Soviétiques rencontre quelques succès, d'autant que ces zones subissent de plein fouet une escalade militaire à laquelle elles ne peuvent répondre. En revanche, on assiste au renforcement des bastions de la résistance, où l'aide américaine arrive lentement, à l'exception de l'ouest, soumis au blocus iranien.

Certes, l'aide militaire à la résistance reste à l'intérieur de limites qualitatives précises : pas d'armes occidentales sophistiquées, pas de missiles sol-air, à l'exception de SAM-7 obsolètes. Les Américains tiennent à faire savoir qu'ils ne veulent pas saigner l'URSS et que la porte reste ouverte à des négociations, comme l'a proposé le président Reagan lors de son discours à l'ONU. Cependant, le renforcement est suffisant pour que les troupes d'élites de l'armée soviétique se cassent les dents sur ces bastions.

Désormais, c'est l'armée soviétique qui mène toutes les offensives. Les troupes d'élites, parachutistes et commandos (mais la présence des *spetnatz*, unités d'élite plus ou moins mythiques, reste controversée) ; ne sont plus en réserve mais assurent l'essentiel des opérations, n'hésitant pas à intervenir loin du soutien des blindés ou à monter des opérations de nuit.

La « grande guerre patriotique »

Elles se heurtent néanmoins aux contraintes que l'armée soviétique connaît depuis le début de la guerre : effectifs insuffisants pour occuper le terrain après les offensives ou pour boucler la frontière, difficultés pour monter des opérations de longue durée et logistique déficiente. Le moral des troupes ordinaires est bas et le marché noir ne fait que s'amplifier. Au Panjshir, non loin de la grande route qui relie Kaboul à l'URSS, on peut tout acheter : d'un uniforme flambant neuf d'officier du KGB aux *pneus de jeep, en passant* par les bottes de parachutiste. Les prisonniers soviétiques se répandent en récits sur l'indiscipline des troupes et la dureté des conditions de vie ; fait nouveau, les quatre prisonniers que nous avons vus au Panjshir sont des Européens et non des musulmans soviétiques. Les tensions dans l'armée soviétique restent fortes et l'incident qui aurait opposé des soldats Tajiks soviétiques à des Russes, après l'exécution d'un Tajik pour trafic de hashish, est tout à fait vraisemblable (*le Monde* du 9 novembre).

Plus les troupes soviétiques sont impliquées dans les combats et plus les pertes augmentent. On ne peut plus les cacher à une opinion publique moins docile qu'on ne l'a dit. Depuis 1984, films et articles montrent les réalités de la guerre : *on met une sourdine au « devoir d'internationalisme prolétarien »* et on insiste sur la défense des frontières de la patrie soviétique ; les articles citant les faits d'armes de l'armée soviétique en Afghanistan se réfèrent à la *« grande guerre patriotique »*. L'image qui émane de la presse soviétique se rapproche de la réalité : fini le mercenaire pakistanais ; l'ennemi est bien, avant tout, afghan. Mais si les Soviétiques ont dû réévaluer la nature et les enjeux de cette guerre, leur perspective à long terme n'a pas changé.

La volonté soviétique de considérer la *« révolution afghane »* comme irréversible ne se dément pas. Cependant, ils doivent maintenant faire face à des difficultés inattendues à moyen terme. Le contrôle des voies de communication de la résistance et des zones frontières est une nécessité impérieuse. Or, comme ils n'ont pas les troupes suffisantes pour bloquer la frontière, et comme le régime de Kaboul ne leur fournit pas la courroie de transmission nécessaire pour étendre la pacification, c'est bien le Pakistan, arrière de *la résistance, qui serait, le cas* échéant, la cible d'une escalade soviétique.

OLIVIER ROY.

ASIE

Inde

Après la victoire électorale du parti des « anti-immigrés » en Assam

Un « chef-ministre » étudiant attardé

De notre correspondant

New-Delhi. – Les mauvaises langues prétendent qu'il n'a pas trente-deux ans comme il l'affirme, mais trente-six, et qu'il est à ce titre le plus attardé des étudiants en droit du pays. Toujours est-il que M. Prafulla Kumar Mahanta, président en chef de la Conférence du peuple assamais (AGP) – l'organisation compte huit autres « présidents » – est devenu, au cours du week-end, le premier « chef-ministre » étudiant de l'histoire des vingt-deux Etats indiens.

Les résultats définitifs des élections du 16 décembre sont maintenant connus : l'AGP, dernier-né des partis régionalistes de l'Inde, a remporté soixante-quatre des cent vingt-six sièges de l'assemblée locale, écrasant son adversaire, le Congrès Indira de M. Rajiv Gandhi, qui n'a pu en retenir que vingt-cinq. Quatorze sièges parlementaires pour la Chambre basse de New-Delhi étaient également à pourvoir : la moitié est allée à l'AGP, qui devient ainsi le sixième parti régionaliste à faire son entrée au Parlement fédéral, et quatre seulement au Congrès-I (qui détient toujours les deux tiers des mandats).

Le triomphe de l'AGP, créé en octobre dernier sur les ruines du mouvement étudiant anti-immigrés lancé en 1978, a été salué avec plus ou moins de battage – selon qu'ils sont alignés ou non sur le Congrès-I – par tous les partis régionalistes de l'Inde : l'AIDMK du Tamil-Nadou, le Telegon-Desam de l'Andhra-Pradesh, la Conférence du Cachemire, l'Akali Dal du Pendjab, et les autres qui n'ont pas encore le pouvoir, mais qui peuvent espérer l'obtenir un jour si la tendance actuelle se poursuit.

« Les minorités n'ont rien à craindre »

Des réserves vis-à-vis de la politique d'accommodement – certains disent de « bradage » de M. Gandhi (qui a mis en selle l'AGP en signant, en août, un accord avec lui comme il l'avait fait un peu plus tôt avec l'Akali Dal), – commencent d'ailleurs à se manifester au sein du Congrès-I.

Rien ne dit cependant que l'AGP ne coopérera pas au niveau fédéral avec le Congrès. « *Je me sens davantage responsable* », a confié le jeune ministre en chef, impliqué, selon de nombreux observateurs, dans les massacres anti-immigrés de 1983 qui avaient fait des milliers de morts. Le front dégarni, la rondeur du visage soulignée par un mince collier de poils noirs, M. Mahanta, fils d'un instituteur de village, perçu par la minorité immigrée bangladeshie comme une sorte de Le Pen local, a fait dès sa nomination une déclaration rassurante : « *Les minorités* (bangladeshies et musulmanes) *n'ont rien à craindre de nous, leurs intérêts seront protégés.* »

Calme, taciturne, s'exprimant toujours d'un ton doux et courtois, le nouveau maître des destinées de vingt millions d'Assamais (immigrés compris) s'est engagé à « *nettoyer* » les instances du pouvoir local « *gangrenées par la corruption* ». Mais, fidèle à son programme, il a aussi promis l'application de l'accord signé avec M. Gandhi, qui prévoit entre autres l'édification d'une muraille de barbelés autour du Bangladesh, le gel pour dix ans du droit de vote des immigrés arrivés en Assam entre 1966 et 1971, ainsi que l'identification et l'expulsion de tous les étrangers clandestins entrés dans la région au cours des quatorze dernières années (*le Monde* daté 22-23 décembre).

Reste à savoir si M. Rajiv Gandhi, qui tient les cordons de la bourse de ce genre de décision, acceptera ou non de les délier. « *Après tout*, pense-t-on à New-Delhi, *Prafulla a ce qu'il voulait, le reste nous regarde.* »

PATRICE CLAUDE.

DIPLOMATIE

« Time » évoque à son tour la possibilité d'un transfèrement de juifs soviétiques vers Israël avec le concours de la France

L'hebdomadaire américain *Time* affirme, dans son édition de ce lundi 23 décembre, que des négociations secrètes seraient actuellement en cours entre l'URSS, la Pologne, Israël et la France à propos du transfèrement de milliers de juifs soviétiques, dont Paris pourrait assurer le transport aérien vers l'Etat hébreu, via Varsovie.

Selon *Time*, le président du Congrès juif mondial, M. Edgar Bronfman, servirait d'intermédiaire entre le Kremlin et les autorités israéliennes, Moscou et Jérusalem n'ayant plus de relations diplomatiques depuis 1967. L'hebdomadaire ajoute : « *Ce programme compliqué (...) ne se réaliserait pas avant le lendemain du congrès du PC soviétique, prévu pour la fin du mois de février.* »

Time rappelle que M. Shimon Pérès, lors de son dernier passage à Paris, avait parlé de l'éventualité de ce pont aérien (*le Monde* des 27 et 28 octobre) et assure que l'opération a été évoquée lors de la récente visite à Paris du général Jaruzelski.

L'espoir de Mme Elena Bonner

De son côté, Mme Elena Bonner a exprimé l'espoir, samedi 21 décembre, devant quelque trois cents fidèles réunis dans une synagogue de Newton (Massachusetts), que les autorités soviétiques autorisent tous les juifs d'URSS qui le souhaitent à rejoindre leur famille à l'étranger. D'origine juive mais non pratiquante, Mme Bonner a affirmé que son mari, l'académicien dissident Andréi Sakharov, était considéré par le régime comme « *un prisonnier de Sion* », bien qu'il ne soit pas juif. Elle a précisé : « *Mon mari a toujours considéré que le droit de choisir son pays de résidence est, au même titre que la liberté d'opinion, un droit essentiel, une des garanties indispensables pour préserver la dignité humaine.* » Elle a ajouté : « *J'espère, quant à moi, que tous les prisonniers de Sion seront libres, ainsi que tous mes amis de nations et de religions différentes.* »

Il s'agissait de la première intervention publique de Mme Bonner depuis son arrivée aux Etats-Unis le 7 novembre. Interrogée sur les raisons de sa présence en ces lieux, elle a déclaré : « *Parce que l'antisémitisme existe, je trouve qu'il est impossible de ne pas se rendre dans une synagogue.* » – (*AFP, Reuter, UPI.*)

[Du côté français, on se borne à rappeler, à propos de l'éventualité évoquée par Time, que Paris reste disponible pour toute opération humanitaire, mais que celle-ci suppose un accord préalable de toutes les parties intéressées, en particulier sur son calendrier ; on avait affirmé, de bonne source, au lendemain de la visite du général Jaruzelski à Paris, que cette question n'avait pas été abordée au cours de l'entrevue avec M. Mitterrand.]

Washington accuse à nouveau Moscou de violer les accords de limitation des armements

Un nouveau rapport de la Maison Blanche – *le troisième de l'année* – qui devait être transmis au Congrès des Etats-Unis, ce lundi 23 décembre, accuse l'URSS de violer divers accords de limitation des armements. Ce texte reprend les accusations déjà formulées à propos des missiles intercontinentaux (ICBM) SS-24 et SS-25 (le premier mobile à une ogive, le second transportable par chemin de fer et équipé de dix ogives nucléaires) qui seraient, selon Washington, dans la dernière phase de leur mise au point, mais il accuse aussi pour la première fois les Soviétiques de se préparer à expérimenter deux autres ICBM : les SS-X-26 et SS-X-27. Or le traité SALT 2, conclu en 1979, n'autorise qu'un seul nouveau type d'ICBM de chaque côté.

Le rapport fait encore allusion à un dépassement par l'URSS de son plafond, également fixé en 1979, de deux mille cinq cent quatre lanceurs d'engins stratégiques, mais sans chiffrer ce dépassement. Il accuse à nouveau Moscou de violer le traité de limitation des antimissiles (ABM) par son radar de Krasnoiarsk, ainsi que le traité limitant la puissance des essais nucléaires à *150 kilotonnes*. En revanche, il reconnaît que la production du bombardier intermédiaire Backfire est retombée à trente unités par an, comme Brejnev l'avait promis en 1979.

A Moscou, l'agence Tass a rejeté dès dimanche les accusations de ce rapport qui, selon elle, n'est « *qu'un nouveau faux à but de propagande* » et ne contient « *rien de nouveau* ». Tass affirme notamment que le missile SS-25 n'est qu'une version améliorée d'un ICBM plus ancien, le SS-12, et que le radar de Krasnoiarsk ne sert qu'à l'observation des satellites.

On s'attend néanmoins que la publication de ce rapport renforce à Washington la position des « durs », qui font pression pour un abandon par les Etats-Unis des contraintes de SALT 2. Ce traité, que les deux parties s'étaient engagées à observer jusqu'à présent, bien qu'il n'ait pas été ratifié par les Etats-Unis, expire théoriquement le 31 décembre prochain, et M. Reagan devra prendre une décision à son sujet au début de l'année prochaine. – (*AFP, UPI.*)

UNE « PREMIÈRE » MODESTE

Des parlementaires socialistes européens ont été reçus à Moscou

De notre correspondant

Moscou. – L'événement est passé presque inaperçu dans la capitale soviétique. Il s'agissait pourtant d'une première : la visite à Moscou d'une délégation du groupe socialiste au Parlement européen, conduite par son président, M. Rudi Arndt (RFA), et composée notamment de Mme Barbara Castle (Grande-Bretagne), MM. Henri Saby (France), Mario Dido (Italie), Ernest Glinn (Belgique) et Piet Denkert (Pays-Bas). Après une semaine de séjour, les parlementaires européens ont quitté l'URSS le dimanche 22 décembre.

L'ambiguïté était au rendez-vous. Leurs interlocuteurs soviétiques voyaient surtout en eux des représentants de l'entité européenne dont l'existence était encore niée il y a peu à Moscou, mais avec laquelle M. Gorbatchev souhaite que le COMECON, l'association économique des pays communistes, noue des relations officielles. Les parlementaires européens, de leur côté, auraient volontiers joué les hirondelles qui annoncent le printemps, mais *ils* ont rappelé qu'ils ne représentaient que le groupe socialiste et n'étaient nullement mandatés par le Parlement de Strasbourg tout entier, *a fortiori* par la Commission de Bruxelles.

Il y avait, pour couronner le tout, la difficulté à expliquer ici les pouvoirs et le rôle du Parlement européen. Cette institution laisse perplexes les Soviétiques en raison de l'indépendance des députés par rapport aux gouvernements des pays dont ils sont originaires et de leur appartenance à des groupes politiques supranationaux.

Réserve

Les Soviétiques avaient un message simple à transmettre : ils souhaitent une réponse rapide à leur demande d'établissement de relations formelles entre le COMECOM et la CEE.

Le secrétaire du COMECOM, M. Viatcheslav Sytchev, a fait parvenir une demande à M. Jacques Delors, président de la Commission de Bruxelles, en juin dernier. M. Gorbatchev a publiquement affirmé à Paris, le 3 octobre, qu'il jugeait utile l'établissement de « *rapports plus constructifs* » entre le COMECOM et la CEE, qui pourraient même, selon lui, permettre « *également* » la recherche d'un « *langage commun sur les problèmes internationaux concrets* ».

L'attitude de la Commission de Bruxelles a été jusqu'ici plutôt réservée. M. Delors n'a pas lui-même répondu et s'est contenté de faire demander des éclaircissements en juillet par le commissaire européen aux relations extérieures, M. Declercq. Le principal obstacle est financier et touche à la différence de natures entre la CEE, véritable union commerciale et douanière, et le COMECON, qui n'a pas compétence, par exemple, pour fixer des tarifs communs. Les parlementaires socialistes européens se sont donc lancés dans une mission de bons offices destinée à accélérer le processus.

M. Arndt s'est toutefois montré prudent sur l'instauration de relations officielle entre le COMECON et la CEE. « *En aucun cas*, a-t-il dit, *il ne faut que cela aboutisse à la constitution d'un cadre trop rigide qui puisse nuire aux relations entre la Communauté et les pays d'Europe de l'Est.* »

Les parlementaires socialistes européens, s'ils ont été fort courtoisement reçus, ne l'ont pas été à un très haut niveau. Ils ont vu des « experts », tel M. Zagladine, chef adjoint du département international au comité central, ou des personnalités sans grand poids politique, tel M. Voss, président du Soviet des nationalités. Leur seul interlocuteur au bureau politique a été M. Demitchev, ministre de la culture, qui n'est que suppléant.

DOMINIQUE DHOMBRES.

AMÉRIQUES

Brésil

L'euphorie de la croissance est revenue

De notre correspondant

> *Le président Sarney est un gestionnaire prudent, et n'a pas son égal pour réduire les tensions et n'indisposer personne...*

Brasilia. – Les Brésiliens terminent l'année 1985 mieux qu'ils ne l'ont commencée. L'euphorie de la croissance est revenue, et la nouvelle République a pris désormais son rythme de croisière sous la houlette rassurante, lénifiante même, de M. José Sarney, qui a révélé, en neuf mois de pouvoir, un réel talent pour naviguer entre des forces et des intérêts opposés.

Une augmentation de 7 % du PNB, une industrie de nouveau en plein essor, le chômage en baisse et le pouvoir d'achat en progrès, un gouvernement assez sûr de lui et de ses recettes en devises pour établir de nouveaux rapports avec le FMI : les bonnes nouvelles ne manquent pas en cette première année de la démocratie retrouvée. Seule ombre au tableau : l'inflation, difficilement maintenue à son niveau de l'an dernier (près de 230 %), et qui a encore dérapé ces deux derniers mois pour atteindre un rythme mensuel de 15 %.

Le chemin de la croissance n'a pas été repris sans mal. Deux tendances, au début, se partageaient le gouvernement formé par Tancredo Neves, mort sans avoir assumé ses fonctions et remplacé par M. Sarney, son vice-président : une tendance dite orthodoxe, soucieuse de lutter d'abord contre l'inflation, et une autre, dite de gauche, favorable à la reprise immédiate du développement.

Tancredo Neves voyait dans l'inflation le mal numéro un, à combattre en priorité pour faire redémarrer la production sur des bases assainies. Il avait placé aux finances un technocrate de l'ancien régime, M. Francisco Dornelles. Ce dernier commença sa gestion par une série de mesures déflationnistes pour réduire le train de vie de l'Etat et agir sur les prix. Sa politique ne pouvait que déplaire à la majorité du Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB), la formation de centre-gauche de M. Neves, qui avait promis d'abandonner les recettes de ses prédécesseurs. Elle heurtait aussi la volonté de M. Sarney de se rendre populaire pour gagner une légitimité qui lui manquait cruellement puisque, transfuge de l'ancien régime, il ne devait son poste qu'à une combinaison d'états-majors.

Le conflit interne prit fin au mois d'août avec le départ de M. Dornelles et son remplacement par M. Dilson Funaro, entrepreneur de Sao-Paulo, lié étroitement au PMDB, dont il a contribué à élaborer le programme économique. Avec lui triomphèrent les partisans du développement : l'industrie s'est littéralement emballée pendant le deuxième semestre : alors que la croissance en 1984 (+ 4,5 %) avait été « tirée » par les exportations, elle a été provoquée cette année par une augmentation de la consommation interne.

Le FMI tenu à l'écart

Dès ses débuts en effet, la nouvelle République a voulu innover en accordant des revalorisations de salaires supérieures au taux d'inflation. Elle a innové aussi dans ses relations avec le FMI. Alors que le gouvernement du général Figuiredo avait adressé à l'organisation de Washington sept lettres d'intention en deux ans, Brasilia n'a pris en neuf mois aucun engagement précis et a suspendu les missions d'observation du Fonds. Celui-ci établit désormais ses rapports avec les chiffres fournis par Brasilia et non avec les données recueillies par ses experts.

Une bonne réserve de devises (8 milliards de dollars) et un excédent commercial (12 milliards de dollars), suffisant chaque année pour payer les intérêts de la dette extérieure, donnent apparemment une certaine marge de manœuvre au gouvernement Sarney, qui s'est efforcé, tout au long de l'année, de traiter directement avec les créanciers étrangers sans demander l'aval du FMI.

La flambée inflationniste du dernier trimestre commence pourtant à alarmer les responsables de l'économie, et leurs réactions à ce sujet sont contradictoires. Tandis qu'on parle dans certaines instances gouvernementales de la nécessité d'un « plan austral », c'est-à-dire d'un gel des salaires et des prix et de la création d'une nouvelle monnaie – comme dans l'Argentine de M. Alfonsin, – le ministre des finances est partisan de méthodes plus douces pour ne pas freiner la production. « *En fait*, estime un journaliste, *Sarney n'a pas assez d'envergure pour imposer un plan austral. Il lui faudrait l'appui d'un parti, qu'il n'a pas.* »

Les oppositions désarmées

Avec son visage bonhomme, voirebonasse, M. Sarney donne une image fidèle de son tempérament et de la politique qu'il a suivie jusqu'à présent. « *Il louvoie*, dit un de ses ministres ; *il s'efforce de n'indisposer personne ni à gauche ni à droite.* » Le président a les meilleures relations avec l'extrême gauche, et il a réussi aussi à désarmer la droite en amendant son projet de réforme agraire. L'Eglise se montrait-elle insatisfaite à la suite de cet amendement ? « *Il a reçu ses principaux dirigeants et, apparemment, il a réussi à les convaincre puisqu'ils n'ont plus protesté* », confie M. Celio Borja, l'un des conseillers du président.

Cette aptitude à réduire les tensions est propre certes au génie brésilien. M. Sarney l'a poussée à un tel degré que rares sont les hommes politiques capables aujourd'hui de dire où va son gouvernement, faute d'adversaires reconnus et de partisans déclarés.

« *L'année 1986 sera celle des réformes sociales* », vient de déclarer le chef de l'Etat. Et son conseiller, M. Borja, explique : « *Notre idée, c'est que l'Etat doit se retirer d'une partie de l'activité économique pour financer des programmes sociaux. Il est présent actuellement dans des secteurs qui ne sont pas stratégiques, tels que la sidérurgie et le textile, souvent à la suite d'interventions destinées à renflouer les entreprises en déclin. Nous voulons obliger ces entreprises à privatiser une partie de leur capital, sans que le contrôle public soit modifié pour autant.* »

L'engagement a été pris par le gouvernement Sarney de venir en aide aux plus nécessiteux : un million et demi d'enfants doivent bénéficier, l'an prochain, de distributions gratuites de lait ; un plus grand nombre d'élèves recevront, pendant une plus longue période de l'année, des repas gratuits à l'école ; des secours alimentaires seront donnés aux familles les plus démunies, ainsi qu'aux femmes enceintes des bidonvilles. Un « paquet » législatif (la *pacote*), voté début décembre, prévoit une pression fiscale accrue sur les classes les plus favorisées pour financer la « *priorité aux pauvres* » proclamée par le chef de l'Etat.

Ce n'est pas encore la réforme fiscale promise mais « *c'est son début* », dit M. André Gustavo, rédacteur en chef du *Jornal do Brasilia*.

Et du côté des partis ? La formation majoritaire, le PMDB, est tiraillée entre une gauche et une droite. Son président, M. Ulysses Guimaraes, s'est montré jusqu'à présent incapable ou peu désireux de négocier le pacte politique et social dont M. Sarney a lancé l'idée il y a plusieurs mois. Si les élections municipales du 15 novembre ont permis au PMDB de consolider sa présence dans la plupart des grandes villes, elles lui ont apporté aussi une défaite de première grandeur : la perte de la mairie de Sao-Paulo, gagnée par l'ancien président Janio Quadros contre M. Fernando Cardoso, porte-parole du gouvernement au Congrès.

Avec M. Quadros, c'est le populisme de droite qui prend sa revanche et modifie, une fois de plus, semble-t-il, comme il y a un quart de siècle, les données du jeu politique. Il a suffi que le nouveau maire de Sao-Paulo revienne d'un voyage en Europe avec la barbe de Lincoln – son modèle favori – pour qu'il soit soupçonné de postuler à la succession de M. Sarney. Il est déjà présenté comme le seul candidat capable, au nom des forces conservatrices, de faire barrage aux populistes de gauche de M. Lionel Brizola. Le président-éclair de 1961 (il démissionna après sept mois de mandat) contre l'agitateur patenté du gouvernement Goulart, renversé en 1964 par les militaires : si ce duel avait lieu, le Brésil se trouverait reporté – au sens propre du terme – plus de vingt ans en arrière.

CHARLES VANHECKE.

هكذا من الاهل

EUROPE

Italie

LE GIGANTESQUE INCENDIE DE NAPLES

Les enquêteurs ne penchent pas pour la thèse de l'attentat

De notre correspondant

Rome. – *Un énorme champignon* de fumée noire flotte depuis *quarante-huit heures au-dessus du* golfe de Naples. Il couvre toute la ville et s'étend jusqu'à l'île de Capri. Depuis l'aube du 21 décembre, un incendie dévore le centre pétrochimique AGIP de San Giovanni à Teduccio, dans la banlieue industrielle de la ville. Plus de 30 000 mètres carrés de bâtiments et vingt grandes cuves sont en flammes. Malgré leurs efforts, les cinq cents pompiers de Naples, mais aussi de Rome, venus en renfort n'ont pas réussi à éteindre le brasier. Ils ont seulement pu le circonscrire. Un seul réservoir était encore en flammes dans la soirée du dimanche; l'incendie devrait mourir de lui-même dans la journée du 23 décembre.

Il a fallu évacuer des milliers d'habitants de ce populeux quartier de la périphérie de Naples, où de nombreux immeubles ont été construits autour des dix mille mètres carrés de la zone industrielle, scène du sinistre. Le bilan de la catastrophe reste néanmoins limité : quatre morts (deux ouvriers de l'AGIP et un couple de personnes âgées mortes dans l'effondrement d'un immeuble soufflé par l'explosion) et plus de cent soixante-dix blessés. La panique créée par cet incendie n'en a pas moins été terrible. Le souffle de l'explosion des premiers réservoirs, à 5 h 13, le matin, a brisé toutes les vitres dans un rayon de 6 kilomètres. Des centaines de personnes sont descendues affolées dans la rue. Nombre d'entre elles croyaient à une éruption du Vésuve. Un ouvrier de l'AGIP, M. Paolo Giordano, raconte : « *J'ai vu des flammes, puis aussitôt après il y a eu une terrible explosion. J'ai été soulevé en l'air par l'onde de choc, projeté à quelques mètres. Quand j'ai repris mes esprits, je n'en croyais pas mes yeux ; des blessés hurlaient, certains essayaient d'escalader une des portes de l'établissement restée bloquée, d'autres n'arrivaient pas à bouger et appelaient à l'aide.* »

Les flammes ont rapidement gagné le cœur du complexe pétrochimique. Elles atteignaient plus de 200 mètres de haut. Pour des raisons de sécurité, la circulation ferroviaire a été interrompue sur la ligne Naples-Salerne, l'un des principaux axes de communication nord-sud du pays, qui passe à quelques centaines de mètres de la raffinerie. Au moment de l'explosion, un train de banlieusards qui arrivait à petite vitesse a eu toutes les vitres pulvérisées par le souffle, cent quarante personnes ont été blessés. Le trafic de certaines bretelles des autoroutes a également été dévié.

Presque un an jour pour jour après l'attentat à la bombe du train 904 Naples-Milan, près de Bologne, qui était bondé de familles d'émigrants montant au nord pour passer Noël avec leurs proches, une nouvelle tragédie s'est donc abattue sur la ville au moment de Noël. « *Ce que j'ai vu est terrible*, affirmait M. Carlo D'Amato, maire de Naples. *Des établissements industriels de ce type ne devraient pas être installés en pleine ville. Nous demandons que ces industries à risques soient immédiatement éloignées des zones urbaines.* »

Deux mille sans-abri

Les causes de la catastrophe n'ont pas encore pu être déterminées. « *Tant que l'incendie n'aura pas été complètement éteint, il sera impossible de savoir exactement ce qui s'est passé* », déclarait M. Giuseppe Zamberletti, ministre de la protection civile, qui depuis l'aube du 21 décembre coordonne les secours. Quelques employés de l'AGIP évoquent la possibilité d'un attentat. Ils racontent que, juste avant l'explosion, il s'est fait sentir une odeur de soufre, mais nombre d'autres témoignages affirment au contraire qu'il s'agissait d'une odeur d'essence.

Si les enquêteurs n'abandonnent pas *a priori* l'hypothèse d'un attentat, ils restent néanmoins très sceptiques : le sinistre a éclaté au centre de l'établissement pétrochimique, là où l'essence à peine déchargée des tankers est stockée en attente des derniers contrôles et des visas fiscaux, sous la garde de la police financière. Pour d'éventuels terroristes, choisir ce site pour un attentat eût été multiplier inutilement les risques et les difficultés.

Deux magistrats de Naples, MM. Carlo Visconti et Giuseppe Fusco, sont chargés de l'enquête. Une première hypothèse : l'incendie est peut-être lié aux opérations de déchargement de 72 000 tonnes d'essence par un pétrolier. Le navire a été mis sous séquestre et son commandant aussitôt interrogé. Les magistrats ont aussi commencé à questionner les responsables techniques de l'établissement. Comment expliquer qu'aucun des dispositifs anti-incendie dont étaient munis les réservoirs n'ait fonctionné ? Est-ce simplement à cause de la violence de l'explosion, puis de la rapidité avec laquelle se sont propagées les flammes ? S'agit-il au contraire d'un défaut de conception ou d'entretien dans les systèmes de sécurité ? Autant de problèmes qui d'ores et déjà alimentent les polémiques.

Les dommages causés par la catastrophe *sont évalués* à plus de 100 milliards de lires ; près de deux mille habitants du quartier sont désormais sans abri. Ils iront rejoindre pour les fêtes de Noël les quelques milliers de sinistrés du tremblement de terre de novembre 1980 qui, depuis cinq ans, sont encore installés dans une quinzaine d'hôtels et d'édifices publics réquisitionnés.

(*Intérim.*)

Turquie

La justice militaire refuse de relaxer les intellectuels de l'Association pour la paix

On attendait avec impatience le jugement de la Cour de cassation militaire dans l'affaire de l'Association pour la paix dont 23 membres et dirigeants ont maille à partir avec la justice depuis juin 1982. Ces intellectuels, accusés de « *propagande communiste* » et de « *constitution d'une organisation illégale* », avaient été condamnés à des peines de prison allant de cinq à huit années. La Cour de cassation militaire a invalidé ce jugement pour vice de forme et renvoyé l'affaire pour un nouveau jugement. Retour à la case départ, donc. Mais, contrairement à toute attente, la Cour de cassation militaire a refusé la demande de relaxation concernant douze des accusés, incarcérés depuis novembre 1983 (1).

Cela a fait l'effet d'une douche froide au sein des milieux intellectuels, tout comme chez les diplomates occidentaux en poste à Ankara. En effet, au moment où cinq pays européens – dont la France – viennent de faire un geste de détente en retirant la plainte qu'ils avaient déposée contre la Turquie auprès de la Commission des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, on espérait que la justice turque se montrerait de son côté plus souple, en particulier *quant au sort des intellectuels* de gauche.

Cette décision apparaît d'autant moins explicable que dans d'autres *procès, comme* celui des dirigeants de la centrale ouvrière progressiste (DISK) ou celui des dirigeants du Parti du mouvement nationaliste (extrême droite), les principaux accusés, pourtant passibles de la peine de mort, ont été relaxés et comparaissent désormais en *pré*venus libres.

La Cour de cassation militaire, statuant en dernier ressort, a égale*ment confirmé* la *semaine* dernière les peines de cinq à douze ans de *prison infligées à quarante-trois* membres de l'ancien parti ouvrier turc (*communisant*). Dans les deux cas, le sort réservé à des *hommes de gauche qui avaient très* clairement déclaré leur hostilité à *toute forme d'action violente et ne* sont sanctionnés que pour délit *d'opinion, contraste fâcheusement* avec l'amélioration du climat poli*tique que l'on avait pu noter* ces derniers temps en Turquie.

Tortures

L'état de siège est désormais levé *dans les départements les plus* importants et la presse jouit d'une *plus grande liberté. L'opinion* paraît plus sensible aux violations *des droits de l'homme. Un député* de l'opposition sociale-démocrate, *M. Canver, vient ainsi de publier* une liste de cent treize personnes *mortes*, selon lui, *des suites de tor*tures et de demander des explications au ministre de l'intérieur. La presse n'hésite plus à aborder ce sujet, le dernier cas de tortures ayant été récemment dénoncé dans le département de Giresun, en Anatolie du Nord.

De même, un groupe de mères de détenus incarcérés dans les prisons d'Istanbul et d'Ankara a organisé, la semaine dernière, une conférence de presse dans les locaux du Parti populiste social-démocrate, principale formation de l'opposition, pour dénoncer les conditions de détention et les pressions psychologiques exercées sur leurs enfants.

En refusant la relaxe des membres de l'Association pour la paix, aurait-on voulu démontrer à l'étranger que la Turquie est un pays souverain et que le cours normal de la justice ne saurait être affecté par les pressions venues de l'extérieur ? Le dénouement rapide de certains procès a été implicitement souhaité par les cinq pays européens qui ont retiré leur plainte contre la Turquie.

L'*opinion* turque est divisée à propos des conditions mises au retrait de cette plainte. Certains les trouvent justes, tandis que d'autres estiment qu'elles représentent une ingérence dans les affaires internes de la Turquie.

A. U.

(1) Six autres accusés, dont le bâtonnier Apaidin et l'ancien ambassadeur Dikerdem, ont été relaxés en novembre 1984.

Pologne

LE DIXIÈME CONGRÈS DU PARTI AURA LIEU FIN JUIN

Le *général* Jaruzelski a annoncé, samedi 21 décembre, à l'issue d'un plénum du comité central du PC, que le dixième congrès du parti aura lieu dans la dernière décade du mois de juin 1986. Il sera précédé, a-t-il dit, par des « *entretiens avec tous les membres et les candidats* » du PC.

Le plénum a d'autre part nommé au secrétariat du comité central le général Jozef Baryla, soixante et un an, vice-ministre de la défense et chef de la direction politique de l'armée. – (*AFP.*)

● *Dix-sept morts dans un coup de grisou.* – Dix-sept mineurs ont été tués et un autre a été porté disparu à la suite d'un coup de grisou qui s'est produit dimanche après-*midi 22 décembre dans une mine de* charbon de Walbrzych, au sud-ouest de la Pologne, a annoncé l'agence polonaise de presse PAP.

L'explosion *s'est produite* dans une galerie située à 200 mètres sous terre, alors que vingt-six mineurs y travaillaient, précise l'agence. – (*AFP.*)

PROCHE-ORIENT

LE DÉPLOIEMENT DE SAM-5 EN LIBYE

Washington dénonce une « escalade dangereuse dans le soutien de l'URSS à Tripoli »

La Libye a confirmé, dimanche 22 décembre, les informations américaines selon lesquelles elle déployait sur son territoire des missiles soviétiques antiaériens SAM-5, qui figurent parmi les engins de plus longue portée dont dispose l'URSS dans ce domaine. Un communiqué du ministère libyen des affaires étrangères assure que « *l'unique but* (de ce déploiement) *est de défendre le golfe de Syrte et les eaux territoriales libyennes* ».

Un porte-parole du département d'État avait dénoncé, samedi, « *l'escalade dangereuse dans le soutien de l'Union soviétique à la Libye* ». « *L'arsenal libyen d'armements soviétiques est bien connu de nous et excède de beaucoup tout besoin légitime de défense de la Libye* », avait poursuivi le porte-parole. Les Etats-Unis ont protesté auprès de Moscou au sujet du déploiement de ces missiles, mais leur démarche est restée sans réponse.

Washington craint que ce nouveau dispositif antiaérien ne mette en danger les vols de reconnaissance qu'effectuent les appareils de la VI[e] flotte au-dessus de cette zone de la Méditerranée, qu'ils considèrent comme faisant partie des eaux internationales, ce que conteste Tripoli. Les SAM-5 sont, en effet, des missiles à longue portée – 250 à 300 kilomètres – alors que la Libye ne disposait, jusqu'à présent, que d'engins de courte portée (SAM-2 et SAM-3). Les nouvelles batteries de missiles, selon des officiels américains cités par le *Washington Post*, doivent être servies par des Soviétiques et installées sur deux sites.

L'accroissement de l'arsenal de Tripoli est évidemment de nature à dégrader encore, si faire se peut, le climat des relations entre les Etats-Unis et la Libye. En août 1981, deux F-14 américains participant à des manœuvres dans la région du golfe de Syrte avaient abattu deux chasseurs libyens de fabrication soviétique.

Egypte

● *Huit Egyptiens devant la Cour de sûreté de l'État.* – Passibles de la peine capitale, ils sont accusés d'avoir reçu la somme de 18 400 dollars des services secrets libyens en vue de « *former des cellules clandestines de sabotage destinées à renverser le régime* ». – (*AFP.*)

A TRAVERS LE MONDE

CHILI

Mgr Fresno : pas de messe de Noël pour le général Pinochet

Santiago (*AFP*). – L'archevêque de Santiago, *le cardinal Juan* Francisco Fresno, a annoncé, samedi 21 décembre, qu'il avait décliné une invitation du président Pinochet à venir célébrer *une* messe au palais présidentiel de la Moneda. Le cardinal a indiqué, au cours d'un office, *qu'il ne célébrerait qu'une seule messe au cours* de la nuit de Noël à la cathédrale métropolitaine de Santiago. Les propos de Mgr Fresno ont été *applaudis par une partie de l'assistance.*

D'autre part, *le* gouvernement chilien a rejeté à *la fin* de la semaine dernière l'« accord national » pour une transition démocratique, adopté en août dernier par les dirigeants de onze *formations* politiques d'opposition. Ce document, élaboré en coopération avec l'Eglise, avait reçu le soutien de Mgr Fresno.

CHINE

Manifestation antinucléaire

Pékin. – La place Tian-Anmen a été, dimanche 22 décembre, *pour la première fois, le théâtre d'une manifestation antinucléaire* organisée par deux cents à quatre cents étudiants originaires de la *région de Lop-Nor, proche de la frontière soviétique*, qui est le principal centre d'essais nucléaires chinois. Selon des témoins, les étudiants appartenaient au *Collège central des nationalités, une institution* réservée aux membres des cinquante-cinq minorités ethniques de Chine. *Aucune arrestation n'a été rapportée au cours* de cette manifestation qui n'était pas autorisée. Appartenant à *l'ethnie musulmane ouïgoure, originaire de l'une des cinq régions* autonomes de Chine, les étudiants ont remis une pétition à un officiel du PC, *demandant notamment la fin des essais nucléaires à* Lop-Nor, dans le désert Takla-Makan, où une trentaine d'essais *nucléaires ont eu lieu depuis l'explosion de la première bombe atomique* chinoise en 1964. – (*AFP, UPI*).

RÉPUBLIQUE D'IRLANDE

Un nouveau parti d'opposition

Dublin. – Un ancien ministre du parti d'opposition Fianna Fail (nationaliste), M. Desmond O'Malley, a annoncé, samedi *21 décembre, la formation d'un nouveau parti politique, le* Parti démocrate-progressiste. M. O'Malley avait été exclu du Fianna Fail en 1984 *en raison de son opposition à la politique de ce parti sur* la libéralisation des lois sociales et sur l'Irlande du Nord. La cofonda*trice de la nouvelle formation est M*[me] *Mairy Harney, qui a dû quitter* le Fianna Fail récemment parce qu'elle soutenait l'accord signé le *15 novembre par M*[me] *Margaret Thatcher et le premier ministre* irlandais, M. Garret FitzGerald, sur l'Irlande du Nord. Le nouveau parti se veut libéral *dans le domaine social, modéré à l'égard de* l'Irlande du Nord, et conservateur en matière économique. – (*Corresp.*)

LIBAN

Le sort des otages de Beyrouth

M[me] Joëlle Kauffmann se rend mardi au Liban avec ses deux *enfants pour « être le plus près possible »* de son mari. Elle entend *« conserver à ce voyage un caractère familial »*. A Beyrouth, où il *tente une mission* de médiation, le docteur Reza Raad, médecin français d'origine libanaise, a rencontré à plusieurs reprises *d'importants* responsables du Hezbollah (le Parti de Dieu – intégristes musulmans pro-iraniens). Il a fait don de matériel médical et *de médicaments à une société de bienfaisance*, l'Association islamique, en signe de solidarité, a-t-il dit, avec la population de *Beyrouth-Ouest et de sa banlieue sud* (à *majorité chiite*). Les enlèvements sur base confessionnelle se sont poursuivis ce week-end *à Beyrouth : trois musulmans ont été enlevés* à l'est alors *qu'ils* venaient à franchir la ligne de démarcation. A la fin de la semaine *dernière, dix chrétiens avaient été enlevés* à Beyrouth-Ouest. – (*AFP.*)

PAKISTAN

Arrestations d'opposants

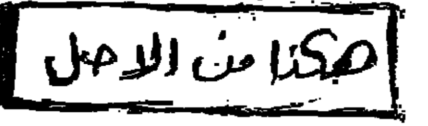
Islamabad. – Une trentaine de dirigeants et militants du MRD (Mouvement pour la restauration de la démocratie), interdit) ont été arrêtés à Lahore, dimanche 22 décembre, alors que le président Zia Ul Haq convoquait, pour mardi, une session commune de l'Assemblée nationale et du Sénat. Cette réunion extraordinaire des deux Chambres pourrait fournir l'occasion au général Zia d'annoncer la levée de la loi martiale, ainsi qu'il a promis de le faire avant le 31 décembre. Le MRD avait, la semaine dernière, fait campagne en faveur d'un meeting public le 25 décembre, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Mohammad Ali Jinnah, fondateur du Pakistan. – (*AFP, Reuter*).

URSS

Nouveau vice-premier ministre

M. Youri Bataline a été nommé vice-président du conseil des ministres de l'URSS en remplacement de M. Veniamin Dymchits qui *prend sa retraite à l'âge de soixante-quinze ans, a annoncé*, samedi 21 décembre, l'agence Tass. M. Bataline, cinquante-huit ans, était depuis le 11 avril 1983, *président du comité d'Etat pour le travail* et les questions sociales après avoir occupé pendant dix ans le *poste de premier vice-ministre de la construction des entreprises de* l'industrie du pétrole et du gaz, secteur dont était responsable *M. Dymchits au niveau du conseil des ministres depuis juillet* 1982.

Tass annonce, d'autre part, que M. Moukhamednazar Gapourov *a été libéré de ses fonctions* de premier secrétaire du Parti communiste de Turkménie, République soviétique d'Asie centrale, après avoir occupé ce poste pendant seize ans. M. Gapourov, soixante-trois ans, prend sa retraite et est remplacé par M. Saparmourad Niazov, quarante-six ans, qui exerçait depuis mars dernier les fonctions de premier ministre de Turkménie. – (*AFP.*)



politique

LA FIN DE LA LÉGISLATURE

Sous le signe du compromis avec le Sénat

La session extraordinaire du Parlement, ouverte dans la nuit du 20 au 21 décembre, s'est terminé, le dimanche 22 décembre. Elle aura permis au gouvernement de faire voter les neuf textes qui n'avaient pas pu être définitivement adoptés avant la fin de la session ordinaire... mais pas le dixième sur l'aménagement du temps de travail. Ce projet pourrait faire l'objet d'une convocation du Parlement en janvier, à moins que le gouvernement ne renonce à un débat que les communistes ont l'intention de faire traîner au maximum. La décision n'est pas encore prise, les avis étant partagés entre les ministères concernés.

Les ultimes travaux de la législature ont été marqués par la réalisation de deux compromis entre le gouvernement et l'opposition. Majoritaire au palais du Luxembourg, cette dernière n'a pas voulu s'engager dans une bataille de retardement — du type de celles qu'elle avait livrées lors des étés 1984 et 1985 — sur la limitation du cumul des mandats et sur l'amendement « tour Eiffel ». Ce dernier point a fait l'objet d'une conversation entre le président de la République et celui du Sénat. Le gouvernement pouvait à juste titre s'appuyer sur le fait que les conséquences de ces deux textes sont électoralement populaires.

Le bilan de ces sessions se traduit finalement par l'adoption définitive de soixante-neuf projets ou propositions de loi, chiffre considérable pour une période essentiellement consacrée au budget. Ainsi en 1984, dans les mêmes circonstances, il n'y avait eu que cinquante et un textes définitivement votés. Pour arriver à un tel résultat, le gouvernement à dû décréter l'urgence sur la plupart des textes en discussion, réduisant ainsi le nombre des navettes entre les deux Assemblées au grand regret des sénateurs, qui y voient une atteinte au bicamérisme, pourtant atténué, de la Ve République, et qui, de plus, n'est pas sans conséquenceS — négativée selon lui — sur la qualité juridique des textes ainsi approuvés.

Au total, la législature commencée en juin 1981 aura permis le vote de cinq cent quarante-neuf lois, ce qui ne remet pas en cause le record atteint entre 1973 et 1978 de six cent trente-huit textes. Mais, en ce domaine, la quantité n'est pas l'élément le plus significatif de l'ampleur du travail accompli.

En cinq ans, les socialistes ont dû apprendre à légiférer. Quel que soit l'avenir, ils ne pourront pas oublier les leçons de cet apprentissage. De son côté, la droite a découvert les charmes de l'opposition. Cela aussi laissera des traces. Le Sénat s'est essayé non sans succès au rôle de Chambre contestatrice. Acceptera-t-il de le perdre après mars 1986 ?

THIERRY BRÉHIER
et ANNE CHAUSSEBOURG.

Au cours des derniers jours de la *session ordinaire et lors de la session* extraordinaire du samedi 21 et *dimanche 22 décembre*, l'Assemblée nationale a définitivement adopté les *projets de loi suivants :*

● **Copropriété.** — Les députés, le jeudi *19* décembre, ont approuvé en troisième lecture, dans le texte du Sénat, la proposition de loi de M. Gilbert Bonnemaison (PS, Seine-Saint-Denis) *facilitant la* gestion des immeubles d'habitation en copropriété, notamment en diminuant les majorités requises pour un certain nombre de décisions *(le Monde* des 4 octobre, 14 et *30* novembre, *daté 15-16 décembre*). Le dernier sujet en discussion *entre les deux chambres concernait* l'obligation pour les syndics d'ouvrir *des comptes bancaires pour chacune* des copropriétés dont ils ont la gestion.

Finalement, les députés, après les sénateurs, ont accepté *la* solution préconisée par le gouvernement : le syndic devra *soumettre* au vote de l'Assemblée générale des copropriétaires, *lors* de sa première désignation et au moins tous les trois ans, la décision d'ouvrir ou non un compte bancaire séparé ; s'il ne respecte pas cette obligation, *sa désignation sera* nulle ; cette nouvelle législation entre *immédiatement* en vigueur.

● **Conventions internationales.** — L'Assemblée a approuvé, le jeudi 19 décembre, des projets de loi déjà votés par le Sénat, autorisant la ratification d'accords internationaux avec le Népal, sur la coopération culturelle, scientifique et technique ; avec la Côte-d'Ivoire, pour éviter les doubles impositions ; avec la Grèce, sur les contrats civils et commerciaux élaborés dans le cadre de la Communauté européenne.

Dans les mêmes conditions, le vendredi 20 décembre, l'Assemblée a approuvé un accord avec la Suisse sur la construction d'un viaduc entre Saint-Julien-en-Genevois et Bardonnex ; il permettra de raccorder le réseau autoroutier français à la future voie contournant Genève, mais nécessitera un échange de quelque 8 hectares entre les deux pays.

● **Droit d'expression des salariés.** — Le Sénat et l'Assemblée n'ont pu parvenir à un accord sur ce projet qui pérennise une des lois Auroux ; ce texte profite de l'occasion pour étendre le droit d'expression des salariés aux entreprises de moins de deux cents salariés et même de moins de cinquante salariés, si elles disposent d'une section syndicale *(le Monde* du 22 novembre). C'est justement cette extension que la majorité sénatoriale avait refusée. Elle s'était donc efforcée de limiter la portée de ce nouveau droit. En deuxième lecture, les *députés socialistes et communistes* avaient, pour l'essentiel, rétabli leur texte initial. Aussi, le Sénat avait *simplement repoussé ce projet en* nouvelle lecture, la majorité de l'Assemblée, *elle*, en dernière lecture, le vendredi 20 décembre, a *confirmé son vote précédent.*

● **Sectorisation psychiatrique.** — *Ce texte donne une base législative* à la sectorisation psychiatrique, mais son *financement* passe de l'*Etat* à la Sécurité sociale et charge les hôpitaux publics d'en assurer *la* responsabilité. Nul n'a contesté la nécessité de *réunifier les deux secteurs de* l'action psychiatrique, celle des hôpitaux et celle des *secteurs*, mais les communistes ont critiqué le désengagement de la responsabilité de l'Etat et la droite cette débudgétisation *« au détriment des assurés sociaux »* (*le Monde* des 24 septembre et 12 décembre).

La majorité sénatoriale avait surtout reporté d'un an l'application de cette réforme (*le Monde* daté 15-16 décembre). En deuxième lecture, les députés socialistes avaient à nouveau fixé sa mise en œuvre au 1er janvier 1986, M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé, assurant que *« toutes les dispositions ont été prises pour cela »*. Aussi, les sénateurs ayant, en deuxième lecture, adopté une question préalable, l'Assemblée a, le vendredi 20 décembre, définitivement confirmé ses votes précédents.

● **Fonction publique hospitalière.** — Les divergences entre les deux chambres du Parlement sont fondamentales sur ce texte, qui adapte le nouveau statut de la fonction publique aux 630 000 agents des hôpitaux publics (*le Monde* du 12 octobre). En première lecture, la majorité du Sénat avait exclu les directeurs d'hôpitaux et les pharmaciens du statut général, légalisé la notion de service minimum en cas de grève, et supprimé le monopole de présentation des syndicats représentatifs.

Les députés socialistes ne pouvaient accepter de pareilles dispositions. Aussi, en deuxième lecture, ils avaient rétabli le texte tel qu'ils *l'avaient adopté une première fois*, ajoutant simplement, à la demande du gouvernement, la possibilité d'un *« congé spécial de cinq ans »* maximum pour le personnel de direction.

Le Sénat avait alors rejeté ce projet que l'Assemblée a *confirmé en* dernière lecture, le vendredi *20 décembre*, le PC, le RPR et l'UDF s'abstenant.

● **Simplification en matière d'urbanisme.** — Il n'y a eu aucune difficulté entre le Sénat et l'Assemblée pour les dispositions de ce projet concernant l'application des règles d'urbanisme traditionnelles au lotissement. *De même, furent* adoptées sans grandes modifications les *nouvelles règles remplaçant* la procédure du permis de construire par un régime déclaratif pour les constructions de faible importance (*le Monde* des 31 octobre et 12 décembre).

● **Organisation des régions.** — Les *régions* allant *devenir*, à *partir* de l'élection au suffrage universel direct de leurs conseillers, des collectivités territoriales de plein exercice, *il fallait donner* une base légale au fonctionnement de leur conseil. *C'est ce que fait ce projet* en calquant les dispositions applicables aux conseils *régionaux sur* celles en vigueur pour les conseils généraux. *Mais le gouvernement* a aussi proposé d'imposer dans les assemblées *départementales et régionales* l'élection des bureaux à la proportionnelle des groupes politiques, le président conservant bien évidemment la liberté de choix des conseillers qui l'assisteront dans sa tâche exécutive. La droite s'est durement élevée contre ces dispositions, tant au Sénat où elle est majoritaire, qu'à l'Assemblée. Les députés socialistes l'ont imposée en dernière lecture le samedi 21 décembre (*le Monde* des 5 et 11 septembre, 11 octobre et 14 décembre). En revanche, suivant le Sénat, l'Assemblée avait en deuxième lecture précisé le rôle des comités économiques et sociaux qui ne seront consultés que sur les orientations générales du budget et des autres nouveaux domaines de compétence des régions, mais elle s'est refusée à leur fixer un délai pour donner leur avis comme le souhaitait la majorité sénatoriale.

Les deux chambres ont été d'accord pour étendre les inéligibilités aux élections *régionales* ou cantonales, selon le cas, aux membres des tribunaux administratifs et aux secrétaires des chambres régionales des comptes dans le ressort de leur juridiction aux membres du cabinet du *président* du *conseil général* ou régional, aux directeurs généraux, directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de bureau de conseil général et de conseil régional. Le gouvernement a fait étendre cette inéligibilité aux directeurs de cabinet de maire pour les élections *municipales*.

Après accord en commission *mixte paritaire, le Sénat a définitivement* adopté, comme l'avait fait auparavant l'Assemblée nationale, les projets suivants :

● ***Tribunaux administratifs.*** — Alors que l'Assemblée en première *lecture* avait *examiné à la fois* la réforme du Conseil d'Etat,auquel le *gouvernement propose* d'ajoindre trois chambres. et le statut des membres *des tribunaux administratifs (le Monde* du 4 décembre), le Sénat *n'a débattu que* du second de ces textes. Le premier ne figurait pas à l'ordre du *jour* de la *session* extraordinaire.

Le texte *sur* lequel *députés* et sénateurs se sont mis d'accord et qui a été approuvé samedi 21 décembre fixe à sept ans (le Sénat souhaitait dix) la durée du service effectif exigé des magistrats de l'ordre judiciaire pour être admis dans le corps des tribunaux administratifs au tour extérieur, maintient la suppression, voulue par le Sénat, de l'inspecteur général de l'administration au conseil supérieur des tribunaux administratifs institué par le projet, et *précise* que le secrétaire général de ce conseil appartiendra au corps des membres des tribunaux administratifs et qu'il ne pourra jouir d'aucun avancement pendant l'exercice de ses fonctions.

Il a également été précisé que le commissaire du gouvernement ne *pouvait être dispensé de présenter* ses conclusions sur toutes les affaires *et que dans les missions imparties* aux tribunaux administratifs figurera *également celle de conciliation.*

● **Conseils de l'éducation nationale.** — Adopté par le Sénat, jeudi 19 décembre comme l'avait fait la veille l'Assemblée nationale, le projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire. Après avoir décidé de ne pas créer de formation spécialisée au conseil supérieur de l'éducation nationale pour l'enseignement privé comme le souhaitait le Sénat, le texte prévoit que les représentants de l'enseignement privé audit conseil seront désignés par le ministre de l'éduction sur propositions de leurs organisations professionnelles.

● **Tour Eiffel** : La course engagée par le gouvernement pour permettre à la première télévision commerciale d'émettre le 20 février se révèle pleine d'obstacles. L'obstacle législatif a cependant été franchi samedi 21 décembre. Le nouveau projet de loi, rendu nécessaire après la décision de non-conformité à la Constitution appliquée à l'amendement « tour Eiffel » prise par le Conseil constitutionnel (*le Monde* daté 15-16 décembre), a été définitivement adopté par l'Assemblée nationale dans la rédaction proposée par le Sénat où l'opposition est majoritaire.

Le Conseil constitutionnel avait *reproché au texte initial du* gouvernement de ne pas avoir institué une *procédure d'information et de réclamation* assortie de *« délais raisonnables » pour éviter tout* risque d'arbitraire dans la détermination des *immeubles de grande hauteur* (en l'occurrence la tour Eiffel) *devant supporter la servitude* constituée par l'installation de relais ou *émetteurs* par TDF. Le gouvernement, dans la nouvelle version de *son projet, se gardait de fixer* la durée de ce *« délai raisonnable »*. Pour M. Georges Fillioud, *secrétaire* d'Etat chargé des techniques de la communication, cette précision relevait du décret. Les sénateurs, qui devaient examiner le texte après son adoption à l'Assemblée nationale (*le Monde* du 20 décembre), ont d'abord entendu M. Fillioud dans le huis clos de la commission des affaires culturelles, samedi matin 21 décembre, avant qu'il ne s'exprime en séance publique en fin d'après-midi.

Le secrétaire d'Etat confirmait qu'à ses yeux la procédure devait durer quinze jours. Pour la majorité sénatoriale — MM. Charles Pasqua (RPR, Hauts-de-Seine), rapporteur de la commission des affaires culturelles, et Pierre-Christian Taittinger (R.I., Paris) ont plaidé en ce sens, — le bon délai était d'un mois. Après une courte suspension de séance, M. Fillioud acceptait que la loi précise la longueur de ce fameux délai, et qu'il soit porté à vingt jours. L'esprit de conciliation, régnant, l'accord ainsi réalisé était approuvé à l'unanimité, les communistes n'ayant pas participé au vote.

Restait à M. Fillioud à faire avaliser *cette transaction à l'Assemblée* nationale. Ce fut fait par les seuls *députés socialistes*, le RPR *s'abstenant*, l'UDF et le PCF ne participant pas au vote. Le secrétaire d'Etat en profitait pour contester *que les émissions de la future chaîne* perturberaient la réception des *chaînes du service public et pour* annoncer l'arrivée de la... « 6 », pour *laquelle il a dit avoir reçu trois candidatures « sérieuses »*.

● ***Amnistie en Nouvelle-Calédonie.*** — Par deux fois le Sénat *s'est opposé à ce projet*, qui établit une amnistie partielle (moins étendue que celle proclamée en Corse dans les mêmes circonstances) en Nouvelle-Calédonie pour les délits liés aux incidents de ces derniers mois *(le Monde* du 4 décembre). Malgré les exhortations de M. Dick Ukeiwé (RPR) au Sénat et de M. Jacques Lafleur (RPR), qui a voulu y voir une approbation *« aux terroristes et aux violeurs »* (alors que M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat aux personnes âgées, avait réaffirmé que de tels crimes ne sont pas amnistiables), l'Assemblée a réaffirmé en dernière lecture, le dimanche 22 décembre, sa volonté de pardon par 318 voix (PS, PC) contre 158 (RPR, UDF).

● **Abaissement de l'âge de la retraite des agriculteurs.** — Le Sénat a rejeté par deux fois le projet de loi, dont les modalités ne le satisfont pas, après que ses amendements aient été jugés anticonstitutionnels car ils accroissaient les dépenses de l'Etat.

Aussi, *en deuxième lecture*, l'Assemblée a rétabli son texte initial *(le Monde* du *7 décembre*), assorti de quelques amendements, *notamment la suppression à partir* du 31 décembre 1990 de l'obligation *de cesser toute activité* pour percevoir une première retraite ; le gouvernement a aussi profité de l'occasion pour faire confirmer le caractère d'établissement public à caractère industriel et commercial de l'Office national interprofessionnel des céréales, afin d'annuler les effets fiscaux d'un arrêt du Conseil d'Etat qui lui contestait cette qualité *(le Monde* daté 22-23 décembre). En dernière lecture, le dimanche 22 décembre, les députés socialistes ont confirmé leurs votes précédents.

Th. B. et A. Ch.

LE LANCEMENT DE LA CINQUIÈME CHAINE

La Ville de Paris va freiner l'application de la loi « Tour Eiffel »

Dans une interview publiée par *le Matin de Paris*, M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication, *« espère que la raison l'emportera »* pour le lancement de la cinquième chaîne, et *« demeure optimiste »* pour les délais : *« Je ne vois pas très bien*, déclare-t-il, *l'intérêt qu'aurait la mairie de Paris à se lancer dans une guerre de procédure qui prendrait en otage des millions de téléspectateurs de Paris et de sa région »*.

La position de la Ville de Paris est tout autre. La nouvelle loi « tour Eiffel » lui paraît inattaquable devant le Conseil constitutionnel, mais elle fera tout ce qu'elle pourra pour *freiner l'application de la loi.* Le pylône actuellement existant au *sommet de la tour* devra être allongé de 5 à 6 mètres et en attendant des émetteurs devraient être placés sur les rambardes. La Ville demandera une enquête technique sur la solidité des dispositifs provisoires et sur la sécurité des visiteurs de la tour. Pour la surélévation, un permis de construire sera nécessaire. La Ville donnera, bien entendu, un avis défavorable. Si la cinquième chaîne réussit à s'installer avant les élections, la ville demandera des indemnisations qui pourraient atteindre 180 millions de francs.

Après les élections et une éventuelle victoire de l'opposition, M. Jacques Chirac fera voter une loi annulant la concession. Les promoteurs de la cinquième chaîne seront indemnisés et prendront rang s'ils le veulent parmi les candidats, qui seront mis en concurrence. En attendant, la Ville espère que le Conseil d'Etat prononcera un sursis à exécution, en réponse aux quatre recours déposés par différents organismes contre la décision du gouvernement.

M. A.-R.

LE ROI HASSAN II AUX MAROCAINS DE FRANCE : n'entrez pas dans les querelles locales

Le roi Hassan II, qui effectue un séjour privé en France, a demandé, le samedi 21 décembre, à ses concitoyens vivant en France de rester en marge de la vie politique et syndicale française.

Au cours d'un déjeuner offert, dans le parc floral de Vincennes, à des membres de la communauté marocaine de France, le souverain marocain a notamment déclaré : *« Il ne faut surtout pas que d'une manière accidentelle ou indirecte, vous entriez dans les problèmes, les querelles ou les affaires partisanes, qui sont franco-françaises. » « Restez en marge des problèmes de partis politiques et des problèmes syndicaux. Ne soyez pas pour certains Français contre d'autres Français, soyez pour la paix sociale et vous serez pour le grand renom de votre patrie qui est le Maroc »*, a-t-il ajouté, avant d'affirmer qu'il ne souhaitait pas que ses concitoyens usent du droit de vote aux élections municipales que pourrait proposer le gouvernement français aux immigrés. — *(AFP.)*

NOUVELLES BRÈVES

● *M. Stoléru rallie M. Barre.* — M. Lionel Stoléru, ancien secrétaire d'Etat, proche de M. Valéry Giscard d'Estaing, annonce, dans une interview à *Libération* ce lundi 23 décembre, qu'il quitte le Parti républicain pour rejoindre les *« adhérents directs de l'UDF »*. Il proteste contre la présence auprès de M. Léotard de *« trois personnes choisies arbitrairement, Douffiagues, Longuet et Madelin, qui représentent exclusivement l'aile droite du parti »*, ajoutant : *« Madelin est le Laignel de l'opposition »*. M. Stoléru précise qu'il *« passe dans le camp de M. Barre »*, dont la voix, *« dans le contexte actuel, rappelle le mieux bon sens et sérieux : tant qu'on n'a pas gagné l'élection présidentielle on ne gouverne pas la France »*.

● *M. Jean-Louis Bianco*, secrétaire général de la présidence de la République, est nommé par décret du 20 décembre représentant du premier ministre au conseil d'administration de l'Office national des forêts *en remplacement* de M. Haroun Tazieff. Son mandat expirera le 31 décembre 1986.

1986 : l'année-vérité de la Vᵉ République

(Suite de la première page.)

Le président du RPR, qui pourra *difficilement refuser s'il est* « appelé », déterminera largement le programme de la nouvelle législature : de son contenu dépendra l'affrontement, ou non, avec le chef de l'Etat. Pour l'heure, à l'équivoque entretenue par M. Mitterrand répond le chaud et le froid soufflé par M. Chirac. Aux dernières nouvelles, M. Chirac fera tout pour éviter la « crise de régime »...

Mais les « barristes » se contenteront-ils d'être spectateurs ? La future majorité n'a-t-elle pas vécu avant même de prendre consistance ? Le jeu de M. Barre est d'être *le recours, dans une situation de* cohabitation-conflit, qui justifierait *a posteriori* ses propres thèses, et non d'être le chef de file d'une fronde parlementaire ouverte.

Enfin, comment le PS se comportera-t-il dans l'opposition ? Vraisemblablement en relais d'un président guerroyant (ou ne restant pas « *inerte* ») face à un gouvernement et une majorité hostiles ; mais, à ce jeu, la tentation peut réapparaître, pour certains socialistes, de retourner à une « culture d'opposition », alors que seule cette « culture de gouvernement » chèrement acquise pourra leur permettre de préparer dans de bonnes conditions les échéances suivantes.

Si bien que 1986 peut apparaître, au choix, comme l'année de tous les dangers – confusion institutionnelle, épreuve de force entre le président et le premier ministre, et, pour finir, crise de régime – ou comme l'année de toutes les chances : pourquoi ne pas tabler (bien que ce schéma ne soit pas le plus probable) sur le sens de l'Etat des responsables politiques ? Dans une France où les champs du consensus se sont étendus, où la gauche a appris à gouverner au centre, il se trouvera bien quelques hommes, aptes au compromis, pour assurer à la fois le respect de la fonction présidentielle et celui du suffrage universel, et pour confirmer ainsi la viabilité de la Vᵉ République.

Ainsi verrons-nous « l'année-vérité » de la Constitution : est-ce que celle-ci ne peut fonctionner qu'avec une France durablement coupée en deux ; ou bien peut-elle – son « élasticité » aidant – s'adapter à une situation inédite en France mais normale dans toute autre démocratie que la nôtre ?

C'est sans doute compter sans la perspective de l'élection présidentielle, qui interdit aux modérés de droite de gouverner avec les modérés de gauche, pour le plus grand bien de la bipolarisation.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Propos et débats

M. Chirac : les trois choix de M. Mitterrand

M. Chirac, avant de quitter la Réunion pour Paris, samedi 21 décembre, a voulu « dissiper les incertitudes, voires les procès d'intention » en évoquant l'alternance de mars 1986 en ces termes : « La France aura *besoin d'un gouvernement fort, efficace, décidé à tenir les engagements* que la nouvelle majorité aura pris devant le pays, mais aussi d'un gouvernement fermement décidé à ce que, comme cela va de soi, son action se déroule dans le respect des institutions. »

« Ce dont la France aura besoin en 1986, c'est d'une vigoureuse action de redressement et pas, *une fois passées les élections, de nou*veaux affrontements risquant de conduire à une crise de régime. La crise de régime nous n'en voulons pas. La nouvelle majorité ne pourra soutenir qu'un gouvernement dont la direction, la composition, le programme soient tels que l'action de redressement promise puisse commencer sans délai et sans aucun compromis. » Quant au président de la République, ou bien s'estimant désavoué, il décidera dignement de se retirer, ou bien... il fera en sorte que le nouveau gouvernement puisse agir..., ou bien il multipliera les obstacles et, dans ce cas, les choses seront beaucoup plus difficiles et notre pays risquera de connaître une crise... »

Mᵐᵉ Veil : exorciser le credo pétainiste

Mᵐᵉ Simone Veil a regretté, dimanche 22 décembre, au « Forum » de RMC, que « M. Barre ait employé la formule Travail-Famille-Patrie qui rappelle à une partie des Français le drame absolu » *des années du gouvernement Pétain. Elle a ajouté toutefois :* « M. Barre a raison de vouloir exorciser le credo pétainiste, mais il faut changer l'ordre de ces mots ou leur en accoler d'autres tout aussi importants comme la solidarité ou la justice ». *A propos de l'engagement de M. Mitterrand, elle estime que cela comporte pour lui* « un risque considérable », *car* « plus l'échec des socialistes sera grand, plus ce sera son propre échec ».

M. Doubin : d'accord pour un gouvernement Chaban-Delmas

M François Doubin, président du Mouvement des radicaux de gauche, invité le 22 décembre de l'émission « RTL-Le Monde » a estimé que l'accord électoral conclu entre son parti et le PS serait effectivement appliqué d'ici trois à cinq semaines. Il a rappelé qu'il avait « le pouvoir d'exclure » *ceux de ses amis qui refuseraient de l'appliquer et qu'il demanderait au PS de faire de même pour les socialistes qui s'y opposeraient. Souhaitant obtenir 6 % des suffrages en mars 1986, M. Doubin a affirmé :* « Nous avons montré que la gauche ça marche et même très bien sur le plan économique. La gauche a déjà gagné dans la mesure où le pouvoir se mesure en réalisations. »

Il a toutefois indiqué qu'en cas d'alternance son parti accepterait de participer à un gouvernement de cohabitation si M. Mitterrand choisissait M. Jacques-Chaban Delmas comme premier ministre.

M. Laignel : le PS premier parti de France

M. André Laignel, député de l'Indre, directeur de la campagne du PS, a déclaré dimanche 22 décembre au « Club de la Presse » d'Europe 1 : « Si la droite avait le bilan que nous avons, il n'y aurait aucun doute sur sa réélection ». *Il a fixé comme* « ambition » *au PS de* « rester le premier parti de France afin que puisse se former une majorité sur ses bases ». *Il a assuré que c'était* « un parti socialiste rassemblé » *qui mènerait la campagne électorale. Selon M. Laignel, M. Mitterrand* « n'a pas l'intention *d'intervenir dans la campagne proprement dite c'est-à-dire après son* ouverture officielle ».

M. Leroy : M. Mitterrand n'est pas candidat

M. Roland Leroy, directeur de l'Humanité, *tête de liste communiste en Seine-Maritime reproche dans un communiqué au* « président de la République de s'engager dans le débat de la campagne électorale alors qu'il n'est pas candidat », *en venant soutenir M. Fabius au Grand-Quevilly le 17 janvier. Il ajoute :* « Sous une apparente incohérence, tout se passe comme si le premier ministre et le parti socialiste, à cours d'arguments politiques convaincants, désertaient le terrain et s'en remettaient piteusement à François Mitterrand, avant tout soucieux de pour*suivre jusqu'au bout sa politique qui a pour conséquence le déclin natio*nal et la régression sociale. »

SELON LA SOFRES

Les intentions de vote en faveur de la gauche progressent mais l'écart reste de vingt points en faveur de la droite

Le dernier sondage de la SOFRES sur les intentions de vote des Français aux élections législatives, que publie *le Figaro*, du 23 décembre, enregistre une hausse de deux points pour la gauche. D'après cette enquête effectuée du 5 *au 11 décembre auprès d'un échan*tillon représentatif de 1 000 personnes, la gauche est créditée de 38 % des suffrages (au lieu de 36 %, lors du précédent sondage de novembre) et la droite, avec l'extrême droite de 58 % (au lieu de 60 % le mois dernier).

Le PC, crédité de 10 % des intentions de vote reste stable par rapport à novembre. Le PSU et l'extrême gauche (1 %) *perdent un point ainsi* que le MRG autonome et les divers gauche (1 %) tandis que le PS et le MRG (26 %) en gagnent quatre.

A droite les listes d'union UDF-RPR recueillent 21 % des suffrages *(soit une hausse de trois points)* les listes séparées UDF, 9 % (comme en novembre). Mais les listes séparées RPR (13 %) et les listes divers droite (6 %) enregistre une perte respective de trois et deux points. En perdant ainsi deux points au total, l'opposition de droite n'est majoritaire qu'avec l'appoint du Front national, *crédité comme en novem*bre de 9 % des intentions de vote.

Vers une nouvelle sociologie électorale

A quelques semaines des élections législatives de mars 1986, *tout semble déjà joué. Et* pourtant, comme nous le révèle *Explication du vote, ouvrage col*lectif de politistes, de sociologues et d'historiens, publié sous la direction de Daniel Gaxie (1), la campagne électorale elle-même et les enjeux qui s'y dévoilent introduisent de telles inconnues que tout est encore possible. L'électorat paraît de *moins en moins « captif », et son* instabilité est si fréquente qu'elle *fait presque perdre sa spécificité* au traditionnel électorat « flottant ». A croire que l'électeur devient un être rationnel, un consommateur qui « achète » des candidats en fonction de ses intérêts propres.

On savait, et de nombreuses contributions le démontrent à nouveau, combien, par-delà l'âge et le sexe, qui semblent perdre *de leur importance*, le vote dépend de la position sociale, de l'appartenance au secteur privé ou public, des traditions géographiques locales, du type d'habitat ou encore des fidélités partisanes ou de génération, autant de facteurs qui prédéterminent largement le sens du vote lui-même. *On n'ignorait pas non* plus à quel point l'intensité des *pratiques religieuses* poussait l'électorat catholique à voter à droite, et ce d'autant plus qu'il est pratiquant (dans la population catholique, la proportion de votes à gauche passe de 5 % quand la prière est quotidienne à 18 % parmi *ceux qui prient sou*vent et à 29 % parmi ceux qui ne *prient que rarement* ou jamais). Notons aussi la corrélation étonnante qui fait intervenir le patrimoine : le pourcentage de propriétaires de leur logement s'élève de 30 % à 63 % quand on passe des personnes sans religion aux catholiques pratiquants réguliers. *D'où des liens* multiples et qui se renforcent *entre patrimoine, religion et vote.* Mais le choix des électeurs n'est pas entièrement déterminé par ces variables lourdes. La construction de l'Etat, l'élargissement du marché politique, l'apparition d'un personnel politique professionnalisé ont favorisé la compétition à laquelle se *livrent* de nombreuses élites partisanes et renforcé l'action mobi*lisatrice qu'elles seules peuvent* exercer. L'invention du citoyen comme être souverain implique en effet que sa conquête soit l'objet d'un véritable travail politique : le savoir-faire des candidats, les enjeux qu'ils font naître jouent alors un rôle essentiel jusqu'au dernier instant, les prestations *dans les débats* télévisés contradictoires pouvant jusqu'à *la dernière minute* mobiliser des électeurs indécis qui se déterminent de plus en plus rationnellement en fonction des arguments échangés. En 1981 comme... en 1986.

PIERRE BIRNBAUM.

(1) Cet ouvrage est issu des travaux de la « table ronde » sur les études du comportement électoral qui s'est tenue lors du deuxième congrès de l'Association française *de science politique à Grenoble en* janvier 1984 (*le Monde* du 4 février 1984), et la plupart des contributions sont des versions remaniées des communications faites par des *spécialistes de la science politique* à cette occasion.

★ *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France.* Sous la direction de Daniel Gaxie. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques. Paris 1985, 250 pages, 200 F.

● *ALPES-MARITIMES : deux militants du PS sanctionnés.* – La commission des conflits du PS des Alpes-Maritimes vient de sanctionner *deux militants. M. Roger* Belleudy, conseiller municipal de Grasse, membre du courant mitterrandiste, a été exclu définitivement pour avoir fait des déclarations publiques *« de nature à porter atteinte à l'intérêt du parti ». M. Belleudy, qui était partisan du* ministre de la culture, M. Jack Lang, comme tête de liste aux législatives, avait notamment accusé deux élus du PS, dont M. Jean-Hugues Colonna, député sortant, de *« s'être déjà enfermés dans le socialo-médecinisme ».*

M. Bernard Bragard, également membre du courant mitterrandiste, a été suspendu pour trois ans. Il lui est reproché d'avoir suscité des troubles au cours d'une réunion de la commission *exécutive fédérale*, le 23 octobre, et d'avoir organisé une réunion parallèle dans les locaux de la fédération. Les deux intéressés ont décidé de faire appel devant la commission nationale des conflits. – *(Corresp.)*

Raymond Barre, François Mitterrand et l'Europe

par ALFRED GROSSER

Le sujet devrait pourtant être d'actualité – dans les interviews et les *discours, comme* dans les questions posées par les journalistes aux « grands » de notre vie politique, notamment à Raymond Barre et à François Mitterrand. A Luxembourg, les Européens ont pris des décisions importantes. A Strasbourg, le Parlement les trouve insuffisantes. A Bruxelles, la Commission veut aller de l'avant. En France, tout le monde semble vouloir esquiver le débat.

Ainsi Raymond Barre, qui préfère maintenant le thème de la sécurité interne et de l'amnistie de 1981. Il est vrai que sa pensée, précise et cohérente sur la plupart des sujets, recèle une contradiction fondamentale sur l'Europe.

Une contradiction déjà ancienne *chez l'ancien vice-président* de la Commission de la CEE, qui se veut pleinement fidèle à la conception gaullienne de l'Europe. Dans son programme de Blois, présenté en janvier 1978 avant les législatives, il parlait, dans la même phrase, d'une association nécessaire avec les autres pays et de la réalisation souhaitable d'une union *économique et* monétaire.

L'union comme simple association ? Ce n'était pas ainsi que Valéry Giscard d'Estaing la concevait. Il y a là plus qu'une nuance, d'autant plus qu'on connaît enfin aujourd'hui la motivation centrale de la politique européenne du général de Gaulle, exprimée dans des « Directives pour Michel Debré, premier ministre », en date du 30 septembre 1960 (1) :

« L'Europe par coopération est, désormais, lancée. L'Europe de l'intégration ne peut s'y résigner aussitôt et sans transitions... Si nous parvenons à faire naître l'Europe de la coopération des Etats, les communautés seront ipso facto *mises à leur place. C'est seulement si nous ne parvenions pas à faire naître l'Europe politique que nous en viendrions à nous en prendre directement aux premiers fruits de l'intégration. »*

Ce qui fut fait en 1965. La pression exercée alors sur les cinq partenaires aboutit au constat de *désaccord de Luxembourg* de janvier 1966, que, contrairement à Roland Dumas et aux autres négociateurs européens d'aujourd'hui, Raymond Barre continue à considérer comme un compromis permettant de ne pas appliquer le traité de Rome, dans la mesure où il prévoit, dans la plupart des cas, un vote à la majorité. *La majorité, en effet,* intègre, alors que l'unanimité suppose la simple coopération de tous. L'accord réalisé à Luxembourg le jour même de l'émission télévisée sur Raymond Barre va même nettement plus loin dans le sens de l'intégration que le retour à la règle majoritaire. Il prévoit que l'Assemblée européenne aura un véritable pouvoir de codécision pour l'unification du marché *intérieur, le Conseil ne pouvant* s'opposer à elle qu'à l'unanimité. Et la Commission, dont le général de Gaulle s'était acharné à limiter le statut et la stature, doit voir son rôle renforcé.

Si, toutefois, la ratification des textes en élaboration est autorisée par les parlements nationaux, qu'en sera-t-il en France ? Ne doit-on pas voir le sujet, nettement plus impor*tant que tant d'autres qu'on discute* avec passion, placé au cœur du débat électoral ? Les partis d'opposition sont-ils d'accord avec l'inspiration de l'accord des Douze ? Raymond Barre dira-t-il si, en cas d'accession à la présidence de la République, il s'en réclamera ?

Il est vrai que François Mitterrand limite lui-même sans cesse les avantages qu'il pourrait tirer des contradictions européennes de l'opposition. Pas seulement parce qu'il redoute manifestement de dire clairement ce qu'implique la position qu'il a adoptée dans son dis*cours de Strasbourg en juin 1984* et qui vient d'être partiellement traduite dans les faits à Luxembourg : pour que la révision prévue du traité de Rome puisse être ratifiée par la France, il faudra que le Conseil constitutionnel modifie la frileuse jurisprudence instaurée par sa décision de décembre 1976, disant que *l'élection de l'Assemblée euro*péenne au suffrage universel n'était licite que parce que cette assemblée n'avait aucun pouvoir.

Le président de la République est encore bien davantage vulnérable à cause de ses multiples gestes anti-européens. Il n'y a pas d'Europe sans un minimum de respect mutuel de ses membres, sans acceptation du principe que tous ces membres sont égaux sinon en puissance, du moins en droits et en dignité. Or, à propos *de la cinquième chaîne de télé*vision, François Mitterrand a traité le Luxembourg comme son premier ministre et lui avaient traité la Nouvelle-Zélande à propos de l'attentat : en annonçant, à la télévision, que les autorités françaises étaient responsables, Laurent Fabius n'avait pas éprouvé le besoin de prononcer ne fût-ce qu'un mot de regret à propos d'une souveraineté violée, de dommages infligés. En considérant comme non avenus les accords passés avec le Luxembourg, le président de la République a soulevé colères et amertumes chez plus d'un partenaire européen.

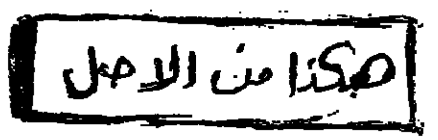
L'Europe, c'est aussi, en principe depuis de longues années, la coordination des politiques extérieures. Valéry Giscard d'Estaing ne s'était guère plié au principe dont il se disait le défenseur : l'omission de la consultation fut particulièrement spectaculaire pour la reconnaissance du gouvernement révolutionnaire angolais, puis pour le voyage à Varsovie. Son successeur n'a pas vraiment poursuivi la coopération de la politique au Proche-Orient. Il a surtout, *semble-t-il, tourné le dos à la* coopération européenne en recevant spectaculairement le général Jaruzelki.

On dira que Margaret Thatcher fait bien pis en décidant unilatéralement le retrait de son pays de l'UNESCO, contrairement aux souhaits de ses partenaires. Il est vrai, mais on n'approfondira pas l'insertion britannique en se désinsérant soi-même.

Le thème de l'Europe n'est pas mobilisateur chez nous. L'une des raisons en est qu'on n'explique guère aux Français ce qui est en jeu. Ainsi, à propos de l'unification du marché, qui permettrait enfin aux administrations nationales de passer commande dans les autres pays, ce qui devrait conduire au développement d'unités de production capables de mieux rivaliser avec les japonaises et les américaines. Ainsi pour le système monétaire européen, né de l'initiative la plus féconde du couple Schmidt/Giscard. Ainsi pour la défense commune de l'agriculture européenne.

Interrogeons donc nos hommes politiques sur leurs choix, sur ce qu'ils acceptent, ce qu'ils proposent, ce qu'ils refusent. En nous disant que notre avenir dépend plus du devenir de l'Europe que de la plupart des questions dramatisées par la politique vociférante.

(1) Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets.* Juin 1958-décembre 1960, *Plon 1985, p. 398-399.*



POLITIQUE

MEURTHE-ET-MOSELLE : crise ouverte au RPR sur fond de rumeurs

De notre correspondant

Nancy. – Dans un communiqué laconique, le secrétaire général du RPR, M. Jacques Toubon, a annoncé la *« suspension de leur qualité d'adhérents du mouvement de M. Roland Moine et de M. Jacques Gossot »*.

M. Roland Moine, troisième adjoint au maire de Nancy, délégué régional du RPR de Lorraine, et M. Jacques Gossot, maire de Toul, conseiller général de Meurthe-et-Moselle et conseiller régional de Lorraine, étaient respectivement désignés comme premier et troisième de liste aux élections régionales.

La décision n'a pas surpris en Lorraine : une série de présomptions mettent en cause la gestion, à Toul, d'un foyer pour réfugiés du Sud-Est asiatique qu'anime l'ATGA (Association touloise de gestion et d'animation), dont M. Gossot est le président. Sans assemblée générale légale depuis dix ans, avec un trésorier démissionnaire depuis 1976 non officiellement remplacé, l'ATGA, association à but non lucratif, aurait, entre autres, autofinancé, à hauteur de 650 000 F, l'achat d'un hôtel à Thollon (Haute-Savoie). *« Atelier clandestin, détournements de subsides de réfugiés, adjudications peu claires »*, sont autant de rumeurs reprises par la presse.

Face à ce soupçon, le maire de Toul a multiplié les explications et réussi à faire voter une motion de confiance par les conseillers municipaux RPR ; les élus de l'UDF et du PS s'abstenant. D'autre part, la gestion des fonds publics de la DDASS, en vue du fonctionnement du foyer de réfugiés de Toul, ayant été mise en doute, le préfet a décidé une enquête administrative. Il répondait en cela à la CFDT, laquelle s'est portée partie civile contre un trafiquant de main-d'œuvre qui avait employé huit réfugiés du Sud-Est asiatique dans un atelier de confection clandestin découvert il y a quelques semaines à Toul.

Là encore, pour l'instant, aucun lien n'a été établi entre le foyer de réfugiés et l'atelier clandestin, si ce n'est que les locaux ont été loués par des personnes proches de l'ATGA.

Et M. Roland Moine ? Il n'a en fait rien à voir avec la vie souterraine de Toul, mais il est victime d'une campagne *ad hominem*.

« Dans une période où les enjeux sont si importants à la fois pour notre mouvement et pour la France, il ne saurait être question d'accepter que des divergences personnelles entre deux responsables du RPR de notre département puissent mettre en cause, de quelque manière que ce soit, l'efficacité et la réussite de notre action », a commenté officiellement M. Gérard Léonard, délégué départemental du RPR.

Cette crise ouverte du RPR local avait déjà été amorcée en 1984 par la démission spectaculaire de M. Eric Germain de son poste de secrétaire fédéral départemental de Meurthe-et-Moselle. A l'époque, le secrétaire démissionnaire dénonçait entre autres le jacobinisme du mouvement ; et le coup de scalpel de M. Jacques Toubon n'a guère satisfait l'ensemble du RPR de Meurthe-et-Moselle, d'autant que la décision de suspendre conjointement les deux militants a été prise avant même les résultats des enquêtes en cours à Toul.

JEAN-LOUIS BEMER.

SITUATIONS 86

PUY-DE-DOME : dissensions chez les communistes

De notre correspondant

Clermont-Ferrand. – La fédération communiste du Puy-de-Dôme, considérée comme l'une de celles où les débats internes sont les plus vifs, sort d'une période agitée, au cours de laquelle son premier secrétaire, M. Jean Villanova, a vécu des moments douloureux. « Parachuté » en 1981, de la place du Colonel-Fabien, M. Villanova travaillait alors depuis 1978 aux côtés de M. Pierre Juquin, dans le secteur de la propagande.

Partisan de l'ouverture, M. Villanova n'avait pas hésité à tenir une réunion du bureau fédéral à micros ouverts, sur l'antenne de Radio-France-Puy-de-Dôme, le 11 juillet 1984, parce qu'il jugeait utile que son parti *« assume publiquement »* les questions en débat. Au cours de la retransmission, on avait pu entendre cette phrase : *« Une question se pose, c'est que Marchais ne « passe » plus »*. Quatre mois plus tard, M. Villanova avait été à l'origine de l'appel à une manifestation antiraciste « largement ouverte » lors de la venue de M. Le Pen à Clermont-Ferrand.

Un foyer « rénovateur »

Ces différentes initiatives n'avaient pas été goûtées par l'ensemble des communistes du département, mais elles n'avaient pas empêché la réélection de M. Villanova à l'unanimité, lors de la conférence fédérale de janvier 1985. Cette assemblée préparatoire au vingt-cinquième congrès du PCF avait été marquée par le vote d'amendements importants au texte de la direction nationale. Deux des quatre autres secrétaires fédéraux, MM. Jean-Pierre Antignac et Jean-Jacques Perrier, anciens ouvriers des usines Michelin devenus permanents, s'étaient abstenus et le second, secrétaire de la section des usines Michelin, s'était illustré à la tribune du congrès en critiquant la ligne de la direction du parti.

Le Puy-de-Dôme était, dès lors, classé parmi les foyers « rénovateurs », d'autant plus que M. Villanova est un ami de M. Juquin, lui-même originaire de Clermont-Ferrand, où réside sa famille. Un moment envisagée, la candidature aux élections législatives dans ce département de l'ancien membre du bureau politique et porte-parole du PCF avait été repoussée par l'intéressé lui-même ; mais sa venue dans la capitale de l'Auvergne, « à titre privé », le 20 novembre, pour présenter son livre, *Autocritiques*, a ravivé les dissensions.

Les partisans de la « ligne dure » ont profité de ce que M. Villanova a *« sans prévenir »*, accompagné M. Juquin dans son périple clermontois, pour tenter de déstabiliser le premier secrétaire fédéral. Dans une lettre au comité central dont la copie a circulé sous le manteau, M. Louis Virgoulay, adjoint au maire de Clermont, adressait sa démission de membre du secrétariat fédéral. Chargé du « suivi » de la fédération, M. Gérard Alezard, membre du comité central du PCF et du bureau confédéral de la CGT, a convaincu M. Virgoulay de revenir sur sa décision. Le souci de M. Alezard, venu de Paris pour la circonstance, était d'apaiser le climat dans la perspective de la campagne électorale, le PCF pouvant espérer un siège de député dans le Puy-de-Dôme.

Après plusieurs semaines de très vive tension, le calme est revenu, mais les « rénovateurs » ne seraient pas surpris que des difficultés resurgissent après les élections, surtout si le poids électoral (9,34 % aux élections européennes de juin 1984) des communistes diminue encore. Au-delà des problèmes de personne – M. Villanova aurait, même, été accusé d'avoir appartenu à la CFDT, – c'est l'affrontement entre deux lignes de pensée qui s'exprime au sein d'une fédération où la tradition « ouvriériste » perd de son influence et où le courant « moderne » fait valoir que le Parti communiste doit se situer par rapport à la profonde mutation technologique à venir chez Michelin (vingt et un mille salariés à Clermont-Ferrand).

La « cohabitation » avec les socialistes dans les municipalités – celle de la capitale auvergnate en tête – semble être l'autre grand sujet de divergence. M. Villanova, qui avait été envoyé dans le Puy-de-Dôme pour organiser l'affirmation de l'« identité communiste » dans ce secteur, éprouverait des difficultés à faire passer le message auprès de ses camarades élus. Dans une lettre au comité central, elle aussi en circulation, le premier secrétaire soulève par allusion le paradoxe de certains tenants de la « ligne dure » qui, dans le même temps, ne se démarquent pas nettement des socialistes dans la gestion quotidienne des affaires.

Un dernier élément important est apparu en faveur de la sensibilité exprimée par M. Villanova et ses amis : le comité fédéral a adopté dans le calme, le 16 décembre, le principe de la venue de M. Juquin, cette fois officiellement, dans le cadre de la campagne électorale. Les « rénovateurs » se demandent comment va réagir la direction nationale.

LLIBERT TARRAGO.

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON : M. Pen décide de se représenter

Nouvel épisode dans le feuilleton pré-électoral de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, dont *le député sera désigné, en mars prochain, au scrutin uninominal à deux tours, comme par le passé, en vertu de la législation particulière retenue pour les collectivités territoriales d'outre-mer* : le député apparenté socialiste sortant, M. Albert Pen, *maire de Saint-Pierre*, a annoncé, le 16 décembre, qu'il renonce à soutenir la candidature – contestée par son ami, le sénateur apparenté socialiste Marc Plantegenest (*le Monde* du 27 novembre) – de l'ancien secrétaire d'Etat giscardien, M. Paul Dijoud. M. Pen a ajouté qu'il sollicitera le renouvellement de son mandat. Mais M. Dijoud a fait savoir qu'il reste candidat et qu'il se rendra à nouveau, en janvier, à Saint-Pierre pour essayer de convaincre les électeurs locaux que *« l'idée d'une candidature d'union, d'entente et de défense des intérêts de l'archipel demeure la meilleure solution »*.

Le difficile retour de M. Dijoud

De notre correspondant

Saint-Pierre. – Jusqu'au raz de marée socialiste de juin 1981 où il est battu aux élections législatives, M. Paul Dijoud appartient à cette race d'hommes auxquels le succès sourit. La carrière politique de cet énarque passé par le lycée Condorcet, la faculté de droit et l'institut des sciences politiques de la rue Saint-Guillaume, a été fulgurante. En 1967, à vingt-neuf ans, il est élu député des Hautes-Alpes, son département natal, et devient l'un des plus jeunes membres de l'Assemblée nationale. Puis c'est l'entrée dans l'appareil politique de la majorité, avec son adhésion aux Républicains indépendants, dont il devient immédiatement le secrétaire général adjoint.

Maire de Briançon en 1971, il entre, deux ans plus tard, dans le gouvernement de M. Pierre Messmer, sous la présidence de Georges Pompidou, en qualité de secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la formation permanente. 1974 : M. Dijoud se voit confier, sous le septennat de M. Valéry Giscard d'Estaing – qui, confie-t-il, l'a *« fasciné »* – le délicat dossier de l'immigration. *« Les moyens étaient insuffisants »*, reconnaît-il aujourd'hui, tout en rappelant avec force que c'est en cette année 1974 que fut donné le premier coup d'arrêt à l'arrivée en France des immigrés. De 1977 à 1978, M. Paul Dijoud change d'attribution : secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, il organise les fameux « Etats généraux de la jeunesse » qui jetteront les bases d'une nouvelle politique en faveur des jeunes *« enfin considérés »*, selon lui, *« comme une catégorie spécifique de la population française »*.

Enfin arrive l'époque de la confrontation avec l'outre-mer, où le jeune secrétaire d'Etat au DOM-TOM du gouvernement Barre (1978-1981) assume une tâche difficile. Aujourd'hui, à quarante-sept ans, il parle de cette expérience comme d'une authentique révélation à lui-même. A la rue Oudinot, et outre-mer, on se souvient encore de sa fermeté, mais en Nouvelle-Calédonie, son passage reste marqué par la première tentative de libéralisatioon du régime foncier.

Auprès de M. Raymond Barre, M. Paul Dijoud trouvera *« un interlocuteur toujours attentif »*. Le début peut-être d'une certaine amitié... La victoire de la gauche en mai 1981 interrompt cette trajectoire. Vient le temps du doute.

M. Dijoud prend des distances avec la politique. Il se met à la recherche d'un emploi mais cette quête est difficile, même pour un énarque... L'ancien secrétaire d'Etat n'aperçoit le bout du tunnel qu'en 1982 en accédant aux fonctions de directeur général de la Compagnie commerciale des sucres et denrées, un groupe français axé sur l'export, spécialisé dans le transfert de technologies agro-alimentaires, qui a son siège aux Champs-Elysées.

Y a-t-il un rapport entre ces nouvelles fonctions et l'ancien portefeuille de l'outre-mer ? Non, répond catégoriquement M. Paul Dijoud : *« J'ai voulu me prouver que je n'étais pas un professionnel de la politique mais que je pouvais réussir ailleurs »*. C'est dans son bureau directorial que le démon des affaires publiques est venu le relancer par l'intermédiaire de son ami Georges Poulet, ancien gouverneur de Saint-Pierre-et-Miquelon et président de l'UDF locale. Et c'est ainsi que l'ancien secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, au milieu des péripéties actuelles, tente de relancer sa carrière politique en briguant les suffrages de cet archipel français d'Amérique du Nord qui le fit « citoyen d'honneur » au temps de sa splendeur...

MARC DE SAINTE-MARIE.

OISE : le MRG partira seul

De notre correspondant

Beauvais. – Réunie le 16 décembre à l'hôtel de ville de Clermont, la fédération de l'Oise du Mouvement des radicaux de gauche, *« faute de pouvoir réaliser un accord satisfaisant avec le Parti socialiste »*, a décidé de présenter ses propres listes lors des prochaines élections législatives et régionales.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'accord national conclu entre le PS et le MRG qui prévoit notamment une liste autonome du MRG dans l'Oise. Cet accord avait été défavorablement accueilli par les socialistes de l'Oise (*le Monde* daté 24-25 novembre).

« Pour les deux listes (législatives et régionales), *le PS nous a d'abord proposé la cinquième place. Nous étions satisfaits, puis cet accord a été remis en cause,* explique M. Raymond Laffoley, président de la fédération de l'Oise du MRG. *Nous avons alors été rétrogradés à la sixième place, puis, après le congrès de Toulouse, nous sommes passés à la septième place pour laisser le champ libre à un rocardien. »*

Le malaise est d'autant plus grand au sein des élus et des militants PS que la voix de M. Laffoley avait permis à la gauche d'obtenir la majorité du conseil général de l'oise, à M. Henri Bonan (PS), d'en devenir président, et par là même à M. Walter Amsallem (PS) d'accéder à la présidence de la région Picardie. En mars dernier, l'opposition présidentielle avait repris la région et le conseil général de l'Oise.

« On aurait dû renvoyer l'ascenseur à M. Laffoley », disent un grand nombre d'élus et d'adhérents du PS de l'Oise. M. Laffoley s'avoue un peu déçu et souhaite sans trop y croire que *« le PS se ressaisisse »*.

M. François-Michel Gonot (UDF) retire sa liste

Après plus d'une semaine de suspense, M. François-Michel Gonnot vient de faire savoir qu'il retirait la liste UDF-Oise qu'il devait conduire en mars prochain aux élections législatives.

« Après de longues discussions, les instances nationales de l'UDF et du RPR viennent d'arrêter définitivement la composition d'une liste d'union de l'opposition », explique le président de l'UDF de l'Oise. *« J'ai eu l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises sur la composition de cette liste... Au-delà des questions de personnes, deux éléments doivent déterminer notre attitude : la volonté d'union qui s'exprime majoritairement dans l'électorat et le souci d'efficacité. L'essentiel est en mars prochain de faire échec au Parti socialiste et de mettre en place une nouvelle majorité qui conduira la politique de redressement pour la France. »* Selon M. Gonnot, si elle maintenait une seconde liste, l'UDF de l'Oise prendrait le risque de diviser l'opposition sur des questions qu'il qualifie de « subalternes », et par là même de faire le jeu du PS ou celui du Front national.

Créée fin juin à Paris, déjà installée dans quelques départements, l'association France Plus vient de constituer une délégation départementale dans l'Oise, sous l'impulsion de M. El-Hocine Rahmani, étudiant en droit international, fils de commerçants harkis installés à Beauvais depuis de nombreuses années.

Une liste France Plus

France Plus a mis en place une importante campagne d'affichage qui a pour but d'inciter les jeunes Français issus de l'immigration à s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre, afin qu'ils puissent faire entendre la voix de l'antiracisme aux prochaines consultations de mars 1986. Trois thèmes principaux sont développés par France Plus : non-remise en cause des droits acquis ; suppression des centres de rétention administrative ; participation des immigrés aux élections municipales, cantonales et régionales.

« Il s'agit aussi et surtout de faire contrepoids à l'extrême droite, explique M. Rahmani. *Nous voulons également abolir la distinction entre les diverses communautés : immigrés, harkis et rapatriés. »*

Pour inciter les jeunes à s'inscrire, l'association de l'Oise a trouvé un moyen original : elle a organisé, le 21 décembre à 10 heures, sur le parvis de l'hôtel de ville de Beauvais, un grand rassemblement pour une inscription en masse. Projection de films, débats et fête musicale sont au programme.

Enfin, M. Rahmani a fait savoir qu'une liste France Plus était en train de se constituer dans l'Oise pour les législatives. Celle-ci risque de rencontrer un écho favorable dans des villes comme Creil ou Montataire, où la population immigrée est importante.

Ph. L.

société

ENVIRONNEMENT

Cent mille plaintes contre le bruit

Avec cent mille plaintes enregistrées chaque année auprès des mairies, des préfectures et du ministère de l'environnement, le bruit est devenu l'ennemi numéro un des Français. Notamment les bruits de voisinage qui sont davantage affaire de civisme et de bonne éducation que d'application stricte des règlements. Néanmoins Mme Bouchardeau, ministre de l'environnement, vient de promettre aux associations réunies à Paris qu'elle allait prendre trois mesures à sa portée.

L'actuel règlement sanitaire départemental, mal connu et mal appliqué, sera remplacé par deux décrets plus contraignants. Une circulaire à destination de tous les préfets leur donnera des instructions pratiques pour traiter les plaintes contre le bruit. Enfin Mme Bouchardeau réunira très prochainement les entreprises, les administrations et les élus concernés par la prospection pétrolière. Cette dernière, se pratiquant de plus en plus en milieu urbain, a entraîné de nombreuses plaintes.

MÉDECINE

Une semaine européenne contre le cancer

Le plan européen de lutte contre le cancer proposé par la France *et adopté lundi par le conseil des ministres des affaires étrangères de* la CEE (*le Monde* du 17 décembre) se traduira dès février prochain par une semaine d'information centrée sur la prévention et le dépistage précoce des tumeurs. Avec la collaboration des associations de lutte contre le cancer, des documents traduits dans toutes les langues européennes seront diffusés. En outre, des expositions, des émissions de télévision, des jeux dans les écoles et des journées portes ouvertes dans les centres anti-cancéreux seront organisées. A cet effet, 2 millions d'ECU (près de 12 millions de francs) ont été débloqués pour l'année 1986 par la Commission européenne.

L'Académie de médecine contre la publicité sur les alcools à la télévision

A la suite de l'autorisation accordée par l'Etat à la future cinquième chaîne de télévision de faire de la publicité pour les boissons alcooliques de moins de 9 degrés (et donc, en particulier, pour la bière), *l'Académie de médecine, dans un texte adopté à l'unanimité :*

« – S'étonne de cette dérogation, alors que le cahier des charges des quatre chaînes de télévison autorisées prévoit l'interdiction de la publicité pour toute boisson alcoolique, quelle que soit la teneur an alcool ;

» – Regrette de ne pas avoir été consultée sur une telle mesure qui risque d'augmenter l'alcoolisation des Français ;

» – Constate la contradiction de cette décision avec les mesures louables proposées par le premier ministre afin de mieux sanctionner la conduite des véhicules automobiles en état d'imprégnation alcoolique ;

» – Redoute que ce privilège accordé à une seule chaîne de télévision ne mène bientôt à la liberté de la publicité pour tous les moyens audiovisuels et toutes les boissons alcooliques ;

» – Et demande instamment, dans l'intérêt de la santé publique, la suppression de cette dérogation aux pratiques actuelles ».

Le Disneyland français inquiète les élus locaux

L'Eurodisneyland de Marne-la-Vallée ne sera pas un parc champêtre où les tout-petits *s'amuseront avec les effigies de Mickey et de* Donald. Ce sera une ville nouvelle de près de 1 800 hectares, plantée autour d'un ou de deux centres d'attractions couvrant au maximum une centaine d'hectares, mais bourrés de gags technologiques et fréquentés par des adultes.

Voilà ce que recouvre aujourd'hui, comme le montre *l'exemple américain,* le vocable « parc d'attractions ». Une industrie lourde nécessitant d'énormes investissements technologiques et financiers. La construction et l'équipement du premier tiers du Disneyland de Marne-la-Vallée coûtera 25 milliards de francs. Un tel projet suscite évidemment des *réactions très négatives chez les écologistes.* Les « verts » d'Ile-de-France estiment que l'on *« sacrifie des milliers d'hectares de terres agricoles pour créer des emplois qui, pour la plupart, seront sous-qualifiés. Disneyland masque en réalité une gigantesque spéculation immobilière ».*

Les Amis de la Terre dénoncent le *« gigantisme de ces équipements de loisirs ».* Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement, indiquait la semaine dernière qu'il faudrait *« être vigilant ».*

L'association SOS-Environnement *« désapprouve le projet »* d'Eurodisneyland, qui va mobiliser d'énormes crédits en matière de routes et de transports en commun. *« Ces crédits,* ajoute l'association, *ne pourront être utilisés pour améliorer la vie quotidienne des banlieusards. »*

Ces considérations rejoignent les soucis des élus locaux. *« Nous voulons avoir notre mot à dire dans les négociations du gouvernement avec les Américains »,* a déclaré vendredi 20 décembre, M. Jean-Pierre Fouret, député socialiste de Seine-et-Marne et vice-président de l'Assemblée nationale.

Au nom des élus du secteur, il a souhaité que l'on trouve rapidement une solution à l'engorgement de la ligne A du RER, que l'on *dégage de nouveaux crédits pour réaliser* l'autoroute Roissy-Marne-la-Vallée-Orly. Il demande que les communes concernées se groupent pour défendre leurs intérêts et reçoivent l'assistance technique de l'établissement public de Marne-la-Vallée.

Big business aux États-Unis

Correspondance

Washington. – Le « royaume magique » de Disneyland en Floride a fêté l'été dernier son trentième anniversaire. Pour accueillir le 250 000 000e visiteur, Mickey, la fameuse souris, et Minnie sa femme, *étaient présents,* entourés du chien Pluto, de Donald le canard et d'un certain nombre d'autres artistes du petit et du grand écran.

Mais il faut bien l'admettre, peut-être avec regret : les personnages familiers des dessins animés de Walt Disney, les vieux animaux, ne sont plus les seules vedettes de l'empire de Disneyland. Certes, ils attirent toujours les petits mais les adolescents et les adultes, fascinés par les technologies et l'espace, délaissent le monde de la fantaisie et de la poésie. Faut-il s'étonner si l'âge moyen des visiteurs des deux parcs de Disneyworld à Orlando et celui d'Anheim en Californie est de vingt-sept à vingt-huit ans.

Dans le centre d'EPCOT (Experimental Prototype Community of Tomorrow), dernier fleuron de l'empire, offrant une vision futuriste du monde, l'âge moyen est de trente-quatre ans.

Distraire n'est plus, semble-t-il, la *préoccupation exclusive de Disneyland,* encore que les innombrables scenics railways, les manèges, les rivières magiques, les trains, les autos tamponneuses, les jeux aquatiques, bref toutes les attractions classiques et perfectionnées attirent les foules. Par ses dimensions et sa réputation, l'empire de Walt Disney (*trois installations aux Etats-Unis,* une au Japon) reste le plus important des parcs d'amusement américains. Sans doute aussi le plus inventif. Les productions Walt Disney, tel est le nom officiel de l'empire, ont joué un rôle de pionnier en orientant *leurs attractions sur un thème* illustrant parfois les grands moments de l'histoire américaine ou les principales étapes du progrès scientifique.

Tous les autres parcs ont emboîté le pas et, par exemple à l'occasion d'une attraction sur la « marche vers l'Ouest », on peut vivre l'attaque d'une diligence par les Indiens Comanches.

Instruire

« Distraire et instruire », est *devenu le mot d'ordre de Disneyland* et des autres parcs américains. Le nouveau centre d'Epcot, qui a coûté un milliard de dollars, répond à ce souci. Ainsi, dans la forêt tropicale préhistorique de « l'univers de l'énergie », retraçant l'histoire des sources d'énergie, un dinosaure gigantesque sort d'un lac au moment *précis du passage des visiteurs* rassemblés sur une plate-forme mobile surplombant les eaux. Un soleil tropical, monté par des techniciens de l'éclairage, *s'illumine à l'horizon.* Plus loin, à bord d'une capsule spatiale haute de dix-huit étages, on peut voir fonctionner un centre ultra-moderne de communication *électronique. Les plus importantes* sociétés américaines, soucieuses de promotion, n'ont pas manqué de participer à cette grande entreprise de vulgarisation scientifique.

Enfin, pour satisfaire la curiosité de millions d'Américains qui n'ont eu ni le temps, ni les moyens de découvrir le monde, EPCOT pré*sente un palace italien,* une pagode japonaise, un pub anglais et, bien entendu, une réplique de la tour Eiffel. EPCOT a augmenté de 8 % le nombre des visiteurs de Disneyland, dépassant aujourd'hui vingt-cinq millions annuellement.

L'exemple de Disneyland a jeté les bases d'une nouvelle industrie très florissante des parcs d'amusement, devenus un « big business », qui, en 1983, a contribué pour deux milliards quatre cents millions de dollars au PIB américain. Cette industrie est une source de revenus importants pour l'Etat fédéral, sans *oublier les bénéfices substantiels* que les communes avoisinantes *tirent du passage des touristes.* Rien que pour le centre d'EPCOT, on évaluait à environ six cents dollars le coût de trois jours de visite (hôtel, repas, transport, etc.) d'une famille de quatre personnes.

Le succès de Disneyland et d'un grand nombre d'autres parcs repose sur une étude très sérieuse de marché et des changements intervenus dans les structures économiques et sociales. Ainsi, le temps et les revenus disponibles pour les loisirs ont augmenté. *La récréation familiale s'est accrue,* notamment avec *l'amélioration* de la situation économique. Les entreprises tiennent compte également des statistiques démographiques indiquant une diminution du pourcentage des jeunes de moins de dix-sept ans. D'autre part, le nombre des femmes *ayant des enfants et qui travaillent* a sensiblement augmenté. Or, on *admet que les revenus de la femme* qui travaille sont affectés à des dépenses non essentielles, comme celles des loisirs.

Enfin, les sociologues constatent un changement dans l'attitude des jeunes qui, dans les années 60, dédaignaient les distractions familiales. Pendant cette période de contestation, ils ne voulaient pas voyager avec leurs parents. Apparemment, ils se sont réconciliés avec leur famille et le nombre des déplacements familiaux a augmenté. *Disneyland et les autres doivent maintenant satisfaire les goûts d'une* clientèle qui a vieilli et évolué paradoxalement vers la formule à succès des premiers parcs d'amusement des années 20, baptisés alors les parcs « maman et papa ».

HENRI PIERRE.

RELIGION

APRÈS LA MISE EN DEMEURE DE L'ÉPISCOPAT

Le Comité catholique contre la faim s'interroge sur les motivations des évêques

Depuis 1961, année de sa fondation, c'est le premier heurt sérieux survenu entre le comité catholique contre la faim et pour *le développement (CCFD)* et son autorité de tutelle, l'épiscopat *français.* Il peut être lourd de conséquences : non seulement le CCFD est le premier collecteur d'argent public destiné aux pays en voie de développement, mais par son double statut original de service d'église et de fédération d'associations reconnues d'utilité publique, il regroupe vingt-cinq mouvements qui sont des piliers traditionnels de l'action de l'Eglise en France (1).

Les vingt-cinq membres de l'assemblée générale viennent de se réunir à Paris, quelques jours après la publication du communiqué de l'épiscopat demandant au CCFD de réviser certaines règles de son fonctionnement (*le Monde* du 14 décembre). Tout en se refusant à dramatiser, cette assemblée *générale* n'en a pas moins interprété le droit de regard revendi*qué par les évêques, notamment* dans l'affectation des ressources *du CCFD, comme un désaveu de* l'action passée, et pour des motifs *encore* inexpliqués.

Les raisons politiques ne peuvent être écartées. Depuis des années, le CCFD est accusé de sympathies marxistes et harcelé par la droite et l'extrême-droite. Que l'épiscopat ait voulu tenir compte de l'existence de tels courants dans l'opposition catholique, est une hypothèse que les respon*sables du CCFD* ne veulent pas négliger.

Des raisons financières ? Comme celle du Secours catholique ou autres organismes de solidarité, les ressources du CCFD augmentent *régulièrement* à un rythme d'environ 20 % par an. Un *résultat aussi favorable s'explique* par la sensibilisation de l'opinion à la famine du Sahel et aux grandes catastrophes naturelles, mais aussi par des campagnes d'autopromotion auxquelles le CCFD consacre au moins un cinquième de son budget. Ce dynamisme propre le conduit à des actions de coopération avec des organismes bancaires, les pouvoirs publics, de grandes entreprises, des instituts de recherche ou des universités (2). *« Les évêques,* affirment des responsables du *CCFD, s'inquiètent de voir un organisme, qui est sous leur patronage, grandir de lui-même ».*

Cela renvoie à la troisième raison supposée de l'intervention de la hiérarchie, tenant au « gouvernement » de l'Eglise.

Le droit à l'erreur

Le sentiment domine à l'intérieur du CCFD que des *« priorités »,* comme la confiance dans les mouvements d'action catholique ou la compétence reconnue aux laïcs dans les questions temporelles sont en train de « basculer » : *« L'ordination épiscopale ne confère pas nécessairement une compétence dans les questions de développement qui nous vient d'une expérience de vingt-cinq ans. »*

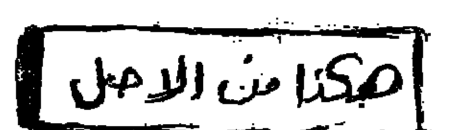
Au demeurant, les responsables du CCFD revendiquent le droit à l'erreur. Le projet de subvention de 200 000 francs à un journal canaque de Nouvelle-Calédonie, qui semble avoir été à l'origine du *mécontentement* de l'épiscopat français, est à rapprocher des aides apportées par le CCFD à une quarantaine de radios libres ou de journaux, dont certaines comme au Chili, malgré leur caractère politique, servent à des épiscopats locaux, sans que la hiérarchie française s'en émeuve, comme pour la Nouvelle-Calédonie. Ce sont, disent les dirigeants du CCFD, les *« risques »* de la solidarité internationale, car *« une chose est pour l'Eglise de faire, comme elle fait dans le rapport final du dernier synode, une option préférentielle pour les pauvres, autre chose est de mettre la main à la pâte ».*

Une nouvelle assemblée générale ordinaire du CCFD, prévue *dans un mois,* fixera les étapes d'un dialogue avec les évêques. Celui-ci sera long, car il devra prendre en compte des considérations juridiques (s'il faut réviser des statuts) et éthique (si par exemple l'épiscopat estime avoir qualité pour gérer de l'argent public).

HENRI TINCQ.

(1) *La quasi-totalité des mouvements d'action catholique,* scouts et guides de France, Secours catholique, œuvres missionnaires et secrétariat de l'enseignement catholique.

(2) *Par exemple,* les fonds communs de placement (« Faim et développement ») sous l'égide du Crédit coopératif, qui a rapporté, en moins de deux ans, 7 millions de francs au CCFD.



صكا من الاصل

JUSTICE

APRÈS LA CASSATION DE L'ARRÊT « KLAUS BARBIE »

Mme Veil : « Le procès va traîner encore »

La cassation de l'arrêt renvoyant Klaus Barbie devant les assises du Rhône, le 20 décembre, a entraîné *« une situation (...) tout à fait absurde parce que le procès va traîner encore »*, a estimé, le 22 décembre, Mme Simone Veil, député européen. En réponse à une question d'un auditeur de Radio-Monte-Carlo, l'ancien ministre a répondu : *« Ecoutez, très sincèrement, je crois que je n'aurais pas été choquée par une exécution sommaire. Au fond, je me suis toujours étonnée et j'ai trouvé extraordinaire qu'il n'y ait pas des gens, victimes de cette abominable extermination qui s'est produite entre 40 et 45, et même avant 40, puisque pour nous Français c'est 40, mais pour les Allemands, pour les Polonais, ça a été avant, eh bien je trouve extraordinaire qu'il n'y ait jamais eu de recherche de vengeance individuelle. »*

Revenant sur la procédure du dossier Barbie, Mme veil a déclaré que *« toute cette affaire, depuis le début,* [est] *assez lamentable par l'ambiguïté dans laquelle elle s'est déroulée (...). Au moins, il fallait que le procès soit rapide, et il fallait arriver, juridiquement, à ce qu'il n'y ait pas de contestation (...). On va avoir des arrêts de cassation qui vont se multiplier certainement. Donc cette affaire, sans doute, ne viendra pas, D'ailleurs, on peut se demander si ça n'arrange pas très bien un certain nombre de gens que le procès soit retardé (...). Je ne suis pas sûre que, après avoir réfléchi, le gouvernement ait été si content que le procès vienne. »*

Mme Veil a ajouté : *« Je pense qu'il y a d'autres façons de parler du nazisme, de faire de l'histoire, et que notamment faire de l'histoire, c'est apprendre l'histoire aux enfants, et que l'on ne l'a peut-être pas fait suffisamment. »* Dans un entretien qu'elle nous avait accordé, paru dans *le Monde* daté 23-24 janvier 1983, Mme Veil avait déjà pu dire : *« J'ai assez peur des procès quarante ans après. Même en dehors des principes, sur le plan des faits, il est très difficile de conduire ces procès en raison de difficultés matérielles, concrètes. Les témoignages sont délicats. »*

Me Klarsfeld : « Une décision regrettable »

D'autre part, Me Serge Klarsfeld, qui représente soixante-dix parties civiles dans le « dossier Barbie », a jugé *« regrettable »* la décision de la Cour qui élargit la définition de « crimes contre l'humanité » (1).

Cet arrêt, a déclaré Me Klarsfeld, *« sera l'objet de critiques, surtout dans le monde anglo-saxon, où a été élaboré le concept de crimes contre l'humanité, afin de protéger toutes populations ou communautés susceptibles d'être les victimes de persécutions systématiques et inhumaines, alors qu'elles n'auraient commis aucun acte d'opposition contre le pouvoir. En introduisant les adversaires actifs d'un pareil pouvoir parmi les victimes éventuelles de crimes contre l'humanité, les magistrats de la Cour de cassation ont affaibli la protection des innocents, telle que l'ont envisagée les rédacteurs de la charte de Nuremberg.*

» Quant à la situation de Barbie, qui sera l'objet de charges nouvelles à la suite de cet arrêt, elle est accessoire par rapport à la portée qu'aurait pu avoir un arrêt exemplaire, précisant utilement le concept de crimes contre l'humanité, au lieu de le diluer inefficacement. »

(1) L'arrêt de la Cour de cassation indique notamment que les crimes contre l'humanité sont constitués *« par des actes inhumains et des persécutions qui, au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique, ont été commis de façon systématique, non seulement contre des personnes en raison de leur appartenance à une collectivité raciale ou religieuse, mais aussi contre les adversaires de cette politique quelle que soit la forme de leur opposition »* (*le Monde* des 21 et 22-23 décembre).

LE NOUVEAU BUREAU DE L'ASSOCIATION DES JUGES D'INSTRUCTION

Les adhérents de l'Association française des magistrats chargés de l'instruction viennent de reconduire dans ses fonctions leur président, M. Marcel Lemonde (Annecy). En même temps, le rapport moral présenté par celui-ci lors de l'assemblée générale de l'association, dimanche 15 décembre, a été approuvé par quarante voix contre dix. Ce vote conforte la position de M. Lemonde, qui, favorable avec des réserves au projet de réforme de l'instruction, avait été mis en minorité lors d'un scrutin contesté il y a deux mois (*le Monde* des 15 et 18 octobre).

L'association, qui se veut apolitique, affirme grouper cent quatre-vingts juges d'instruction sur cinq cent cinquante. Son nouveau bureau se compose, en plus de M. Lemonde, de trois vice-présidents, Mme Claude Etevenon (Nanterre), M. Pierre Vallée (Rennes), M. Xavier Ronsin (Lorient), et d'un secrétaire général, Mme Michèle Vaubaillon (Evreux). Les autres membres sont Mlle Dominique Andreassier (Pontoise), Mme Edmée Bongrand (Béthune), M. Dominique Marro (Nanterre) et Mme Marie-Claude Massonnat (Grenoble).

Les preneurs d'otages de Nantes risquent la réclusion criminelle à perpétuité

Abdelkarim Khalki sera jugé en France

Le procureur de la République de Nantes, M. Christian Janvier, a annoncé, dimanche soir 22 décembre, que les trois auteurs de la prise d'otages au palais de justice de Nantes avaient été placés sous mandat de dépôt. Les trois malfaiteurs, Georges Courtois, Patrick Thiolet et le Marocain Abdelkarim Khalki, ont été inculpés de tentatives d'assassinat, de menaces de mort sous condition sur magistrats et jurés, de séquestration et de vol avec violences avec armes par le doyen des juges d'instruction de Nantes, M. Yves Guérin-Villaubreil, qui s'est rendu lui-même à l'hôtel de police pour signifier leur inculpation aux trois preneurs d'otages, qui ont été conduits vers 23 heures dans un fourgon et sous bonne escorte à la prison de Nantes.

Les trois malfaiteurs, qui risquent la réclusion criminelle à perpétuité, s'étaient rendus au préfet Robert Broussard, vendredi à 20 h 30 à l'aéroport de Nantes, après avoir libéré leurs deux derniers prisonniers, deux magistrats, au terme d'une prise d'otages qui a duré trente-cinq heures. Ils avaient relâché peu à peu trente de leurs trente-deux otages, parmi lesquels des magistrats, des jurés et des étudiants en droit (*le Monde* du 21 et daté 22-23 décembre).

Le Marocain Abdelkarim Khalki, qui a donné le coup d'envoi de la prise d'otages, ne sera pas expulsé vers le Maroc, les autorités de ce pays refusant de le recevoir.

Un avion avait quitté Paris pour Nantes, dimanche peu avant 18 heures, pour prendre en charge Khalki et le conduire vers le Maroc, en exécution de l'arrêté d'expulsion signé par M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, dès jeudi soir, quelques heures après le début de la prise d'otages. Mais dimanche, peu avant la fin de la garde à vue des trois malfaiteurs, les autorités marocaines ont fait savoir qu'elles n'acceptaient pas d'accueillir leur ressortissant, qui sera donc jugé par la justice française.

La signature de l'arrêté d'expulsion avait joué un rôle déterminant dans les négociations qui ont permis au préfet Robert Broussard d'obtenir la reddition des trois truands. Si l'expulsion avait eu lieu, Abdelkarim Khalki aurait été jugé par la justice de son pays pour les faits qui lui sont reprochés en France, conformément à la convention judiciaire signée entre la France et le Maroc.

Abdelkarim Khalki était sorti de prison le 29 novembre dernier, après y avoir purgé une peine pour hold-up. Il y a une quinzaine de jours, bien avant la prise d'otages de Nantes, la commission d'expulsion de La Rochelle avait donné un avis favorable au renvoi de Khalki dans son pays. C'est à cet avis que le ministre de l'intérieur a donné suite en signant, jeudi, l'arrêté d'expulsion.

● *La démission d'un conseiller municipal socialiste de Lyon.* – Un magistrat lyonnais, M. Marc Laleix, conseiller municipal de Lyon, a donné sa démission, vendredi soir 20 décembre, du Parti socialiste, dont il était membre depuis vingt ans, pour manifester, après la prise d'otages à Nantes, son désaccord avec *« les dirigeants du pays* [qui] *nient l'importance des questions de sécurité ». « A de multiples reprises, tout au long des dernières années, j'ai alerté les plus hauts responsables,* a-t-il déclaré. *La prise d'otages de Nantes est l'aboutissement d'une action gouvernementale à sens unique sur la sécurité publique. Dans ces conditions, il m'est insupportable de continuer à siéger dans les rangs socialistes. » « Le pouvoir actuel (...) a trop longtemps entretenu, par jobardise intellectuelle, l'idée que le mal était fatal et sans remède. Il est maintenant disqualifié pour agir »*, a-t-il ajouté.

AU TRIBUNAL DE PARIS

Poursuivis pour violation du secret professionnel deux avocats sont relaxés

Mes François Patrimonio et Christian Fremaux, tous deux avocats au barreau de Paris, ont été relaxés jeudi 19 décembre, par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris, du délit de violation du secret professionnel, qui leur était reproché dans une procédure fondée sur des écoutes téléphoniques.

Au début de l'année 1982, un magistrat-instructeur parisien, M. Yves Corneloup, supposant que deux affaires qui lui avaient été confiées pouvaient avoir un lien entre elles, avait fait placer sur écoutes la ligne téléphonique de M. Antoine Melero, un ancien policier, devenu détective privé, qui fut condamné en février 1983 à dix ans de réclusion criminelle pour complicité de tentative de meurtre. Selon les transcriptions des écoutes téléphoniques effectuées par les policiers, Mes Patrimonio et Fremaux informaient Antoine Melero, alors en liberté, de ce qu'ils pouvaient connaître concernant deux dossiers d'instruction.

Une information judiciaire fut ouverte pour violation du secret professionnel. L'accusation avait soutenu, à l'audience du 28 novembre 1985, que les avocats ne pouvaient se prétendre défenseurs d'Antoine Melero, puisque celui-ci n'était pas encore inculpé (*le Monde* du 30 novembre). Leur propre défenseur, tout en contestant une partie des écoutes effectuées par les policiers, avait fait valoir qu'un avocat pouvait donner des consultations à une personne qui n'était pas inculpée. Mais le tribunal s'est borné à écarter les transcriptions des écoutes.

Dans son jugement, la dix-septième chambre correctionnelle de Paris constate : *« La transcription partielle – des écoutes – par un service de police judiciaire a été réalisée à partir de bandes magnétiques, qui n'ont pas été jointes à la procédure. Ce qui implique que le magistrat-instructeur (...) n'a pu vérifier la qualité et l'objectivité des travaux effectués (...). La police, et non le juge, a choisi ceux des propos qui devaient être retenus à transcrire. »*

Les avocats poursuivis ayant contesté l'authenticité de certains déclarations propos qui leur étaient attribués, les magistrats concluent : *« Faute de pouvoir procéder à l'audition contradictoire des bandes magnétiques, le tribunal ne peut reconnaître aux transcriptions partielles qui en ont été faites une valeur probante suffisante. »*

M. P.

« Le Matin de Paris » est condamné pour diffamation envers M. Pordea

La 17e chambre correctionnelle de Paris a rendu, jeudi 19 décembre, un jugement par lequel elle condamne M. Claude Perdriel, directeur de la publication du journal *le Matin*, et la journaliste Agathe Logeart, à 10 000 francs d'amende chacun, pour diffamation envers M. Gustave Pordea, député européen élu sur la liste du Front national, à qui ils devront verser la somme de 30 000 francs de dommages-intérêts.

Dans son numéro du 1er février 1985, *le Matin de Paris* avait publié le dernier volet d'une enquête, essentiellement constitué par le témoignage du général Mihai Pacepa – un ancien responsable des services secrets roumains, passé à l'Ouest en 1978, – selon lequel M. Pordea était un *« agent d'influence »* à la solde du régime de Bucarest.

Dans son jugement, le tribunal présidé par M. Emile Cabié note : *« Il paraît difficile de faire confiance à un individu qui a dirigé pendant vingt-huit ans les services secrets de Bucarest. Sa non-comparution devant le tribunal pour y déposer en qualité de témoin, et le caractère occulte de sa rencontre avec Mme Logeart ne permettent pas d'accorder une force probante quelconque à ces accusations unilatérales contre Pordea. »*

Le magistrat a exclu la bonne foi de la journaliste, en considérant comme *« surprenant »* que *« Mme Logeart, compte tenu des déclarations de Pacepa, n'ait pas tenté de vérifier les circonstances dans lesquelles M. Pordea avait obtenu en 1983 la nationalité française »*.

MÉDECINE

Deux tests pour prédire l'évolution du SIDA

Une équipe médicale française (professeur Claude Jasmin, hôpital Paul-Brousse, Villejuif) annonce dans le prochain numéro de la revue scientifique *Blood*, avoir mis au point une méthode permettant de prévoir, chez des malades suspects du SIDA, ceux *qui développeront* effectivement la maladie.

Cette technique pourrait améliorer les résultats thérapeutiques et régler certaines questions éthiques.

Quand, chez un malade suspect du SIDA, faut-il commencer à expérimenter une thérapeuthique ? Trop tard, on lui fait perdre la majeure partie de ses chances de guérison. Trop tôt, on lui fait courir les risques liés à l'expérimentation, alors que l'on ne sait pas s'il aura effectivement la maladie.

Le dilemme se pose, en particulier, chez les malades présentant un syndrome lymphadénopathique, c'est-à-dire porteurs de ganglions dans plusieurs parties de leur corps depuis plus de trois mois, et sans raison apparente. *« Compte tenu de la latence propre à l'infection par le virus du SIDA,* explique le professeur Claude Jasmin, *on estime que 10 % à 15 % auront la maladie dans les dix-huit mois, et 25 % à 30 % au bout de quatre à cinq ans. »*

Le travail de l'équipe française visait à mettre au point une méthode de laboratoire permettant de définir les personnes à très haut risque potentiel. Les chercheurs ont atteint leur objectif, en s'intéressant aux altérations des précurseurs des cellules du sang (ou lymphocytes T 4), qui sont atteintes dans le SIDA.

L'étude a porté sur plus de soixante personnes, et les variations, qui ont pu être mises en évidence, apparaissent déjà comme un très bon facteur de pronostic. Les prélèvements effectués portaient sur le sang, les ganglions et la moelle.

Le professeur Jasmin estime toutefois que le seul prélèvement sanguin offrira des résultats fiables. Une équipe, américaine, vient de publier dans le *New England Journal of Medicine* (1) une étude de portée similaire, en s'intéressant aux capacités de ces cellules sanguines à produire de l'interféron-gamma, capacités diminuées chez les malades à très haut risque.

Ces nouvelles techniques offrent dès maintenant l'immense avantage de définir quelle catégorie de malades peut légitimement être incluse dans les expérimentations thérapeutiques sur le SIDA. Elle devrait donc permettre de ne plus faire courir (comme lors de la récente utilisation de la ciclosporine) les risques inhérents à des personnes dont l'état de santé ne le justifie pas.

J.-Y. N.

(1) Numéro daté du 12 décembre.

EN GRANDE-BRETAGNE

Levée du secret médical ?

L'épidémie de SIDA va-t-elle faire évoluer les règles du secret médical ? Au Royaume-Uni, le docteur Sandra Macara, présidente du comité d'éthique de la British Medical Association – une organisation groupant près de 80 % des médecins britanniques, – a déclaré il y a quelques jours que, *« dans le seul but d'éviter l'extension d'une infection, et pour aucune autre raison, un médecin peut, dans des circonstances exceptionnelles, divulguer des informations confidentielles sans l'accord du patient »*.

A propos du SIDA, le docteur Macara estime qu'un médecin peut, en son âme et conscience, transgresser la règle du secret médical en informant une femme que son mari est porteur du virus du SIDA. Les déclarations du docteur Macara n'ont qu'une valeur de recommandation. Elles n'en constituent pas moins une première en matière d'éthique médicale.

En France, le Conseil national de l'ordre des médecins a, lors de sa dernière session plénière au mois d'octobre dernier, pris nettement position sur ce problème : selon l'Ordre, SIDA ou pas, il n'est en aucune façon question de transgresser la règle du secret médical. A cet égard, indique encore l'ordre, aucun *« aménagement »* n'est envisageable. La seule personne qu'il convient d'informer, c'est le malade lui-même. A lui de juger s'il doit, ou non, informer sa, ou ses, partenaires de son état. *« Encore une fois,* souligne le docteur Louis René, président de la commission d'éthique du Conseil national de l'ordre des médecins, *il faut à tout prix éviter que les patients atteints du SIDA ou même simplement séropositifs ne deviennent des pestiférés. Au médecin de trouver les mots justes, d'adapter son discours de manière que le patient, de lui-même, prenne toutes les dispositions d'ordre préventif qu'il juge nécessaires. Toute transgression du secret médical risquerait d'avoir un effet dissuasif sur les patients séropositifs qui, craignant d'être dénoncés, n'iraient plus consulter leur médecin. »* –

F. N.

CALICES A RISQUES

Il fallait y penser : en cette veille de Noël, le conseil synodal de l'église réformée évangélique helvétique a interrogé le professeur Harald Reuter, le « Monsieur SIDA » suisse, afin de savoir si le virus du SIDA pouvait contaminer les chrétiens buvant le vin de la communion. C'est possible, a estimé le professeur Reuter, mais à condition que l'une des personnes ayant bu dans le calice ait été porteuse du virus et blessée au niveau des lèvres ou des gencives.

Plus pragmatiques, les spécialistes anglais du SIDA, à qui des représentants de différentes églises posaient la même question, ont conseillé d'essuyer le calice après chaque fidèle, voire d'éviter tout contact avec le calice en présentant au communiant l'hostie trempée au préalable dans le vin.

FAITS DIVERS

IPARRETARRAK REVENDIQUE UN ATTENTAT CONTRE L'OFFICE DE TOURISME DE BIARRITZ

Ipparretarrak a riposté, samedi matin 21 décembre, par un attentat à l'explosif contre l'Office de tourisme de Biarritz, à la récente condamnation à cinq ans de prison ferme de Gabriel Mouesca, militant du groupe clandestin basque français, qui avait participé à un attentat en tous points semblable contre le même objectif au mois de septembre 1983.

Comme en 1983, trois hommes ont opéré en plein jour et ne plein centre-ville, prenant simplement la précaution d'emprunter une entrée de service pour éviter de passer devant le commissariat de police situé à 150 mètres de l'entrée principale. Portant des cagoules, ils ont, comme il y a deux ans, fait évacuer le concierge et sa famille avant l'explosion de la forte charge qui a détruit tout le rez-de-chaussée et gravement endommagé les étages.

Iparretarrak a laissé sur place un long texte de revendication dénonçant le déroulement du procès de Gabriel Mouesca et la peine qui lui a été infligée, jeudi 5 décembre dernier, par le tribunal de grande instance de Bayonne.

« Nous punirons tous ceux qui, collaborant avec les forces répressives, ont, par leurs faux témoignages, fait condamner notre camarade. » Le tract dénonce aussi *« la politique de « touristification » qui s'intensifie au détriment du Pays basque. »*

CARNET DU Monde

Naissances

– M. et Mme Arief de VIGEANT,
Et leurs enfants, Thierry et Michel, Guy et Catherine, Sylvie et Serge, Christiane et Alain,
Leurs petits-enfants, Julien, Jean-Baptiste, Cécile et Christophe,

sont heureux de faire part de la naissance de

Athos du Moulin de Saint-Lazare,

château du Vigeant, à Lamballe (Côtes-du-Nord).

Décès

– Michel Averlant,
Monique et Ivan Levesque,
Birgitta Hessel,
Bertil Hessel,
Eric et Mathilde Levesque,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Thor HESSEL,
née Madeleine Chavanat,

leur mère et grand-mère,
survenu le 12 décembre 1985, dans sa soixante-dix-septième année.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité, le lundi 16 décembre, à Senantes (Eure-et-Loir).

Senantes, 28210 Nogent-le-Roi.

– M. et Mme Jean-Bernard Raimond,
Sophie et Catherine,
M. et Mme Michel Raimond,
Jean-François et Isabelle,
M. et Mme Raymond Bricon,
M. et Mme Pierre Raimond,
Mme Marcel Wanner,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri RAIMOND,
ingénieur EPCI,

survenu à son domicile, le 15 décembre 1985, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité, en l'église du Saint-Esprit.
L'inhumation a eu lieu au cimetière de Bercy.

203, avenue Daumesnil,
75012 Paris.

– Mme René Saint-Paul,
André, Jean-René, Marie-Christine et Didier Saint-Paul,
Et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

René SAINT-PAUL,
ancien ingénieur
des télécommunications,
chevalier de la Légion d'honneur,
survenu le 20 décembre 1985.
Désormais, il repose à Antibes.

Remerciements

– Stéphanie, Kossi et leurs proches remercient tous ceux qui leur ont témoigné soutien et amitié lors du décès de

Stéphane-Gilles J. PRUNEAU.

Le Monde

ECONOMIE

LE BILAN ÉCONOMIQUE 1985

Entracte

Il est dans les annales de l'économie des temps de pause où les événements semblent en suspens. Ainsi l'année 1985 a connu une sorte d'entracte, dans la mesure où aucun bouleversement n'a marqué l'histoire, comme naguère le choc pétrolier, la crise mexicaine ou encore la croissance américaine. Rien ni personne n'a vraiment occupé le devant de la scène économique, sauf peut-être le dollar.

En URSS, une nouvelle génération est bien parvenue aux affaires, affichant son souci de modernisation, mais la traduction dans les faits *en sera lente*, tant sont lourdes les structures du système soviétique. Autre surprise : les pays du Sud-Est asiatique ont été *pris d'essoufflement* ; mais les quatre dragons, la Corée du Sud, Taiwan, Hongkong et Singapour, n'ont pas pour *autant fini de cracher des flammes*, à condition de réussir certaines reconversions.

De fait, il s'est opéré dans les coulisses, non pas une redistribution des rôles, mais une redéfi*nition des tâches face à un décor un peu moins* contrasté. La croissance aux Etats-Unis s'est nettement ralentie, celle du Japon a légèrement fléchi, tandis que, en Europe, le rythme de l'activité ne se modifiait guère d'une année à l'autre. Convergence.

Ce *rapprochement*, même s'il s'est effectué par le bas — ce qui n'a pas permis de réduire en Europe un chômage qualifié d'incompressible et grave, surtout pour les jeunes générations. — a été accompagné d'une poursuite de l'effritement *de l'inflation*. La hausse des prix — *dont le ralentissement* dure depuis cinq ans — aura été la plus faible qui ait été enregistrée au sein de l'OCDE depuis 1969, ce résultat ayant été facilité par la baisse des cours du pétrole et des matières premières, pénible pour certains pays du tiers monde.

La reprise, qui se poursuit depuis trois ans, est entrée dans une phase de « maturité », ont pu écrire, dans leur rapport de fin d'année, les experts de l'OCDE. Deux initiatives ont marqué *dans le dernier tiers de 1985 cette maturation* des esprits : à New-York, le 22 septembre, les grands argentiers des cinq principaux pays de l'Ouest (Etats-Unis, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni) ont décidé d'une action concertée *sur les taux de change. Résultat : le dollar, qui* avait battu son record à Paris le 26 février (10,61 F) a fléchi (moins de 8 F).

A Séoul, le 8 octobre, à l'occasion de l'assemblée générale du FMI et de la Banque mondiale, le secrétaire américain au Trésor, *James Baker, présentait un plan qui porte son* nom afin de venir en aide à quinze pays particulièrement endettés. Ce plan, accueilli avec prudence par les grandes banques commerciales, constitue un premier pas vers une coopération *plus grande dans le domaine du développement.*

Pendant l'entracte, l'horizon s'est éclairci — *Washington s'est même fixé par loi un délai* afin d'éliminer son déficit budgétaire, source de tensions et de déséquilibres. Quant aux grands projets industriels, comme l'initiative de défense stratégique américaine et Eurêka européen, leur antagonisme n'exclut pas un *mutuel* renforcement. Sans tirer des plans sur la comète — des *signes de déflation* existent, avec le freinage du commerce mondial, — les perspectives apparaissent moins nébuleuses. Mais 1986 est une autre année...

MONNAIE

Le «roi dollar» ébranlé

Après quatre années de règne absolu, en ascension continuelle, le « roi dollar » a été sinon vraiment détrôné, du moins fortement contesté, voire ébranlé en 1985. Son recul a atteint 20 % vis-à-vis de presque toutes les monnaies, alors que l'année précédente, *il* avait encore progressé de 14 % à Paris et Francfort, de 12 % à Londres et de 7 % à Tokyo.

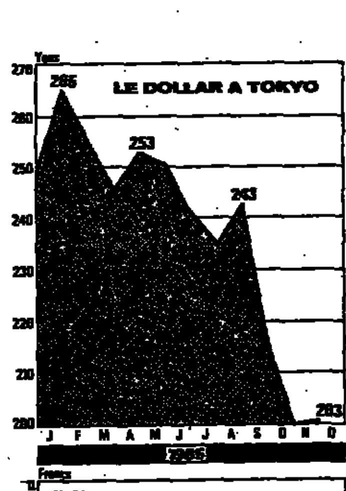
A l'origine de ce phénomène, il y a *le ralentissement* de l'économie et la baisse des taux aux Etats-Unis, qui ont diminué l'attrait exercé auparavant sur les capitaux étrangers, en quête des placements les plus rémunérateurs et *les plus sûrs*, notamment les emprunts du Trésor américain pour combler l'énorme déficit budgétaire. S'ajoutent la persistance de ce déficit budgétaire et *le gonflement inquiétant des déficits* de la balance commerciale et des paiements, dont l'ampleur a fini par alarmer les détenteurs de dollars.

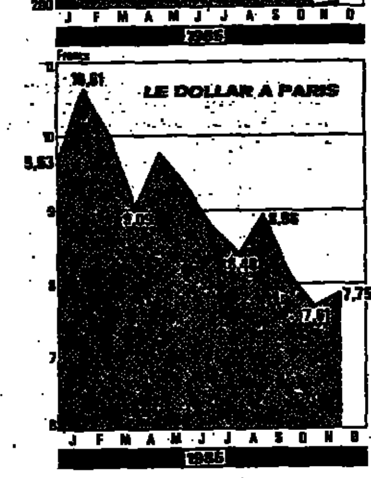
En outre, au début de l'automne, une action concertée des cinq grands pays les plus industrialisés (Etats-Unis, Allemagne, France, Grande-Bretagne, Japon), destinée à faire baisser le billet vert, s'est montrée très efficace. Le fléchissement de la devise américaine a atteint, en trois mois, 12 % et même 17 % par rapport au yen.

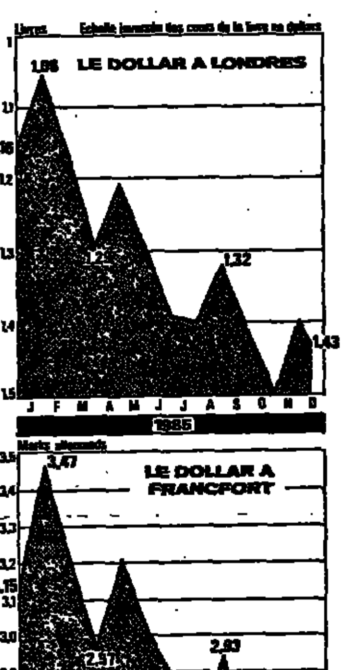
L'année avait, pourtant, commencé en fanfare pour le dollar, qui, début février, accentuait le rythme de sa *progression, passant*, brutalement, au-dessus du cours de 3,17 DM, atteint fugitivement en septembre précédent avant une intervention efficace de la Banque fédérale d'Allemagne qui cassait net son ascension. Le 26 février, le dollar battit, à Paris, tous ses records à 10,61 F, tandis qu'à Francfort il s'établissait à son niveau le plus élevé depuis l'automne 1971 (3,47 DM). Mais, de ce fait, il devenait de plus en plus vulnérable à une réaction « technique ».

Cette dernière ne manqua pas de *se produire à la suite des propos* percutants de M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale des Etats-Unis, qui, à Washington, devant le Congrès, agitait le spectre de la chute du *« billet vert »*. Ledit billet chuta de 6 % en moins de deux jours, dans une anarchie totale, *pour, toutefois, se reprendre un peu*. Mais le ressort de la hausse était cassé, d'autant que, les mois suivants, apparaissaient les premiers indices d'un ralentissement de la croissance, accompagné par un creusement rapide du déficit commercial.

Le flux de capitaux à destination *des Etats-Unis fut moins important*. Les cours du « billet vert » se mirent à fléchir, avec des à-coup inévitables, notamment en mai, où le dollar, qui était retombé à 9 F à Paris, bondit à près de 10 F. *Mais la* tendance demeurait résolument baissière, d'autant que certaines banques américaines connaissaient des difficultés, de nature à inquiéter un peu les opérateurs.







En juillet, le dollar glissait en dessous du seuil fatidique des 3 DM à Francfort, et à Paris, *« cassait »* les 9 F, retrouvant ses cours d'août *1984. Il fléchissait encore en août*, pour toutefois se raffermir en septembre, sur l'annonce de nouvelles plus satisfaisantes en provenance de l'économie américaine. Du coup, le « billet vert », *qui était retombé* à 2,75 DM, et 8,40 F, se raffermissait à près de 9 F et se dirigeait vers les 3 DM. C'en était trop, surtout pour le gouvernement américain qui, *talonné par un* Congrès déchaîné, prenait vraiment conscience des énormes dégâts causés à l'industrie – et à l'agriculture – des Etats-Unis par la surévaluation du dollar.

Pour éviter le déferlement d'une vague de protectionnisme, les Cinq se réunissaient le 22 septembre à New-York, et décidaient de faire baisser le « billet vert » notamment par des interventions des banques centrales, avec, au premier rang, la Réserve fédérale. Cet « engagement » des Etats-Unis, répudiant leur « douce négligence » des années précédentes, avait un effet magique sur les marchés des changes. Dans la semaine qui suivit, le dollar « plongea » de 6 %, amorçant un repli qui allait le ramener, en fin d'année, aux alentours de 2,50 *DM*, 7,70 *F* et 200 yens, soit 20 % environ de baisse en un an.

En Europe, contrairement à tous les pronostics, le recul du dollar n'a *pas provoqué de tensions* insupportables au sein du système monétaire de la CEE, tout au moins jusqu'à la mi-décembre, où la montée subite du mark, longtemps retardée, a commencé à *entraîner des remous*, la monnaie allemande s'établissant, néanmoins, à Paris, au même cours qu'un an auparavant (3,07 F). En revanche, la lire italienne, minée par une inflation encore assez forte et *un* déficit commercial croissant, a dû, fin juillet, subir une dévaluation de 6 %, à laquelle s'est ajoutée une réévaluation de 2 % des autres monnaies du SME. Sa baisse à Paris a dépassé 10 % en un an. De son côté, la *peseta espagnole, qui, en théorie*, flotte, mais évolue en « sympathie » avec le dollar, l'a partiellement accompagné dans son repli, fléchissant de 11 % à Paris sur douze mois.

La livre sterling enfin, très éprouvée en début d'année par des rumeurs d'éclatement de l'OPEP, et tombant à près de 1 dollar (niveau *historique*), *10,80 F et 3,53 DM*, a dû être soutenue par les pouvoirs publics. Une très forte hausse des taux d'intérêt britanniques (jusqu'à 14 %) l'a, graduellement, fait remonter à plus de 12 F et de 4 *DM* en août, avant d'accompagner le dol*lar dans son repli et* d'être affectée, à nouveau, par la menace d'une guerre des prix du pétrole.

DETTE

Déboires du FMI

Les deux plus grands pays endettés du tiers-monde, le Mexique et le Brésil, se sont trouvés dans l'incapacité d'exécuter les programmes d'austérité demandés par *le FMI. C'est l'échec mexicain qui* aura eu politiquement le plus *d'impact*, car ce pays avait été présenté à l'envi par les organisations financières internationales et par les Etats-Unis, plus ou moins suivis par les autres pays créanciers, comme le « débiteur modèle ».

Le scepticisme grandissant qu'ont *provoqué les thérapeutiques du FMI* aura été plutôt renforcé qu'atténué par les premiers et spectaculaires succès remportés en Argentine. Le président Raoul Alfonsin a lancé, le 14 juin, une réforme monétaire de grande envergure conçue entière*ment par des économistes argentins*.

L'Argentine avait besoin de la *signature du Fonds monétaire* pour obtenir l'octroi par les banques de quelque 4,2 milliards de dollars d'argent frais. L'annonce des crédits nouveaux, en signe de confiance de la communauté financière *internationale*, était indispensable pour lancer *la réforme* — symbolisée par la substitution de l'austral à l'ancien peso — dans les meilleures conditions psychologiques.

*C'est cet ensemble de circonstances qui ont amené l'administra*tion Reagan à changer son fusil d'épaule. *Pendant son premier man*dat, le président et son équipe semblaient, en ce qui concerne leur politique à l'égard du tiers-monde, être guidés par l'adage en l'occurrence un peu court : aide-toi, le ciel t'aidera. Le secrétaire au Trésor, James Baker, *présenta à l'assemblée géné*rale du Fonds monétaire et de la Banque mondiale à Séoul un plan qui porte désormais son nom.

Un appel aux banques

Le plan en question, qui est plutôt une déclaration d'intention, consiste premièrement à lancer un appel aux banques commerciales pour qu'elles accroissent au cours des trois prochaines années de quelque 20 milliards de dollars leurs concours nets *aux quinze pays particulièrement* endettés (dix pays d'Amérique latine plus les Philippines, le Nigéria, le Maroc, la Yougoslavie, la Côte-d'Ivoire); deuxièmement, à préconiser un accroissement de 50 % (de 6 milliards à 9 milliards de dollars) pendant la *même période des prêts* consentis par la Banque mondiale et les autres institutions spécialisées (Banque interaméricaine de développement, etc.) pour le long terme; troisièmement, à exhorter les pays récipiendaires à mettre de l'ordre *dans leurs affaires afin notamment* que cessent — ce point était souligné — les fuites de capitaux.

Simultanément, M. Baker laissait entendre, ce qui n'a pas peu contribué à détendre l'atmosphère, que les Etats-Unis pourraient, dans les *années à venir, lever leur opposition* à un accroissement substantiel du capital de la Banque mondiale. Jusqu'à maintenant, les grandes banques commerciales américaines anglaises, japonaises, françaises, italiennes ont, selon des modalités *diverses exprimé* un prudent accord de principe au plan Baker.

Il apparaît que dans l'ensemble les banques ont pratiquement cessé d'accorder des crédits supplémentaires *aux pays endettés du tiers-monde*. De même, on a constaté, *pour la première fois depuis la fin des* années 60, une diminution de 5,5 % de l'ensemble des prêts consentis par le groupe de la Banque mondiale (15,3 milliards au lieu de 16,2 milliards de dollars).

Cette évolution est due à une réduction des demandes, ce qui semblerait indiquer que la voie tracée par M. Baker n'est pas la solution universelle. Signalons que le total des cré*dits alloués en 1985 par le FMI* (6 milliards de dollars environ, contre 10 chacune des deux années précédentes) est retombé au niveau de 1982.

Deux autres événements méritent encore une mention spéciale. L'un est la décision prise par le gouvernement sud-africain de suspendre le remboursement du principal de la dette privée (celle qui ne bénéficie *pas de la garantie des Trésors des pays créanciers*) s'élevant à quelque 13,6 milliards de dollars sur un total de 23,9 milliards. *La décision*, qui devait expirer à la fin de l'année, a été unilatéralement prorogée jusqu'au 31 mars 1986, faute d'un accord avec *les banques étrangères* qui craignent un boycot de leurs propres clients.

L'autre est la conclusion, pour la première *fois depuis décembre* 1981, de deux accords de rééchelonnement de la dette publique polonaise. Le premier, conclu en juillet, portait sur les très importantes échéances, s'élevant au total à quelque 12 milliards de dollars, des années 1982, *1983 et 1984 ; le deuxième*, négocié en novembre, porte sur les 1,3 milliard de dollars de dettes échues en 1985.

Ce bilan a été réalisé par Michel Boyer, Bruno Dethomas, Paul Fabra, Jacques Grall, Pierre Julien, Alain Lebaube, Eric Le Boucher, Serge Marti, Véronique Maurus, Michel Noblecourt, François Renard, François Simon et Alain Vernholes.

ECHANGES

Au ralenti

Contraste brutal : après avoir en *1984 progressé* de 9 % en volume, le commerce mondial ne se serait accru que de 3 % à peine — entre 2 % et 3 %, selon les experts du secrétariat du GATT. Ce taux serait ainsi voisin de celui qui avait été enregistré en 1983. Entre les seuls pays industrialisés « occidentaux », le commerce aurait progressé de 3,5 % au lieu de 8,5 %.

Le rebond de 1984 était lié pour l'essentiel à la traction des Etats-Unis (la vigueur de l'activité et la force du dollar ont *tiré* les importations américaines en provenance du reste du monde). Le ralentissement de 1985 a surtout touché l'énergie — dont les échanges auraient reculé, — *mais* aussi les matières premières. Il a donc concerné principalement l'OPEP et les pays en voie de développement, qui ont aussi subi une baisse sensible des cours de leurs produits de base.

Toutefois, les échanges des produits manufacturés ont, eux aussi, fléchi. Selon les experts de l'OCDE, les exportations des pays membres dans ce domaine auront augmenté de 5,5 % en 1985 contre 10 % en 1984, tandis que leurs importations *se seront accrues* de 7,5 % au lieu de 15 %. Globalement, le commerce des produits manufacturés aura progressé de 5,5 %, contre 11 %.

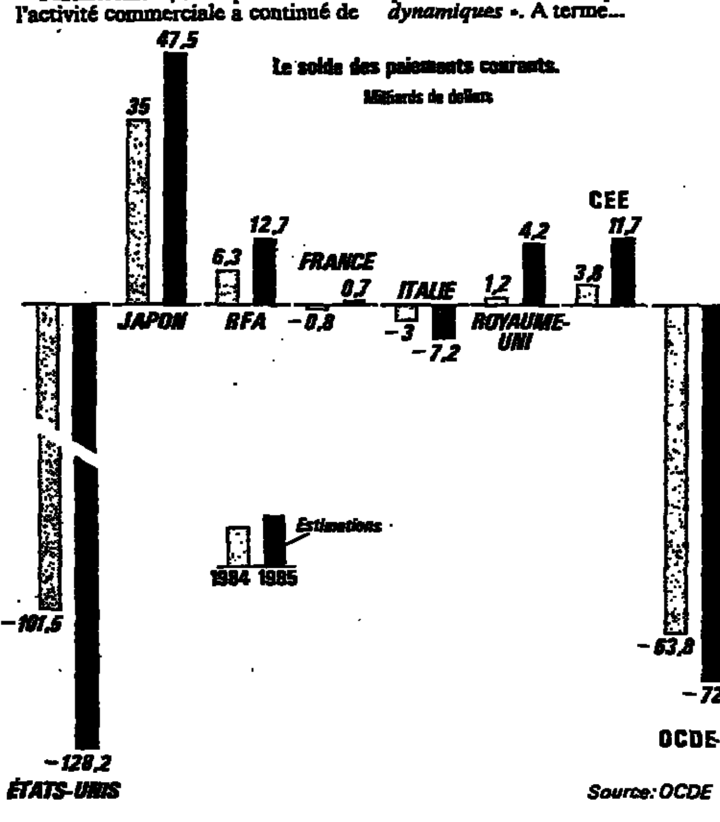
Face à une *« menace d'asthénie »*, les experts de Genève ont, en 1985, souligné qu'*« un renforcement des disciplines commerciales doublé d'une plus grande ouverture des marchés est un moyen supplémentaire important d'imprimer une forte impulsion à la production et à l'emploi dans tous les pays du monde »*. Aussi, comme en 1984, les réunions se sont multipliées sur les bords du lac Léman pour le lancement de nouvelles négociations commerciales multilatérales (NCM), après le Kennedy round (1964-1967) et le Tokyo round (1976-1979).

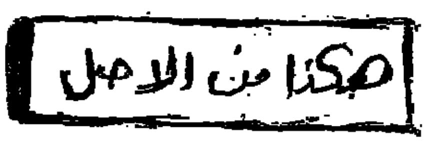
Confrontés à un très lourd *déficit* de leur balance commerciale, qui met en péril des secteurs entiers de leur économie et renforce les pressions protectionnistes, les Etats-Unis ont mené le jeu. Ils ont obtenu satisfaction, puisqu'il a été décidé, fin novembre, à Genève, que le lancement officiel des NCM aurait lieu en septembre 1986.

Ainsi, le Brésil, l'Inde ou d'autres pays en développement ont renoncé à leur opposition. Même si la question reste ouverte, la libéralisation des échanges de services (700 milliards de dollars pour tous les « invisibles »), demandée par Washington et redoutée par le tiers-monde, figurera à l'ordre du jour ; mais la mise au point d'une réglementation en ce domaine prendra des années.

Parallèlement, un déplacement de l'activité commerciale a continué de s'effectuer. Déjà en 1984, les échanges transpacifiques avaient, pour la première fois, dépassé en valeur le commerce transatlantique. *Ils s'étaient situés au-dessus de 200* milliards de dollars pour un commerce mondial évalué à 2 000 milliards environ.

Changement : l'OPEP, qui représentait 15 % des exportations mondiales en 1980, n'en assurait plus début 1985 que moins de 9 %. En revanche, Taiwan et la Corée du Sud ont exporté plus de produits manufacturés que la Suède et la Suisse ; mais, souligne-t-on au GATT, *« les fournisseurs dynamiques sont en même temps des clients dynamiques »*. A terme...





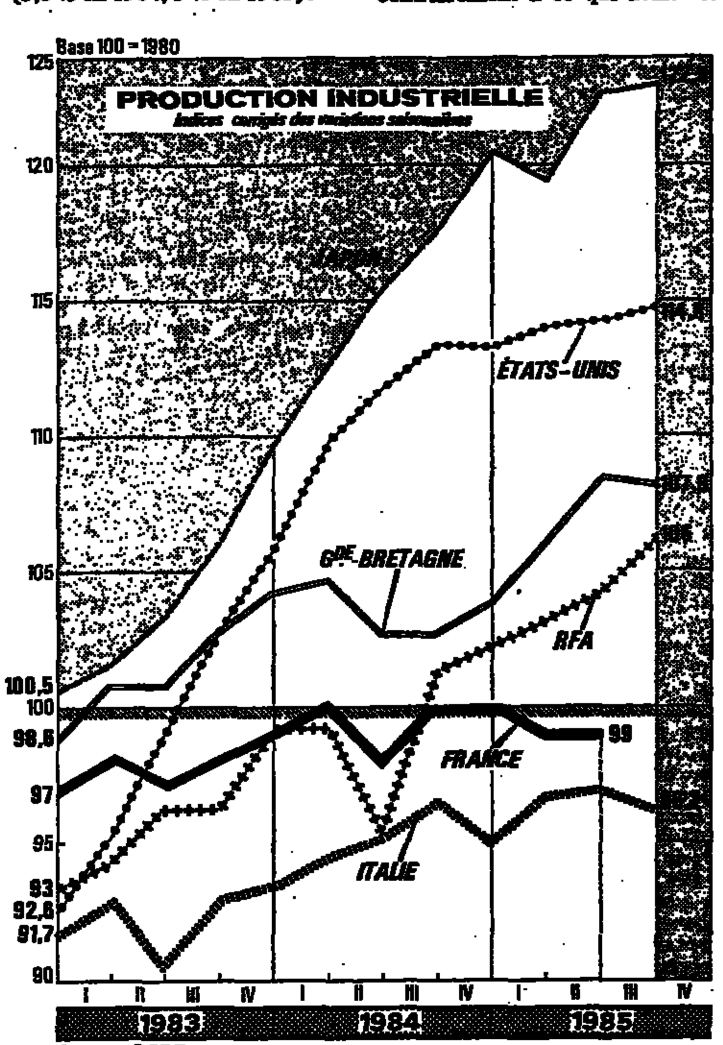
L'environnement international

ACTIVITÉ

Un atterrissage en douceur

Si 1984 a été l'année de la reprise, 1985 a été celle de la stabilisation. Les dernières estimations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) font apparaître un recul de l'activité, mais non un effondrement pour les vingt-quatre pays qui font partie de l'organisation.

De 4,9 %, la croissance en volume du PNB est revenue à 2,8 %. Cette diminution s'est faite par ajustement entre les principaux *pays industrialisés*, hormis le Japon, qui n'a que légèrement fléchi d'une année sur l'autre (5,8 % en 1984, 5 % en 1985).



Source: OCDE

Les Etats-Unis, en perdant plus de quatre points (2,5 % contre 6,8 %), rejoignent le peloton des pays de la Communauté européenne *qui ont maintenu* leur faible rythme de production (2,3 %). La moyenne, cette fois, cache moins de disparités. En *apparence tout au moins*, car on note de fortes dissemblances dans les évolutions internes. Ainsi, toujours aux Etats-Unis, la demande intérieure, bien que moins forte qu'en 1984, est restée soutenue (4,5 %), mais on a assisté à un fort déstockage et à la poursuite de la dégradation de la balance commerciale. Les importations ont augmenté de 7 % — après 27 % en 1984, — tandis que les exportations diminuaient de *4,5 % alors qu'elles avaient repris* un an auparavant (+ 4,7 %). Il en est résulté une chute spectaculaire (en progression) de la *production industrielle* : celle-ci n'augmente plus que de 2,5 % contre 11,6 % en 1984.

Partout ailleurs, la demande *intérieure « a témoigné d'une faiblesse inattendue »*, note l'OCDE. Au Japon notamment, la consommation privée *(+ 2,7 %)* et l'investissement (+ 2,7 % également) n'ont pas progressé plus rapidement, contrairement à ce qui avait été *prévu il y a un an. On note à ce* propos un fort et inattendu recul de l'investissement public (— 6,5 %), alors que celui-ci *reste stagnant depuis 1982. La* forte croissance dont a encore bénéficié ce pays tient au rythme toujours soutenu de ses exportations *(+ 7,7 %) lié* à une progression beaucoup plus faible de ses importations (+ 1,7 % contre + 12,5 % en 1984).

La faiblesse de la demande intérieure a été surtout marquée en Allemagne fédérale, où elle n'atteint pas un point de croissance sur l'année. La production industrielle n'en a pas moins progressé fortement de 5,7 %, les exportations de biens et services *s'étant* maintenues au rythme très élevé de l'année précédente.

L'Allemagne fédérale donne un autre exemple de ce qui s'est passé en *1985* pour la *plupart* des pays industrialisés où la croissance s'est raffermie au second semestre. Négative de 0,2 % pour *le pays d'outre-Rhin*, au cours des six premiers mois, elle a augmenté de près de 6 % en fin d'année.

C'est également le cas pour la France, qui rattrape une partie de son retard au second semestre. Contrairement aux autres pays, *c'est* sous l'effet de la demande intérieure que s'est produit le dégel, la consommation privée s'accélérant brusquement au deuxième trimestre ainsi que l'investissement industriel. La production industrielle est restée légèrement négative sur l'ensemble de l'année, les chefs d'entreprise ne réagissant que tardivement à la reprise de la demande.

Quant à la Grande-Bretagne, elle poursuit la reprise amorcée depuis cinq ans, mais à un rythme moins vif qu'en 1984, notamment *pour ce qui concerne la production industrielle* : après 4 % l'année précédente, celle-ci a progressé de 2,5 % en 1985.

La phase de reprise (une douzaine de trimestres) est jugée relativement longue, seule celle de 1975-1980 la surpassant. Les experts *du château de la Muette* pensent que cette fois-ci *« il est possible qu'une politique plus prudente ait permis un « atterrissage en douceur » à l'issue d'une période de redressement rapide, facilitant ainsi le passage à une croissance plus équilibrée et plus durable »*. Cet optimisme, bien que tempéré par d'autres considérations, se fonde sur le fait que, pour cette dernière période, *priorité a été donnée à la lutte contre* l'inflation, à la limitation des dépenses publiques et aux restructurations de l'appareil *productif*.

Il n'en reste pas moins que certains déséquilibres persistants menacent la relative stabilité que *connaissent les pays de l'OCDE*. Les Etats-Unis ont joué un rôle encore plus important que précédemment dans la reprise. En *1983* et en *1985*, ils ont assuré environ 70 % de la croissance de la demande totale, alors que dans le passé leur contribution était de l'ordre de 40 % à *50 %. Il* en est résulté un déséquilibre de la « locomotive » américaine.

La situation budgétaire des Etats-Unis n'est pas plus rassurante. L'importance de la dette publique peut compromettre la maîtrise de l'inflation, et donc tout remettre en cause. En fin d'année, le Congrès s'est enfin décidé à prendre des mesures pour imposer une réduction progressive du déficit budgétaire.

PRIX-SALAIRES

La spirale brisée

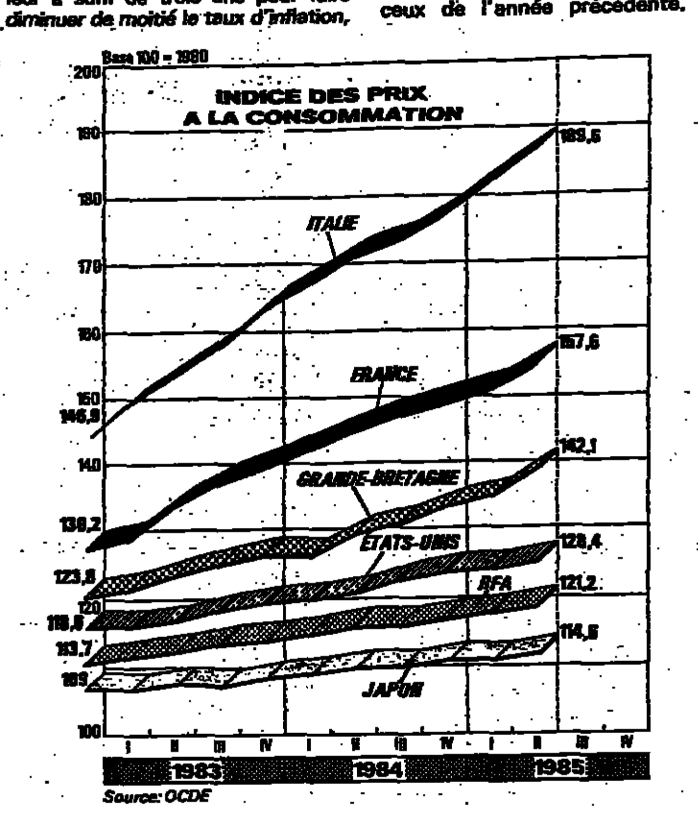
L'effort de désinflation réalisé dans la plupart des pays industrialisés a porté ses fruits. En 1985, les prix auront augmenté au même rythme qu'en 1984 — aux environs de 5 %, — avec même une légère décélération pour les sept principaux pays de l'OCDE.

Plusieurs facteurs ont concouru à cette réussite, et d'abord la forte baisse des prix des matières premières, malgré la reprise de la production industrielle qui se manifeste, notamment aux *Etats-Unis* et au Japon depuis trois ans. S'y ajoute la chute des cours des produits pétroliers provoquée par l'incapacité dans laquelle s'est trouvée l'OPEP de contenir sa production et de rivaliser avec le marché libre.

Toutefois les experts soulignent à l'envi l'effet qu'a fini par avoir sur les hausses de prix la forte réduction des progressions salariales enregistrées dans les principaux pays industrialisés. On se souvient des conclusions *des accords salariaux conclus en* 1984 aux Etats-Unis. Les syndicats ont accepté, pour les trois années suivantes, des augmentations du salaire de base inférieures à l'inflation. Les augmentations consenties sont les plus faibles qui aient été accordées depuis dix-sept ans... Près du quart des salariés avaient même *accepté, dans un premier temps,* une réduction ou un blocage de leurs salaires.

La même « sagesse » a prévalu un peu partout ailleurs, après que les pouvoirs publics eurent réussi à corriger, voire à supprimer, les mécanismes d'indexation des salaires sur les prix. L'OCDE analyse ce phéno*mène en soulignant qu'il a certaine*ment conduit à une modification des comportements, dans les négociations salariales. On peut aussi considérer que la crise a joué un grand rôle, la crainte du chômage étant le commencement de la modération. Mais l'attitude des pouvoirs publics a été déterminante si l'on se réfère à *ce qui s'est passé lors du premier* choc pétrolier de 1973.

A cette époque, les gouvernements n'avaient pas su s'attaquer au problème des rémunérations, de sorte que les salaires avaient évolué comme si la crise n'existait pas. Six ans après, quand est survenu le second choc pétrolier, les taux d'inflation restaient élevés, même s'ils avaient été quelque peu réduits (9,8 % fin 1979 pour l'ensemble des pays de l'OCDE, contre 13,4 % en 1974). On assistait à une nouvelle poussée en 1980 (12,9 %), mais, cette fois, les gouvernements ne laissèrent pas le moteur s'emballer et mirent en œuvre des politiques qui ont rapidement porté leurs fruits. Il leur a suffi de trois ans pour faire *diminuer de moitié le taux d'inflation,* le ramenant à des niveaux comparables à ceux de 1970.



Source: OCDE

Cette décélération est encore plus sensible si on ne prend en considération que les sept principaux pays de l'OCDE, qui réalisent à eux seuls 80 % du PNB de la zone (Etats-Unis, Canada, Japon, Allemagne fédérale, France, Grande-Bretagne, Italie). *Ceux-ci ont en moyenne connu une* hausse des prix de 4,5 % dès 1983, malgré les taux encore élevés enregistrés en Italie (14,6 %) et en France (9,6 %).

En 1985, seule l'Italie est restée en retard, bien qu'elle soit enfin pas*sée en dessous de la barre des 10 %*. C'est la France qui a réalisé le meilleur score, en valeur relative, puisqu'elle a gagné en un an 2,5 points, et plus de 8 points par rapport à 1981.

Les Etats-Unis et le Japon sont restés à des niveaux comparables à ceux de l'année précédente. En revanche, la Grande-Bretagne a *connu un début d'année difficile*, vite corrigé au troisième trimestre grâce à une stabilité parfaite de ses prix sur les mois de juillet, août et septembre.

C'est bien évidemment l'Allemagne fédérale qui a tenu la vedette, avec des baisses de prix de 0,2 % en juillet et de 0,3 % en août, réduisant son taux d'inflation à zéro pour les six mois se terminant en octobre, et ne *dépassant* pas 1,8 % sur douze mois. Les Etats-Unis faisaient 3,2 %, *le Canada 4,2 %, le Japon 2,3 %,* la France 4,9 %, la Grande-Bretagne 5,4 %, l'Italie 9,1 %.

ÉNERGIE

Un tournant

1985 restera probablement dans les annales énergétiques, l'année du tournant. Les producteurs, après avoir tenté pendant quatre ans de tenir à bout de bras les prix élevés arrachés au cours de la décennie précédente, ont compris que la crise était durable, et adapté, en conséquence, leur stratégie commerciale. Qu'il s'agisse du pétrole, qui reste l'énergie dominante, et dont les prix sont directeurs, ou du gaz voire du charbon ou de l'électricité, le marché, fondamentalement orienté à la baisse depuis *1981*, a repris l'an dernier ses droits.

L'OPEP, après moult hésitations, a décidé en décembre de mettre fin à *son rôle de gardien des prix* mondiaux, pour tenter de reconquérir une part du marché plus substantielle qui lui avait été ravie par les autres producteurs non membres de l'Organisation. Elle a donc adapté ses tarifs aux cours du marché au jour le jour, amorçant ainsi un nouveau mouvement de baisse des prix mondiaux du pétrole.

Les principaux producteurs de gaz *ont, eux aussi, tiré les leçons* de la crise : les Pays-Bas, l'URSS, la Norvège et le Canada, ont tous accepté de reviser les contrats à long *terme signés au début de la décennie* pour les adapter aux nouvelles conditions du marché.

Le charbon et même l'électricité ont également vu se développer un marché « spot » de ventes, à très court terme, à des prix fluctuants, orientés vers la baisse. Ainsi EDF, en Europe a-t-elle systématisé, dans le cadre de « ventes à bien plaire », les exportations au jour le jour de courant vers tous ses voisins, profitant des surcapacités de production de son parc de centrales nucléaires. Les cours du charbon, tirés par la chute des cours du rand *sud-africain* ont également continué de s'effriter.

Fait nouveau, l'évolution des monnaies a permis, pour la première fois *depuis quatre ans, aux consomma*teurs en Europe, de bénéficier de ces baisses. En France l'essence a diminué en un an de 15 %, le gaz est resté stable, et l'électricité n'a progressé que de 3 %.

AGRICULTURE

Toujours les céréales

Un nouveau record céréalier, une amélioration en Afrique, des échanges et des prix mondiaux en chute, tels sont les grands traits de 1985. Selon la FAO, la récolte céréalière mondiale devait atteindre 1841 millions de tonnes, soit 37 millions de plus que le précédent record de 1984.

Cette progression est essentiellement due aux céréales secondaires, car la récolte de blé diminue, revenant de 523 à 513 millions de tonnes. Le volume du riz (paddy) reste inchangé, 470 millions de tonnes. Grâce à ces récoltes abondantes et mieux réparties, le volume des échanges baissera de 13 %, avec 189 millions de tonnes, soit le niveau le plus bas enregistré depuis la campagne 1978-1979. Les achats des pays développés diminuent beaucoup plus fortement que ceux du tiers-monde : — 19 % contre —6 %.

Globalement les prix mondiaux sont en chute de 15 % pour le blé, de 20 % et plus pour le maïs et le riz. Les stocks céréaliers pourraient atteindre, selon la FAO toujours, 361 millions de tonnes à la fin de la campagne 1985-1986. La plus grosse partie de ces stocks est détenue par les Etats-Unis, qui traversent une grave crise agricole. Leur part *dans le total mondial s'élève* à 41 % contre 29 % un an auparavant. Dans ce pays, la production s'est élevée à 65,8 millions de tonnes de blé (— 6,8 %), 268,5 millions tonnes de céréales secondaires (+ 13,2 %), dont 218 de maïs (+ 12,3 %) volume record, 6 millions de tonnes de riz et 57,4 millions de tonnes de soja (+ 13,4 %).

Dollar trop fort qui freine les exportations et baisse de la valeur des terres du fait de leur moindre rentabilité sont à l'origine de milliers de faillites d'exploitations aux Etats-Unis, entraînant dans leur sillage les difficultés des banques. Le ministère de l'agriculture estimait fin décembre à 195 milliards de dollars l'endettement de l'agriculture aux Etats-Unis. L'excédent commercial s'élève à 11,5 milliards. Il était de 26,6 il y a cinq ans.

En fin d'année, le Congrès et la Maison Blanche ont élaboré avec *difficultés* une *nouvelle* loi agricole prévoyant une forte baisse des prix de soutien afin de diminuer les dépenses fédérales consacrées à l'agriculture et de relancer les exportations.

La forte baisse du commerce international et des exportations américaines provient de la réduction des achats soviétiques. Pour la campagne 1984-1985, l'URSS a acheté 55 millions de tonnes de céréales (28 de blé, 27 de céréales secondaires) dont près de 19 millions de tonnes aux Etats-Unis, volume record. A la *moitié de la campagne* 1985-1986, les achats soviétiques aux Etats-Unis n'étaient que d'environ 5 millions de tonnes. Pour l'ensemble de la campagne, on prévoit que Moscou importera 34 millions de tonnes, moitié blé, moitié céréales secondaires.

La récolte soviétique est estimée à 95 millions de tonnes pour les céréales secondaires (+ 13 %) et 85 millions de tonnes pour le blé (+ 12 %).

Dans l'ensemble des pays en développement, la production de céréales augmente de 204,2 à 207,7 millions de tonnes de blé, de 275,5 à 285,3 de céréales secondaires, de 444 à 444,3 de riz (paddy).

En Afrique, la production céréa*lière totale* atteindra 80 millions de tonnes contre 63. La situation est moins alarmante du fait d'une pluviosité normale. La FAO estimait *que seuls cinq pays devraient* recourir à une aide alimentaire exceptionnelle (Angola, Botswana, Ethiopie, Mozambique, Soudan).

Le Zimbabwe et le Malawi, ainsi que d'autres régions à l'intérieur des Etats africains disposent d'excédents exportables.

L'aide alimentaire totale recensée par la FAO s'est élevée à 12,3 millions de tonnes, dont 7,4 millions de tonnes en provenance des Etats-Unis. Pour l'exercice en cours, le volume de l'aide serait de 10,8 millions de tonnes.

L'année céréalière 1985 sera aussi caractérisée par l'émergence des pays nouvellement exportateurs : Suède, Autriche, Hongrie, Inde, Thaïlande et Chine.

Dans l'ensemble de l'Europe, enfin, occidentale et orientale, la production céréalière est en retrait. Pour la CEE, qui poursuit sa politique de réduction des excédents (lait, sucre et viande bovine), la diminution atteint 13 % pour le blé avec 66 millions de tonnes et 4,5 % pour les céréales secondaires avec 71,4 millions de tonnes.

MATIÈRES PREMIÈRES

Le plongeon

Dollar, pétrole, stocks. Placées au beau milieu de ce « triangle magique » — chute de la monnaie américaine, net repli des prix du brut et excédent général de l'offre pour la *quasi-totalité* des produits, — les matières premières ont plongé en 1985. Seuls l'aluminium, le café et, de façon plus marquée, le sucre, ont manifesté une certaine *résistance* en fin d'année, mais la grave crise du marché de l'étain, intervenue le 24 octobre, a sonné comme un coup de tocsin sur le London Metal Exchange.

Les pays industrialisés ont su tirer profit économiquement de ce fléchissement du dollar, du pétrole et des matières premières. Les yeux rivés sur l'évolution de leurs approvisionnements, ils en ont constaté avec satisfaction les conséquences favorables sur leurs indices des prix de détail. A titre d'exemple, les prix internationaux des matières premières importées par la France ont reculé de près de 20 % entre le moment ou le « billet vert » culminait à son plus haut niveau historique — c'était à la mi-février — et celui où la devise américaine s'est stabilisée autour de 7,70 francs en fin d'année.

Tel n'est pas l'avis, bien sûr, des pays producteurs, notamment des nations en voie de développement confrontées à une grave diminution d'une de leurs plus importantes ressources en devises. A la fin du troisième trimestre 1985, les prix des principaux produits de base (métaux, caoutchouc, textiles, denrées, céréales...) avaient chuté de près de 35 % par rapport à la moyenne des cours enregistrée en 1980. Au cours de l'année 1984, la baisse s'est naturellement accentuée, ainsi qu'en témoignent les deux indices considérés comme les plus représentatifs du marché des matières premières.

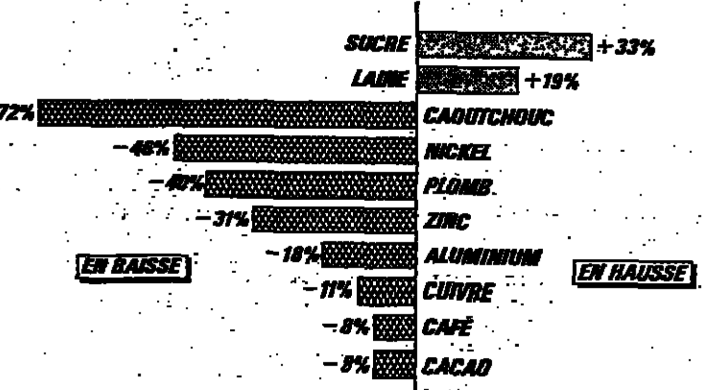
A la fin décembre, l'indice américain Moody's, calculé en dollars, s'établissait aux alentours de 930, soit un recul de 4 % environ en douze mois, tandis que l'indice britannique Reuter, exprimé, lui, en livres sterling, régressait de 6 % pour se situer à 1 800, approximativement à la même date. Or rien à l'horizon économique ne semble en *mesure d'inverser* durablement cette tendance. Selon l'Association des instituts européens de conjoncture économique, les prix des produits de *base, alimentaires et industriels*, vont continuer à fléchir au cours des prochains mois en dépit d'une meilleure santé des économies occidentales.

Paradoxe. La reprise de la production industrielle, qui avait traditionnellement pour effet de « tirer » la demande et, donc, de soutenir les cours ne joue plus cet effet d'entraînement. L'influence grandissante des fluctuations monétaires a mis à bas ce schéma, encore que la récente baisse du dollar n'ait pas relancé à la hausse pour autant les matières premières comme on aurait pu s'y attendre.

Enfin — et ce n'est pas le moindre des éléments qui ont sérieusement perturbé *ce secteur en 1985*, — le pilotage plus ou moins ardu des stocks stratégiques destiné à maîtriser le marché et la présence d'accords internationaux — dont la renégociation s'avère de plus en plus difficile — ont entraîné un recours accru aux grands marchés à terme, accusés par certains d'amplifier les fluctuations de cours « normales », ce qui constitue sans doute une menace supplémentaire pour les pays producteurs.

C'est ainsi que la Bolivie risque fort de faire les frais de la *tourmente* qui s'est abattue sur le marché de l'étain à la City, alors que maisons de courtage et banques créditrices ont bien du mal à *faire se concilier* des positions restées longtemps antagonistes.

Évolution des cours depuis le début de l'année



Les cours de l'étain ont baissé de 15 % jusqu'à la fermeture, le 24 octobre, du marché de Londres.

L'environnement international

EMPLOI

Le chômage incompressible

Quelles que soient les politiques économiques menées de par le monde, celles-ci ont trouvé leurs limites, en 1985, dans la lutte contre le chômage. Aucun pays n'a pu se prévaloir de résultats significatifs et, en conséquence, n'a servi de modèle. Même les Etats-Unis de M. Ronald Reagan, qui avaient pourtant connu un spectaculaire succès l'année précédente, ont été incapables de rééditer leur exploit.

Comme si, après une période de redressement, il s'avérait impossible de bousculer certaines barrières et, dans le cas de l'Amérique du Nord, de récupérer tous les emplois perdus pendant le second choc pétrolier. A croire qu'un matelas incompressible de chômage doit demeurer et qu'une structure nouvelle de l'emploi s'échafaude, pour le meilleur comme pour le pire.

L'aventure américaine, de ce point de vue, se révèle exemplaire. On avait pu croire que, la création massive d'emplois survenant d'abord dans le secteur des services, le mouvement serait ensuite relayé par l'industrie. Il n'en a rien été, bien au contraire. Certes, on a bien enregistré des niveaux records successifs, le nombre de personnes occupant un emploi se chiffrant à 107,9 millions en octobre dernier ; mais les postes de travail supplémentaires n'ont pas, fondamentalement, modifié la configuration de l'activité salariée.

La puissance du dollar et l'importance des importations étaient, bien entendu, les motifs invoqués pour expliquer cette situation. Il n'empêche : avec 8,3 millions de chômeurs et 1,3 million de « chômeurs découragés » chaque mois, d'un bout de l'année ou presque à l'autre, la référence américaine voyait son éclat se ternir, et, avec elle, ses imitations européennes.

Dans des genres différents, en effet, la Grande-Bretagne de Mme Thatcher et l'Allemagne fédérale de M. Kohl n'ont pas semblé mieux réussir. Le premier ministre comme le chancelier ont paru buter sur les mêmes seuils, l'un aux alentours des 3,3 millions de chômeurs, l'autre avec un taux moyen de 8,7 % de la population active.

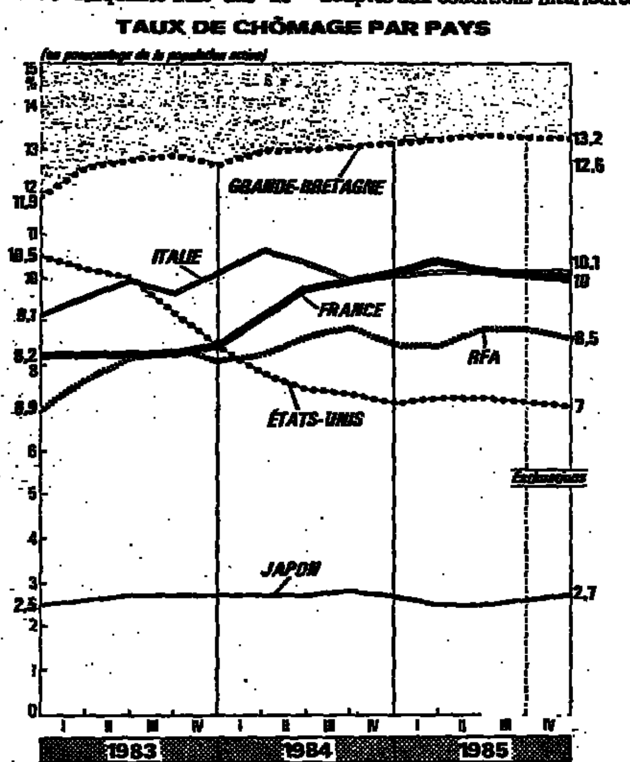
A Londres, où, il est vrai, l'interminable grève des mineurs a très certainement anéanti quelques chances, on estime à 450 000 le nombre de chômeurs intégrés dans des programmes sociaux. Il a même fallu prendre des mesures en faveur des chômeurs de longue durée. Dans neuf régions-tests, et à titre expérimental, une allocation de 20 livres par semaine sera versée pendant six mois aux chômeurs de plus d'un an qui accepteraient un emploi rétribué moins de 80 livres par semaine.

A Bonn aussi, on multiplie les programmes d'aide par crainte de réveiller de vieux fantômes : en novembre, le niveau de chômage n'avait jamais été aussi élevé depuis la guerre... Ainsi le gouvernement fédéral a-t-il accepté, en octobre, un projet de loi, destiné à prolonger les indemnités pour les chômeurs de longue durée en fonction de leur âge : seize mois pour les plus de quarante-cinq ans, vingt mois pour les plus de cinquante ans, vingt-quatre mois pour les plus de cinquante-cinq ans. Les chômeurs de plus de cinquante-huit ans ne seront plus, en outre, soumis à l'obligation de chercher un emploi.

Même le Japon n'obtient pas de résultats probants, malgré le dynamisme industriel et commercial dont il continue à donner l'exemple. Non seulement il ne décolle pas d'un taux de chômage évalué à 2,7 % environ, mais de plus en plus nombreux sont ceux qui en viennent même à suspecter les statistiques nippones, accusées de ne pas rendre compte d'une réalité moins satisfaisante.

En fait, il apparaît progressivement, à ce point d'équilibre, que tous les pays développés subissent à des degrés divers des symptômes de même nature, si ce n'est communs. Le marché du travail va se diversifiant — au Japon, la souplesse provient des entreprises sous-traitantes, de l'emploi des femmes, du regain de l'activité agricole — pour se décomposer en plusieurs catégories. On trouve, d'un côté, les emplois liés aux activités des entreprises compétitives et, de l'autre, des emplois adaptés aux conditions intérieures.

TAUX DE CHÔMAGE PAR PAYS



Source : OCDE

SYNDICATS

Moins de vigueur

Si un relâchement de la politique de rigueur a été observé en 1985 pour les salaires, il n'a pas pour autant entraîné une cure de jouvence pour les organisations syndicales. Le pouvoir d'achat a progressé dans la plupart des pays industrialisés ; mais le syndicalisme n'a pas pour autant retrouvé la vigueur perdue.

Dérapage ? Effet d'une certaine reprise économique ? Toujours est-il que l'évolution du pouvoir d'achat de 1984 à 1985 est passée de + 1,9 % à + 2 % au Japon, de + 0,6 % à + 0,7 % en Allemagne fédérale, de + 0,7 % à + 1,2 % en Italie. La tendance est encore plus sensible en Grande-Bretagne et en France : dans le premier pays, on est passé d'un quasi-maintien du pouvoir d'achat du salaire brut (– 0,1 %) en 1984 à une hausse de 2,9 % en 1985 ; dans le second, la perte de 0,5 % en 1984 s'est transformée en gain de 0,3 % en 1985. Par contre, aux Etats-Unis, les salariés ont vu leur pouvoir d'achat progresser de 1,2 % en 1985 contre 1,4 % en 1984.

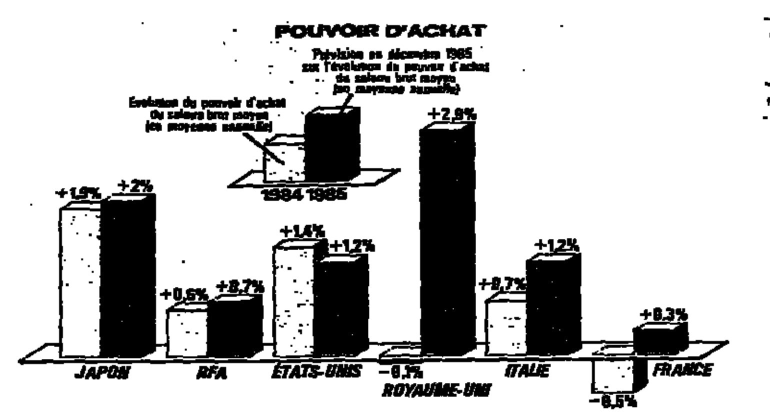
Aux Etats-Unis, l'industrie automobile s'est de nouveau distinguée. General Motors a prévu pour son usine Saturne, qui fabriquera le modèle de petite cylindrée de la firme, un système de rémunération flexible, une partie du salaire variant chaque mois en fonction des bénéfices, de la productivité et de la qualité. Chez Chrysler, à l'issue d'une grève des soixante-dix mille ouvriers américains et des dix mille ouvriers canadiens, les salariés ont obtenu par des primes le rattrapage partiel des sommes perdues pendant la période de difficultés. Mais ils ne sont pas pour autant assurés de voir leur pouvoir d'achat garanti.

En Grande-Bretagne, Mme Thatcher, sensible aux préoccupations électoralistes du parti conservateur, a lâché du lest sur le plan salarial, y compris dans la fonction publique, où certaines catégories de hauts fonctionnaires ont eu droit à des augmentations oscillant entre 32 % et 46 %. Dans le Benelux, la situation est plus contrastée : le pouvoir d'achat a progressé d'environ 2 % aux Pays-Bas, mais il a reculé d'environ 1 % en Belgique.

En Italie, le gouvernement dirigé par M. Bettino Craxi, socialiste, a été conforté dans sa politique de remise en cause progressive de l'échelle mobile par l'échec du référendum voulu par le Parti communiste, mais les salariés devraient gagner du pouvoir d'achat par rapport à l'année précédente.

En Suède, le gouvernement social-démocrate de M. Olof Palme n'a pas atteint son objectif, la hausse des salaires étant supérieure aux 5 % souhaités afin de contenir l'inflation.

Malgré un relâchement de la rigueur qui s'est manifesté aussi de facto en Suède, c'est souvent dans les pays à direction socialiste ou sociale-démocrate que les relations avec les syndicats se sont révélées le plus conflictuelles. Ainsi M. Palme a dû affronter une importante grève des fonctionnaires et plus généralement la grogne de la Confédération LO, pourtant proche des sociaux-démocrates, mais lassée de l'austérité.



En Espagne, M. Felipe Gonzalez a essuyé la fronde des Commissions ouvrières (proches des communistes) mais aussi du syndicat UGT, lié au Parti socialiste. Une grève générale, un recours devant le Bureau international du travail, des manifestations ont illustré cette guérilla entre le pouvoir socialiste et les syndicats à propos d'un projet de loi — finalement adopté — réformant les retraites en remettant en cause le montant initial des pensions.

En Italie, les confédérations CGIL, CISL et UIL ont esquissé un rapprochement pour proposer en commun une réforme du système d'indexation des salaires sur les prix, mais aussi pour observer une grève de deux heures contre un projet de budget soupçonné de porter atteinte à la protection sociale. En France, la CGT est entrée en guerre ouverte avec un gouvernement socialiste perçu comme l'allié objectif du patronat ; mais ses tentatives de mobilisation ont échoué, y compris sa journée nationale d'action interprofessionnelle du 24 octobre. Les autres syndicats ont jugé plus utile d'attendre les échéances électorales de 1986 que de guerroyer avec le gouvernement Fabius.

L'année 1985 restera cependant marquée sur le plan social par la fin de la grève des mineurs en Grande-Bretagne. Une grève d'un an qui s'est soldée par un échec complet pour M. Arthur Scargill, lequel a même vu, alors que les fermetures de puits commençaient, un syndicat dissident de mineurs se créer. Le TUC, en subissant le contre-coup, a frôlé une scission sans pour autant en conjurer la menace pour l'avenir. En Allemagne fédérale, la politique sociale du chancelier Kohl a provoqué une semaine d'action en octobre ; mais le dialogue a été renoué au sommet entre le gouvernement, le patronat et le DGB, qui, pour la première fois depuis 1977, se sont rencontrés au sommet.

Toutefois, c'est peut-être aux Etats-Unis que le mouvement syndical a pris le plus conscience de la nécessité de s'adapter. Le nombre d'adhérents des syndicats affiliés à l'AFL-CIO est tombé en effet de 20,1 millions en 1980 à 17,4 millions en 1984. « Si les méthodes du passé ne marchent plus, a affirmé la confédération américaine lors de sa convention bi-annuelle, il faut en trouver de nouvelles. » Elle a ainsi entamé une réflexion sur une nouvelle pratique syndicale. Une réflexion dont pourraient s'inspirer nombre d'organisations en Europe.

FINANCES PUBLIQUES

Moins de rigueur

Dans les grands pays industriels, il devient de plus en plus ardu de maintenir la rigueur budgétaire. Du côté des dépenses, est en cause la survie même de certains secteurs subventionnés et des fondements de la protection sociale. D'où l'hésitation des pouvoirs publics à aller plus loin.

Du côté des recettes, le credo libéral préconise un allégement des impôts et des charges sociales pour stimuler l'investissement et la création d'emplois. De plus, le ralentissement de l'expansion depuis le début de 1985 aux Etats-Unis et au Japon freine les rentrées fiscales.

ÉTATS-UNIS : déficit record

Le discours reaganien, dénonçant gaspillage et boulimie financière de la bureaucratie, contraste avec le gonflement incessant des déficits.

● L'exercice budgétaire 1985 (1er octobre 1984 – 30 septembre 1985) s'est soldé par un découvert record : 212 milliards de dollars contre 185 en 1984. Les recettes sont revenues de 20,8 % à 19 % du PNB entre 1981 et 1985, à la suite d'allégements fiscaux, ce qui n'a pas empêché les dépenses fédérales d'augmenter d'un point de PNB. Les économies envisagées sur les crédits civils n'ont pu être réalisées intégralement, tandis que les budgets militaires bénéficiaient d'une sollicitude particulière. La hausse des taux d'intérêt a fait le reste. Ainsi, en 1985, les dépenses militaires ont encore progressé de 9,5 % en valeur, les charges de la dette de 16 %. Les subventions à l'agriculture, secteur en crise et fief électoral républicain, ont presque doublé.

Avec un déficit fédéral à 5,5 % du PNB, l'excédent budgétaire croissant des collectivités locales a laissé le besoin de financement public global à près de 4 % du PNB, un chiffre aussi élevé qu'en 1984.

● Le budget de 1986, commencé le 1er octobre 1985, ne se présente pas sous de meilleurs auspices. Le blocage politique demeure total, le Congrès n'entendant pas assumer seul, à quelques mois d'élections législatives, la responsabilité du redressement financier. La Chambre des représentants, à majorité démocrate, n'acceptait de réduire les dépenses sociales qu'en échange de restrictions sur les crédits de défense et d'un tour de vis fiscal, obligeant M. Reagan à jeter aux orties sa réputation de président anti-impôt. Or l'intéressé tient à conserver son image pour la postérité et défend avec vigueur le budget du Pentagone. On s'est donc contenté de reconduire à peu près les dispositions de la loi de finances précédente, avec une impasse de 172 milliards de dollars, susceptible d'être largement dépassée.

JAPON : austérité sans faille

● La loi de finances pour l'exercice 1985 (1er avril 1985-30 mars 1986) s'inscrit dans le cadre de la politique de « reconstruction budgétaire » sur laquelle le premier ministre Nakasone a été réélu. L'objectif est de résorber rapidement le déficit de l'Etat, qui avait culminé à 6 % du PNB en 1980. Pour 1985, le déficit est estimé à 3,7 % et l'ensemble des administrations dégage, compte tenu d'une sécurité sociale fortement excédentaire, un besoin de financement ne dépassant pas 1,5 % du PNB.

La progression des dépenses est limitée à 3,7 % en valeur. Hormis les intérêts de la dette publique, dont la hausse est incontrôlable à court terme (+ 12 %), les dépenses régressent en termes réels, sauf sur les chapitres de la défense et de l'aide au tiers-monde. En l'absence d'allégement fiscal, le simple glissement des barèmes d'imposition et la situation prospère des entreprises assurent un accroissement très supérieur des recettes (+ 11,5 %).

● Pour le budget de 1986, qui prendra fin en mars 1987, la loi de finances limite à 1,5 % la progression nominale des dépenses, à l'exception des intérêts versés sur les emprunts publics (+ 16 %). Aucun allégement fiscal n'est retenu. La marche forcée vers l'équilibre se poursuit, avec un déficit estimé à 3,6 % du PNB pour les opérations de l'Etat et à moins de 1 % pour le secteur public.

ROYAUME-UNI : comment « masser les chiffres »

● Dans le budget de 1985 (1er avril 1985 au 30 mars 1986), le gouvernement annonçait une diminution substantielle des besoins de financement du secteur public, ramenés de 10,2 à 7,1 milliards de livres (80 milliards de francs). On prévoyait un sérieux freinage de l'évolution des dépenses nominales (+ 3,5 %), alors que les ressources augmentaient sensiblement (+ 7,5 %), malgré une réduction des cotisations sociales sur les bas salaires, destinée à encourager la création d'emplois.

Le montant réel du découvert à financer est estimé à la fin de 1985 à 8 ou 9 milliards de livres. Des dérapages successifs ont rendu peu crédible la fameuse « stratégie financière à moyen terme » des conservateurs, qui prétendait ramener le déficit public de 5,6 % du PIB en 1980 à moins de 2 %. Dans les faits, ce déficit s'est stabilisé autour de 3,9 % depuis 1981. Encore faut-il préciser que les nombreuses cessions d'actifs publics au secteur privé ont été traitées comme des diminutions de dépenses.

● Les premières indications sur le budget de 1986 (1er avril 1986-30 mars 1987) indiquent que les dépenses hors intérêts de la dette seraient plafonnées à 139 milliards de livres (+ 3,6 %), mais avec 4 milliards de livres d'économies fictives au titre de la privatisation et du fonds de réserve.

Mme Thatcher envisage un allégement d'impôt d'au moins 2 milliards de livres en avril 1986, en vue des élections de 1988, qui seront peut-être anticipées. Dans ces conditions, le déficit de 1986 risque d'avoisiner encore 3 % du PIB.

BESOIN DE FINANCEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (en pourcentage du PNB)

	1984	1985 (estimation)	1986 (prévision)
Etats-Unis	– 3,4	– 3,9	– 3,7
Canada	– 6,3	– 6,5	– 5,3
Japon	– 2,7	– 1,7	– 1,1
Allemagne	– 1,9	– 1,2	– 0,9
France	– 2,8	– 3,3	– 3,2
Italie	– 13,5	– 13,4	– 13,1
Royaume-Uni	– 3,8	– 3,4	– 3,6
Les Sept	– 3,8	– 3,8	– 3,5

(source : OCDE)

Un besoin de financement exprimé par le signe – correspond au déficit de l'ensemble des comptes de l'Etat, des régimes sociaux, des collectivités locales.

ALLEMAGNE FÉDÉRALE : un peu plus de souplesse

● Le budget de 1985 a marqué une nouvelle étape dans le rétablissement des finances publiques. Le déficit des administrations est estimé à 35 milliards de marks (105 milliards de nos francs), soit 2 % du PNB. Après un « pic » à 3,8 % du PNB en 1981, il n'a cessé de régresser.

En 1985, l'expansion soutenue de l'économie a facilité les choses en gonflant les recettes (+ 5 %). Mais a été poursuivie une discipline méritoire à l'égard des dépenses, en progression effective de 3 %, soit à peine plus que la hausse des prix. Les collectivités locales, dont les budgets sont plus importants que celui du Bund, n'ont pas failli à la rigueur. Seule la sécurité sociale a bénéficié d'une latitude relative, compensée par un effort de restriction sur les investissements publics et les transferts.

● Avec la loi de finances pour 1986, la politique d'austérité se fait moins sévère. Grâce à la marge de manœuvre dont dispose désormais le gouvernement, les contribuables vont bénéficier d'une réduction d'impôt de 11 milliards de marks. Cette mesure ne fera d'ailleurs que stabiliser le ratio prélèvements obligatoires/PNB, en hausse ces dernières années.

L'accroissement en valeur des dépenses de l'Etat sera contenu à 2,3 %, malgré l'hésitation des autorités à tailler franchement dans les subventions aux secteurs en difficulté structurelle (charbonnages, aciéries, construction navale). Le solde à financer pour l'ensemble des administrations, stabilisé en valeur, deviendrait légèrement inférieur à 2 % du PNB.

ITALIE : le gouffre s'élargit

● Le déficit budgétaire, qui est beaucoup plus élevé qu'ailleurs, s'aggrave d'année en année. La loi de finances de 1985 se fixait comme modeste objectif de le stabiliser en valeur, à 96 300 milliards de lires, ce qui représentait une légère baisse par rapport au PIB. On comptait y parvenir en limitant à 7 % le glissement des dépenses courantes de l'Etat, hors intérêts de la dette, et en dégageant des recettes nouvelles. Cet objectif n'a pas été atteint, le Parlement tardant à voter la réforme des taux de la TVA et de l'imposition des travailleurs indépendants. Dès février 1985, on releva à 100 000 milliards de lires le déficit « tolérable ». Le dépassement des crédits de sécurité sociale aggrava encore le découvert du secteur public, estimé à 107 000 milliards, soit 15,6 % du PIB, après 15,5 % en 1984.

● Le budget de 1986 ne traduit pas une véritable ambition de redressement. Faute de resserrer la pression fiscale, l'ajustement est encore une fois attendu d'une stabilisation en termes réels des dépenses de l'Etat (+ 6 % en valeur). Le besoin de financement des administrations est prévu à 110 000 milliards de lires (450 milliards de francs) soit 14,8 % du PIB, et cela sous réserve de l'adoption hypothétique de 4 000 milliards de lires de recettes supplémentaires.

GRANDS PROJETS

Un espoir européen

Les œillères sont tombées. La fantastique poussée de la croissance aux États-Unis en 1984 et la poursuite de l'expansion du Japon ont fait prendre conscience aux Européens que leur retard se creusait. Colloques et rapports d'experts se multiplient, consolidant tour à tour un constat alarmant. Dans presque tous les secteurs de pointe, les parts de marché des entreprises du Vieux Continent régressent.

Le déficit commercial de la CEE dans l'électronique a atteint 9 milliards de dollars en 1983. Si la tendance se poursuit, il sera de 26 milliards de dollars dans dix ans. Dans les semi-conducteurs, cœur de la troisième révolution technologique, les Européens fournissaient encore 14,5 % des besoins mondiaux en 1975. Leur part est aujourd'hui réduite à 9 %.

Faut-il chercher ailleurs une explication au fait que, depuis le premier choc pétrolier de 1973, les États-Unis ont créé 14 millions d'emplois nets, le Japon 3 millions, tandis que l'Europe en perdait 2 millions ?

SOS pour l'Europe. Il fallait d'autant plus réagir que le programme de la « guerre des étoiles » du président Reagan allait donner un coup de fouet supplémentaire, de 26 milliards de dollars sur cinq ans, à la recherche américaine sur les secteurs avancés de la micro-électronique, des matériaux nouveaux, du laser, de l'optronique, des grands ordinateurs et de l'intelligence artificielle. Six secteurs qui sont aussi, justement, ceux privilégiés par le MITI japonais (ministère du commerce extérieur et de l'industrie).

M. François Mitterrand allait se servir de l'initiative de défense stratégique (IDS) de la Maison Blanche comme d'un révélateur du retard et comme d'une arme contre l'europessimisme ambiant. L'idée d'Eurêka est lancée en avril par l'Elysée, à la fois pour répondre à l'IDS et empêcher que les Européens n'y participent en sous-traitants des Américains et aussi pour relancer l'idée européenne de façon originale.

Convaincus que la CEE n'avance guère du fait du caractère institutionnel et bureaucratique de son fonctionnement, les promoteurs d'Eurêka veulent d'abord accélérer les coopérations entre industriels et déboucher sur des produits concrets. Eurêka n'est pas un programme précis de recherche, mais un cadre que doivent remplir les entreprises en s'associant et en proposant leurs propres projets. A elles l'initiative.

Les dix-huit pays européens répondent de façon favorable sur le principe d'Eurêka. La Grande-Bretagne, souvent rétive sur les coopérations européennes, indique son intention d'y « participer pleinement ». La RFA, en revanche, est longtemps hésitante, avant de s'engager. Des groupes de travail se créent, et les ministres des affaires étrangères et de la recherche réunis à Hanovre, début novembre, s'entendent sur une « charte » et arrêtent une première série d'une dizaine de projets (le principe est retenu du pilotage par un secrétariat léger et souple).

Le convoi Eurêka est ainsi mis sur les rails en sept mois, ce dont Paris se félicite. Reste à donner de la vitesse à la machine, et tout dépendra des crédits disponibles et de la persévérance des Etats et des industriels européens à croire en eux-mêmes.

Paris tenait à ce que le programme dépasse la CEE, évite toute bureaucratie et soit, en somme, complémentaire de ceux lancés par Bruxelles dans les nouvelles technologies, ESPRIT sur l'informatique et RACE sur les télécommunications. Les fonctionnaires européens, inquiets d'être contournés, ont bataillé pour que le projet ne leur échappe pas en vantant leurs résultats.

L'état de la France

EMPLOI

L'ajustement

Pratiquement sans discontinuer, la situation du chômage aura évolué d'un bout à l'autre de l'année 1985 entre la stabilité et les périodes de baisse dont l'explication n'est pas aisée.

Même s'ils avaient des effets positifs, les travaux d'utilité collective (les TUC) et les stages de formation en alternance, par exemple, ne pouvaient répondre de tout. Pareillement pour les aides au retour pour les travailleurs immigrés (20.000 environ) ou celles réservées aux chômeurs créateurs d'entreprise (64 800 en novembre), malgré leur succès évident.

Alors ? Plusieurs indices montrent que le marché du travail réagit favorablement à ce qui pourrait être une timide reprise économique. En neuf mois, la perte des effectifs salariés n'a été que de 0,4 %, soit l'équivalent du recul d'un seul trimestre en 1984, année où 234 000 emplois ont disparu. Plus significatif encore, le travail temporaire enregistre une progression, ainsi qu'en témoignent les indicateurs fournis par les deux syndicats professionnels de l'intérim. L'un annonce une croissance d'activité de l'ordre de 25 % au premier semestre, pour le nombre de contrats signés ; ce que de l'autre corrige en évaluant à 17 % l'augmentation du nombre d'heures travaillées. Enfin, et ce depuis quelques mois, on assiste à une brusque dégringolade du nombre de journées indemnisées au titre du chômage partiel (– 26 % en novembre).

Additionnés, ces facteurs favorables pourraient traduire un ajustement spontané des effectifs en fonction des besoins de la production.

Mais ce mouvement n'est pas que conjoncturel. Il s'accompagne d'une modification de la structure du marché du travail, et même d'un bouleversement dans les mécanismes qui caractérisaient le chômage. La part des licenciements économiques, dans les causes d'inscription à l'ANPE, tend à diminuer (14,5 %). En revanche, les arrivées à la fin d'un contrat de travail à durée déterminée ou d'une mission d'intérim représentent désormais la moitié des cas (47,3 %).

Ainsi, tandis que le marché de l'emploi s'adapte, l'évolution du chômage s'explique maintenant par la précarité, une rotation de plus en plus rapide s'effectuant entre la perte de travail et une période d'indemnisation. La mobilité, la souplesse ou la fluidité, pour ne pas parler de la flexibilité, deviennent le lot commun pour ceux qui peuvent s'habituer à ces nouvelles règles, les autres étant condamnés à demeurer longtemps dans le chômage (30 % de chômeurs ont une ancienneté supérieure à un an).

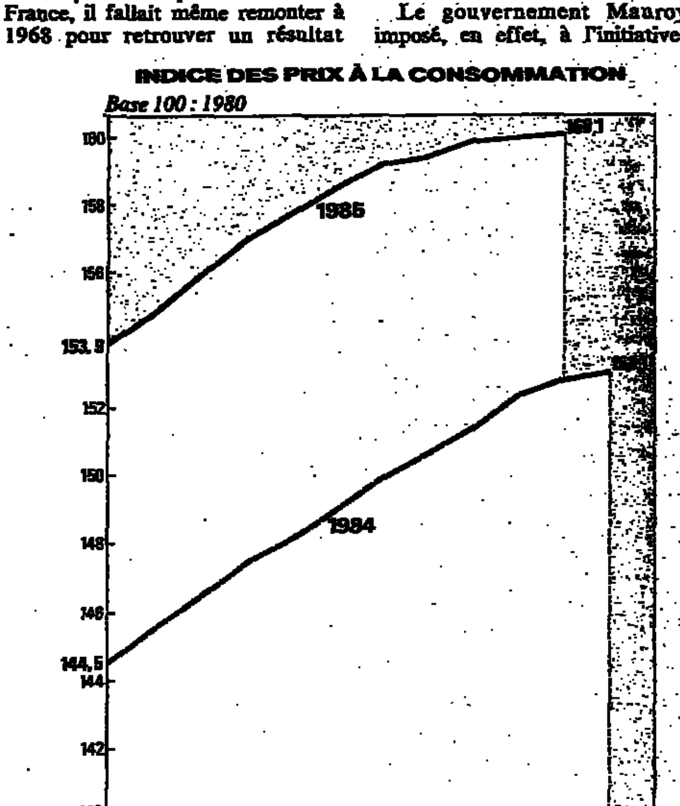
A cette profonde mutation correspondent des difficultés accrues pour le financement de l'assurance chômage et du régime d'assistance institué depuis 1984. Le nouveau système d'indemnisation, issu d'un accord entre les partenaires sociaux, était une fois de plus compromis par la réapparition d'un déficit. Des négociations durent reprendre, d'abord à l'été pour revaloriser l'allocation de fin de droits, ensuite à l'automne pour définir une nouvelle convention et se donner les moyens d'atteindre l'équilibre financier. Contraints et forcés, négociateurs syndicaux et patronaux durent décider d'une augmentation des cotisations et d'un aménagement des prestations, au nom de la solidarité, finalement.

Si le sens des responsabilités dont ont fait preuve, en la circonstance, les partenaires sociaux (seule la CGT n'a pas signé) a pu être salué, il faut également souligner que l'ampleur du problème posé dictait ses conditions. Le nombre de chômeurs indemnisés, par rapport au nombre de demandeurs d'emploi, est passé de 63,8 % à 71,3 % en un an, en novembre. Surtout, le nombre de chômeurs indemnisés par l'allocation de solidarité a progressé de 161,4 %, l'allongement des durées de chômage entraînant une croissance exponentielle de la population de ceux qui, ne disposant d'autres ressources, doivent faire appel au régime d'assistance.

PRIX-SALAIRES

La décélération

La France a rejoint en 1985 le peloton des pays sages en ramenant son taux d'inflation au niveau, et même légèrement en dessous, de celui de l'ensemble des pays de la CEE, qui était, fin octobre, de 5,1 % pour les douze derniers mois. C'est, pour la Communauté européenne, le taux le plus bas depuis 1970. Pour la France, il fallait même remonter à 1968 pour retrouver un résultat comparable à celui qui était enregistré en novembre (4,8 %). Ainsi était réalisé l'objectif gouvernemental d'un taux d'inflation ne dépassant pas 5 %.



On s'en réjouissait Rue de Rivoli, où l'on espérait que, du même coup, les partenaires sociaux prendraient en considération l'objectif d'une hausse de 2,9 % pour 1986. Ce genre de prévisions ne sont pas toujours prises avec sérieux, dans la mesure où l'on soupçonne les services de la Rue de Rivoli de forcer un peu le trait pour arranger les comptes. S'agissant de la hausse des prix, l'enjeu est différent puisque c'est de la prédétermination du taux d'inflation que dépendront les hausses nominales de salaires.

Le gouvernement Mauroy a imposé, en effet, à l'initiative de M. Jacques Delors, que les négociations salariales portent sur les objectifs retenus et non sur les taux d'inflation passés. Cette clause nouvelle n'a pu jouer que dans la mesure où les résultats de hausses de prix en fin d'année ne s'écartaient pas trop des prévisions établies plus d'un an auparavant. C'est pourquoi la coïncidence réalisée en 1985 peut permettre de contenir à nouveau la progression des salaires.

Maintenir cette progression, c'est, particulièrement pour la France, la condition essentielle de la lutte contre l'inflation. Ce principe, qui faisait partie du plan de rigueur instauré en mars 1983, a été maintenu, de telle sorte que, en 1984 et pour la première fois en vingt-six ans, la hausse du salaire horaire ouvrier a été inférieure à celle des prix. Le revenu disponible des ménages, quant à lui, a régressé de 0,7 % tant en 1983 qu'en 1984.

Il n'en a pas été de même en 1985. Le pouvoir d'achat du salaire brut moyen a cessé de régresser pour augmenter très légèrement (+ 0,3 %). Le salaire horaire ouvrier s'est, lui, aussi amélioré en fin d'année, doublant même la hausse des prix au troisième trimestre et gagnant en pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année.

Pourtant, dans la fonction publique, le gouvernement a continué d'imposer sa volonté, entraînant à son exemple l'ensemble du secteur public. Il a cependant accepté une clause de sauvegarde du pouvoir d'achat, celle-ci étant susceptible de jouer en 1985. Les augmentations de salaires ne devaient pas dépasser en niveau 4,5 %, ce qui reste inférieur à la hausse des prix en moyenne sur l'année.

Il se trouve que, dans le secteur privé, la politique salariale a respecté les orientations du gouvernement, ce qui confirme l'effet d'entraînement du secteur public. A ceci près que, si, selon la presque totalité des accords, les augmentations devaient se situer dans la limite de 4,5 %, on pouvait craindre *quelques dépassements en fin* d'année, comme si entreprises et salariés avaient voulu s'accorder un peu de répit.

Le mouvement ne revêtait pas cependant une telle ampleur qu'il paraisse de nature à remettre en cause l'équilibre des prix et des salaires. La désinflation est bien restée à l'ordre du jour en cette fin d'année.

AGRICULTURE

Une chute des revenus

La politique de limitation des productions lancée au plan européen en 1984 s'est poursuivie en 1985. Un nouveau programme d'incitation à la cessation d'activités dans le domaine laitier a été établi. Quarante mille éleveurs en avaient profité en 1984 ; il y en eut dix mille en 1985.

Le volume des livraisons de l'agriculture a marqué un léger recul, imputable surtout aux productions animales. En valeur, ces livraisons n'augmentent que de 0,5 % et atteignent, selon l'estimation provisoire faite en novembre par la commission des comptes de l'agriculture de la nation, 273,9 milliards de francs.

Bien que les consommations intermédiaires aient diminué en volume (– 0,8 %), avec une hausse des prix moins forte qu'en 1984 (4 % au lieu de 7,5 %), la valeur ajoutée dégagée par la branche agricole diminue de 1,6 % et s'établit à 148,8 milliards de francs. Il en résulte une baisse du revenu agricole brut moyen par exploitation de 7,1 %. Les comptables de la nation ont estimé à 3 % la diminution du nombre d'exploitations, ce qui marque une accélération brutale (1,8 % en 1980).

La récolte de céréales inférieure au record de 1984 reste excellente avec 25 millions de tonnes de blé et 7,7 millions de tonnes d'orge. Celle de maïs bat son record absolu, à 12 millions de tonnes. 1985 fut l'année du marasme de la pomme de terre avec une chute des prix de 70 %.

Les producteurs de vin ont fait une bonne année avec une production de 68 millions d'hectolitres et une hausse moyenne des prix de 17,5 %.

L'ensemble des productions bovines est en retrait, alors que les prix se maintiennent au niveau de l'inflation tandis que la collecte laitière diminue de 2,5 %.

On a assisté à une baisse de compétitivité de l'outil de production agricole. Les gains de productivité, du fait de la baisse des cours, ne profitent pas aux agriculteurs, qui réduisent leurs investissements.

BUDGET

Le difficile équilibre

Les comptes du secteur public ont été plus déficitaires en 1985 qu'ils ne l'avaient été en 1984. Les besoins de financement des administrations qui avaient représenté 2,8 % du PIB en 1984 sont passés – selon les prévisions officielles – à 3,2 % en 1985. En 1986, les mêmes prévisions officielles ne prévoient aucune amélioration malgré un relèvement – pris en compte – des cotisations sociales. Une explication partielle à la persistance de ces déficits : les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) se sont réduits en 1985 de 0,8 point selon les données officielles.

En 1985, le déficit du budget de l'Etat a été plus important que prévu et les excédents de la Sécurité sociale se sont très fortement réduits. Globalement, les résultats, quand ils seront définitivement arrêtés, pourraient être moins déficitaires qu'envisagé, dans la mesure où, fin 1985, les rentrées de TVA dépassaient les prévisions. De même, faut-il tenir compte de la nette amélioration des comptes de la plupart des entreprises publiques.

Le déficit de la Sécurité sociale rend inévitable en 1986 ou au plus tard début 1987, soit un relèvement des cotisations vieillesse, soit le rétablissement pur et simple du 1 % social sur tous les revenus. Quant au budget de l'État – sauf nette amélioration de la croissance économique et donc des rentrées fiscales – son déficit ne devrait pas se réduire.

La Cour des comptes et le rapporteur du budget à l'Assemblée nationale – M. Christian Pierret (PS) – ont vertement critiqué le ministre de l'économie et des finances pour sa gestion budgétaire et notamment pour de très nombreuses opérations de reports de dépenses d'une année sur l'autre, ainsi que pour des dépassements de crédits qui rendent impossible le contrôle parlementaire.

Lorsqu'il fut voté à la fin de l'année 1984 par le Parlement, le budget de 1985 prévoyait un déficit de 140,2 milliards de francs représentant exactement 3 % du produit intérieur brut : 1 006,3 milliards de dépenses, 867,3 milliards de francs de recettes, soit une impasse de 138,9 milliards de francs, à laquelle s'ajoutait un déficit de 1,2 milliard de francs sur les opérations dites « temporaires » représentant un excédent des prêts consentis par l'Etat sur les remboursements de ces prêts.

En décembre 1985, le « collectif » de fin d'année (loi de finances rectificative) portait à 149,6 milliards de francs le déficit, ainsi gonflé de 9,4 milliards de francs et qui, du coup, représentait 3,3 % du PIB, estimé, lui, à 4 571 milliards de francs.

Du côté des recettes, les rentrées ont été moindres que prévu (2,6 milliards de francs). Le manque à gagner s'explique de la façon suivante : perte de 1,6 milliard sur les recettes purement fiscales (+ 3 milliards sur l'IR, – 4,8 milliards sur l'IS, – 1,7 milliard sur la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers), + 2,6 milliards sur la TVA, etc.) ; contribution supplémentaire au budget de la CEE (2,3 milliards de francs) ; remboursements et dégrèvements de TVA plus importants que prévu (1,2 milliard) ; recettes non fiscales nouvelles venant de ponctions sur la CACOM – caisse bonifiant les taux d'intérêt au logement, – le Fonds national d'amélioration de l'habitat et sur les stocks des matières premières.

Côté dépenses, les intérêts de la dette publique ont dépassé de 5 milliards de francs le chiffre retenu à la fin de 1984. Ce dérapage s'explique par le fait que les taux d'intérêt ont moins baissé que prévu (on avait visé 8,5 % en moyenne contre 9,5 % réalisés). Dérapage également sur les garanties à l'exportation et les bonifications d'intérêt (+ 1,6 milliard). L'Etat français a dû d'autre part payer 3 milliards de francs pour compenser – selon les nouvelles règles – les moindres versements de la Grande-Bretagne au budget de la CEE. De plus, 2,5 milliards de francs ont été rétrocédés aux PTT, l'Etat ayant trop prélevé en 1982 et 1983 sur ce budget annexe par rapport aux bénéfices des postes et télécommunications. (Cf. la décision du Conseil constitutionnel de décembre 1984.) Pour les armées, 500 millions de francs ont été accordés pour 2,5 milliards demandés.

Au total, 24,6 milliards de francs de crédits nouveaux ont été ouverts, mais 13,8 milliards supprimés pour un solde négatif de 10,9 milliards.

Fin 1985, le budget de l'Etat s'était donc davantage déséquilibré : de 2,6 milliards sous forme de moins-values de recettes et de 10,8 milliards sous forme de dépenses supplémentaires, soit au total 13,5 milliards de francs. Ce chiffre était cependant ramené à 9,4 milliards de francs grâce à 4 milliards de francs d'économies sur les comptes spéciaux du Trésor, en fait par la voie de remboursements anticipés au FDES (Fonds de développement économique et social) de prêts accordés à certaines entreprises publiques, notamment à la RATP.

Stabilisation des déficits publics

(En % du PIB)

	1984	1985 (prévision)	1986 (prévision)
Etat	– 3,1	– 3,1	– 2,9
Sécurité sociale (UNEDIC compr.)	+ 0,6	+ 0,3	+ 0,1
Collectivités locales	– 0,3	– 0,4	– 0,4
Total	– 2,8	– 3,2	– 3,2

Le tableau ci-dessus retrace l'évolution du besoin (signe –) ou de la capacité (signe +) de financement des organismes publics en pourcentage du PIB. Les besoins de financement qui correspondent en fait à des déficits sont couverts a posteriori, *soit par des emprunts longs, soit par la création monétaire. Les besoins de financement sont des flux : d'où accumulation de la dette intérieure publique.*

Les besoins des entreprises publiques ne sont pas pris en compte dans ce tableau. De même, les pourcentages indiqués ci-dessus ne tiennent-ils pas compte des remboursements des dettes en capital, mais seulement des intérêts de ces dettes. Enfin, le compte de la Sécurité sociale est un peu trompeur, dans la mesure où il est bâti sur l'idée que la Sécurité sociale doit être équilibrée. C'est dire que, pour 1986, il intègre un relèvement des cotisations, qui n'avait pourtant pas été annoncé officiellement fin 1985.

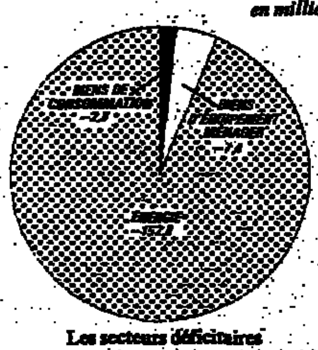
ECHANGES

Le tourisme

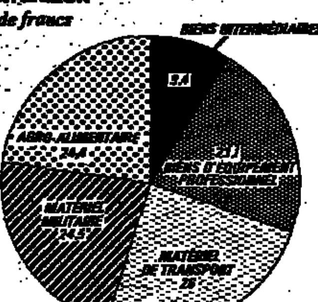
Le commerce extérieur de la France a été marqué, en 1985, par un retour à l'équilibre de la balance des paiements courants, après les lourds déficits de 1982 (79,3 milliards) et de 1983 (33,8 milliards). Le tourisme, une fois encore, a joué un rôle prépondérant dans ce rééquilibrage, en dégageant un excédent record de l'ordre de 30 milliards de francs contre 27 milliards en 1984.

La balance commerciale, quant à elle, est restée déficitaire, s'établissant en fin d'année à peu près au même niveau que celui de l'année précédente qui était de 25 milliards de francs. L'énergie a une nouvelle fois creusé un trou profond (– 152,8 milliards de francs sur les dix premiers mois), les biens d'équipement ménager et les biens de consommation ajoutant, eux aussi, au déficit. La compensation s'effectue, comme toujours, grâce à l'agro-alimentaire, qui dégage un excédent supérieur à celui de 1984 (pourtant jugé excellent), rejoignant en valeur les biens d'équipement professionnel, le matériel de transport et le matériel militaire.

COMMERCE EXTÉRIEUR
en milliards de francs



Les secteurs déficitaires



Les secteurs excédentaires

Une inquiétude s'est manifestée en milieu d'année à propos du solde des produits manufacturés. Celui-ci a accusé une baisse importante au troisième trimestre (– 34 % par rapport au trimestre précédent). Selon l'INSEE, les industriels français se sont laissé surprendre par la reprise inopinée de la demande intérieure et n'ont réagi qu'avec retard. En octobre, le solde de produits manufacturés retrouvait, en effet, son niveau du début de l'année. L'INSEE n'en constatait pas moins, sur l'ensemble de l'année, une perte de parts de marché à l'exportation d'environ 2 %.

La France a connu cependant une situation toute nouvelle vis-à-vis des Etats-Unis. Pour la première fois depuis vingt-cinq ans, le solde commercial a été excédentaire (de 3,6 milliards de francs sur les dix premiers mois contre un déficit de 4,4 milliards de francs pour la même période de 1984). Ce surplus exceptionnel portant sur tous les postes, il était facile d'en déduire que ce net redressement était dû à la hausse du dollar.

ETAT

Le vent libéral

La mode de la désétatisation a gagné le monde. Partout, que les gouvernements soient conservateurs ou progressistes, ils mettent à leur programme une réduction des prélèvements obligatoires, des dénationalisations là où il y a nombre d'entreprises publiques ; partout ils cherchent à déréglementer, à accroître mobilité et flexibilité. Comme si les diverses strates de la réglementation, accumulées depuis le commencement de l'organisation de la vie industrielle, à la fin du dix-neuvième siècle, par leurs excès mêmes, avaient conduit inéluctablement au reflux en cours non seulement aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, mais aussi dans le reste de l'Europe, au Japon, dans plusieurs pays du tiers-monde, voire en Chine ou en Hongrie.

A la recherche d'un programme, il était logique que le RPR et l'UDF – qui n'avaient pourtant pas lésiné sur le pouvoir réglementaire lorsqu'ils étaient en place – fassent une large part à cette mode. Comme il n'est pas illogique que M. Michel Rocard, au nom de l'autogestion de naguère, réclame aujourd'hui la paternité du moins d'Etat en France.

Mais la paternité en France de cette réduction du rôle de l'Etat, c'est bien au pouvoir en place qu'il faut l'attribuer. Même s'il y a quelque ironie du sort à voir le gouvernement socialiste libéraliser l'économie après avoir, en 1981-1982, fait du secteur public industriel et bancaire français le plus important parmi ceux des pays non communistes (hormis l'Autriche pour l'industrie) et après avoir amené à cette même époque la part publique de l'économie – les prélèvements de l'Etat, des collectivités locales et des budgets sociaux – à des niveaux *jamais atteints auparavant.*

Sans doute en matière de dénationalisation les socialistes ont-ils été timides. En l'absence d'une loi dite de respiration du secteur public – promise désormais par M. Fabius pour la prochaine législature, – un tel mouvement illégal ne pouvait être que discret. Pourtant la cession de certaines filiales de groupes publics, la mise en Bourse d'autres filiales ont montré la voie. La mise en place de modes de financement de ce secteur nationalisé par l'épargne privée a aussi renforcé – au fur et à mesure que les groupes y faisaient un appel croissant – la banalisation, le retour à la norme, de ces entreprises nationales.

En revanche M. Bérégovoy n'a pas lésiné sur la déréglementation, même si les zélateurs de cette mode peuvent trouver qu'il a maintenu l'essentiel (60 % des produits qui entrent dans le calcul de l'indice des prix restent contrôlés, et l'assouplissement du contrôle des changes demeure pour partie symbolique). Qu'il s'agisse de déréglementation sectorielle (dans l'énergie par la *suppression des contraintes en* matière d'approvisionnement de produits pétroliers, dans le secteur bancaire avec la mise en concurrence des banques et la suppression progressive des bonifications, dans le domaine boursier avec le développement du second marché) ou de déréglementation générale (prix, changes, baisse de l'impôt sur le revenu), rares ont été les secteurs épargnés.

Dès lors les programmes de l'opposition ne pouvaient qu'être extrémistes. La dénationalisation promise devait toucher non seulement les entreprises et les banques rattachées au secteur public en 1982, mais même celles qui avaient été nationalisées par le général de Gaulle en 1945. Energie, télécommunications, transports, logements devaient être déréglementés en même temps que les prix (suppression des ordonnances de 1945), les changes, les négociations salariales, le marché du travail – du fait d'une liberté partielle d'embauches et de licenciements – ou le crédit et les finances publiques avec l'indépendance accordée à la Banque de France.

La prudence extrême de M. Raymond Barre (se refusant par exemple à dénationaliser Renault), les incertitudes de la cohabitation dans la période 1986-1988, les difficultés ressenties d'une baisse du chômage et de la poursuite d'une réduction des prélèvements obligatoires ont amené en fin d'année RPR et UDF à plus de pragmatisme. Le « moins d'Etat » reste à l'ordre du jour, mais à pas plus comptés.

La chronique de Paul Fabra

Dallas la collectionneuse

QUAND venant de l'aéroport – le plus grand, en surface occupée, des Etats-Unis – *on arrive* à Dallas, riche en constructions nouvelles et gratte-ciel flambant neufs, le bâtiment qui attire le plus l'œil des visiteurs n'est probablement pas la tour élevée par l'architecte Pei que les Parisiens regardent avec une particulière attention, heureux d'en découvrir la beauté chatoyante au *soleil*, à dominante vert-bleu, et la fine silhouette en pan coupé. L'édifice le plus surprenant est celui qui, depuis le début de cette année, abrite l'INFOMART, autrement dit le parc à *exposition permanente de l'informatique*, le plus important du monde. Il s'agit d'une immense construction en métal et en verre qui frappe d'emblée par son élégance de palais oriental *moderne. Son originalité* n'est tempérée que par l'impression de déjà vu ressentie par l'observateur, qui intrigue beaucoup plus qu'elle ne déçoit, car l'image à laquelle elle renvoie est elle-même à *jamais insolite.*

Celui qui eut l'idée de cette reproduction extraordinaire est le deuxième fils de Trammel Crow, un promoteur immobilier de grand calibre, un des fondateurs – avec les Henry S. Miller, « Bum » Bright, Caroline Hunt Schoellkopf, propriétaire-gérante d'une chaîne d'hôtels de grand goût et de haut luxe, etc., – de la Dallas moderne, devenue en une vingtaine d'années un des pôles de développement des Etats-Unis. Trammel Crow est, à *soixante-treize ans, une figure* quasi légendaire dans le business américain. Il est considéré comme le plus efficace des administrateurs de centres commerciaux. C'est à ce titre que le maire de New-York, Edward Koch, a, l'an dernier, fait appel à lui : « *Parce qu'il est le meilleur.* » Outre l'INFOMART, Trammel Crow, l'allure d'un gentleman tranquille, exploite à Dallas huit *autres* centres où les fabricants de meubles et fournitures pour la maison, de mode et de vêtements en tout genre, de jouets, etc., exposent à longueur d'année leurs marchandises que viennent commander les acheteurs en gros de tout le continent nord-américain et parfois d'ailleurs. Dallas est à cet égard l'une des trois principales places commerciales des Etats-Unis.

Le contraste ne peut pas être plus accusé entre l'aspect de blockhaus des huit centres traditionnels, vastes bâtisses aveugles en béton, et l'architecture aérienne de l'INFOMART. *Ce dernier* monument n'est autre que la copie presque conforme du célèbre Crystal Palace, édifié à Londres, au sud de Hyde Park, pour recevoir l'Exposition des travaux de toutes les nations, qui se tint dans cette ville en 1851 pour déployer les merveilles de l'âge industriel. D'innombrables gravures et photographies ont diffusé de par le monde le Crystal Palace et ses stands que venaient visiter des messieurs en haut-de-forme et de belles *dames à crinolines. C'est la première en* date des constructions en fer et en verre, due à l'Anglais Paxton, qui eut toutes les peines du monde à faire accepter son projet. Elle fut par la suite transportée à Sydenham, près de la capitale. Elle devait hélas être détruite plus tard par un incendie.

« *J'ai voulu*, dit Trammel Crow Junior, *symboliser par ce choix la continuité entre la première révolution industrielle et celle que nous vivons aujourd'hui avec l'introduction, grâce à l'ordinateur, des techniques de l'informatique.* » Si, *au rez-de-chaussée,* on admire une magnifique fontaine métallique fabriquée, à partir de documents photographiques de l'époque, par des artisans italiens originaires du même village où, il y a cent trente-quatre ans, fut construit l'original, on constate que l'intérieur du nouveau Crystal Place a été aménagé de la façon la plus fonctionnelle et que l'armature fournie par cet ancêtre de l'architecture des temps modernes s'y prête admirablement.

CETTE *reconstitution* est le plus récent des pas en avant faits par la ville de Dallas où le taux de chômage est inférieur à 5 %, soit très en dessous de la moyenne nationale (de l'*ordre* de 7,2 %). Les activités de services y sont très bien représentées, cas particulier d'un phénomène général qui se vérifie pour l'économie américaine dans son ensemble. Dallas est devenue *le troisième centre bancaire du pays*, et occupe le même rang pour l'assurance. Cependant, l'agglomération, qui forme pratiquement un tout avec la ville voisine de Fort-Worth (population pour l'ensemble de cette vaste zone urbaine : 3,2 millions d'habitants), est également un centre manufacturier de tout premier ordre, notamment pour l'électronique et les *industries de pointe. Elle bénéficie* largement à ce titre des contrats financés par le budget militaire. Le revenu par tête y est un des plus élevés des Etats-Unis, supérieur de 20 % environ à la moyenne nationale.

Dallas, au contraire de Houston, n'a guère été touchée par la crise de l'industrie pétrolière. *On a continué à y* construire à un rythme accéléré les immeubles d'habitation et des bureaux, si bien qu'aujourd'hui près d'un cinquième des surfaces à usage professionnel *offertes sur le marché sont vides,* statistique qui noircit quelque peu la réalité, car elle englobe un certain nombre de bâtiments promis à une démolition prochaine. Cependant, Trammel Crow (le père), qui est orfèvre en la matière, prévoit une crise pour le *real estate* (immobilier). « *Le plus urgent est d'améliorer le bilan des entreprises, pas seulement celles du bâtiment. Beaucoup d'entre elles connaissent une situation des plus fragiles. Elles pourraient être emportées à la première récession un peu sérieuse.* » Dallas la prospère ne fait pas exception dans le paysage économique universelle.

Le grand événement de la saison, c'est l'installation au musée de la ville (le Dallas Museum of Art), de facture ultramoderne, clair et spacieux, de la magnifique collection de meubles, *de tableaux,* de sculptures, de porcelaines qu'Emery Reves (un émigré hongrois, ancien journaliste, qui fit fortune), mort il y a quelques années, et sa femme Wendy *avaient réunie dans leur villa de Roquebrune*, où ils recevaient leur ami Winston Churchill. C'est la villa qui était dans l'esprit de ses propriéraires destinée à devenir un musée, mais l'inopportune *décision prise par la mairie de Nice* de construire un ensemble immobilier qui en masqua la vue a eu directement pour conséquence de faire perdre à la France un ensemble magnifique.

A quelques kilomètres de Dallas, un autre musée a récemment ouvert ses portes. Il abrite la Kimbal Collection, une des plus prestigieuses qui soit, composée selon le principe suivant : réunir un petit nombre de pièces *aussi bien* d'époque classique que moderne, mais toutes de la plus haute qualité. Il serait aussi stupide qu'injuste de penser que Dallas, parce qu'elle est de fondation récente, cherche à se constituer un passé artistique, voire industriel. Ses musées, les collections *privées* constituées par les plus riches de ses citoyens (qui savent aussi se construire de magnifiques demeures, pleines de sensibilité), le nouveau Crystal Palace, tout cela témoigne *de l'aptitude supérieure des Américains* à assumer l'héritage culturel pour en faire une source vivante d'inspiration, et pas seulement une accumulation de savoir.

BIBLIOGRAPHIE

La double face de l'endettement

Les entreprises françaises, soucieuses avant tout de se désendetter, ont peu investi depuis deux ans.

par CHRISTIAN DE BOISSIEU (*)

LES essais d'interprétation des difficultés économiques apparues depuis le début des *années 1970 ne manquent* pas. Ceux publiés en France ont, selon les cas, mis l'accent sur le déclin technologique, le ralentissement des gains de productivité, le développement du secteur tertiaire, l'extension démesurée du secteur *public... La plupart des analyses* occultent le rôle des variables financières, ou, si elles y font référence, c'est souvent pour les considérer comme génératrices de « chocs » exogènes mal reliés à l'évolution de *la production, de l'investissement, etc.*

L'ouvrage de Vivien Lévy-Garboua et Gérard Maarek (1) a le grand mérite de remettre en cause un certain conformisme ambiant, en faisant des conditions du financement la clef de la dynamique des pays *industrialisés, en particulier* de l'économie française. Il y avait dans le *projet* un écueil, celui consistant à développer une théorie purement monétaire de la crise en réaction contre les interprétations réelles en termes de technologies, de productivité, etc. *Les* auteurs, avec beaucoup de brio, échappent à ce piège, *car le financement est toujours* étudié en relation avec les décisions d'investissement des entreprises.

L'interprétation proposée part d'une remise en cause de résultats traditionnels de la finance. L'indépendance de la valeur de la firme et des *plans d'investissement par rapport* à la structure financière (caractérisée, entre autres, par le rapport entre les fonds propres et l'endettement) a été démontrée par F. Modigliani et M. Miller (1958). *Mais elle* ne vaut que sous des hypothèses *bien particulières, peu pertinentes* dans le contexte actuel. Il faut au contraire partir du postulat de « non-indifférence » de la structure de financement de l'entreprise.

Tant que le taux de profit dépasse significativement le taux d'intérêt, l'« effet de levier » joue et incite à l'essor de l'« économie d'endettement » : la rentabilité des *fonds propres* croît avec le taux d'endettement. Dans cette conjoncture – qui correspond pour la France à celle des années 1960, – l'économie se laisse quelque peu *abuser par le « paradoxe de la tranquillité »* (H. Minsky) : l'endette*ment finance des investissements* qui alimentent une croissance soutenue. Le mouvement ascendant prend fin de lui-même parce qu'il provoque à la fois une tension sur les taux d'intérêt et une dégradation de la rentabilité. La crise s'installe, *l'effet de levier devenu négatif* décourage l'investissement, le « surendettement » caractérisé par un endettement effectif supérieur au niveau désiré est accentué par la désinflation (baisse du taux d'inflation) et dramatiquement renforcé en cas de déflation (baisse du niveau général des prix).

L'illusion monétaire

À cause de l'appréciation de la dette en valeur réelle, le cercle vicieux suggéré dès 1933 par I. Fisher joue : « *Plus les emprunteurs remboursent, plus leur dette augmente.* » Le surendettement *expliquerait* pourquoi les *entreprises* françaises, soucieuses avant tout de se désendetter, n'ont pas significativement accru depuis deux ans leurs investissements malgré une hausse de la part des profits dans la valeur ajoutée globale.

L'héritage théorique est clairement revendiqué : il s'agit d'expliquer la conjoncture française à partir d'une analyse qui, s'adossant à un courant majeur partant de l'économiste suédois K. Wicksell pour aller jusqu'à J. Tobin et E. Malinvaud, en passant par R. Hawtrey et D. H. Robertson, propose une analyse de l'instabilité financière due à l'*endettement. A cette construction,* les auteurs apportent leur contribution non seulement par leur recherche empirique appliquée au cas français, mais par des innovations conceptuelles. Rarement l'impact, sur la rentabilité, de la fiscalité, *des distorsions associées à* l'inflation (problème de l'illusion monétaire des agents et du nominalisme des comptes) ou aux variations des taux de change aura été *abordé* avec autant de pertinence.

La régulation dans une économie *d'endettement diffère notablement* de celle qui intervient dans un système où la croissance monétaire est conditionnée par le stock d'or ou de devises. L'ouvrage se situe dans la ligne des travaux de J. Rueff, non seulement par l'analyse du rôle de *la Banque centrale et de la formation* des taux d'intérêt, mais aussi par la nostalgie de certaines formes d'ajustement « automatique » : l'inconvertibilité, au plan interne, puis au niveau international, de la monnaie en or, le passage au flottement des changes ont fait disparaître des éléments susceptibles de servir de garde-fous face à l'essor de la dette.

Et le volontarisme des pouvoirs publics n'a que *partiellement pallié* les lacunes des régulations automa*tiques. Les politiques économiques* ont été obligées de s'adapter au surendettement, en particulier en facilitant le désendettement des entreprises grâce au contrôle de l'évolution des salaires nominaux et à *la hausse corrélative des profits* dans la valeur ajoutée.

L'analyse présentée a le grand mérite de distinguer les prescriptions souhaitables en fonction de l'horizon temporel choisi. Si le court *terme est keynésien, il n'est pas* possible de le dissocier d'horizons plus longs. Dans l'optique du moyen-long terme privilégiée par les auteurs, il apparaît que l'orthodoxie *classique est justifiée, alors même* que les conditions d'application du modèle classique ne sont pas satisfaites (existence de rigidités sur les prix, maintien durable d'un important *chômage involontaire*...). A moyen-long terme, il faut en effet réduire les déficits publics, encourager l'épargne afin d'augmenter l'offre de fonds prêtables...

Voici un livre crucial, qui apporte des éclairages nouveaux tout en *s'inscrivant dans une tradition bien* ancrée, et aux multiples ramifications, de la pensée économique. Peut-être eût-il fallu mieux distinguer l'évolution de la charge réelle de l'endettement en *désinflation* (l'écart entre la charge effective et celle anticipée par les débiteurs au sommet de l'emprunt jouant alors *un rôle essentiel) et en déflation* (cadre du raisonnement de I. Fisher). Mais la fermeté de la pensée ne débouche ici sur aucun dogmatisme. Loin de fonder des exclusives, elle permet de jeter des ponts entre des analyses trop rapidement contrastées, et elle contribue à l'élaboration d'une théorie qui, sans *sous-estimer le poids des variables* réelles, fait aux variables financières la place qui leur revient aujourd'hui.

(*) Professeur à l'université Paris-I.

(1) Vivien Lévy-Garboua et Gérard Maarek, *La dette, le boom, la crise*. Préface de Jean Denizet. Economica, Paris, 1985, 274 pages.



INFORMATIONS « SERVICES »

NOËL

Les offices religieux

CULTE CATHOLIQUE

EGLISE SAINT-GERVAIS
Place Saint-Gervais 75004 Paris

— *MARDI 24 DÉCEMBRE.* — 21 h 30 : noëls des dix-septième et dix-huitième siècles, à l'orgue, à 22 heures : vigiles de la nativité.

— MERCREDI 25 DÉCEMBRE. — 8 heures : *laudes de la Nativité*, 11 heures : messe solennelle. 18 heures : pièces d'orgue et chant des vêpres.

A NOTRE-DAME DE PARIS LA MESSE A GUICHETS FERMÉS

Chaque année la messe de minuit à Notre-Dame de Paris connaît une affluence considérable. Pour éviter cette fois la bousculade le *mardi 24 décembre vers 21 heures*, le curé de Notre-Dame s'est résolu à limiter les entrées par cartes gratuites : mille huit cents places assises et deux mille deux cents debout. Dès l'annonce de cette mesure, les places étaient prises d'assaut et dix jours avant Noël, la cathédrale affichait déjà complet... L'ouverture est prévue vers 22 heures.

★ Pour tous renseignements complémentaires : 6, place du parvis Notre-Dame, 75004 Paris. Tél. : 43-54-00-04.

BASILIQUE DU SACRÉ CŒUR
35, rue du Chevalier-de-La Barre
75018 Paris

MARDI 24 DÉCEMBRE. — A la basilique, 21 h 45 : concert d'orgue. 22 h 15 : liturgie de la parole : lectures, noëls anciens, polyphoniques et populaires, chants grégoriens. Procession à la crèche. Liturgie eucharistique concélébrée. A la crypte, 23 h 30 : noëls de tous les temps par les anciens de la maîtrise et l'assemblée, 24 heures : messe avec allocution.

MERCREDI 25 DÉCEMBRE. — 11 heures : messe solennelle ; chants polyphoniques et grégoriens. 16 heures : vêpres solennelles. Procession à la crèche et noëls anciens. 18 heures : messe chantée *en polyphonie*.

EGLISE DE LA TRINITÉ
Place Estienne-d'Orves
75009 Paris

MARDI 24 DÉCEMBRE. — 17 heures et 19 h 30 : messes pour les enfants et leurs familles. 23 heures : veillées de Noël. Orgues et chœurs. Lecture des prophètes. 24 heures : messe de la Nativité. Chants polyphoniques et populaires de Noël.

MERCREDI 25 DÉCEMBRE. — Messe à 8 heures et à 9 h 30 (en grégorien), 10 h 30, 11 h 15 et 19 heures.

EGLISE DE LA MADELEINE
Place de la Madeleine, 75008 Paris

MARDI 24 DÉCEMBRE. — 18 heures : messe anticipée. 22 h 45 : *orgue*. 23 heures : veillée internationale. Lecture de textes, prières et noëls anciens en français, anglais, espagnol, italien et portugais. 23 h 45 : procession à la crèche. Messe solennelle, orgue et chants.

MERCREDI 25 DÉCEMBRE. — Messes à 9 heures, 10 heures, 12 h 30 *et* 18 heures. 11 heures grand-messe concélébrée. Orgues et chœurs.

SAINT-NICOLAS-HORS-LES-MURS
15, rue des Bernardins, 75005 Paris

MARDI 24 DÉCEMBRE. — 19 h 30 : messe.

MERCREDI 25 DÉCEMBRE. — 11 heures : messe.

EGLISE SAINT-SÉVERIN
3, rue des Prêtres-Saint-Séverin
75005 Paris

MARDI 24 DÉCEMBRE. — 17 heures : liturgie des tout-petits. 23 heures : veillée. Chœur et orgue. 24 heures : messe de minuit.

MERCREDI 25 DÉCEMBRE. — Messe à 10 heures, 12 heures et 18 heures.

CULTE CATHOLIQUE DE RITE ORIENTAL

EGLISE SAINT-EPHREM-DES-SYRIAQUES
17, rue des Carmes, 75005 Paris

MARDI 24 DÉCEMBRE. — 18 h 30 : messe solennelle de la Nativité de Notre Seigneur *célébrée selon l'antique* liturgie restaurée de Jérusalem Antioche.

SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE
17, rue du Petit-Pont

MARDI 24 DÉCEMBRE. — 23 heures : hymne de Romanos le Mélode (sixième siècle). Chants byzantins grecs et arabes. Minuit : liturgie de saint Jean Chrysostome.

MERCREDI 25 DÉCEMBRE. — 11 heures, liturgie solennelle de saint Jean Chrysostome. 18 heures : liturgie dialoguée (en français).

JEUDI 26 DÉCEMBRE. — 11 heures : liturgie de saint Jean Chrysostome.

DIMANCHE 29 DÉCEMBRE. — 11 heures : liturgie solennelle.

CULTE PROTESTANT

ÉGLISE RÉFORMÉE DE L'ÉTOILE
5, avenue de la Grande-Armée
75017 Paris.

MARDI 24 DÉCEMBRE. — Veillée *liturgique et musicale* avec Sainte Cène : à 20 h 30, récital d'orgue et 21 heures, suite liturgique d'André Jolivet.

MERCREDI 25 DÉCEMBRE. — Culte de Noël avec Sainte Cène.

ÉGLISE RÉFORMÉE DU SAINT-ESPRIT
5, rue Roquépine, 75008 Paris.

MARDI 24 DÉCEMBRE. — 18 heures : récital d'orgue par Georges Lartigau ; œuvres de C. Franck, A. Guilmant, E. Gigout, J. Langlais, J.-S. Bach. 18 h 30 : service liturgique — Sainte Cène ; chœurs sous la direction *de Denise Fauvarque*.

MERCREDI 25 DÉCEMBRE. — 10 h 30 : culte de Noël — Sainte Cène — Prédication par le pasteur Philippe Bertrand.

POUR LES ENFANTS DE COLOMBIE ET DU MEXIQUE. — Une messe de minuit *exceptionnelle* va être célébrée dans la grande salle *du Palais des congrès, porte* Maillot à Paris, pour les enfants victimes des catastrophes du Mexique et de Colombie. C'est un groupe de jeunes de l'œuvre des *Orphelins d'Auteuil qui assurera* l'accueil des 4 000 personnes attendues. Robert Hossein, Francis Lalanne, Jacques Martin, Thierry le Luron ont annoncé leur présence. *La quête sera intégralement* versée aux familles mexicaines et colombiennes éprouvées.

★ Des invitations gratuites peuvent être encore retirées au guichet du Palais des congrès.

SECOURS CATHOLIQUE : ALLO NOEL! — Dans la nuit du 24 au 25 décembre, des *bénévoles du* Secours catholique recevront les appels téléphoniques de tous ceux qui, isolés le soir de Noël, voudront partager leur solitude. A *Paris et dans les grandes villes*, de nombreux « Noël isolés » sont organisés. Ceux qui voudront rejoindre une de ces fêtes seront reçus partout où cela sera possible. *Au téléphone leur seront* communiquées les adresses où ils pourront être accueillis.

★ Un seul numéro recevra les appel de 17 h 30 à 2 h du matin : (1) 43-20-14-14.

Les services ouverts ou fermés

● **PRESSE.** — Les quotidiens paraissent normalement le 25 décembre.

● **Banques.** — Fermées à partir du 24 décembre à 12 heures (11 h 45 pour *certaines) jusqu'au 26 décembre* au matin.

● **Grands Magasins.** — Tous fermés le 25 décembre. Ouverts le 26 aux heures habi*tuelles*.

● **Sécurité sociale.** — Les centres de paiements seront fermés le 24 décembre à partir de 15 h 30, jusqu'au 26 décembre au matin.

● **Allocations familiales.** — Guichets *fermés* le 24 décembre à partir de 12 heures, jusqu'au 26 décembre au matin.

● **PTT.** — Les bureaux et services ouverts au public seront *fermés à partir du 24 décembre* à 16 heures, jusqu'au 26 décembre. Pas de distribution de courrier à domicile le 25 décembre. Seuls seront ouverts les centres fonctionnant les dimanches et jours fériés.

● **SNCF, RATP.** — Service réduit des dimanches et jours fériés.

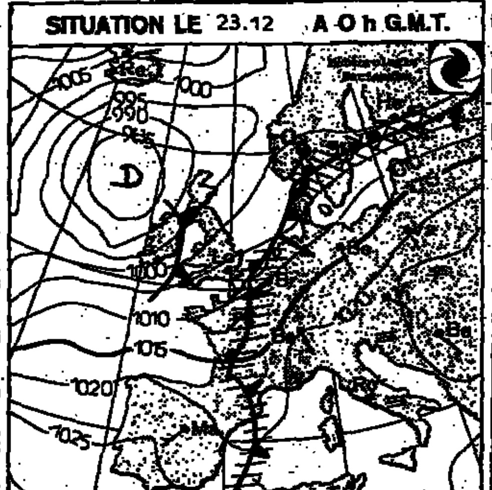
● ***Bibliothèque nationale.*** — Fermée le 24 décembre à partir de 13 heures jusqu'au 26 décembre au matin.

● **Archives nationales.** — *Les salles de lecture* seront fermées au public le 25 décembre. Le musée de l'Histoire de France sera fermé les 24 et 25 décembre.

● **Musées.** — *A Paris*, seuls seront ouverts le Centre Beaubourg et le Musée Jean-Jacques Henner. En province, seront ouverts le 25 décembre le Musée Adrienne-Boucher, *à Limoges*, le Musée de Blérancourt (Somme), le Musée de la *préhistoire* d'Eyzie-de-Tayac, le Musée de l'île-d'Aix et la Maison de Bonaparte à Ajaccio.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 23.12 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 24.12 DÉBUT DE MATINÉE

Averses — Pluie — Neige — Brouillard — Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le lundi 23 décembre à 0 heure et le mardi 24 décembre à minuit.

Dans le courant perturbé de sud-ouest qui circule sur le proche atlantique, des zones de temps doux et *pluvieux* se dirigent vers la France.

Mardi matin : Temps très nuageux sur la majeure partie du pays. Les pluies toucheront toute la moitié nord-ouest et *le vent soufflera fort sur les côtes* bretonnes et en Manche. Des résidus pluvieux aussi de la Corse aux Alpes et à *l'Alsace, qui s'élimineront vers l'est* dans la matinée. Quelques chutes de neige en montagne vers 1800 mètres.

Les températures minimales de 3 à 5 degrés dans l'intérieur, et de 5 à 7 degrés sur les côtes.

Dans la journée, amélioration sur le *midi des Pyrénées et du sud du Massif* Central aux Alpes et aux régions méditerranéennes où les températures atteindront 13 à 16 degrés.

Sur tout le reste de la France, temps couvert et pluvieux, pluies localement fortes : les températures seront en général de 10 à 14 degrés, localement 8 à *9 degrés sur l'extrême est*.

Toujours un vent de sud-ouest fort en mer.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré dans la journée du 22 décembre, le second le minimum de la nuit du 22 au 23 décembre) : Ajaccio, 15 et 2 degrés ; Biarritz, 13 et 7 ; Bordeaux, 13 et 6 ; Bréhat, 12 et 7 ; Brest, 10 et 6 ; Cannes, 14 et 7 ; Cherbourg, 10 et 5 ; Clermont-Ferrand, 15 et 5 ; Dijon, 4 et – 1 ; Dinard, 11 et 5 ; Embrun, 11 et – 4 ; Grenoble-St-M.-H., 7 et – 3 ; Grenoble-St-Geoirs, 7 et 6 ; La Rochelle, 10 et 5 ; Lille, 8 et 6 ; *Limoges, 11 et 5* ; *Lorient*, 13 et 5 ; Lyon, 12 et 7 ; Marseille-Marignane, 14 et 11 ; Nancy, 10 et 1 ; Nantes, 9 et 4 ; Nice-Aéroport, 14 et 6 ; *Paris*-Montsouris, 10 et 6 ; Paris-Orly, 10 et – 1 ; Pau, 9 et 5 ; Perpignan, 14 et 7 ; Rennes, 9 et 5 ; Rouen, 8 et 3 ; Saint-Etienne, 13 et 5 ; Strasbourg, 4 et – 4 ; Toulouse, 13 et 6 ; Tours, 10 et 5.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 et 12 ; Genève, 3 et – 5 ; Lisbonne, 16 et 9 ; Londres, 11 et 5 ; Madrid, 8 et 3 ; Rome, 13 et – 1 ; Stockholm, 6 et 4.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du dimanche 22 décembre :

DES DÉCRETS

● Nº 85-1355 du 18 décembre 1985 fixant, pour certains départements ou arrondissements, la date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article L.6 du livre des procédures fiscales du nouveau code des impôts relatif aux procédures applicables en matière d'imposition du chiffre d'affaires et du bénéfice.

● Nº 85-1356 du 20 décembre 1985 relatif aux taux de la taxe perçue sur les farines, semoules et gruaux de blé tendre au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles au cours de la campagne 1985-1986.

● Nº 85-1359 *du 20 décembre* 1985 portant modification du décret nº 83-397 du 19 mai 1983 relatif au contrat emploi-formation et au contrat emploi-adaptation.

DES ARRÊTÉS

● Du 29 novembre 1985 portant création du titre de personne transférée en pays ennemi.

● Du 6 décembre 1985 modifiant l'arrêté du 21 mars 1978 modifié relatif aux prix témoins des logements-foyers à usage locatif bénéficiant de prêts aidés par l'État.

● Du 20 novembre 1985 fixant la liste de classement au concours commun d'entrée aux écoles normales supérieures de Saint-Cloud et Fontenay-aux-Roses (section des sciences, session 1985).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4124

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV				■		■	■		
V			■						
VI									
VII		■					■		■
VIII		■					■		
IX				■					
X		■					■		
XI									

HORIZONTALEMENT

I. A souvent un fil à la patte. — II. Capable de réfléchir mais pas en silence. — III. Il peut être dans le Maine, mais il est loin de la Loire. — IV. *Mena tout le monde en bateau.* Mesure. — V. A donc transpiré en courant. Taxi jaune. — VI. Porte un chapeau. — VII. Etat d'Asie. — VIII. Passe en silence. Prend de la bouteille ou reste toujours vert. — IX. Abréviation. Donne de l'importance. — X. Ne se trouve que dans certains rayons. Préposition. — XI. Si elle est sur la paille, c'est qu'elle le veut bien.

VERTICALEMENT

1. On ne peut plus clair. — 2. Sème l'agitation dans un cours. — 3. Orateur grec. Se donne avec émoi. — 4. Donne un bon air ou fait faire la grimace. Classe fermée. En France. — 5. Sont à l'étude quand les autres rêvent. — 6. Va pour un coup. Vole haut ou vole très bas. — 7. *C'est la grande classe.* Bienheureux. — 8. Ils ont le sens des réalités. — 9. Mise à l'index. Passé.

Solution du problème nº 4123

Horizontalement

I. Organigramme. Va. — II. Cartomanciennes. — III. Enée. An. Tr. Airs. — IV. Acclamation. — V. Nu. Il. Niaises. — VI. Ondée. Hoirie. Me. — VII. Gier. Sème. Snob. — VIII. Reg. Usager (allusion au métro). — IX. Aromatise. Ite. — X. Uélé. Su. Navet. — XI. Hordes. Lit. Crème. — XII. Endive. Ornée. En. — XIII. Titi. Ane. Tenu. — XIV. Eanes. Luette. — XV. Ness. Sargasses.

Verticalement

1. Océanographe. Un. — 2. Rancunier. Ont. — 3. Grec. Dégourdies. — 4. Atelier. Méditas. — 5. Nô. Ale. Alevin. — 6. Imam. Site. Es. — 7. Ganache. Asa. — 8. Rn. Omission. — 9. Actinie. Autre. — 10. Miroir. La. — 11. Me. Naissance. Us. — 12. ENA. Iéna. Arêtes. — 13. Niés. Ogive. Eté. — 14. Ver. Embêtements. — 15. Assise. Retenue.

GUY BROUTY.

VIE ASSOCIATIVE

UN FORUM DU CONSEIL DE L'EUROPE

Le Conseil de l'Europe recherche des associations privées dont l'action a influencé la vie publique, la pratique administrative ou la législation, ou, au contraire, dont l'action s'est soldée par un échec total en raison d'obstacles insurmontables.

C'est, en effet, au moyen d'études *de cas précisé* qu'un colloque de deux jours, organisé en novembre 1986 à Strasbourg, permettra de confronter parlementaires, élus locaux et régionaux, ainsi que des représentants du monde associatif de toute l'Europe. Le thème en sera : « La vie associative, soutien ou menace pour la démocratie parlementaire ? ».

Toute association privée ayant mené une action importante dans ce contexte peut s'adresser pour des informations complémentaires au Service des relations publiques, DPI, Conseil de l'Europe, BP 431 R6, 67006 Strasbourg Cedex.

PARIS EN VISITES

MARDI 24 DÉCEMBRE

« Salons de l'Opéra », 14 h 30, métro Opéra devant Lancel ; « Le vieux village *de Saint-Germain-des-Prés* », 14 h 30, métro Saint-Germain-des-Prés, sortie église (G. Botteau) ; « Hôtels et ruelles du Marais, place des Vosges » 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du Passé) « Ile de la Cité, Notre-Dame, Saint-Julien-le-Pauvre », 14 h 30 (Les Flaneries) ; « Les Catacombes », 14 h 30, 2, place Denfert-Rochereau.

MERCREDI 25 DECEMBRE

« Les salons du ministère des finances », 15 heures, inscriptions, tél. : 45-48-66-69 ; « Intérieur du Marais » 15 heures, Grille Carnavalet rue des Francs-Bourgeois.

BREF

MONNAIE

HUGO EN PIÈCES. — Pour le centenaire de la mort de Victor Hugo, une pièce de 10 francs à l'effigie de l'écrivain va être émise par l'administration des monnaies et médailles. Cette pièce sera de même taille et poids que la pièce de 10 F actuelle et son revers portera une représentation sym*bolique* de l'œuvre du poète (Gavroche, Cosette et Notre-Dame de Paris). Le tirage sera limité à dix millions d'exemplaires.

CONCOURS

A PIED, A VÉLO, BIEN DANS LA VILLE. — Le ministère de l'urbanisme, du logement et des transports, associé à la Caisse des dépôts et consignations, lance un *concours national intitulé* « Des villes plus sûres pour piétons et cyclistes ». Ce concours, ouvert à toutes les communes de plus de cinq mille habitants, prévoit de *récompenser les municipalités qui* ont réalisé ou envisagent de réaliser un aménagment de voierie assurant la sécurité des piétons ou des deux-roues. Date limite de *remise des dossiers* : 30 *avril* 1986.

★ Le secrétariat du concours est assuré par le CETUR, département équipement-exploitation, 8, avenue Aristide-Briand, 92220 Bagneux. Tél. : (1) 46-57-11-47.

culture

THÉATRE

« RETOUR A FLORENCE », de Henry James

Le bonheur n'est pas un propos raisonnable

« Une femme pour nous est nulle ou infinie. »

Le bonheur, c'est *« jouir par le seul sentiment de l'existence... avec ce qu'il faut aussi pour que nulle inquiétude, nul regret, nul pli, nulle déchirure, ne soit sensible ».*

Ces deux remarques, que Paul Valéry a notées dans ses « Cahiers », éclairent peut-être ce que Henry James avait derrière la tête lorsqu'il écrivait sa nouvelle *Retour à Florence,* que Simone Benmussa (avec Jean Pavans) adapte aujourd'hui au théâtre.

James nous dit qu'un homme, un Anglais, âgé de vingt-cinq ans, *par-là,* met le pied, *pour* la première fois de sa vie, en Italie, à Florence. Et que, peu de temps après, il y rencontre une femme.

Femmes ou hommes, Anglais ou Français ou autres, innombrables sont les êtres qui, débarquant en Italie, ressentent aussitôt, sans plus de réflexion, ce « bonheur » que Valéry définit ainsi : *« jouir par le seul sentiment de son existence ».*

A quoi cela tient-il ? Ce n'est pas analysable. Mais que ce soit Florence, Rome ou des lieux de moindre dimension, comme Vérone *ou* Amalfi, il n'est pas niable que l'Italie embrasse l'être venu d'ailleurs dans un « taillis » de perceptions assez aiguës qui suscitent ce « bonheur ». Les tonalités de la lumière, la senteur de l'air, l'assise et l'entente réciproque *des* arbres et des architectures, les lignes mélodiques de la langue italienne, sa scansion, une sorte d'allant ou de liberté des yeux et des mains, et bien sûr des choses de détail comme les couleurs des maisons, des *légumes,* et Dieu sait combien d'autres composantes, coopèrent à cette « intervention » de l'Italie : pour un temps nos *« inquiétudes »,* nos *« déchirures »* ne nous sont plus sensibles, *nous jouissons « par le seul sentiment de l'existence »,* le seul sentiment de respirer cette Italie, de la voir et de l'*entendre.*

Peu de jours après son arrivée à *Florence,* le jeune *homme* que raconte James fait la connaissance d'une femme. *« Nulle, ou infinie »,* dit sans ménagement Valéry. Celle-ci, pour lui, est infinie.

La femme infinie après l'Italie, et même les deux ensemble, ce *pourrait être un bonheur qui* s'ajoute à l'autre, mais non, car le bonheur de l'Italie est un bonheur de l'instant même, alors que celui de la femme infinie est *un bonheur imaginé,* des visions d'avenir, des espérances de partages, d'ententes.

Henry James, *écrivant* sa nouvelle *Retour à Florence,* met fin, avec brusquerie, à ce double bonheur. Son jeune homme *quitte Florence. Il* y reviendra vingt-sept ans plus tard, vieux garçon comme le fut James, et il semble qu'il refuse de s'avouer que en fuyant autrefois et Florence et cette femme, il ait sciemment brisé sa vie. James, *qui écrivait cette nouvelle à un* moment où il était tout jeune encore, a-t-il voulu poser d'avance le principe que le bonheur n'est pas un propos raisonnable ? Que le bonheur est une circonstance absolue, et même *éternelle, mais en aucune façon durable ?*

Simone Benmussa a su une bonne idée de présenter une transposition au théâtre de cette nouvelle de James ; elle s'est fait presque une spécialité des adaptations de beaux textes anglo-saxons de George Moore Virginie *Woolf, mais aussi de livres français* comme *Enfance,* de Nathalie Sarraute. Et Pierre Vaneck est attachant dans le rôle de notre ancien jeune voyageur devenu général de l'armée des Indes, qui accomplit, par masochisme ou *peut-être simplement par acquit* de consience, son « retour à Florence ». Arielle Dombasle (la fille, devenue grande, de la « femme nulle ou infinie ») et Maxence Mailfort (un nouveau jeune homme qui découvre l'Italie) *donnent la réplique à Pierre* Vaneck.

MICHEL COURNOT.

★ *Théâtre du Rond-Point,* 20 h 30.

UN ENTRETIEN AVEC STING

« Le rock prépare sa mort »

CLAUDE GASSIAN

Comédien à ses heures (Dune, la Promise, Plenty) *et musicien à plein temps, adepte de la flexibilité, Sting inaugure une nouvelle race d'artiste à tout faire, posés et réfléchis. Laissant pour compte Police et ses millions de disques au sommet d'une gloire internationale, il tombe l'uniforme doré, fait peau neuve et se lance, bille en tête, aux commandes d'une formation de jazz : Omar Hakim à la batterie, Darryl Jones à la basse, Kenny Kirkland aux claviers, Branford Marsalis aux cuivres et aux percussions : des pointures empruntées à Miles Davis et à Weather Report. Résultat : un album somptueux* (The Dream of the Blue Turtles...) *aussitôt sorti, aussitôt entré dans le domaine du classique. C'est à Paris, au printemps dernier pendant quatre soirs au Théâtre Mogador, que Sting avait donné le coup d'envoi d'une tournée mondiale. C'est à Paris, pour un soir à Bercy, ce lundi 23 décembre, qu'elle se termine.*

« En 1977 vous aviez abandonné le Jazz pour former Police parce que vous pensiez trouver l'action dans le rock. Vous retournez au jazz...

– Je n'essaie pas de jouer du jazz ou ce qu'on peut considérer comme tel. Les musiciens qui m'accompagnent aujourd'hui viennent de cet univers, voilà tout. J'appréhende la musique dans sa totalité et non pas *comme une série de compartiments.* Rock, jazz, country et western, musique classique ou folk ne font pas de différence pour moi. Tout m'intéresse. Si ces termes ont une signification, alors ce qu'ils désignent est mort. La musique, elle, est *vivante,* elle bouge. *Je suis un musicien,* je joue avec des notes, pas avec des styles. Si le job des médias est de me coller des étiquettes, le mien est d'y échapper.

– De fait, vous niez l'existence d'une *culture* rock ou d'une culture jazz.

– Je n'y accorde pas *d'importance.* Je n'appartiens à aucune école, à aucun mouvement. Ma vision est globale. Les musiciens, qu'ils soient de jazz ou classiques, se sont créé des ghettos. Ils vivent dans leur petit monde, coupés de l'extérieur. J'aime regarder partout. Ce que le rock a *eu de meilleur, c'était* sa faculté à voler tout ce qui traînait. De cette forme bâtarde, il a tiré sa force, il a évolué en se régénérant à partir de différentes sources. Aujourd'hui *le* rock imite le rock, il se parodie. C'est une forme d'art *décadente qui prépare sa mort.*

– Le métissage est-il selon vous le seul moyen d'inventer de nouvelles formes musicales ?

– Il n'y a plus rien à inventer, tout a déjà été écrit. Mais le purisme est *un non-sens. Quand* on dit, par exemple, que seuls les Noirs sont capables de jouer du reggae, c'est du racisme. Comme si on disait le folk est réservé aux Blancs. Bêtement, la musique c'est de la musique, elle n'appartient pas à une race, elle n'a pas de couleur. *Elle est* dans l'air, elle vient de l'âme (soul). La seule création possible aujourd'hui se trouve dans la production, le mixage, l'harmonisation, l'interprétation. Je ne fais rien de nouveau, mais c'est parce que ça passe par moi que c'est unique. Les chansons sont comme des empreintes digitales.

– Est-il plus difficile d'écrire et de chanter sur du jazz ?

– A dix-sept ans, je faisais partie d'un groupe de jazz, j'ai toujours *joué avec des musiciens de jazz. Ils* ont une finesse que les musiciens de rock n'ont pas. C'est plus sophistiqué. Aujourd'hui mes idées, mon inspiration s'adaptent mieux au jazz. Le rock est devenu très limité : trois accords et un tempo.

– C'est aussi un comportement.

– Au début, quand c'était nouveau. Les musiciens, leurs vies étaient importants parce que la musique et l'image étaient inséparables. A présent, les musiciens de rock sont des mystificateurs. Ils copient ce qu'ils ont déjà vu. Il simulent la rebellion parce que c'est ce *que le rock est supposé* transporter. Ils font semblant d'être plus jeunes ou plus importants qu'ils ne sont. Il faut être soi-même. J'ai trente-quatre ans, je suis père de quatre enfants, mes préoccupations ne sont plus celles d'un teenager. L'image est *importante* mais elle doit être digne et crédible. Je ne suis pas prêt à me saucissonner dans un pantalon de satin ou à me raser la moitié du crâne sous prétexte que c'est la mode. Si les petites filles de quatorze ans délirent à mes concerts, je *suis heureux d'y être pour quelque* chose, je ne le renie pas, mais je m'adresse à leurs aînés. Quand j'écris, c'est un père de famille qui pense avec ses problèmes et sa vision du monde. Mon ambition est de vieillir avec mon âge. C'est la même *chose pour tout le monde.* A *quarante* ans, Mick Jagger ne devrait pas avoir à prétendre qu'il pense comme s'il en avait deux fois moins.

– Les grands succès des années 80 ont été individuels, vous avez quitté Police. Le principe du groupe est-il dépassé ?

– A un certain stade de son développement, on a besoin d'être entouré, de faire partie d'un gang. Plus on mûri, plus on est solide et *moins le gang est nécessaire. Je ne* ressens plus l'utilité d'être associé à autre chose, mes intérêts sont individuels, mes idées sont personnelles. Comme pour les Beatles ou les Rolling Stons, l'image de Police était très simple, immédiatement identifiable, *ça faisait partie de son* succès. Notre histoire a été marquée par la jalousie et les problèmes d'ego. Au départ Police est né comme une démocratie, mais c'était un simulacre. *Maintenant,* c'est plus clair, donc plus simple.

– Dans Police, on parlait de Sting la rock-star, aujourd'hui vous êtes devenu Sting le créateur. Est-ce plus gratifiant ?

– *J'ai toujours pensé que le* titre de rock-star avait quelque chose d'insultant, l'archétype étant l'« enfant terrible » : un cliché qui n'a plus de sens aujourd'hui. On n'a pas besoin d'être musicien pour être rock-star, le talent n'est pas indispensable sauf face aux caméras pour faire passer une image. Il est écrit musicien *sur* mon passeport, c'est ce que je suis. Quant à créateur, ça sonne un peu comme Dieu, non ?

– Etes-vous en quête de respectabilité ?

– Non, le respect vient de l'extérieur. J'aspire à préserver l'intérieur : ma dignité. J'écris pour moi, pas pour les autres. C'est très égoïste. Mes disques se vendent, ils passent à la radio ? Tant mieux, j'en *suis* heureux, mais je ne les enregistre pas pour ça. J'ai suffisamment d'argent aujourd'hui.

– Quand les disques se vendent par millions, la tentation du succès n'est-elle pas de donner des leçons aux gens ?

– La tentation du succès, c'est de se *croire différent. La* conséquence directe, c'est de s'isoler dans une tour d'ivoire et de se retrouver avec ses avocats et son comptable pour seuls amis. Je veux aller vivre dans le monde, sortir dans la rue, travailler avec les gens. Mon idée du succès, c'est de pouvoir enregistrer un nouveau disque ou tourner un nouveau film et d'apprendre quelque chose en le faisant.

– Vous montrez peu de respect pour les films dans lesquels vous avez joué lorsque vous en parlez. Pourquoi ?

– *J'ai* beaucoup de respect pour les acteurs, les réalisateurs. Simplement, un acteur n'a aucun contrôle sur ce qu'il fait. Parce que je suis connu, les gens attendent de moi une opinion. Je n'en ai pas : j'ai un petit rôle, je viens sur le plateau, je mets le bon costume, je dis les bonnes phrases et le soir je rentre chez moi. *J'ai fait de mon mieux mais ma responsabilité* sur le film s'arrête là : je ne l'ai pas écrit, je ne l'ai pas réalisé, je ne l'ai pas monté. Mon véritable intérêt pour le cinéma, c'est d'apprendre d'autres méthodes de travail, de rencontrer des gens différents. *Sinon, quand on parle, en bien* ou en mal, d'un film auquel j'ai participé, ça ne me concerne pas. Un disque, c'est différent : je l'ai écrit, conçu, produit, arrangé, j'en suis seul responsable.

– *Si vous deviez expliquer à un extra-terrestre ce que vous faites, que diriez-vous ?*

– Mes enfants sont un peu comme des extra-terrestres, ils ne comprennent pas pourquoi je suis si souvent absent, je dois leur expliquer. Mon fils me demande pourquoi les gens veulent avoir mon nom sur une feuille de papier ou pourquoi tout le monde me connaît. Ça l'intrigue. Je pense que la meilleure chose pour eux, à chaque fois que c'est possible, c'est de venir me voir travailler. Et ce qu'ils voient, c'est un homme qui aime son travail. »

Propos recueillis par
ALAIN WAIS.

MUSIQUE

« LA CHAUVE-SOURIS », à Bruxelles

Béjart chez les vampires

Les fins d'année ramènent l'opérette viennoise ; la tradition est tenace, même si de multiples tentatives ont montré qu'on ne savait plus comment la monter. Champagne, caviar, foie gras ; hors d'une plate vulgarité, il y a comme une mauvaise conscience à s'amuser avec ces *fêtards sans* cervelle, et les meilleurs metteurs en scène se cassent les reins à essayer de jouer le jeu.

Au moins peut-on utiliser cette mauvaise conscience pour en donner une image critique ? Maurice Béjart y avait pleinement réussi avec *la Veuve joyeuse,* à Bruxelles, en 1963, déchaînant du même coup un époustouflant scandale en évoquant la présence du roi des Belges avec Cléo de Mérode chez Maxim's et en faisant danser Danilo et Missia sur les cadavres des poilus de la Grande Guerre.

Gérard Mortier, directeur de l'Opéra national de Belgique, provisoirement implanté au Cirque royal pendant d'importants travaux, a *confié* cette année au même Béjart *la Chauve-Souris* de Johann Strauss. Point d'implications politiques, cette fois, mais l'insertion d'une persistante angoisse existentielle *qui ne semblait avoir effleuré* ni Meilhac et Halévy ni les librettistes autrichiens ni Strauss lui-même.

Prison, prison, prison : dans le texte manuscrit, un peu hagard, de Béjart dont le fastueux dossier-programme de la Monnaie nous donne la photocopie, le mot revient pour chacun des tableaux : c'est *« l'enfer et son image terrestre de la prison »,* prison conjugale et bourgeoise du premier acte, prison de la richesse « qui sue l'ennui » autour du prince Orlofsky, prison véritable du troisième acte, mais « avec elle explose la vérité, la délivrance, la liberté ». Conclusion optimiste ? Voire.

Au Cirque royal, donc, le metteur en scène et son décorateur Jorge Jara ont installé sous la petite scène un double escalier en fer à cheval qui entoure l'orchestre et son chef, trônant comme Johann Strauss lui-même au centre de l'événement car, dit Béjart, *« le monde et notre existence n'ont peut-être pas de sens, mais la musique a une signification profonde, celle de nos existences multiples et superposées ».*

Et le livret déploie bien gentiement *ses aimables niaiseries, la* musique, ses valses, polkas et czardas étincelantes, mais avec un contrepoint d'images de plus en plus inquiétantes. Cette « Chauve-Souris » qui n'est qu'un titre, simple allusion à un canular précédant la pièce, *Béjart lui donne* consistance, en fait un personnage essentiel comme le drame rôdant autour de la fête ou plutôt comme l'arrière-fond de cette société faisandée.

La chauve-souris au grand manteau noir doublé de rouge sang, c'est *le vampire, et le mystérieux prince* Orlofsky, au deuxième acte, c'est Dracula, avec une course de personnages difformes, de nains, d'esclaves masochistes, Dracula qui joue abondamment du revolver, force ses compagnons au *suicide...* Et la Chauve-Souris s'identifiera au dernier acte avec le geôlier Frosch, dépouillé de tout caractère comique, geôlier aux hurlements de gestapiste, qui cadenasse nos angoisses et les empêche de se purger, fût-ce par la catharsis du spectacle...

Car, c'est bien là le paradoxe de cette réalisation, l'interprétation de Béjart ajoute une dimension qui, loin d'enrichir l'œuvre elle-même, la fait apparaître plus *futile* et stupide, donne un caractère lugubre à cette fête, où seuls les effets les plus primitifs sont capables de déclencher le rire, mécaniquement. Il ne suffit pas d'évoquer *« le carnaval, épanchement, défoulement, retournement »* pour atteindre *« l'ivresse sacrée, le paradis »,* comme conclut Béjart, soudain diablement optimiste !

Le spectacle de la Monnaie est comme toujours remarquablement mis au point, même si la distribution bis que nous avons vue dimanche ne *valait pas, nous dit-on, celle de la* première, samedi. Anja Silja est un assez terrifant Orlofsky, en costume de Gengis Khan, avec cette voix de pierre qui a dépouillé toute chair. L'aimable timbre de Rosalinde (Ellen Shade) se durcit à l'excès, dès *que* l'intensité *sonore s'élève ;* Britt-Marie Aruhn exécute impeccablement le parcours de virtuoisté imposé à Adèle sans vraiment parer de charme son personnage de mignonne soubrette ; les hommes ont tous le profil drôle et sans épaisseur que livrent *leurs* propos, avec une mention spéciale pour l'Alfred savoureux de Louis Devos. Les chœurs et l'orchestre distillent une avenante gaieté viennoise sous la direction de Michael Schœnwandt.

JACQUES LONCHAMPT.

★ *La Chauve Souris* est représentée du 25 décembre au 5 janvier, sauf le 30 décembre.

EXPOSITION

WILFREDO LAM CHEZ BOULAKIA

La lumière dans la jungle

Wilfredo Lam est né au début du siècle à *Cuba.* Sa mère était mulâtre, son père était chinois et devait disparaître plus que centenaire, âge que Lam lui-même ne devait pas atteindre. *Il est mort en 1982 à* Paris, mais couvert de gloire dans son île natale, où on lui prépare, d'ailleurs, un musée. La Havane, Paris, New-York : *trois pôles de son œuvre et de* sa renommée. Il eut aussi trois femmes dans sa vie mouvementée, romanesque, et des amis sans nombre, parmi lesquels : Picasso, Breton, Jorn, Masson...

On connaît surtout ses œuvres sombres et nerveuses, comme *la Jungle,* qui, en 1943, fit encore scandale à la galerie Pierre-Matisse de New-York. Moins ses peintures sur papier, commencées à *Cuba* à la même époque, ses couleurs *ténues mais intenses* qui font jaillir *le* blanc comme la lumière du jour. La galerie Fabien-Boulakia en expose une douzaine pour quelques semaines encore. *En s'approchant, en déchirant* le voile de candeur tout impressionniste que Lam fait naître de la fréquentation des rouges et des verts, on retrouve sa chaleur torride, la cruauté d'un monde où l'homme, l'insecte et le *palmier* ne font qu'une seule créature épineuse.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

* Galerie Fabien-Boulakia, 20, rue Bonaparte, 75006 Paris. Jusqu'à fin décembre.

SPECTACLES

théâtre

☞ Spectacles sélectionnés par le club du « Monde des spectacles »

Les salles subventionnées

SALLE FAVART (42-96-06-11), 19 h 30 : Ravel/Puccini.

COMÉDIE-FRANÇAISE (42-96-10-20), 20 h 30 : *le Balcon.*

BEAUBOURG (42-77-12-33) : *Cinéma-Vidéo : Nouveaux films BPI :* 17 h 30 : A. Soljenitsyne, de J. Cazenave ; *19 h,* la Sagesse de la terre, de A. Sibra ; *Vidéo-disques Opéra :* 19 h, Le Messie/Haendel ; *Le cinéma indien à travers ses stars.* Se reporter à la rubrique « Festivals de cinéma ».

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77), 20 h 45 : Cendrillon.

Les autres salles

☞ ASTELLE-THEATRE (42-38-35-53), 20 h 30 : l'Amour en visite.

☞ CAFÉ DE LA DANSE (48-05-57-22), 20 h 30 : le Monologue d'Adramelech.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

☞ *COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11),* 20 h 30 : le Confort intellectuel ; 22 h : Jeanne d'Arc et ses copines.

DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Au secours, elle me veut.

☞ DIX HEURES (46-06-07-48), 20 h 30 : Femmes.

☞ ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), *20 h 30 : M. Jolivet.*

☞ ESSAION (42-78-46-42), 20 h 30 : Il était une fois... un cheval magique.

HUCHETTE (43-26-33-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : le Jardin des supplices.

☞ *LUCERNAIRE (45-44-57-34),* I. 18 h : les Gouttes ; 20 h : C'est rigolo ; 21 h 45 : Mon changement. – II. 18 h : Pardon M'sieur Prévert ; *20 h : la Fête noire ;* 22 h 15 : Shame. Petite Salle, 21 h 30 : Piano Solo.

☞ *MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 :* l'Eternel Mari.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Gigi.

☞ PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), 20 h 30 : l'Ecole des femmes.

PENICHE OPERA (42-45-18-20) (amarrée face au 200 quai de Jemmapes) 21 h : A la recherche du temps porain ; on embarquement pour s'y taire (Aperghis, Cecconi, Ferrero...).

PORTE DE GENTILLY (45-80-20-20) 20 h 30 : Noces de sang.

POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : Mimie en quête d'hauteur.

☞ TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79). I. 20 h 30 : l'Ecume des jours. – II. 20 h 30 : Huis clos.

☞ THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 18 h 30 : Que faire de ces deux-là ? ; 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

☞ *THÉATRE DU ROND-POINT* (42-56-70-80), Grande Salle, 20 h 30 : le Cid.

☞ THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), 21 h : Lysistrata.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 23 h : Banc d'essai des jeunes.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Deux pour le prix d'un.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CLUB G. D'ESTRÉES (42-78-09-78), 22 h : D. Lance.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Non, je n'ai pas disparu ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 21 h. : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Courteline et Labiche en vacances ; *22 h 30 : Nos désirs font désordre.*

Le music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-*94-97), 21 h :* Chansons françaises.

CHEVALIER DU TEMPLE (42-71-67-28), 21 h : J. Danno.

CIRQUE D'HIVER (45-04-11-55), 21 h : J. Guidoni.

ESPACE GAITE (43-27-95-94), 22 h : Kamikaze.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-*60-44-41), 22 h 30 : Orlando Tripodi* Quartet.

Les concerts

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : M. Janowski, Maîtrise de Radio-France (Humperdinck).

Jazz, pop, rock, folk

BERCY, Palais omnisports (43-46-12-21), à 20 h : Sting.

LE CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : Whoopee Markers.

CITHEA (43-57-99-26), 20 h 30 : Stokshot.

MONTANA (45-48-93-08), 22 : P. Meige.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : *S. Guerault.*

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30 : Ph. Sanders.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : Cl. Bolling Trio.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30 : D. Huck Quartet.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : Ch. Loos, R. Del Fra, F. Simtaine.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

Relâche.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

17 h, Rétrospective Warner Bros 1950-*1985 : le Visage du plaisir,* de J. *Quintero* (Vostf) ; 19 h, Dix ans de cinéma français à redécouvrir : Retour à Marseille, de R. Allio.

Les exclusivités

L'AFFAIRE DES DIVISIONS MORITURI (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

AMADEUS (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Gaumont *Halles, 1er (42-97-49-70) ; UGC* Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e *(45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-*83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse *Pathé, 14e (43-20-12-06).*

L'ARROSEUSE ORANGE (Hongrois, v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Denfert, *14e (43-21-41-01).*

Lundi 23 décembre

ASTÉRIX ET LA SURPRISE DE CÉSAR (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

BATON ROUGE (Fr.) : Forum, 1er (542-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Images, 18e (45-22-47-94).

BIRDY (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

LES BONS DÉBARRAS (Can.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA BOURGEOISE ET LE PUCEAU (Fr.) (**) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA CAGE AUX FOLLES No 3 (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, *6e (42-22-57-97) ;* Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88).

CHRONOS (Fr.-A.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

COCOON (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

COLONEL REDL (Hongrois, v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

CORBEAUX ET MOINEAUX (Chinois, v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

CUORE (It., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; *Olympic Entrepôt, 14e* (45-43-99-41) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

DROLE DE MISSIONNAIRE (Brit., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; PLM St-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

L'EFFRONTÉE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (45-07-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Monte Carlo, 8e (42-25-09-83) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

EMMANUELLE IV (**) : George-V, 8e (45-62-41-46).

EMPTY QUARTER, UNE FEMME EN AFRIQUE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

ESCALIER C (Fr.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82).

L'ÉVEILLÉ DU PONT DE L'ALMA (Fr.) : Républic, 11e (48-05-51-33).

EXTERMINATOR II (A., v.f.) (**) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

FLETCH AUX TROUSSES (A., v.f.) : *Gaîté Boulevard, 2e (42-33-67-06).*

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES GOONIES (A., v.o., v.f.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.o., v.f. : Para*mount Mercury, 8e (45-62-75-90).* – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (47-52-56-31) ; Nation, *12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e* (43-31-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; *Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ;* Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

HAREM (Fr., v. angl.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; V.f. : UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40).

HOLD UP (Fr.) : Ambassade, 8e (34-59-19-08).

L'HOMME AU CHAPEAU DE SOIE (Fr.) : Républic, 11e (48-05-51-33).

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (A., v.o.) (**) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise 11e (47-00-89-16).

LUNE DE MIEL (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

MAD MAX AU-DELA DU DOME DU TONNERRE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

MÉMOIRES DE PRISON (Brésilien, v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

MOI VOULOIR TOI (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MUSCLOR ET SHE-RA LE SECRET DE L'ÉPÉE (A., v.f.) : Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Calypso, 17e (43-80-30-11).

LES NOCES DE FIGARO (All., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

LA NUIT PORTE JARRETELLES (Fr.) *(*) : Républic Cinéma, 11e* (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

NOTRE MARIAGE (Fr.-Port.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ON NE MEURT QUE DEUX FOIS (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

OZ, UN MONDE EXTRAORDINAIRE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (You., v.o.) : St-André des Arts, 6e (43-26-80-25) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LA PARENTÈLE (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA PARTIE DE CHASSE (Brit., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74).

PASSAGE SECRET (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

PORTÉS DISPARUS No 2 (A., v.f.) (*) : Gaîté Boulevard, 2e (42-33-67-56).

PROES (Fr.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

RAMBO II (A., v.o.) : Paramount City, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40).

RAN (Jap., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; *Colisée, 8e* (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

RASPOUTINE, L'AGONIE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UCG Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : Gaumont Opéra (ex-Berlitz), 2e (47-42-60-33) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

RETOUR VERS LE FUTUR (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23). – V.f. : Gaumont Opéra (ex-Berlitz), 2e (47-42-60-33) ; Capri, 2e (45-08-11-69) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) (h. sp.).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SUBWAY (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

TANGOS, L'EXIL DE GARDEL (Franco-Argentin, v.o.) : *Luxembourg, 6e* (46-33-97-77).

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LE TEMPS DÉTRUIT (Fr.) : Reflet Logos, 15e (43-54-42-34).

TERMINATOR (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THE WAY IT IS (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

TOKYO GA (All., v.o.) : Saint-André-*des-Arts, 6e (43-26-48-18).*

TONNERRES LOINTAINS (Indien, v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

LES FILMS NOUVEAUX

BILLY ZE KICK, film français de Gérard Mordillat. Ciné Beaubourg, 3e (42-72-52-36) ; St-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Maxéville, 9e *(47-70-72-86) ;* Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14-*Juillet Beaugrenelle, 15e* (45-75-79-79) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LA DERNIÈRE LICORNE, film américain d'Arthur Rankin et Jules Bass (v.f.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

EXPLORERS, film américain de Joe Dante (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

KALIDOR, film américain de Richard Fleischer (v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Bastille, *11e* (43-07-54-40) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; *Montparnos, 14e* (43-27-52-37) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Paramount Orléans, 14e *(45-40-45-91) ;* Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

NIGHT MAGIC, film canadien de Lewis Furey : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

PIZZAIOLO ET MOZZAREL, film français de Christian Gion : Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Tourelles, 20e (43-64-51-98).

SANTA-CLAUS, film américain de Jeannot Szwarc : Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Paramount Gobelins, 13e (47-07-12-28) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Paramount *Orléans, 14e (45-40-45-91) ;* Images, 18e (45-22-47-94) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

UNE SAISON ITALIENNE, film italien de Pupi Avati (v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; 14-Juillet Parnasse, 16e (43-26-58-00) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Action Lafayette, 9e (48-74-97-27) ; Ranelagh, 16e (42-88-04-44).

LES RIPOUX (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

RIO ZONE NORD (Brés., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

ROUGE BAISER (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

SANS TOIT NI LOI (Fr.) : Gaumont *Halles, 1er (42-97-49-70) ;* Gaumont Opéra (ex-Berlitz), 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; *14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ;* Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-*Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escu*rial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

SCOUT TOUJOURS (Fr.) : Gaumont Opéra (ex Berlitz), 2e (47-42-60-33) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

SHOAH (Fr.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

SILVERADO (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare *de Lyon, 12e* (43-43-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (43-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Forum Orient-Express, *1er* (42-33-42-26) ; Capri, 2e (45-08-11-69) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-*Lazare* Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, *14e* (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-52-27) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06).

LE VOYAGE A PAIMPOL (Fr.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Studio Cujas, 5e (43-54-89-22) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40).

Les grandes reprises

L'AIGLE A DEUX TETES (F.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : *Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).*

L'ARRANGEMENT (A., v.o.) : Action Rive gauche, 5e (43-24-44-40) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; *Parnassiens, 14e* (43-20-30-19).

LA BELLE ET LA BETE (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

CARMEN (Saura) (v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL (A., v.o.) (*) Utopia, 5e (43-26-84-65).

COMME UN TORRENT (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23).

LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It., v.o.) (**) : *Saint-Ambroise, 11e* (47-00-89-16).

LA DERNIÈRE FOLIE DE MEL BROOKS (A., v.o.) : *St-Michel, 5e* (43-26-79-17).

DERSOU OUZALA (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DETECTIVE STORY (A.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

DON QUICHOTTE (Sov.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

DOCTEUR FOLAMOUR (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

FALLING IN LOVE (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

LA HUITIÈME FEMME DE BARBE-BLEUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

COMMUNICATION

FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

L'HOMME TRANQUILLE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

JÉSUS DE NAZARETH (It.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85).

JOHNNY GUITARE (A., v.o.) : Logos, 5e (43-54-42-34) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Action Lafayette, 9e (48-74-97-27) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-33-99-41).

KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Républic, 11e (48-05-51-33) ; Calypso, 17e (43-80-30-11).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRE GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES OISEAUX (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PALE RIDER (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LA PLANÈTE SAUVAGE : Utopia, 5e (43-26-84-65).

PANDORA (A., v.o.) : Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LA PARADE DE PRINTEMPS (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

LA PEAU DOUCE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES PRODUCTEURS (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

REFLETS DANS UN ŒIL D'OR (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 15e (45-27-77-55).

STALKER (Sov., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

THE THING (A., v.f.) (*) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

THE MAJOR, THE MINOR (A.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LA TOUR DE LONDRES (Ang., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Calypso, 17e (43-80-30-11).

UNDERFIRE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LE SON EN NUMÉRIQUE

Radio-France prépare deux programmes radio pour le satellite TDF 1

Avant même d'être lancé – s'il l'est un jour – TDF 1, le satellite français de télévision directe, est devenu un acteur essentiel des grandes manœuvres de la communication. Objet d'enjeux politiques, économiques, industriels et culturels, il se présente comme une donnée essentielle dans le paysage audiovisuel des prochaines années. MM. Berlusconi, Maxwell, et Pierre Desgraupes, avec le projet de chaîne culturellequi lui est lié, la CLT, ont déjà quelques idées d'images. Et pourquoi pas de sons ?

Chacun des quatre canaux offerts par le satellite dispose en effet, en plus de l'image, de deux voies sonores stéréo. Une opportunité que saisit aujourd'hui Radio France pour proposer une diffusion sur TDF 1 de deux programmes radiophonique de service public ; deux programmes haut de gamme, qui, estime M. Jean-Noël Jeanneney, PDG de Radio France *« donnerait au satellite une plus-value de choix, en contribuant au rayonnement culturel de la France*

On avait oublié la radio ! Négligé le fait que la norme adoptée sur TDF 1 (la fameuse D2-Mac Paquets) permet d'envisager sur chacun des quatre canaux, au minimum une voie sonore stéréo (dans l'hypothèse où on renoncerait à l'utiliser pour la *télévision*). Négligées aussi les études des industriels (Thomson et Philips) pour qu'un même récepteur permette de regarder un programme télévisé, avec l'ensemble des sons possibles qui lui seront associés, et de capter en plus les programmes de radio diffusés sur l'un des canaux.

Sans doute la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion avait-elle envisagé, en marge de ses projets de télévision, de faire profiter RTL des avantages du satellite. Mais c'est Radio France qui révèle aujourd'hui l'état de ses études et fait part de ses ambitions.

« Le satellite est un instrument majeur de la diffusion culturelle internationale, explique M. Jean-Noël Jeanneney. *Et le service public devrait y trouver une place presque naturelle... Radio France et sa filiale Radio France Internationale (RFI) bénéficieraient ainsi d'un atout de poids pour accroître leur rayonnement, valoriser leurs qualités et répondre à la demande de nombreux pays qui souhaitent bénéficier d'une présence culturelle française. »*

A ces objectifs d'ordre politique et culturel s'ajoutent les avantages purement techniques de TDF 1.

D'une part, la fin des zones d'ombre qui existent encore dans certaines régions montagneuses ou éloignées des émetteurs. La fin aussi d'une mauvaise réception des programmes en modulation de fréquence, due à l'encombrement actuel de la bande FM, qui affecte l'audition de France-Culture et de France-Musique.

D'autre part, l'accès à la stéréophonie numérique de très haute qualité. Aucune altération entre le point d'émission du son et son point de réception : un attrait pour le public mélomane, qui observerait rapidement entre le son numérique transmis par satellite et son émission en modulation de fréquence, un *écart comparable à celui qui sépare* le son d'une chaîne hi-fi de celui d'un lecteur de disques compacts. Bref, un atout évident pour Radio France, qui procède de plus en plus souvent à l'enregistrement de concerts en son numérique, bénéficie *d'un studio à cet effet et dispose* selon ses responsables, d' *« un fond d'enregistrement unique en Europe ».*

Reste à définir le type de programmes qui pourraient convenir à une telle diffusion : résolument *« haut de gamme »* et *« très Français »*, estime M. Jeanneney, dont l'équipe travaille en fait sur l'hypothèse de deux programmes radio. L'un à *dominante* parlée; l'autre à dominante musicale.

France-Culture et France-Musique ? *« Leur diffusion internationale serait certes un progrès,* répond le PDG, *mais nous avons d'autres projets. »*

Rendez-vous historique

D'abord la mise au point d'un programme de type « culture-information », dosage habile entre des émissions spécifiques pour le satellite et celles de France-Culture, France-Inter, RFI et l'ensemble du réseau de Radio France. Des émissions rendant compte de la vie culturelle en France, et des programmes sur l'histoire, la philosophie, la littérature et la civilisation, avec des séquences d'informations, essentiellement fournies par RFI, des cours de français et un programme élaboré par une communauté de radios publiques de langue française, qui travaille déjà sur l'idée. *« De quoi répondre à la demande d'un large public habitant les pays francophones et les grands pôles européens de la culture, privé pour le moment de tout programme culturel français »*, affirment les promoteurs du projet.

Quant au programme musical, il s'appuierait sur France-Musique, auquel on ajouterait la diffusion quotidienne de bandes originales en son numérique, appelées à représenter à terme la totalité du programme. Pour plus de détails... attendre les précisions du gouvernement sur l'octroi définitif des canaux du satellite. A quoi bon peaufiner un projet sans indication sur les ouvertures réelles en matière de diffusion ?

« A défaut d'obtenir deux voies stéréo intégrales, déclare M. Jeanneney, *nous pourrions au moins émettre, dans un premier temps, dans l'espace ou le temps laissés libres par la télévision. Radio France ne peut pas manquer le rendez-vous historique avec le satellite. »* Elle le manquera d'autant moins que, devenue actionnaire (à *15 %*) de la société de programmes chargée de préparer le projet de télévision culturelle, conçu d'abord par M. Pierre Desgraupes, la société est décidée à se montrer un partenaire particulièrement actif. *« Pas question de jouer uniquement les observateurs,* déclare M. Jeanneney. *Nous avons deux orchestres, des chœurs et une maîtrise, un savoir-faire inconstestable dans la retransmission de spectacles musicaux et l'organisation de manifestations culturelles. Attendez-vous donc à voir Radio-France multiplier et diversifier ses activités, sans frilosité aucune, pour aborder l'audiovisuel. »*

ANNICK COJEAN.

UNE PRÉSENTATRICE POUR TF 1-20 HEURES

Fini le binôme de présentateurs masculins pour le journal de 20 heures sur TF 1. A partir du 11 janvier, c'est une femme, Marie-France Cubadda, qui, en alternance avec Bruno Masure, entrera dans les foyers à l'heure du dîner. Elle remplace Claude Sérillon, parti rejoindre Antenne 2 *(le Monde* daté 15-16 décembre).

Agée de trente-huit ans, Marie-France Cubadda, caldoche depuis trois générations, a fait carrière à Radio-France Outre-mer Nouméa. Professionnelle de l'audiovisuel de longue date, elle a fait sa première apparition à l'écran en 1965 (elle avait alors dix-huit ans). D'allure énergique, le visage auréolé de cheveux blonds, cette jeune femme n'est pas tout à fait une inconnue pour le grand public de métropole, puisque, depuis l'automne dernier, elle présente, tous les dimanches soir, à 19 heures, « RFO-Hebdo » sur FR 3. C'est après des essais vidéo auxquels ont participé plus d'une dizaine de postulants que MM. Hervé Bourges, PDG de TF 1, et Alain Denvers, directeur de l'information, ont porté leur choix sur cette journaliste, l'argument qui a le plus pesé en sa faveur étant, selon eux, *« son professionnalisme et son caractère ».*

● *Conversations Luxembourg-RFA.* – M. Jacques Santer, président du gouvernement du Luxembourg, a reçu, vendredi 20 décembre, le secrétaire d'Etat allemand chargé de la coordination de la politique audiovisuelle, M. Waldemar Schreckenberger. Cette entrevue fait suite à une visite de M. Santer à Bonn, où il avait rencontré le chancelier Kohl. Celui-ci n'avait pas exclu la possibilité pour les Luxembourgeois, à travers la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion, d'exploiter un canal du futur satellite allemand. Cette possibilité pourrait être pour la CLT une solution à l'abandon par la France de la candidature de la CLT pour son satellite TDF-1.

A VOIR

Une fable dans le désert

L'histoire est-elle vraie ? Elle pourrait l'être, on aimerait qu'elle le fût ; qu'elle soit inscrite à tout jamais sur les « tablettes » de pierre. Ce serait l'histoire d'un jeune pharaon sauvé par un esclave, condamné à mort lui-même pour avoir franchi quelques tabous. Les tablettes ne diraient pas tout.

Cela se passe quinze siècles avant Jésus-Christ, à l'époque où les barbares font de fréquentes razzias dans la Basse-Egypte. Un vent de sable recouvre d'un même linceul les cadavres de chevaux, des corps jonchant la terre, fige le sang d'une armée en déroute dont il ne reste que quelques survivants. Merikare, le jeune pharaon, n'est pas comme son père, ni comme son grand-père, un pharaon valeureux et glorieux, c'est un être à l'esprit troublé, il a des cernes violacés sous les yeux, il a le « mal sacré », une fièvre qui le prend à l'improviste, le rend faible et lâche, pitoyable, misérable.

Harar, qui reprend connaissance, est un esclave. Il n'a rien que sa jeunesse, sa connaissance parfaite du désert. Il n'est pas fatigué, il sait où est l'eau, il sait faire du feu, il sait survivre dans le désert. Malgré les conseils des grands guerriers, le pharaon va l'écouter, lui faire confiance. L'eau est à l'Est... la poignée de chefs de guerre, de religieux, de soldats sera sauvée.

Harar a signé sa perte. Car non seulement le jeune esclave a su faire ce que les autres n'ont pas fait – sauver leur roi, – mais sa beauté, son rire, fascinent le pharaon. Gérard Brach (qui a travaillé avec Polanski, Marco Ferreri, Dino Risi) et Patrick Meunier (dont c'est le premier long métrage) ont filmé dans un désert écrasé de soleil une rencontre entre deux êtres. On suit pas à pas l'évolution d'une relation qui franchit un à un les interdits, jusqu'au dernier : l'esclave, pour sauver son maître, va revêtir quelques instants les attributs royaux. Cette complicité de la jeunesse excite bien sûr la jalousie des grands chefs, il faut rétablir l'ordre. Il le sera.

Esclave et Pharaon reprend quelques images chères aux péplums, mais en inversant les mythes. Gérard Brach et Patrick Meunier ont filmé cette aventure désertique comme s'ils l'avaient sous les yeux, sans jouer pourtant le réalisme. Ce n'est pas un chef-d'œuvre, mais une belle fable sur le pouvoir.

CATHERINE HUMBLOT.

★ *Esclave et Pharaon*, jeudi 26 décembre, 20 h 35, A 2.

Lundi 23 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Cinéma : Heidi.
Film suisse de L. Comencini (1952), avec E. Sigmund, H. Gretler, T. Klameth, E. Attenhofer. (N. Rediff.)
Une petite orpheline, élevée par son grand-père dans les montagnes, est emmenée à la ville pour tenir compagnie à une fillette infirme. L'amour et l'intérêt que Comencini porte aux enfants donnent une émotion vraie à cette adaptation du roman « rose » de Johanna Spyri.

22 h 10 Moulin-Rouge.
Emission de C. Fléouter.
Une visite, en compagnie de Jean-Pierre Cassel, du Moulin-Rouge : des loges à la scène, en passant par les coulisses avec, comme bouquet final, l'apparition du fantôme des lieux : Toulouse-Lautrec.

23 h 10 Journal.

23 h 25 Boîte à jazz.
Michel Portal et Stéphane Grappelli.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 30 Les cinématographes : Lumière.
Une chronique émouvante, avec chaque jour quelques-uns des films tournés par les frères Lumière.

20 h 35 Série : Hello Einstein.
De B. Rubinstein et J.-F. Griblin, réal. L. Iglesis. Avec R. Pickup, M. Esdra, Y. Barsacq... (1re partie).
Une coproduction internationale, qui raconte l'histoire du plus grand physicien du siècle, simple comme une BD, mais d'un... édifiant !

22 h 25 Michel Audiard, 40 ans de cinéma.
Emission d'A. Halimi.
Un portrait du plus célèbre dialoguiste français, disparu en juillet dernier, à travers les souvenirs des artistes qui l'ont connu – Lino Ventura, Michel Serrault, Jean Carmet, Annie Girardot, Bernard Blier, etc.

0 h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma : le Champion.
Film américain de F. Zeffirelli (1979), avec J. Voight, F. Dunaway, R. Schroeder, J. Warden.
Un gamin de huit ans veille sur son père, boxeur déchu, et retrouve sa mère, qu'il croyait morte. Sur ce sujet, King Vidor réalisa, en 1931, un grand mélo. Le film de Zeffirelli n'est qu'un roman-photos pour un petit cabot.

22 h 35 Journal.

23 h Théâtre : Sarah et le cri de la langouste.
De J. Murrell, mise en scène de G. Wilson, enregistré au Théâtre de l'Œuvre.
« Memoir », titre original de la pièce, met en scène Sarah Bernhardt à la fin de sa vie, et son secrétaire Georges Pitou. Georges Wilson (le secrétaire) va ainsi mimer les personnes à qui l'actrice a eu affaire (sa mère, son jeune mari, un terrible impresario...) pour relancer ses souvenirs. Le dialogue est vif, gai, brillant. Wilson et Delphine Seyrig sont irrésistibles.

0 h 45 Prélude à la nuit.
Voiles, *de Claude Debussy, par P. Roger au piano.*

FR 3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

16 h, Rue des cascades, film de M. Delbez ; 17 h 40, La mémoire aux images ; 18 h, Sports ; 18 h 50, La panthère rose ; 19 h 5, Atout PIC ; 19 h 15, Journal ; 19 h 35, Un journaliste un peu trop voyant.

CANAL PLUS

20 h 35, Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine, film de M. Coluche ; 22 h 10, Etoiles et buts ; 22 h 30, Les drives de Canal Plus ; 23 h 30, Football australien ; 1 h 30, Série : Mike Hammer ; 2 h 15, Document : Cousteau Mississippi.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 La nuit du roi, de Pierre Peju, avec P. Mazzotti, C. Brucher, S. Haas.

21 h 30 Latitudes.

22 h 30 La nuit sur un plateau, en direct du Théâtre de la Bastille.

FRANCE-MUSIQUE

20 h Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées) : *Hansel et Gretel*, de Humperdinck, par le Nouvel Orchestre philharmonique et la maîtrise de Radio-France, dir. M Janowski, chef de la maîtrise M. Lasserre de Rozel, Jean Prat, premier violon, sol. *D. Evangelatos, B. Bonney, F. Vassar...*

23 h Les soirées de France-Musique : Serge Rachmaninov.

Mardi 24 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Emilie Jolie.
Conte musical de P. Chatel, mise en scène R. Fortune, avec E. Navarro, P. Greggory, G. Garcin...
Sur des mélodies pleines de charme, un spectacle pour enfants qui a obtenu un grand succès au Cirque d'hiver.

21 h 50 Noël vagabond.
Emission de R. Gicquel et M. Soro. En direct de la Maison de l'artisanat à Marseille.
Une veillée conviviale, autour de Roger Gicquel, avec le pianiste Pierre Barbizet et son fils Yann, le comédien Marcel Maréchal, l'écrivain Yvan Audouard, l'éditrice Jeanne Laffite, des chanteurs...

23 h 55 Messe de la Nativité.
Mondovision, en direct de la basilique Saint-Pierre de Rome.

1 h 30 Dix mille chanteurs à Bercy.
En juillet dernier, une chorale de dix mille jeunes chanteurs donnait une série de concerts à Bercy.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Spécial mardi cinéma.
De P. Tchernia et J. Rouland.
Noël au balcon : une sélection de « Caméras invisibles » européennes : Voyage au pays des dessins animés : Popeye, Tom et Jerry, les délirantes inventions du cinéaste Charlie Bowers...

22 h 35 Cinéma : le Roi et l'Oiseau.
Film français de P. Grimault en dessins animés (1979), voix de J. Martin, P. Mazzotti, A. Viala, R. Marx.
Un roi tyrannique veut épouser de force une bergère qui aime un petit ramoneur. Un oiseau défend leur liberté. Le triomphe du « réalisme poétique » dans un admirable film d'animation, tiré par Jacques Prévert et Paul Grimault d'un conte d'Andersen.

23 h 55 Variétés : Le cinéma chante.
De C. Defaye, A. Bloch, C. Ceuzin.
Les plus grandes stars du cinéma mondial interprètent les chansons des films qu'elles ont tournés ; des vedettes du music-hall qui ont fait du cinéma seront les invités de cette soirée de gala organisée par la télévision suisse romande. Avec, entre autres, Nastassja Kinski, Robert Charlebois, Marlène Jobert, Alain Souchon...

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 La dernière séance.
Emission d'E. Mitchell et G. Jourd'hui.
Actualités de 1956 ; Eddy Mitchell annonce le premier film ; à 23 h 50, réclames de l'époque ; Tom et Jerry ; Tex Avery ; Attraction ; annonce du deuxième film.

20 h 35 Premier film : Géant.
Film américain de G. Stevens (1955), avec E. Taylor, R. Hudson, J. Dean, J. Withers, C. Wills.
Au Texas, l'employé d'un ranch devient millionnaire du pétrole, sur les terres d'une famille qu'il déteste. A voir pour les acteurs, dont James Dean dans son dernier rôle.

0 h 20 Journal.

0 h 45 Deuxième film : L'homme qui rétrécit.
Film américain de J. Arnold (1956), avec G. Williams, R. Stuart, A. Kent, P. Lengton (v.o. sous-titrée. N.).
La taille d'un homme, atteint par un nuage radio-actif, diminue constamment. Conte de science-fiction par Richard Matheson. Les truquages, très réussis, donnent au film une allure de cauchemar.

2 h 5 Prélude à la nuit.
Laudate pueri, *de Mendelssohn, interprété par les Chœurs Harfa de Varsovie.*

CANAL PLUS

7 h, Gym à gym ; 7 h 15, Top 50 (et à 12 h 5 et 20 h) ; 7 h 40, Cabou Cadin ; 8 h 55, l'Eté prochain, film de N. Trintignant ; 10 h 40, Vive la comédie ; 12 h, Dessin animé ; 12 h 30, Magazine : Direct ; 14 h, Liquidez l'inspecteur Mitchell, film de A. McLaglen ; 15 h 30, le Général de l'armée morte, film de L. Tovoli ; 17 h 10, Canaille plus ; 17 h 45, 4 C + ; 18 h 25, Les affaires sont les affaires ; 19 h, Maxitête (et à 19 h 55 et 20 h 30) ; 19 h 5, Zénith ; 19 h 40, Tout s'achète ; 20 h 15, Coluche ; 20 h 33, Série : les Triplés ; 20 h 35, Réveillon chez Bob, film de D. Granier-Deferre ; 22 h, Conan le barbare, film de J. Milius ; 0 h 15, l'Ami de la famille, film de J. Pinoteau ; 1 h 40, Les superstars du catch ; 2 h 30, Superstars.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Emission spéciale : cinq sens pour un corps.

21 h 30 Diagonales : l'actualité de la chanson.

22 h 30 Nuits magnétiques.

0 h Messe de minuit, en la cathédrale de Dijon.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 4 Concert (donné au Théâtre des Champs-Elysées, le 20 décembre) : *Sonate pour corde nº 3 en ut majeur*, ouverture de *Guillaume Tell, Stabat Mater pour soli, chœur et orchestre*, de Rossini, par l'Orchestre national de France et les Chœurs de Radio-France, dir. R. Chailly, chef des chœurs, J. Jouineau, sol., L. Cuberli, L. Valentini-Terrani, C. Merritt, S. Ramey.

22 h 30 Les soirées de France-Musique : le Noël des musiciens.

Les programmes des trois chaînes, de France-Culture et de France-Musique avant 20 h 30 se trouvent dans notre supplément (*le Monde* du 21 décembre).

sports

TENNIS

VICTOIRE DE LA SUÈDE SUR L'ALLEMAGNE (3 A 2) EN COUPE DAVIS

Les bons élèves récompensés

L'équipe de Suède, *qui avait conquis la Coupe Davis en 1984 à Göteborg aux dépens des Etats-Unis, a conservé le Saladier d'argent* fondu il y a quatre-vingt-cinq ans. En dépit de la robuste opposition du jeune prodige ouest-allemand Boris Becker qui a gagné en puissance ses deux matches contre Stefan Edberg (6-3, 3-6, 7-5, 8-6) et Mats Wilander (6-3, 2-6, 6-3, 6-3), la RFA battue 2-3 n'est pas parvenue à conquérir le célèbre trophée qu'elle briguait pour la seconde fois depuis quinze ans.

***Le résultat est conforme à la logique sportive même si les Allemands de l'Ouest pensaient massivement que, devant son public, leur* champion de Wimbledon pouvait faire la décision tout seul. L'équipe de Hans Olisson, qui touche les bénéfices des investissements dans la formation des jeunes réalisée depuis vingt ans *est beaucoup plus* homogène. En dépit de tous ses efforts, Michael Westphal, cinquantième mondial, n'était pas à la hauteur des deux Suédois et la paire Wilander-Nyström qui a disputé les demi-finales des trois tournois *du grand chelem cette année ne pouvait que* facilement disposer du double Becker-Maurer. Avec quatre joueurs dans les onze meilleurs mondiaux, aussi bien en simple qu'en double, et deux titres du grand chelem à son actif en 1985 (Roland-Garros et Melbourne), elle est incontestablement la meilleure au monde actuellement.**

De notre envoyé spécial

Munich. — Le *suspense* ? Il n'a véritablement duré que le temps de quinze jeux, c'est-à-*dire les trois* premiers quarts d'heure de l'ultime match de cette finale de coupe Davis entre la RFA et la Suède. Auparavant, il n'y en avait pas eu à proprement parler. Boris Becker, ce diable d'adolescent qui a décidément des nerfs d'acier sous une peau de bébé avait magistralement fait sa besogne. Le junior, encore pataud au début de la saison, a bien *confirmé* les fulgurants progrès déjà enregistrés à Wimbledon en dominant de toute la puissance de son service et de son coup droit Wilander et Edberg, qui ont pourtant un meilleur rang mondial que lui. Il y aura sûrement gagné, pour les joutes à venir, un petit avantage psychologique non négligeable.

Mais ces deux victoires étaient en somme toute logiques compte tenu de l'*environnement — surface* de jeu, éclairage — ultra favorable dont il a bénéficié. De même qu'avaient été parfaitement logiques les deux points perdus par la RFA avec l'autre simple et le double. Même si Becker souffrait effectivement d'une jambe samedi aux côtés de Maurer et même si cette paire assez singulière avait réussi à vaincre en cinq manches le tandem américain nº 1 *mondial* Flack-Seguso, on ne voyait pas par quelle aberration Wilander et Nyström, *demi-finalistes* à Roland-Garros, à Flushing-Meadow et à Kooyong auraient pu *laisser* échapper la victoire. Bref, il a fallu attendre le dernier match dimanche soir pour savoir si la RFA allait ou non gagner le Trophée d'argent pour la première fois de son histoire.

> *Boris Becker, le surdoué allemand,*
> *était trop seul*
> *face aux meilleurs de l'école suédoise.*

Les Américains sans atouts

Transcendé par la victoire de Becker sur Wilander, *Michael Westphal* a commencé à jouer un tennis comme jamais il n'avait joué. Il était sur un nuage. Il tapait dans la balle les yeux fermés, de tout son cœur, et résussissait des points étourdissants ? Edberg se demandait ce qui *lui arrivait. Lui qui* est le plus doué mais aussi le moins pugnace de la *génération viking se prit à douter* : après un passing de rêve qui donnait l'avantage à l'Allemand, il a commis une double faute. Westphal a alors mené 4-2 puis a enlevé la première manche 6-3. Celui-ci a de nouveau mis en difficulté Edberg qui, sur une nouvelle double faute, se retrouvait à égalité dès le premier jeu du second set. Mais le récent champion d'Australie s'est alors magistrale*ment ressaisi. Il a calmé le jeu. Et,* insensiblement, Westphal est redescendu sur terre. *Il a encore pris une* fois le service d'Edberg, mais celui-ci avait le match en main.

Dès lors, les jeux étaient faits : quinze ans après avoir été membre de l'équipe allemande humiliée (5-0) par les Etats-Unis, Wilhelm Bungert, désormais capitaine, a vu pour la seconde fois la coupe Davis *échapper à la République fédérale.* Et les dirigeants de la fédération *ouest-allemande devaient s'en mor*dre les doigts. Car il n'est pas dit qu'une *telle occasion se représente* de sitôt.

Il a en effet fallu un concours de circonstances assez impressionnant pour que l'Allemagne arrivât ainsi en finale. D'abord le refus de McEnroe et de Connors de signer un engagement de bonne conduite exigé par leur fédération après leur lamentable *comportement de la finale* de 1984 : sans ces deux atouts maîtres, *les Etats-Unis se sont inclinés* 3-2 en quart de finale en alignant Krickstein et Teltscher. Ensuite, une douleur dorsale de Lendl, qui n'a pas pu jouer les simples en demi-finales : sans le nouveau numéro un mondial, la Tchécoslovaquie, a été écrasée 5-0. Rien ne dit que Becker arrivera à nouveau à tenir à bout de bras son équipe jusqu'à ce stade de l'épreuve toujours pleine de chausse-trappes.

Ronron lucratif

Il est le seul de son espèce en RFA. C'est son père qui a pris sur lui et sur sa cassette de le confier naguère à un entraîneur particulier pour le lancer sur le circuit. Habituellement, ses camarades ne sortent pas des clubs avec sur leur parcours de très nombreux avantages financiers. *Certes, cet exemple* a réveillé l'Allemagne : depuis quelques mois, *les clubs refusent du monde et un* nouvel esprit de compétition règne. Mais il faudra du temps pour mettre sur pied une véritable politique de formation des jeunes que le ronron lucratif du championnat interclubs faisait négliger jusqu'alors.

Or, c'est justement parce que les Suédois ont développé cette politique depuis vingt ans qu'ils alignent maintenant la formation la plus *homogène.* D'abord *masqués* par le phénomène Borg, qui a joué la carte *personnelle du star system dans* les années 70, les résultats sont maintenant évidents : finalistes de la Coupe Davis en 1983 contre l'Australie, les compagnons de Wilander ont battu les Etats-Unis en 1984 et conservé le trophée cette année. C'est une équipe étonnamment jeune (vingt et un ans de moyenne d'âge) dont les qualités sont innombrables.

Le plus sympathique est sans doute l'amitié sincère qui lie ces garçons dans un univers où l'argent a poussé l'égoïsme à son paroxysme. Dans aucune équipe on ne voit les joueurs s'encourager comme ils le font. Cette convivialité leur avait également évité les pièges du vedettariat auxquels leurs performances pourraient les exposer. Alors que Becker, *vainqueur de Wilander,* a vu une meute de supporters le traquant *devant la porte de son hôtel pour lui* envoyer des fleurs et lui extorquer des autographes, Wilander, double vainqueur des internationaux de France et d'Australie a pu se promener en toute tranquillité dans les rues de la cité bavaroise. Ni lui ni ses coéquipiers n'auraient besoin de s'expatrier pour fuire les médias.

Autre qualité de ces joueurs : un désir constant de progresser.

Apparus il y a trois ou quatre ans sur le circuit avec l'étiquette de lifteurs, ils montrent aujourd'hui un jeu d'attaque sans faille. Le plus naturellement doué dans cet exercice est Edberg, mais Wilander, qui avait usé l'Argentin Vilas en fond de court, *en* 1982 à Roland-Garros, prend désormais le filet avec une *autorité à laquelle il manque encore,* pour être complète, un grand service. Bref, au moment du déclin américain, cette victoire confirme la prééminence de l'école suédoise, qui devrait encore se prolonger quelque temps en dépit des exploits de mercenaires comme Lendl ou Becker.

ALAIN GIRAUDO.

ATHLÉTISME

Paris-Dakar au pas de course

Contrairement au départ des Vingt kilomètres de Paris, pas un concurrent n'a essayé, samedi 21 décembre, au pied de la tour Eiffel, de « carotter » quelques hectomètres à ses adversaires. Tricherie dérisoire. La ligne d'arrivée, pour les quatre-vingt-dix participants au deuxième *Paris-Gao-Dakar* pédestre est à 6 600 kilomètres de là.

Parti huit jours seulement avant la cohorte vrombissante *de son grand frère motorisé,* ce Dakar-là espère bien arriver *dans la capitale sénégalaise* le même jour que le rallye auto-moto. *L'aventure à la force du* jarret durera un mois. Trente jours et trente nuits de course à pied avec pour seuls arrêts le franchissement de la Méditerranée et les formalités de douane ici et là.

Paris-Gao-Dakar est une course de relais non stop à *laquelle participent sept équipes* de douze coureurs, plus quelques *individuels.* Chaque concurrent effectue des relais de 20 kilomètres en moyenne, enchaînant ainsi des semi-marathons toutes les dix-huit heures.

Entraînement forcené

« Les engagés ne sont pas des super-cracks, mais de solides athlètes courant le marathon en trois heures, trois heures trente, dit Marc Bouet, l'organisateur de l'épreuve. *Ce sont surtout des dingues de la course à pied. »* Il sait de quoi il parle : il en fait partie. Cet ingénieur du CNRS a été contaminé par la folie de la course à pied, échappée des stades pour envahir les rues, puis les routes, et *maintenant franchir les frontières* (1). Il a très vite cherché à *faire partager sa passion des* grands espaces.

Séduit par la beauté du site d'Olympie lors d'une randonnée à moto, il organise en 1983 un *Paris-Olympie* pédestre (2 000 kilomètres) auquel participent quelques collègues de travail, puis, en 1984, un raid Paris-cap Nord (4 000 kilomètres), pour lequel il n'arrive pas *à réunir plus de sept courageux.* L'an dernier, il se lance dans *Paris-Gao-Dakar* avec une douzaine d'amis. Relayée par quelques médias, *l'épopée est une* révélation pour de nombreux coureurs las de tourner en rond. Les candidatures affluent.

Pour les participants à cette *folle randonnée,* la course a commencé depuis longtemps. *Entraînement forcené et traque* aux sponsors. Sur sept équipes, quatre *sont* parrainées. Les autres sont composées de coureurs *indépendants,* dont certains ont pu obtenir des aides *(l'inscription coûte* 12 000 francs), mais pas tous.

Les paysages de l'aventure

Karim Sasse, *étudiant* à Villeurbanne, qui attend encore *« un geste symbolique de 100 F »* promis par la municipalité, *a dû recourir à une sous*cription. Il a fabriqué lui-même *et vendu près de quatre cents* cartes postales intitulées « Solidaire d'un rêve ». *Ce rêve trot*tait dans sa tête depuis un an, Karim va maintenant courir dans la dure réalité du Dakar, passer des neiges de l'Atlas algérien aux vents de sable du Sahara, des petites départe*mentales du centre de la France* aux pistes de latérite, de la grisaille d'*un relais nocturne sous* le tropique du Cancer à l'exaspération de vivre à trois dans une voiture pendant un mois.

Paris-Gao-Dakar est un authentique *exploit sportif,* une prodigieuse aventure humaine. *C'est aussi devenu une* grosse affaire avec un budget de 2,5 millions de francs. Au total, cent soixante-dix personnes ont pris le départ : coureurs, mécaniciens, chauffeurs, cuisiniers, médecins et kinésithérapeutes, *avec du matériel médical,* des vivres, de l'eau et du carburant *répartis dans plus de cinquante* véhicules 4 × 4.

En congé sans solde pour organiser l'édition 1986 de son épreuve, Marc Bouet devra choisir au retour : regagner son administration au pas de course *ou bien se laisser* gagner par le professionnalisme. A la tête de *Marc Bouet organisation,* modeste association loi 1901, n'est-il pas déjà irrésistiblement entraîné par la lame de fond de la course d'aventure ? Comme un certain Fred Lebow, anonyme organisateur de courses dominicales dans Central Park, devenu le patron du New-York *Road Runners Club* (une centaine de salariés) après avoir « inventé » le Marathon de New-York...

J.-J. BOZONNET.

(1) L'office du tourisme d'Agde (*Hérault*) organise, *du 14* au 26 mars 1986, un euro-marathon-relais depuis *Bruxelles* et Bonn jusqu'au cap d'Agde, soit *1 285 kilomètres. Tél. : 67-70-20-10.*

SKI NORDIQUE

Coupe du monde de saut

L'envolée française

De notre envoyé spécial

Chamonix. — La France n'avait pas hébergé depuis 1980 une étape de Coupe du monde *de saut à skis. L'oubli a été* réparé dimanche 22 décembre sur le tremplin des Bossons à Chamonix. Le concours a été l'occasion de constater le renouveau de la discipline en France, puisque Frédéric Berger *a pris la troisième place* derrière le Finlandais Pekka Suorza et l'Allemand de l'Est Jeng Weissflog, champion olympique à Sarajevo.

« C'est si beau de voler aussi majestueusement que possible dans le ciel », aime à dire Frédéric Berger, ce jeune homme de vingt et un ans, originaire de Morzine, que les autres membres de l'équipe de France sont venus féliciter. Un événement, sans doute déterminant pour l'avenir du saut en France, vient de se produire. Frédéric Berger a pris la troisième place du concours.

On se remémore la deuxième place de Bernard Moulier à Thunder-Bay, au Canada, en 1981, mais sans vouloir diminuer son mérite, il manquait de nombreux géants de la race des hommes-oiseaux. Plus significative avait été la position obtenue par Gérard Colin, en 1983 un soir de février à Baerum, tout *près* d'Oslo : quatrième ! Un cran de plus vient d'être *franchi. Ce progrès se trouve* renforcé dans son éclat quand on lit à la onzième ligne du classement le nom de Didier Mollard, un gamin de seize ans.

Il existe désormais une véritable équipe de France, et le temps s'éloigne où le Vosgien Gérard Colin promenait sa solitude sur tous les trem*plins importants de la planète.* La meilleure preuve en est que l'entraîneur Christian Remy a mis en concurrence dix-huit garçons, vendredi, au moment du dernier test de sélection.

Langage de fermeté

La présence de Bernard Chevalier à la tête du groupe des dirigeants symbolise cette ère de changement spectaculairement amorcée à Chamonix. Ce poste était ordinairement détenu pas des hommes peu influents au sein de la Fédération française de ski. Avec Bernard Chevalier, c'est tout le contraire, non *seulement* en raison de sa fonction de maire de la station des Contamines, en Haute-Savoie, mais surtout parce qu'il est le tout-puissant président du syndicat des moniteurs.

Bernard Chevalier a renforcé l'encadrement et tenu un langage de *fermeté aux athlètes : « Ce qui m'intéresse, c'est les premières places. A mon sens, terminer quinzième ou vingtième dans un concours de Coupe du monde ne représente pas grand intérêt. Je veux briser la fatalité de la défaite qui avait pu s'installer. Il n'y a aucune raison de renoncer à monter un jour sur un podium, la preuve en est faite aujourd'hui. »*

Il a réformé dans ce sens le système des primes en renforçant l'intéressement aux résultats de haut vol. *« Je veux qu'ils prennent des risques »*, est son credo. Frédéric Berger a su en prendre dimanche. Au premier saut, il retombait à 89,5 mètres, soit à une demi-encablure de Jeng Weissflog et à 5 mètres de Pakka Suorza. Le classement se trouvait en fait établi. Le deuxième envol confirma en effet la hiérarchie devant un public de néophytes ébahis, surtout par la trajectoire du Finlandais. Pekka Suorza est le seul à se maintenir comme pour l'éternité à 1 ou 2 mètres du sol dans la dernière *phase* du saut, au moment où il faut retarder le plus *longtemps possible* l'atterrissage en tirant au maximum sur le corps.

LLIBERT TARRAGO.

CROSS-COUNTRY

Paul Arpin gagne le vingt-cinquième « Figaro »

Paul Arpin a remporté, dimanche 22 décembre, la vingt-cinquième édition du cross du *Figaro* en lâchant à 300 mètres de la ligne d'arrivée Thierry Watrice (2e), Pascal Debaecker (3e), Pierre Lévisse (4e) et Francis Gonzales, vainqueur l'an dernier. En parcourant les 12 kilomètres en 37 mn 57 s, le *jeune Savoyard a établi un nou*veau record de l'épreuve, confirmant sa grande forme actuelle et ses ambitions dans la spécialité.

La course des As, dont Michel Jazy fut le premier lauréat en 1961, n'est que la vitrine d'une grande fête de la course à pied. En deux jours, près de 28 500 concurrents de tous âges *se sont élancés dans les allées* ensoleillées du Bois de Boulogne pour le seul plaisir de courir. Certes, on est loin des 35 849 engagés de 1979, mais *le reflux de ces dernières années* a été endigué par une innovation : le maxi-cross. *Mi-routière, mi-forestière,* cette épreuve de 16 kilomètres est davantage au *goût du jour (endurance, endurance !)* que les efforts brefs et violents en terrain accidenté. Cette années, il a même fallu en organiser deux pour satisfaire les 7 000 *inscrits,* dont 650 femmes.

Les résultats

Athlétisme

CROSS DU FIGARO

MESSIEURS

1. Arpin (ASA), les 12 km en 37 mn 57 s ; 2. Watrice (Paris), 38 mn 4 s ; 3. *Debacker* (CMSAM), 38 mn 7 s ; 4. Levisse (RCF), 38 *mn* 9 s ; 5. *Gonzales* (SUA), 38 mn 15 s.

DAMES

1. Matthys (SB), les 4 km en 13 *mn* 50 s ; 2. Viallix (GUC), 13 mn 53 s ; 3. Lefeuvre (EACCLM), 13 mn 54 s ; 4. Lelut (ESVC), 13 mn 59 s ; 5. Sergent (ASUL), 14 mn 1 s ; 6. Fays (GUC), 14 mn 3 s ; 7. Deneuville (CMSAM), 14 mn 4 s ; 8. Giolitti (NUC).

Basket-ball

CHAMPIONNAT DE FRANCE

NATIONALE 1 A

(Cinquième tour retour)

*Villeurbanne (1) b. RCF Paris (8) ... 84-75
*Avignon (8) b. Monaco (2) ... 99-93
**Challans* (6) b. Antibes (3) ... 78-68
*Orthez b. Le Mans (7) ... 105-84
*Limoges (5) b. Caen (8) ... *102-100*
Vichy (12) b. *Stade Français (apr. prol) *106-105*

Classement. — 1. Villeurbanne, 30 pts ; 2. Monaco, 27 ; 3. Antibes, Orthez, Limoges, 26.

Escrime

La France a battu l'URSS par 38 à 30, samedi 21 décembre à Nanterre, dans un match amical disputé en « relais à l'italienne ».

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE

PREMIÈRE DIVISION

(Vingt-cinquième journée)

*Paris-SG (1) b. Auxerre (5) ... 4-0
*Rennes (13) et Bordeaux (2) ... 0-0
*Nantes (3) b. Lille (16) ... 5-1
*Lens (4) b. Nice (9) ... 2-0
*Monaco (6) b. Bastia (19) ... 2-1
*Strasbourg (20) et Metz (7) ... 0-0
*Sochaux (18) b. Laval (8) ... 1-0
Marseille (15) b. Nancy (10) ... 2-0
*Toulon (14) et Toulouse (11) ... 1-1
*Brest (17) et Le Havre (12) ... 1-1

Classement. — 1. Paris-SG, 41 pts ; 2. Nantes, 35 ; 3. Bordeaux, 34 ; 4. Lens, 30 ; 5. Monaco, 28 ; *6. Auxerre,* 27 ; 7. Metz, 26 ; 8. Laval, Nice, 25 ; *10. Toulouse,* Nancy, 24 ; 12. *Le Havre,* 23 ; 13. Rennes, 22 ; 14. Marseille, Toulon, 21 ; *16. Sochaux, Brest, 20* ; 18. Lille, 19 ; 19. Bastia, 17 ; 20. Strasbourg.

DEUXIÈME DIVISION

(Vingt-deuxième journée)

Groupe A

*Sète (4) b. Nîmes (5) ... 1-0
*Montpellier (7) b. Montceau (11) ... 2-1
*Thonon (10) et Grenoble (18) ... 2-2
*Martigues (16) et Gueugnon (12) ... 1-1
*Red Star (14) et Tours (13) ... 0-0

Classement. — 1. Saint-Etienne, Alès, 30 *pts* ; 3. Lyon, Sète, 27 ; 5. Montpellier, 26 ; 6. Nîmes, Le Puy, 24 ; 8. Béziers, Cannes, *Thonon,* 22 ; 11. Montceau, Gueugnon, 20 ; 13. *Tours, Red Star,* 19 ; *15. Martigues,* 17 ; 16. Istres, 18 ; 17. Chaumont, 15 ; 18. *Grenoble,* 14.

Groupe B

RC Paris (1) b. *Quimper (10) ... 2-1
Guingamp (2) b. **Rouen* (15) ... *1-0*
*Limoges (6) b. Mulhouse (3) ... 4-2
*Niort (5) b. *Reims* (7) ... 2-1
*Besançon (16) b. Abbeville (8) ... 3-0
*Orléans (9) b. Valenciennes (13) ... 2-1
*Sedan (18) et Lorient (12) ... 2-2

Classement. — 1. RC Paris, 38 ; 2. Guingamp, 34 ; 3. Mulhouse, 31 ; 4. Caen, 25 ; 5. Niort, 24 ; 6. Limoges, Orléans, 23 ; 8. Reims, Abbeville, 21 ; 10. Quimper, Lorient, 20 ; 12. Angers, 19 ; 13. Besançon, 18 ; 14. Valenciennes, Beauvais, 17 ; 16. Rouen, 16 ; 17. Dunkerque, 14 ; 18. Sedan, 13.

Hockey sur glace

CHAMPIONNAT DE FRANCE

(Neuvième tour retour)

*Français Volants b. Rouen ... 19-7
Saint-Gervais b. *Amiens ... 7-4
Gap et Villars-de-Lans ... 2-2
*Megève b. Briançon ... 10-4
Chamonix b. Viry-Châtillon ... 9-5
*Grenoble b. Tours ... 8-2

Classements — *1. Saint-Gervais,* 38 pts ; 2. Français Volants, 34 ; 3. Megève, 27 ; 4. Briançon, 25.

Lutte

CHAMPIONNAT DE FRANCE

INTERCLUBS

L'US Créteil bat l'ASPTT Lyon en finale (3e US Métro ; 4e Chamalières.)

Rugby

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Groupe A

(Treizième journée)

Poule 1

*Romans b. Béziers ... 13-3
*Narbonne b. Toulouse ... 26-18
*Graulhet b. Boucau ... 30-6
Mont-de-Marsan b. Bagnères ... 15-9
Brive b. *Lombez-Samatan ... 21-15

Classement. — 1. Narbonne, 33 pts ; 2. Toulouse, 31 ; 3. Béziers, 30.

Poule 2

*Lavelanet b. *Hyères* ... 15-6
*Toulon b. Valence ... 45-3
*La Voulte b. Biarritz ... 20-13
*Bayonne et Oloron ... 9-9
Castres b. Pau ... 9-8

Classement. — 1. Toulon, 31 pts ; 2. Biarritz, Valence, 28.

Poule 3

*Dax b. Montauban ... 26-13
*Tyrosse b. Nîmes ... 9-3
Aurillac b. *Tulle ... 24-3
*Agen b. Le Creusot ... 53-9
Lourdes b. Hagetmau ... 9-6

Classement. — 1. Agen, 39 pts ; 2. Nîmes, 29 ; 3. Lourdes, 28.

Poule 4

*Racing b. Tarbes ... 18-6
*Carcassonne b. *Bègles-B* ... 9-6
Montferrand b. *Nice ... 15-10
*Grenoble b. *Marmande* ... 34-0
*Bourgoin b. Perpignan ... 9-3

Classement. — 1. Perpignan, 32 pts ; 2. Montpellier, 31 ; 3. Racing, 29.

Ski alpin

Le Yougoslave Rok Petrovic a remporté, samedi 21 décembre, le slalom spécial de Kranjska-Gora (Yougoslavie) devant le Suédois Nilsson et l'Autrichien Stangassiger. La veille, le Suisse Joël Gaspoz avait gagné le slalom géant devant l'Italien Robert Erlacher et l'Autrichien Hubert Strolz. Le jeune Français Christian Gaidet a terminé sixième après avoir réalisé le meilleur temps de la seconde manche.

Tennis

FINALE

DE LA COUPE DAVIS

Suède b. RFA : 3-2

Premiers simples : Wilander (Suède) b. Wesphal (RFA), 6-3, 6-4, 10-8 ; Becker (RFA) b. Edberg (Suède), 6-3, 3-6, 7-5, 8-6.

Double : Wilander-Nyström (Suède) b. Becker-Maurer (RFA), 6-4, 6-2, 6-1.

Derniers simples : Becker (RFA) b. Wilander (Suède), 6-2, 2-6, 6-3, 6-3 ; Edberg (Suède) b. Westphal (RFA), 3-6, 7-5, 6-4, 6-3.

ORANGE BOWL

En finale cadets, le Français Arnaud Boetsch a battu le Suédois Wennberg (6-3, 6-3) ; la finale cadettes était 100 % française : Sybille Niox-Château a gagné face à Alexia Dechaume (6-3, 6-1).

Tennis de table

La Trinité Sports s'est qualifiée pour la demi-finale de la Coupe d'Europe en battant les Allemands de l'Ouest de TTC Simex Jülich (5 à 2)

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La Ligne TTC
OFFRES D'EMPLOIS	114,00	135,20
DEMANDES D'EMPLOI	34,00	40,32
IMMOBILIER	76,00	90,13
AUTOMOBILES	76,00	90,13
AGENDA	76,00	90,13
PROP. COMM. CAPITAUX	224,00	265,66

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col*	Le mm/TC
OFFRES D'EMPLOIS	65,00	77,09
DEMANDES D'EMPLOI	19,00	22,53
IMMOBILIER	50,00	59,30
AUTOMOBILES	50,00	59,30
AGENDA	50,00	59,30

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.



DIRECTIONS . DIRECTIONS

Fonctions Nationales et Internationales

ORGANISME SOCIAL (400 salariés)
situé en CHAMPAGNE recherche

DIRECTEUR

Activités de l'Entreprise :
- service financier de réassurance,
- réalisations sanitaires et sociales,
- gestion administrative du siège.

Missions prioritaires :
- réorganisation des services et animation du personnel,
- établissement et suivi de la gestion financière,
- refonte de la gestion du personnel administratif et technique,
- définition et mise en œuvre d'une politique de développement.

Profil recherché :
- formation supérieure,
- expérience de plusieurs années en matière de direction d'entreprise en qualité de Directeur ou de Directeur Adjoint, si possible dans le secteur sanitaire et social.

Envoyer lettre de candidature manuscrite, CV avec photo (restituée) et prétentions sous réf. 21231 à CONTESSE PUBLICITE
20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

GROUPE PARISIEN IMPORTANT recherche

DIRECTEUR GENERAL

pour assurer la gestion complète d'une filiale région de MANTES.
Formation Ingénieur Mines, T.P. ou similaire. Forte personnalité.
Chiffre d'affaires 60 millions de francs.
En raison de la spécificité de l'activité déployée, il est nécessaire d'adresser un C.V. détaillé pour sélection.
Rémunération plus de 400 000 F.

Ecrire s/référence 20854 à CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

---

représentations offres

ENTREPRISE INDUSTRIELLE EUROPÉENNE DE RÉNOVATION DE TOITURES RECHERCHE EN FRANCE POUR TOUTES LES RÉGIONS INDUSTRIELLES ET L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE DES

REPRÉSENTANTS

- Bien introduits aux services de bâtiments dans l'industrie et/ou chez les grands propriétaires.
- Nos restaurations et rénovations sont très demandées.
- Exécution rapide des travaux avec garantie décennale.
- Pour des personnes dynamiques nous garantissons d'importantes rémunérations.

Candidatures sous nº 6 846
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Montessuy, Paris-7ᵉ.



Jolinetex S.A. 14, RUE BERTHELOT 95500 GONESSE

LEADER EN BONNETERIE H.F.E. introduit dans tous les grands magasins, supermarchés et grandes surfaces.

recherche

DIRECTEUR COMMERCIAL
(chef de produits)

Homme de terrain et de réflexion.
Expérience de plusieurs années dans la profession indispensable. Avec pour missions :
- encadrer une force de vente (8 VRP).
- participer à la définition de la politique commerciale (CA prévisionnel, marge, encadrement service commercial).

REPRÉSENTANTS MULTICARTES

Pour les régions : • Sud-Est • Sud-Ouest • Est

Merci de bien vouloir nous adresser votre C.V. *manuscrit, prétentions et photo*

bleu

---

emplois régionaux emplois régionaux

JVC

Produits vidéo

Attaché Commercial. A notre image : un leader

Bordeaux

Vendre un matériel qui fait appel aux technologies les plus avancées, assurer le conseil auprès des spécialistes distributeurs et de leur clientèle, organiser des démonstrations, être à l'écoute du marché, développer la clientèle : des objectifs que vous tiendrez et plus des défis que vous relèverez. Vous rejoindrez une jeune équipe motivée et performante qui a contribué au succès de JVC Vidéo France avec un CA de 500 MF.

A 30 ans environ, diplômé de l'enseignement supérieur (option électronique sera un atout), votre expérience de la vente de produits vidéo auprès des distributeurs exclusifs fait de vous le professionnel que nous souhaitons rencontrer. Nous ne resterons pas insensibles à toute autre expérience réussie dans la vente de produits similaires. Vous avez en effet appris qu'une sérieuse argumentation technique est la clé de la réussite dans la vente de ce type de produits : vos clients sont des professionnels. Nous saurons vous reconnaître et vous apprécier.

Merci d'adresser votre dossier de candidature en précisant la réf. NLB 49612 M à TEG, 113 rue de l'Université, 75007 PARIS. *Les entretiens auront lieu à Paris ou à Bordeaux.*

The Executive Group (France) Management

DESSEIN

IMPORTANTE SOCIETE COMMERCIALE, AGREABLE VILLE UNIVERSITAIRE CENTRE EST, *recherche*

CHARGE D'ETUDES ORGANISATION H/F

MISSION :
Prendre en charge des dossiers d'organisation administrative : études préalables, analyses fonctionnelles avec utilisateurs et service informatique, mise en place et suivi.

PROFIL :
A partir d'une formation ESCAE ou de BE Méthodes (AET - MTM), le candidat sera un généraliste de l'organisation et pourra faire état d'une expérience dans un poste similaire de 3 années au moins.
30 ans minimum. Goût et capacité de travail en équipe.

Adresser candidature et CV sous réf. 81346 à Contesse Publicité 5, place du Corbeau, *67000 STRASBOURG qui transmettra.*

OFFRES D'EMPLOIS

LA FILIALE D'UNE SOCIETE AMERICAINE LEADER DANS SA BRANCHE D'ACTIVITE RECHERCHE

assistante HF service du personnel
parfaitement bilingue Français/Anglais

Elle assistera le Directeur du personnel pour la gestion et l'organisation de la politique salariale de la société : administration du personnel, gestion des dossiers etc . . . Ses qualités premières seront : la confidentialité, l'initiative, la disponibilité, l'aptitude à l'analyse des situations et aux comptes rendus objectifs. De formation supérieure en secrétariat, une expérience de la fonction personnelle serait un atout.

Lieu de travail : Les Ulis (91)

Adresser CV, photo (retournée), prétentions sous Nº 6800 à PARFRANCE ANNONCES - 4 rue Robert Estienne 75008 PARIS qui transmettra



CENTRE DE FORMATION DES PERSONNELS COMMUNAUX

RECRUTE IMMÉDIATEMENT POUR L'ÉCOLE NATIONALE D'APPLICATION DES ATTACHÉS, DES INGÉNIEURS SUBDIVISIONNAIRES, ARCHITECTES ET AUTRES FONCTIONNAIRES DE CORPS DE MÊME NIVEAU

A MONTPELLIER

DIRECTEUR

FONCTIONS :
- Direction générale de l'école, qui aura à mettre en œuvre la formation post-recrutement des attachés, ingénieurs subdivisionnaires, architectes et autres *fonctionnaires de corps de même niveau* ;
- Animation d'une équipe de formateurs ;
- Préparation et mise en place d'actions pédagogiques (aptitude à l'animation *et à la pédagogie des adultes*) ;
- Très bonne connaissance du milieu territorial et communal en particulier ;
- Sens des responsabilités ;
- Sens des contacts et des relations publiques.

CONDITIONS A *REMPLIR* :

Etre soit :
- Directeur général des services techniques des villes de 150.000 à 400.000 habitants ou répondre aux conditions de titres, diplômes ou ancienneté pour y accéder ;
- Secrétaire général des villes de 800.000 à 150.000 habitants ou répondre aux conditions de titres, diplômes ou ancienneté pour y accéder.

Adr. candidature + C.V. à : M. le Président du C.F.P.C. 146, boulevard de Grenelle, 75737 PARIS CEDEX 15.
Avant le 15 janvier 1986.

Association formation professionnelle des adultes de Guadeloupe recrute

DIRECTEUR DE CENTRE

35-50 ans, niveau III technique, 5 ans cadre, *connaissant formation professionnelle.*
Salaire brut : 16.000 + voyage + logement + prime.
Dossier candidature à M. YOUSSEF - AFPA, 13, place de Villiers, 93108 MONTREUIL, CEDEX, avant le 16 janvier.

INDUSTRIEL recherche pour son Service Exportation

SUCCESSEUR AU DIRECTEUR COMMERCIAL

PARTANT EN RETRAITE.
Connaissance parfaite de l'anglais. Sérieuses références exigées. Age minimum 30 ans. Salaire motivant.
Adresser c.v. manuscrit et photo, qui sera retournée, à S.A. KOMET, B.P. 105, 18102 VIERZON Cedex.

MAISON DE LA CULTURE FIRMINY *recrute*

DIRECTEUR

Écrire présidente M.C., route de St-Just-Malmont, 42702 FIRMINY *avant le 31 décembre 1985.*

GROUPE BANCAIRE ALSACE

recherche

INFORMATICIENS PROJET ANALYSTES-PROGRAMMEURS

NIVEAU MIAGE - INGÉNIEUR
(DÉBUTANT ACCEPTÉ.)

Veuillez adr. candidat. avec C.V. dét. et prétent. s/nº 8129, LE MONDE PUBLICITÉ *5, rue de Montessuy, PARIS-7ᵉ.*

Vous souhaitez rejoindre une équipe jeune, dynamique et une division en pleine expansion...

... importante société recherche pour la vente de systèmes destinés aux applications intelligence artificielle (machines LISP)

ingénieur commercial

De formation ingénieur, vous avez déjà vendu des systèmes informatiques performants et vous parlez parfaitement l'anglais.

Si ce poste vous intéresse, veuillez faire parvenir lettre manuscrite, C.V. et photo en rappelant la référence 57575 à PROJETS 12, rue des Pyramides 75001 PARIS. Discrétion totale assurée.

DIRECTEUR recherche son "BRAS DROIT" 230 000 +

Nous sommes la filiale (300 personnes), d'un important groupe de Transports Routiers (2100 personnes), d'envergure nationale, située en proche banlieue parisienne Nord. Le développement de notre structure nous amène à recruter notre

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET DES AFFAIRES SOCIALES

Ce cadre confirmé, diplômé ou autodidacte de bon niveau, *assisté d'un chef comptable sera chargé de l'ensemble des* questions administratives (comptabilité, facturation, recouvrement, contentieux) et sociales (relations avec les syndicats, gestion administrative *du personnel, paye*).
En liaison fonctionnelle avec les services du groupe, il participe au développement informatique et traite toutes les questions relevant de l'administration générale.
Une expérience de plusieurs années dans une fonction similaire serait nécessaire.

Envoyez votre dossier de candidature sous référence 1211m, à HAVAS, 136 avenue Charles-de-Gaulle, 92522 NEUILLY cedex qui transmettra.
(Nous garantissons une discrétion absolue).

---

propositions diverses

ENCYCLOPAEDIA *UNIVERSALIS ANNÉE 1978* EN 20 VOLUMES ET 6 VOLUMES DE MISE A JOUR PRIX 3.000 F. Téléphone : 42-47-95-68.

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation gratuite sur la revue *spécialisée* MIGRATIONS (LM), B.P. 291.09, PARIS

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à tous les Français avec ou sans diplôme. Demandez une documentation (gratuite) sur la *revue spécialisée.* FRANCE CARRIÈRES (C 16), B.P. 402 - 09 PARIS.

VILLE DE BREST recrute

ORGANISATEUR

(Diplômé I.E.S.T.O.)
- Etudes besoins informatique bureautique.
- Actions d'organisation liées aux implantations.
- Collaboration avec service gestion *prévisionnelle* du personnel.

Conditions de recrutement à débattre (contrat ou emploi spécifique).
Adresser candidature : M. le Maire de Brest, Service du personnel, B.P. 868, 29279 BREST CEDEX pour le 7 janvier 1986.

L'Association pour la Rénovation du centre-ville de Brignais recrute

UN ANIMATEUR

pour l'étude et la réalisation d'un projet de quartier pour la rénovation et la réhabilitation du centre-ville.
Cette personne aura respectivement en charge :
- la première année le montage de l'étude de réalisation ;
- les deuxième, troisième et quatrième années le suivi opérationnel des différentes opérations à réaliser.

L'embauche est prévue courant le premier trimestre 1986.
Envoyer votre curriculum vitae + photo à M. le Maire, Conseiller général, Hôtel de ville, 69530 BRIGNAIS, avant le 31 décembre 1985.

Fabricant cadre bois recherche
4 VRP Multicartes
Bien rémunérés, place stable, Paris et sa région - Sud, Est, Nord - Poitou ou Charentes, Limousin. Principalement introduit chez photographes et bazars. Env. C.V. et photo Cadres Rimbaud, 47290 Montbahus. Tél. : (16) 53-01-69-99.

URGENT RECHERCHONS

OPTICIEN(NE)

Diplômé(e) pour création magasin AVIGNON
Poste à plein temps à pourvoir immédiatement

Ecrire avec C.V. manuscrit à : SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE *D'OPTIQUE* 76, avenue Pierre-Sémard 84000 Avignon. 90-89-92-20.

---

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Particulier vend
305 GT 84
Direction et freins assistés 46.000 km. Prix 43.000 F. Heures bureau : 42-96-14-00.

Importante entreprise d'installation et de maintenance techniques en génie climatique et télégestion crée dans le cadre de l'autonomie de ses établissements :

UN POSTE D'INGÉNIEUR COMMERCIAL

pour assurer localement le développement de l'activité de maintenance technique.

UN POSTE DE RESPONSABLE DE B.E.

chargé de la démarche commerciale, de superviser les calculs et les devis, de veiller à la bonne exécution jusqu'à la mise en route pour des installations de conditionnement d'air de toutes importances.

Ces deux postes sont à pourvoir à PARIS.

Adresser C.V., photo et prét. à Pierre LICHAU S.A., s/réf. 11.334, 10, r. de Louvois, 75063 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

BUREAU D'ÉTUDES grande banlieue Ouest, rech. :
- 1 jeune INGÉNIEUR ÉLECTROMAGNÉTICIEN Type IEG ou équivalent.
- 1 jeune INGÉNIEUR NUMÉRICIEN Type ENSIMAG ou équivalent.
- 1 INGÉNIEUR ayant une expér. dans domaine de la propagation des ondes de choc.

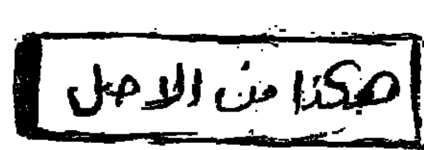
Adr. C.V. + photo + prét. à : NETA Pub., 19, rue Bergère, 75009 PARIS (qui transm. sous réf. ER/23.12).

P.M.E. Paris, 8ᵉ arrdt recherche

PROGRAMMEUR

connaissant COBOL, PASCAL, si possible HP 3000 pour exploitation et assistance utilisateurs.
Débutant accepté.
Adresser *lettre manuscrite,* C.V., prétentions sous référence nº 12 197 à EMPLOIS ET ENTREPRISES, 18, rue Volney, 75002 *Paris.*

CH. PROF. AGRÉGÉ mathématiques, physique, chimie, angl., pr mise à niv. concours grandes écoles. Tél. : 46-38-34-14.



OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS

NIXDORF COMPUTER

Important Groupe International d'origine allemande, possédant son propre département Construction chargé de la conception et la réalisation de bureaux et d'usines au profit du Groupe, étend ses activités à la Région Parisienne et recherche un professionnel qualifié du bâtiment,

ingénieur bâtiment, chef de projet
pour la construction d'un immeuble de bureaux.

VOTRE QUALIFICATION :
Formation d'ingénieur bâtiment ou technicien bâtiment. • *Expérience 5 ans minimum de projets clefs en main.* • Connaissance approfondie des contrats d'appels d'offres et de sous-traitance et suivi financier des devis. • Expérience du marché français indispensable et du marché international souhaitée. • Maîtrise parfaite de la langue **allemande.**

VOS ATOUTS :
Dynamique, organisé, motivé, goût du contact, esprit de coordination.

VOTRE MISSION :
Direction de la construction d'un immeuble de bureaux en région parisienne et coordination du planning d'avancement des travaux • suivi des contrats, des appels d'offres et des devis • rapports périodiques au maître d'œuvre.

LIEU DE TRAVAIL :
Paris pour une durée de 24 mois.

Si vous êtes intéressé, veuillez nous envoyer votre curriculum-vitae en **allemand** à l'adresse ci-dessous :

Nixdorf Computer AG
Bau - und Haustechnick
z. Hd Herrn Kusior
Unterer Frankfurter Weg 4790 PADERBORN — ALLEMAGNE.



LABORATOIRES D'ELECTRONIQUE ET DE PHYSIQUE APPLIQUEE

travaillant en coopération
avec l'ensemble des Laboratoires de Recherche PHILIPS

recrute

INGENIEUR PHYSICO-CHIMISTE ou PHYSICIEN
ESPCI/PC - ENSCP - Titulaire d'un DEA
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES

Réf. 11 : débutant ou quelques années d'expérience, désireux de s'intégrer dans une équipe de recherche appliquée dans le domaine de la croissance épitaxiale des composés III-V pour des applications opto-électroniques.

Ecrire avec C.V. au Service du Personnel,
3, avenue Descartes - *B.P. 15 - 94450 Limeil-Brevannes.*

CONTRASE TELEMATIQUE : UTILISEZ VOTRE MINITEL (1) 43 06 10 85

Société d'exploitation en expansion
CHAUFFAGE CLIMATISATION
recherche
UN INGÉNIEUR TECHNICO CCIAL
Région parisienne. *Dynamique.* Ayant expérience dans un domaine similaire.
Adr. C.V. manuscrit + prét. + photo à STÉ GIRARD, 19, rue de Chartres, 92400 COURBEVOIE.

VILLE DE GUYANCOURT
en ville nouvelle de ST-QUENTIN-EN-YVELINES
15.000 habitants en forte expansion
RECHERCHE
RESPONSABLE SERVICE INFORMATION, RELATIONS PUBLIQUES
Grade rédacteur. Salaire 5.122,28 F.
Poste à pourvoir immédiatement. Adresser C.V. détaillé à M. le Maire de GUYANCOURT (78280).



GROUPE SYSECA

Le département SYSTÈMES DE COMMUNICATIONS recherche dans le cadre de ses activités :
- PÉRICOMMUNICATION
- GESTION TECHNIQUE DE RÉSEAUX
- VIDÉOCOMMUNICATION
- RÉSEAUX

chefs de projet

ayant au minimum 8 ans d'expérience dont 2 ans dans la conduite de projets logiciels importants.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. M2312 à. Groupe SYSECA, Direction du Personnel, 315, Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD CEDEX.

SYSECA (280 MF de C.A., 800 collaborateurs dont 85% d'ingénieurs) est une Société de services et d'ingénierie informatique, partenaire d'un groupe industriel de taille internationale.

Emplois et Entreprises

Charge AGENT DE CHANGE connue

recrute

COLLABORATEURS

28-35 ans environ pour **GESTION DE PATRIMOINE** en valeurs mobilières ayant expérience (5 ans) en milieu bancaire ou financier (**BLOCS TRADING** appréciée).

Connaissances analyse financière souhaitées. Rémunération motivante pour candidat efficace.

Adresser curriculum vitae + lettre manuscrite + photo sous le nº 8132,
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, PARIS-7e.

C.E.P.E.
FILIALE DE THOMSON COMPOSANTS

Notre Société est connue au niveau mondial pour sa haute technologie dans le domaine des Composants Electroniques.

Dans le cadre de notre développement, nous recherchons des

INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS
(débutants ou première expérience)

De formation école supérieure d'ingénieur ou équivalent pour l'étude de sous-ensembles électroniques de haute technologie.

Adresser dossier de candidature (C.V. - lettre manuscrite avec photo et prétentions) sous réf. 79357 LM. au Service du Personnel – C.E.P.E. 44, avenue de la Glacière, 95100 ARGENTEUIL.

THOMSON COMPOSANTS

HAVAS CONTACT

METROLOGIE Importateur et distributeur de *matériels informatique* et péri-informatique recherche pour sa Division PERIPHERIQUES

Responsable Support Périphériques

De formation Ingénieur Electronicien ou Informaticien, il possédera obligatoirement une expérience de l'assistance technique (imprimante, terminaux). Des connaissances en IBM 32/70 seraient souhaitables.

Une première expérience de l'encadrement serait la bienvenue et maîtriser l'anglais technique reste indispensable.

Envoyer votre CV, lettre manuscrite, photo et prétentions en rappelant la référence RSP à Madame BERT - METROLOGIE Tour d'Asnières 4, avenue Laurent Cély 92606 ASNIERES.

METROLOGIE

ÉCOLE INTERNATIONALE DE COMMERCE préparant au BTS D'ACTION COMMERCIALE
recherche
PROFESSEUR DE MARKETING
pour préparation à l'épreuve d'ÉTUDE DE CAS 8 h par semaine le jeudi. Le candidat doit obligatoirement avoir enseigné en classe de BTS et avoir un bon contact avec les étudiants.
Adresser c.v. avec photo, et lettre manuscrite sous réf. 93 444 à BLEU Conseil, 218, rue de Fontenay, 94300 Vincennes, qui transmettra.

PUBLIAS recrute av. contrat : Emploi-Format. pr Sce Petites Annonces, stage 1 an 18-26 ans sans limite d'âge pr certaines candid. Ecr. av. C.V., 121, r. Réaumur, 75002 Paris.

ÉCOLE DE COMMERCE INTERNATIONAL
recherche
CONSEILLÈRE EN FORMATION
Expérience pédagogique et formation continue souhaitées.
SON ROLE :
- recrutement et coordination des étudiants ;
- information auprès des lycées et entreprises ;
- affectation et suivi des stages en entreprises.

Envoyer C.V., photo et prétentions à Publicité CLAUDE MICHEL, 82, bd de Sébastopol, 75003 Paris, qui transmettra.

DEMANDES D'EMPLOIS

JEUNE FEMME 24 ANS
DIPLOMÉE BTS DE PUBLICITÉ
(École Bessières)

DIPLOMÉE CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

(Secrétariat-gestion-bureautique-administration et informatique)

LANGUES : *Anglais courant*
Espagnol parlé

RECHERCHE

SITUATION ÉVOLUTIVE CORRESPONDANTE

Ecrire sous le numéro 6.844
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Bac C + BTS physique-chimie converti à l'informatique JH 26 ans, je débute comme
ANALYSTE-PROGRAMMEUR
Formation IAP : COBOL 74 + ASSEMBLEUR IBM 370 sur WANG VS 85, VSAM
Exp. ind. ASS. 6502 + labo physique. E. RAYNAUD, 4, allée des Roses, 91300 MASSY.

COMMERCIAL EXPORT
44 ans, formation financière, anglais, arabe, disp. de suite, prêt à voyager 50 % de son temps, 45-20-91-27 10-12 h.

Maîtrise sciences éco-gestion, 24 ans, commercial, très sérieux. Libre de suite, libéré O.M. cherche situation d'avenir. Téléphone : 93-45-37-37.

CADRE d'une organisation humanitaire internationale, apte à travailler dans situations conflictuelles, de nationalité suisse ch. activité terrain Moyen ou Extrême-Orient / Afrique
Ecrire sous le nº 374.599 M.
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

capitaux propositions commerciales

CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

RECHERCHE

Cabinet d'études spécialisé pour la réalisation d'une étude préparatoire à une OPÉRATION INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT (O.I.D.) en Bretagne Centrale.

MISSION : *Conception d'un programme global d'équipement, d'aménagement et de développement économique de cette zone.*

MÉTHODE : *Diagnostic de la situation, définition d'objectifs et d'actions prioritaires, élaboration et programmation de l'Opération Intégrée de Développement.*

Les cabinets d'études intéressés devront fournir :
- *La présentation générale de l'organisme*
- *Les références détaillées des travaux de développement local et des expériences menées en collaboration avec la Communauté Économique Européenne.*
- *La description sommaire des méthodes moyens techniques et humains envisagés.*

Les dossiers devront être transmis pour le 3 janvier à :

Monsieur le Président du Conseil Régional de Bretagne
B.P. 66A - 3, Contour de la Motte
35031 RENNES - Tél. 99.02.96.27

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

LOUVRE
Imm. ancien ent. restauré avec asc. SURFACES 140-90 et 70 m². POSSIBILITÉS DUPLEX. GARBI 45-67-22-88.

7e arrdt

63, avenue Bosquet
Double living, une chambre 5e étage sans ascenseur, 775 000 F. Visite vendredi 13 h-15 h. T. 45-60-20-71.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY 60 m²
Dble séjour + chbre, parking, immeuble récent. 950 000 F. GARBI 45-67-22-88.

94 Val-de-Marne

BRY, BORD DE MARNE
Appt lux. 93 m² + 27 m² terr. couverte, 1 065 000 PC cessible. Part. à part. 48-82-01-40.

Province

Centre Nice standing, confort, F3 80 m² + 2 terrasses, vue montagne, 560 000 F (1) 24-63-38-98, 78-93-70-75.

VAL-D'ISÈRE
Studio 4 personnes, 28 m² + loggia, entièrement équipé avec cuisine et salle de bains, 6e étage, orienté E.-S.-E. Très belle vue sur la station et les massifs. Tél. : 47-02-99-61. Agence s'abstenir.

appartements achats

Recherche 1 à 3 pièces PARIS, préfère RIVE GAUCHE, avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire, 48-73-20-67 même le soir.

Jeune écrivain cherche appartement 2/3 pièces avec ou sans travaux, préférence centre de Paris avec balcon ou terrasse. Prix modéré. Téléphoner à partir de 12 h : 42-71-05-75.

AGENCE LITTRÉ
Rech. pour clientèle française et étrangère appts et hôtels particuliers dans quartiers résidentiels. Paiement comptant chez notaire, 45-44-44-45.

ORPI
Première force de vente à PARIS rech. tous appts.
ORPI 45-66-00-75.

locations meublées offres

Région parisienne

STUDIOS ET APPARTEMENTS 2-3-4 personnes, 1 200 F sem., 62, rue Garibaldi, St-Maur. Gandolfi 48-83-04-69.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 pièces, LOYERS GARANTIS par Sociétés ou ambassades. 45-26-18-86.

locations non meublées demandes

Paris

Pour collaborateurs, cadres et employés mutés IMPORTANTE BANQUE FRANÇAISE recherche des appartements toutes catégories, 2 à 8 p. à Paris ou aux environs. Tél. jeudi 26 déc., à partir 10 h au 45-04-04-45.

EMBASSY SERVICE
8, av. de Messine, 75008 PARIS, recherche en location ou à l'achat APPARTEMENTS DE GRANDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE. Corps diplomatique et cadres de sociétés multinationales.
TÉL. : 45-62-78-99.

Région parisienne

Pour stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. (1) 48-89-89-66 42-83-57-02.

hôtels particuliers

Très rare : luxueux hôtel, bar, restaurant, 24 chambres 3*, neuf après travaux (11.000.000) en SARL sacrifié 3.800.000 F. AGIAL, 63-54-17-57. TARN.

pavillons

Vends à BÉZIERS pavillon 6 pièces, 2 salles d'eau, garage et volaillère, construit sur 1 200 m² avec parc grands arbres et jardin potager situé à 13 km de la mer, 650 000 F. Conviendrait à retraité. Tél. : 67-30-32-09.

villas

VENDS à LOUDÉAC F 5
Cause départ retraite
TRÈS BELLE MAISON
avec ardoises rustiques
Terrain 5.500 m² entouré de sapins
Le tout en excellent état.
1.000.000 F. Prix justifié
Téléphone : (16) 96-28-08-95.

propriétés

A saisir. Belle propriété normande, 2,7 ha., maison principale 11 pièces tout confort, 4 dépendances, boxes chevaux, tennis, piscine chauffée. Prix 1.800 000 F. Tél. : 45-53-46-71, 45-04-37-60 le soir.

immeubles

INVESTISSEUR rech. IMM. s/PARIS, PAIE. COMPT. M. CLÉMENT, 111, av. V.-Hugo, 75116, 45-53-60-36.

maisons de campagne

VENDS MAISON CAMPAGNE (Allier), 14 km de Moulins, terrain clos 1 000 m², EDF + eau, cheminée, pêche. A 3 h de Paris. Téléph. : 89-04-13-66.

domaines

Achète VASTE DOMAINE préf. Sologne ou rég. Centre discrét. assurée. Ecr. Havas Orléans nº 204 219, B.P. 1 519, 45005 Orléans Cedex.

viagers

F. CRUZ 42-66-19-00
8, RUE LA BOÉTIE, 8e
Conseil 48 ans d'expérience. Prix rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

immobilier information

POUR VENDRE OU ACHETER entre particuliers maison, appartement, château, propriété, terrain, commerce, sur toute la France.
INDICATEUR LAGRANGE
Fondé en 1876
5, rue Greffulhe, 75008 Paris.
Téléph. : 16 (1) 42-66-46-40.

bureaux

Locations

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
S.A.R.L. – R.C. – R.M. Constitution de sociétés démarches et tous services Permanences téléphoniques
43-55-17-50.

DOMICILIATION 8e, 2e
Secrétariat, tél., télex. Location bureaux, toutes démarches pour constitution de société.
ACTE 43-59-77-55.

fonds de commerce

Ventes

NICE vend bar pur, bon empl., 60 m Prom. des Anglais, bon chiffre, 850 000 F, raisons familiales, 93-44-16-83 ap. 20 h.

économie

La ruée des entreprises sur le papier commercial

I. — Etats-Unis : au bénéfice de l'âge

Pour la première fois, des entreprises françaises ont émis, le 18 décembre, des billets de trésorerie, afin d'accéder à des ressources nouvelles sans passer par le circuit bancaire. Ainsi est inauguré un nouveau marché, celui du papier commercial, directement inspiré des Etats-Unis, où il a vu le jour au début du dix-neuvième siècle.

De notre envoyé spécial
SERGE MARTI

New-York. — « *Si les marchés à terme existent depuis une dizaine d'années aux Etats-Unis et les marchés d'options depuis beaucoup moins longtemps, le papier commercial, lui, a vu le jour il y a plus de cent ans et il est toujours en aussi bonne santé* », avertit d'emblée R. Roderick Porter, responsable de ce secteur d'activité chez Morgan Stanley, l'une des grandes firmes de courtage new-yorkaises.

De fait, si l'on en croit *The Money Market*, l'ouvrage de Marcia Stigum, qui sert de référence, cette forme de crédit à court terme est née au début du dix-neuvième siècle sur le sol américain. Elle permet aux entreprises (moyennant l'émission de billets établis à une certaine échéance) de se procurer auprès d'autres firmes ou des établissements bancaires les sommes nécessaires à leur fonds de roulement ou, au contraire, de placer leurs excédents de trésorerie...

Pendant de nombreuses décennies, les filatures, les producteurs de tabac, les sociétés de chemins de fer et les négociants en gros ont figuré parmi les principaux acteurs de ce marché, né de la nécessité où ient alors les entreprises de trouver des liquidités à court terme en attendant, par exemple, une récolte ou un contrat. Un besoin que ne pouvait satisfaire complètement le système bancaire américain, dont le développement à l'échelon local et hors de son Etat d'origine restait très limité par la loi.

Avec l'arrivée, dès le début des années 20, des grands noms de l'industrie dont l'automobile notamment, et la mise en route de la grande consommation, ce marché a acquis véritablement ses lettres de noblesse. General Motors Acceptance Corp. (GMAC), la société de crédit du numéro un mondial et l'automobile, est rapidement apparue comme l'un des principaux acteurs sur la scène du papier commercial, et aujourd'hui encore, « Gee Mack » comme l'ont surnommée les titis de Wall Street, est l'un des principaux émetteurs. Mais les banques commerciales ont aussi voulu être de la partie et, dès la fin des années 70, elle commençaient à placer du papier commercial pour le compte de leurs entreprises clientes.

Vers les 300 milliards de dollars

Concurrencées sur leur propre terrain, les banques d'investissement, qui s'étaient fait une spécialité de ce type d'activité, se sont empressées d'en appeler à la justice. Ainsi, A.G. Becker Paribas, l'une des *investment bank* américaines les plus actives que Paribas devait céder ultérieurement à Merrill Lynch, n'hésita-t-elle pas à traîner devant les tribunaux la Bankers Trust, qui place, à elle seule, plus de 3 milliards de dollars de papier commercial. Becker Paribas l'accusait de contrevenir à l'une des principales lois bancaires en vigueur aux Etats-Unis, le *Glass Steagall Act* de 1934, qui fait interdiction aux banques commerciales de prendre pour leur propre compte, voire de garantir, des émissions de titres effectuées par des sociétés.

L'arrêt de la Cour suprême prononcé en 1984 à l'issue de nombreuses péripéties judiciaires a finalement donné raison à la Bankers Trust en estimant que cette catégorie de billets négociables à court terme pouvaient être commercialisés par les banques de dépôts. Aujourd'hui, le papier commercial, qui a subi parfois des hauts et des bas (durant la grande crise de 1930 ou encore plus récemment, en 1974-1975, à l'issue de la déconfiture de la compagnie ferroviaire Penn Central), connaît un développement exceptionnel. De 65 milliards de dollars en 1977, les montants émis (qui ne représentaient que 2,5 milliards de dollars en 1956) atteignent à présent près de 280 milliards de dollars *(voir graphique)* dont la moitié a été placée grâce à l'intervention de « dealers », ces intermédiaires spécialisés qui recoivent une commission de placement.

De plus en plus nombreux sur un marché qui devrait prochainement atteindre les 300 milliards de dollars, les émetteurs ont vu leur nombre passer de 700 en 1974 à près 1 800 aujourd'hui. Longtemps limités aux grandes sociétés industrielles, entreprises privées, secteur public ou établissements financiers, qui représentent ensemble plus de 80 % d'entre eux, ils ont progressivement accueilli des sociétés holding, de banques ou d'institutions d'épargne et de crédit, et des sociétés étrangères émettant directement pour leur propre compte sur le sol américain ou par le biais d'une filiale locale.

Des filiales françaises

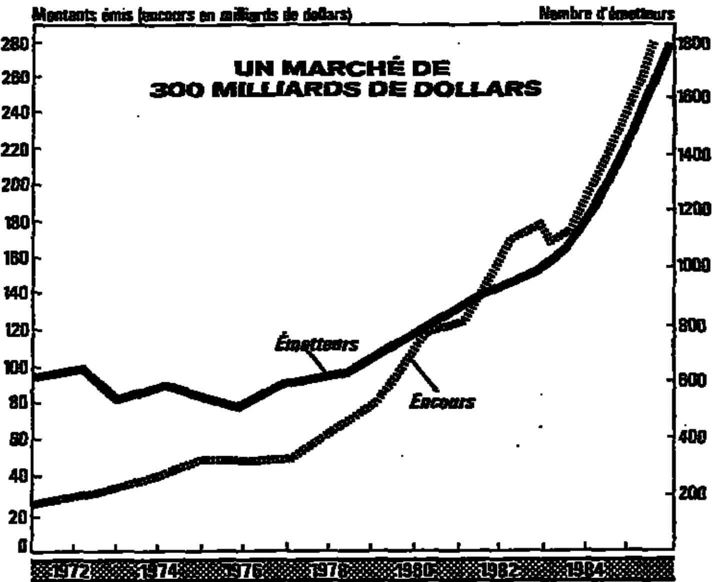
Elles sont plus de 210 dans ce dernier cas parmi lesquelles une vingtaine de noms français : dont EDF, GDF, Renault, SNCF, Total, Elf-Aquitaine, Crédit lyonnais, Société générale, BNP, Rhône-Poulenc, Caisse nationale des télécommunications, CCF, Compagnie bancaire, BFCE. « *A l'automne 1985, ces émetteurs étrangers représentaient un encours de 9 milliards de dollars, soit 3 % du marché total* », souligne Rod Porter. « *Parmi les étrangères, les firmes françaises viennent au premier rang — EDF est le plus important émetteur non-américain — suivies par les canadiennes et les britanniques.* »

Autant de sociétés qui, tout comme les entreprises domestiques, recourent au papier commercial afin de réaliser une économie par rapport à leurs ressources bancaires traditionnelles. « *Au cours des cinq dernières années, le coût du papier commercial aux Etats-Unis a été, en général substantiellement inférieur à celui du crédit bancaire (de 175 points de base en moyenne) consenti sur la base du « prime rate », le fameux taux préférentiel consenti aux bons clients* », fait valoir Philippe Hanrot, conseiller financier de l'ambassade de France, installé dans le One World Trade Center, l'un des deux gigantesques gratte-ciel qui dominent Manhattan.

« *Le développement est important. Fin octobre 1985, le papier commercial représentait 270 milliards de dollars contre 240 milliards en décembre 1984 par rapport à un total de crédits bancaires industriels et commerciaux de 480 milliards à la même date. Il faut savoir qu'il n'existe ici qu'une garantie de liquidité (« back-up line » ou ligne de crédit de substitution) rémunérée par une commission (de 0,25 % à 0,70 %). La seule véritable garantie est celle du « rating », cette cotation du risque des émetteurs établie par une agece spécialisée* », explique Philipp Hanrot.

Prompts à déclasser telle ou telle société qui a vu s'accroître son risque potentiel, quelle qu'en soit la raison (Standard and Poor vient ainsi de décider récemment d'abaisser fortement le crédit de la compagnie pétrolière Texaco sur ses dettes principales et ses billets à ordre en estimant « *peu vraisemblable* » un règlement à l'amiable du litige qui l'oppose à sa concurrente Pennzoil), ces organismes bénéficient d'un marché captif.

En effet, s'il veut s'assurer une large audience, un émetteur doit nécessairement obtenir un « rating » auprès de deux agences différentes, ce qui double naturellement les frais : 15000 à 20000 dollars de tarif de base pour chacun des deux « grands », plus un pourcentage sur le montant émis. De quoi faire réfléchir ceux qui préconisent la création d'agences identiques en France sans être vraiment sûrs que le nombre d'émetteurs domestiques sera suffisant pour rentabiliser ce type d'organismes. Ceux-ci sont nécessairement dotés d'un grand nombre de spécialistes de très haut niveau, la réputation d'une agence de « rating » ne souffrant aucun doute quant à sa fiabilité.



Source : Morgan Stanley.

Sur les cinq agences reconnues par l'autorité de tutelle de ce marché, à savoir la Securities and Exchange Commission (SEC), la commission boursière américaine, le papier commercial étant assimilable aux Eats-Unis à une « security » (valeur mobilière), deux d'entre elles tiennent le haut du pavé, souligne Lisa A. Farrow, de chez Morgan Stanley. Il s'agit de Standard and Poors (le « Stanpoor ») et de Moody's Investor Service (le « Moody's »), qui accordent des notes allant de A-1 à A-3 pour le premier et de P-1 à P-3 pour le deuxième, les trois autres sociétés spécialisées (Duff and Helps, Fitch et Keefe Bruyette) venant loin derrière le Stanpoor et le Moody's.

Prochain article :

CANADA : L'UN DES PLUS SOPHISTIQUÉS

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **Cartes internationales : accord de réciprocité Visa-Mastercard.** — Aux termes des accords de licence signés entre les grands réseaux mondiaux de cartes, le Crédit agricole et le Crédit mutuel pourront désormais émettre des cartes internationales Visa. Réciproquement, les banques « bleues » (émettrices des anciennes cartes bleues) pourront émettre des cartes internationales. Eurocard-Mastercard. Les deux réseaux Visa et Eurocard-Mastercard regroupent ensemble dans le monde 250 millions de porteurs et un total de 4,5 millions de commerçants.

● **Le crédit automobile moins cher en 1986.** — Les taux du crédit automobile, qui s'élèvent en moyenne à 21 %, baisseront d'environ 1 point au début de 1986. Cette diminution intervient après celle de 1 point enregistrée en septembre. Elle est justifiée par la poursuite de la baisse des coûts de refinancement sur les marchés financiers. Une voiture neuve sur deux est achetée à crédit, que ce soit sous la forme d'un prêt personnel auprès d'une banque, d'une formule de leasing ou d'un crédit auprès d'un établissement spécialisé, filiale d'un constructeur (telle la DIAC, filiale de Renault ou Crédipar, filiale de PSA) ou non, comme la Cofica, du groupe de la Compagnie bancaire.

Social

● **Licenciements dans les entreprises.** — La Société européenne de brasserie (SEB), filiale de BSN, va supprimer 200 emplois à son siège administratif de Sèvres (Hauts-de-Seine).

La direction de Thomson-CSF de Cholet (Maine-et-Loire), employant 1 540 salariés, vient d'annoncer que 130 à 140 suppressions d'emplois interviendraient avant la fin 1987. En 1984, un premier plan social avait entraîné la suppression de 139 emplois.

L'entreprise textile Rousseau, qui appartient au groupe Boussac, à Châteauroux (Indre), vient d'annoncer la fermeture de l'usine, entraînant la suppression de 62 emplois et le transfert de 196 salariés.

La direction de l'usine Giblin-Lavault de Migennes (Yonne) vient d'annoncer un plan de licenciement de 100 personnes. L'entreprise a été mise en règlement judiciaire.

La direction de l'entreprise métallurgique Dresser-France a décidé de procéder en 1986 à une réduction d'effectifs touchant 170 personnes, sur un total de 760, en raison de la baisse de son plan de charge.

269 *emplois seront supprimés* à la compagnie maritime des Chargeurs réunis (1 600 salariés) en raison de la vente de quatre navires de la flotte.

هكذا من الأصل

ÉNERGIE

LA VENTE DE LA RAFFINERIE DE STRASBOURG A LA MALAISIE EST EN SUSPEND

Strasbourg. — La vente en pièces détachées de la raffinerie de Strasbourg à la Malaisie ne pourra pas être définitivement confirmée le 15 janvier prochain. Le contrat signé avec l'acquéreur malais comporte en effet une clause de financement qui lui donne ce délai pour présenter des garanties.

Le démontage sur le site de Herrlisheim (Bas-Rhin) de cette raffinerie, fermée depuis octobre 1984, et son installation en Malaisie avaient été négociés en mai dernier. Les propriétaires de cette unité (BP, ELF et la Compagnie française de raffinage) exportaient ainsi une installation devenue inutile, tandis que la Malaisie s'équipait à moindre prix, semble-t-il d'une raffinerie encore compétitive.

M. Raphaël Pélissier, directeur de la raffinerie de Strasbourg, se refuse à considérer ce délai comme un retard qui marquerait une réticence de l'acquéreur. *« Le contrat est signé. Il prévoyait ce délai. Nous examinerons le 15 la clause exécutoire. »* Sur le site, qui employait en 1984 quelques 300 personnes, seule une petite équipe de gardiennage surveille les équipements.

A Paris, au siège des compagnies *pétrolières*, l'issue des négociations apparaît toutefois douteuse. La vente à la Malaisie ne devrait finalement pas être faite, a indiqué vendredi 20 décembre M. Armand Guilbaud, président de Total-France. *(Corresp.)*

AFFAIRES

REPÈRES

SME : deutschemark toujours ferme à 3,0675 F

Sur des marchés des changes assez calmes à l'approche de la fin de l'année, le dollar est resté stable à 2,51 DM et 7,70 F environ. Le mark s'est montré ferme à nouveau au sein du système monétaire européen, consolidant son avance à Paris à 3,0675 F, très légèrement au-dessus de son cours pivot de 3,066 F.

Croissance : le Brésil parmi les champions du monde

La production intérieure brute du Brésil a progressé de 7 % en 1985, soit l'une des plus fortes croissances au monde, indique le rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL). Une expansion qui a largement contribué à la croissance de 2,8 % enregistrée par l'ensemble de la région, contre 3,2 % en 1984. Sans l'apport brésilien, qui représente un tiers de la puissance économique latino-américaine, la production globale *régionale n'aurait augmenté* que de 0,8 %, *et* le PIB par habitant aurait reculé de 1,5 % en termes réels. La CEPAL souligne, d'autre part, *que l'inflation continue à faire des ravages, avec un taux* moyen de 610 % en Amérique latine, et que la dette extérieure, 368 milliards de dollars en 1985, ne cesse de peser lourdement sur la gestion de tous les gouvernements. Dans ce domaine, l'annonce par télex aux banques créancières de Brasilia de la poursuite des contacts entre le Fonds monétaire international et le gouvernement brésilien, qui soumettra au FMI son programme économique avant la fin de l'*année, a été ressentie comme un élément positif.*

Consommation des ménages : très forte poussée en novembre

La consommation des ménages en produits industriels (automobile, électronique, ameublement...) a fortement augmenté en novembre, *atteignant — selon les chiffres fournis par l'INSEE —* 21,05 milliards de francs, contre 20,12 milliards en octobre (+ 4,6 % en un mois). En un an (novembre 1985 comparé à novembre 1984), la progression est de 8,6 %. Cette très forte poussée de consommation s'explique, en partie, par des achats importants de textile et de cuir, achats qui dans ce secteur avaient été faibles en septembre. L'indice restreint calculé par l'INSEE (ne prenant en compte ni l'automobile, ni la pharmacie, ni le petit entretien du logement) progresse plus fortement encore : + 6,5 % *en un mois, + 9,6 % en un an.*

LE RPR ET LE LIBÉRALISME

Une lettre de M. Michel Noir

A la suite de notre article intitulé « Le RPR s'éloigne du libéralisme pur et dur », paru dans le Monde *du 12 décembre, M. Michel Noir, député RPR du Rhône, nous a adressé la mise au point suivante :*

Vous avez présenté mes déclarations à la fois comme un changement de ligne directrice de la pensée du RPR sur ces affaires industrielles, et d'autre part comme un rapprochement de point de vue avec la politique gouvernementale.

Je trouve cette présentation tout à fait déloyale par rapport aux *réponses que j'ai apportées* le 10 décembre, qui ne diffèrent en *rien de celles qu'au nom* du RPR j'ai pu exprimer depuis plusieurs mois.

En ce qui concerne d'abord les dénationalisations vous indiquez que le RPR aurait changé de stratégie en faisant savoir aujourd'hui qu'il procéderait de façon très pragmatique, en raisonnant cas par cas, en étalant le programme de dénationalisation sur cinq ans et en ne souhaitant pas réintroduire une période de flottement à la tête des entreprises nationalisées en procédant à une quelconque chasse aux sorcières.

Cette position raisonnable, prudente et mesurée, vous la trouvez mot à mot dans le Pacte pour le renouveau du RPR que nous avons rendu public en juin dernier. Tout ce que vous trouvez « nouveau » dans la position de notre parti est inscrit noir sur blanc : le champ d'application, l'étalement dans le temps, le traitement en fonction de la situation particulière de chaque entreprise, la variété des modalités possibles (salariés, augmentation de capital...), le contrôle par la commission indépendante, le plafond pour les participations étrangères...

De la même manière figure dans ces deux écrits le critère de la privatisation, à savoir l'appartenance au secteur concurrentiel. Sur ce premier point, donc, d'un prétendu *changement* de position du RPR, la réalité est différente de ce que vous avez transcrit. Il n'a jamais été question chez nous de « libéralisme pur et dur ».

Vous indiquez par ailleurs qu'il y aurait novation sur un deuxième point, le rôle « incitatif de l'Etat », que nous souhaitons maintenir sur les technologies stratégiques. Là encore, je m'étonne que vous puissiez présenter les choses ainsi, puisque cela a toujours été la doctrine gaulliste (espace, atome, aéronautique...).

Vous trouverez dans le Pacte pour le renouveau du RPR exactement l'expression de cette politique qui comporte deux volets : notre conviction que *« l'Etat n'a pas à imposer* ce choix industriel », mais également le *postulat de « l'indépendance* technologique de la nation que doit *garantir l'Etat »*.

De la même manière, l'affirmation de la nécessité de relever certains défis technologiques en appelant à une réponse européenne a toujours été constante. Vous la trouvez tant dans la conférence de presse sur la politique industrielle du 5 juillet 1984, où j'appelais à une relance de la coopération industrielle, que dans les réactions du RPR au projet Eurêka, ou dans le Pacte du renouveau.

Je comprends que vous puissiez avoir le souci de présenter les choses pour démontrer que « la cohabitation est possible » selon la conclusion de votre article, mais il ne me paraît pas honnête, pour parvenir à cet objectif, de déformer ou de trahir délibérément les positions adoptées par le RPR, dont je viens de vous rappeler la constance.

ENTREPRISES

Réorganisation chez Lafarge-Coppée

Le groupe cimentier français Lafarge-Coppée va procéder au regroupement *de deux de ses divisions sous le nom de* Lafarge Nouveaux Matériaux afin de marquer *« sa volonté de développement » dans ce domaine.* Avec 900 *personnes,* son chiffre d'affaires devrait atteindre 900 millions de francs en 1986 dans ce *secteur. Par ailleurs, Lafarge va céder* ses *activités* dans les fibres céramiques et les réfractaires isolants à la Société *européenne des produits réfractaires,* filiale de Saint-Gobain. Il s'agit d'un retour en arrière, puisqu'une partie de ces affaires *avaient été acquises auprès de Saint-Gobain en 1981.*

Total regroupe ses filiales raffinage et distribution

Le groupe Total a fusionné, le vendredi 20 décembre, au sein d'une nouvelle société — la Compagnie de raffinage et de distribution (CRD), — Total-France et ses deux filiales chargées l'une du raffinage (CFR) et l'autre de la distribution (CFD). Ce regroupement vise à rationaliser les moyens du groupe dans un marché en régression. Il se traduira d'ici à l'an prochain par 1 200 suppressions d'emplois, les effectifs totaux devant passer de 7 500 à 6 300 personnes. La société, premier raffineur français avec un quart du volume traité, conservera, a indiqué la direction, ses trois raffineries, en *Normandie*, en *Provence* et dans les Flandres. Elle devrait, en revanche, réduire le nombre de ses points de vente. Avec plus de 60 dépôts et 5 000 stations-service à sa marque, Total est le premier distributeur français de produits pétroliers, et vend 24,1 % du carburant, 26,2 % du fuel domestique et 28 % du fuel lourd commercialisés dans l'Hexagone.

Mic-Mac est repris en *location-gérance* par Novita

Mic-Mac, la célèbre chaîne de prêt-à-porter, qui avait autrefois appartenu à M. Gunther Sachs et dont M. Bernard Tapie avait pris le contrôle à 60 % en juin 1983 après son dépôt de bilan, va être repris en location-gérance par la société Novita. Le contrat sera signé au début de 1986. Novita rémunérera le groupe Tapie en lui versant 2 % du chiffre d'affaires (45 millions de francs pour 1985, contre 25 millions). *Mic-Mac* restera cependant dans le groupe Tapie. *La chaîne de vêtements* est en règlement judiciaire et *M. Tapie présentera un* concordat aux créanciers dans les *prochains mois. Ses dettes,* après une nouvelle perte de *5,5 millions en* 1984, atteignent 37 millions.

Cent six licenciements prévus chez RVI

A l'exception de la CGT, qui avait refusé de siéger, les membres du comité central d'entreprise de Renault-Véhicules industriels (RVI) — ont rejeté, le 19 décembre à Lyon, *le projet de cent six* licenciements, assorti de *congés de conversion, qui bou*clera le plan « emploi » de RVI *prévoyant une réduction* d'effectif de 2 550 personnes *(sur un total de 25 100),* essentiellement obtenue par *appel au volontariat. RVI* justifie sa volonté de réduire les *effectifs* par la persistance des pertes (sans doute 1,6 milliard de *francs en* 1985, *sur* un chiffre d'affaires de 13,8 milliards) *et par la mauvaise* conjoncture, en particulier sur *le marché français des poids lourds, en baisse de 16 % par* rapport à 1984.

Au cours des premiers mois de 1986, RVI connaîtra encore 650 départs volontaires, en application d'une cinquième convention déjà conclue avec le Fonds national de l'emploi (FNE). Mais la direction de la firme reconnaît aujourd'hui que l'effectif des cadres, employés, techniciens et agents de maîtrise pose problème, car il est impossible de l'ajuster au niveau de la production, par des mesures de chômage technique. Et le niveau de compétitivité de RVI est encore, selon la direction, de 15 % inférieur à celui des meilleurs concurrents européens. — *(Corresp.)*

L'armateur Japan Line licencie 950 personnes

Japan Line, l'une des plus importantes compagnies de navigation japonaise et du monde, a annoncé, le 19 décembre, un plan de licenciement de 950 employés sur un total de 2 500 personnes, afin d'assainir sa situation financière. Cette entreprise, sévèrement touchée par la crise mondiale *que traverse le* secteur des transports mari*times, a entrepris, en 1984,* d'appliquer un plan de redres*sement étalé sur quatre ans.* — *(AFP.)*

TRANSPORTS

Le canal Philippe-Lamour

Le 26 février 1960, entre Saint-Gilles et Bellegarde, dans le Gard, le général de Gaulle coupait le ruban tricolore donnant accès à une station de pompage dont les vannes allaient alimenter un canal d'irrigation ambitieux, puisqu'il devait s'étendre du Rhône aux plaines de l'Aude. A ses côtés, se tenait le président de la Compagnie nationale du Bas-Rhône, M. Philippe Lamour, actuellement président du comité économique et social du Languedoc-Roussillon.

Le canal, destiné à diversifier les cultures n'est plus aujourd'hui anonyme. M. Robert Capdeville, président (PS) du conseil régional, a dévoilé le 21 décembre la plaque commémorative : Canal Philippe-Lamour. *« Une histoire hors du commun »*, a déclaré Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du gouvernement, parlant de la Compagnie du Bas-Rhône et de celui qui fait son président.

● **Grèves dans la marine marchande.** — La Fédération des syndicats *maritimes (CGT)* a appelé le 20 décembre à la grève les marins de toutes les compagnies qui procèdent à des transferts et des ventes de navires, ainsi qu'à des licenciements, après l'annonce, ces *dernières* semaines, de 1 100 suppressions d'emplois dont 800 licenciements programmés ces prochains mois. La *Fédération donne une liste* des principales suppressions de postes annoncées par les compagnies SFTP *(groupe Worms), 217 ;* Chargeurs SA, 269 ; Delmas-Vieljeux, 130 ; Orbigny (goupe CGM), 120 ; Louis Dreyfus, 127 ; Total, 47 ; NCHP *(groupe Worms), 45 ;* SNCF, 50 ; Abeilles, 45 ; Finistérienne (groupe CGM), 50. D'autre part, les représentants du personnel navigant du groupe Chargeurs (présidé par M. Jérôme Seydoux), ont écrit à M. Fabius pour l'alerter sur les difficultés de la profession et pour lui demander de prendre des mesures pour *« endiguer l'hémorragie »*.

POUR COMPENSER LA PROTECTION DE SON INDUSTRIE

Le Japon offre des concessions commerciales aux Etats-Unis

Le *premier ministre japonais*, M. Yasuhiro Nakasone, aura attendu la fin de la session parlementaire pour offrir au président Reagan un cadeau commercial de choix : l'équivalent de 260 millions de dollars de concessions diverses à titre de compensation contre la protection du marché japonais du cuir, dénoncé comme *« pratique déloyale »* par la Maison Blanche. *Ce montant correspond exactement* à l'évaluation par l'administration américaine des pertes encourues par les exportateurs de cuir sur le marché américain.

Cette ouverture d'un nouveau genre devrait prendre plusieurs formes : 24 millions de dollars d'importations supplémentaires de produits en cuir américains; la réduction voire l'élimination de tarifs douaniers sur 137 produits dont le papier, le verre, les articles de sport, les semi-conducteurs ou les biens d'équipement pour les télécommunications ; l'accélération de la baisse des tarifs douaniers déjà envisagés sur 242 autres produits.

« Cet accord constitue une victoire significative du principe du libre-échange », s'est félicité le représentant spécial du président Reagan pour les questionscommerciales, M. Clayton Yeutter, avant de souligner qu'il s'agissait d'une ouverture du marché japonais et non d'une fermeture du marché américain. *Washington* n'avait cessé de faire monter la pression sur Tokyo depuis les déclarations de M. Reagan, le 23 septembre dernier, sur la nécessité d'en finir avec les pratiques déloyales des *partenaires* des Etats-Unis.

● **Deuxième scandale industriel en Autriche.** – Deuxième scandale *en moins d'un mois dans l'industrie* autrichienne : les deux plus hauts dirigeants de la maison commerciale Merx ont été licenciés après la découverte de très importantes pertes *(550 millions de shillings, soit* 240 millions de francs) dues à des spéculations malheureuses sur le pétrole. Merx est filiale de Chemie Linz, la plus grande entreprise *chimique nationalisée* d'Autriche. Le conseil d'administration réuni lundi 23 décembre devait prendre la décision de liquider Merx. A la fin novembre, l'état-major de Voest-Alpine, *la plus grande entreprise du* pays également nationalisée, avait dû démissionner pour les mêmes erreurs.

M. Ferdinand Lacina, ministre de l'industrie, a proposé sa démission, le vendredi 20 décembre. Le chancelier *autrichien* l'a *refusée*, mais l'opposition l'exige toujours et réclame des élections anticipées.

● ***Baisse de l'inflation en Israël.*** – Avec une hausse des prix de 0,5 % en novembre, Israël a enregistré un succès sans précédent depuis neuf ans contre l'inflation, qui devrait cependant encore approcher *200 %* cette année, contre *445 %* en 1984. Obtenu grâce à un rigoureux blocage des prix mis en place le 1er juillet dernier, le chiffre publié, dimanche 15 décembre, *par l'office des* statistiques est également le plus faible enregistré pour un mois de novembre depuis quinze ans. – *(AFP.)*

APRÈS LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMECON

Le défi politique et financier de l'indépendance technologique des pays de l'Est

L'analogie entre le programme Eurêka et le « programme complexe de coopération scientifique et technique » *entériné à Moscou le* 18 décembre, lors d'une session extraordinaire du COMECON (1) risque d'être lointaine dans les faits. L'initiative lancée en Europe de l'Ouest par le président François Mitterrand répond à un double souci : ne pas manquer le train des technologies de pointe, où les Etats-Unis et le Japon ont pris une sérieuse avance ; éviter aux pays européens membres ou *non de* la Communauté d'accepter un transfert de technologie en faveur des Américains, qui, maîtres d'œuvre de l'initiative de défense stratégique (IDS), joueraient de l'Europe comme d'un sous-traitant.

Même si les Soviétiques n'excluent pas une certaine souplesse dans l'application du « programme complexe » qui sera *« ouvert à tous les pays socialistes »* intéressés, sans exclure *« des échanges internationaux scientifiques et techniques plus larges »*, comme l'a souligné le 17 décembre le numéro un soviétique M. Mikhaïl Gorbatchev, faisant vaguement penser au projet à géométrie variable préconisé pour Eurêka, le chef d'orchestre, et le principal intéressé, paraît sans conteste l'URSS. Mais s'il semble probable que Moscou entend utiliser ses partenaires du COMECON comme autant de sous-traitants, il est évident que, en l'absence d'un sursaut technologique, les pays de l'organisation se savent condamnés au déclin.

Les thèmes mêmes du programme appelé à lier les pays de l'Est par une politique scientifique et technique commune jusqu'à la fin du siècle constituent une liste des principaux retards accumulés par rapport à l'Ouest ou aux précédents plans d'intégration du COMECON : robotique, informatique, nouveaux matériaux composés, biotechnologie nucléaire. Ce dernier sujet, recouvre toujours la principale et lancinante préoccupation de tous les membres de l'organisation. La réunion de Moscou l'a confirmé (voir *le Monde* du 19 décembre) à des titres très divers. L'URSS, qui tire toujours 60 % de ses recettes en devises fortes du pétrole – et 80 % de la vente des produits énergétiques, – voit avec inquiétude les cours mondiaux décliner et sa production plafonner.

Financer de lourds investissements pétroliers mais aussi nucléaires devient essentiel. Pour ses partenaires, appelés à participer à cet effort de sauvegarde d'un potentiel énergétique impressionnant et qui, à l'exception de la Roumanie, dépendent de leur trop puissant voisin pour 90 % de leurs importations de pétrole, le défi est encore plus redoutable.

La « formule de Bucarest »

Conscients de la nécessité d'une politique de substitution, les partenaires de l'URSS n'ont pu tenir leurs programmes nucléaires. L'objectif – porter à 30 % de la consommation l'approvisionnement en énergie nucléaire à l'horizon de 1990 – a été ramené à 20 %, sans grandes illusions. Ce revers les rend encore plus vulnérables au renchérissement de l'énergie fournie par les Soviétiques en échange de produits finis, de biens de consommation ou de la participation à de nouveaux équipements en *URSS. Le* temps n'est plus où la « formule de Bucarest », qui depuis 1974 aligne les prix des matières premières soviétiques sur la moyenne de cinq ans de cours *mondiaux*, *offrait aux* pays de l'Est un incontestable avantage. Les spécialistes occidentaux estiment que, depuis 1984, le coût du baril de pétrole soviétique en « roubles transférables » – *cette unité de compte* très théorique régit des échanges tenant essentiellement du troc au sein du COMECON – a pratiquement rejoint les cours mondiaux, *libellés en dollars. S'il venait à* dépasser les cours mondiaux du pétrole, ce qui n'est plus impensable dans la conjoncture actuelle, les pays de l'Est ne disposaient guère de *moyens de réponse.*

Les autres têtes de chapitre du programme d'intégration scientifique et technique posent, elles aussi, le problème, toujours soulevé mais jamais résolu, de la répartition efficace des tâches et des financements. Les percées réalisées depuis la création d'une commission de coordination de la production d'ordinateurs, en 1969, ne sont pas à sous-estimer. La RDA dans la micro-informatique, la Hongrie dans le logiciel ainsi que la Pologne jusqu'à l'instauration de l'état de guerre en décembre 1981 ont petit à petit gagné leurs lettres de noblesse, même si la technologie employée n'est pas toujours de pointe. Il n'est pas jusqu'à la Bulgarie qui n'ait bénéficié de ce courant en se hissant au premier rang des producteurs de disques magnétiques du COMECON.

Coordonner les efforts de tous se fera-t-il une fois de plus au prix de nombreux gaspillages et au bénéfice essentiel de l'URSS ? Les partenaires de Moscou le craignent apparemment, les dirigeants soviétiques connaissant, dans le secteur informatique, leurs atouts, concentrés dans la sphère militaire, et leurs faiblesses, un sous-équipement de l'administration, des entreprises et des écoles en ordinateurs. Organiser une modernisation dont l'importance est évidente, en profitant de la technologie des « pays frères », constitue une tentation d'autant plus *nette que les retards sont plus* grands. Les plus optimistes n'envisagent guère une informatisation de l'économie soviétique avant la fin du siècle...

En ce domaine comme pour d'autres techniques de pointe, le COMECON parviendra-t-il à dépasser ses éternels handicaps, lourdeurs des structures administra*tives et des plans que ses membres* ont eu l'occasion de confronter, à Moscou, à la veille de leur lancement pour la période 1986-1990 ? Certains entrevoient, dans la reprise *des contacts à tous niveaux entre* Américains et Soviétiques, les premiers indices d'une nouvelle donne. La relance des échanges commerciaux entre les deux superpuissances *serait annonciatrice d'un redémar*rage des liens soviéto-japonais mis entre parenthèses durant le gel des relations entre Moscou et Washington. Une double ouverture qui pourrait atténuer les pressions de l'URSS pour obtenir de ses partenaires de l'Est un apport de technologie accrue.

Mais la leçon de l'embargo céréalier et des restrictions aux exportations américaines est trop récente pour être oubliée. M. Gorbatchev y a fait une claire allusion le 18 décembre en dénonçant le recours à la *« guerre technologique contre le socialisme »* par les Etats-Unis et certains de leurs alliés. Quelle qu'en soit la portée concrète en termes d'efficacité, l'appel du numéro un soviétique à de *« sérieux changements »* dans les méthodes de travail du COMECON risque fort de se traduire, dans un premier temps, par la demande réitérée de l'URSS d'un remboursement de la dette contractée auprès d'elle par ses partenaires au sein du conseil. Une dette dont le montant est difficile à évaluer tant les statistiques en ce domaine restent peu *fiables*. Mais, après avoir réussi à stabiliser leur endettement à l'égard de l'Ouest – le montant de 70 milliards de dollars pour 1985, contre 64 milliards pour 1984 avancé par *la commission* des Etats-Unis sur l'Europe est faussé par le phénomène bien particulier d'une dette polonaise de quelque 27 milliards, – les pays du *COMECON se voient priés* d'honorer leurs engagements à l'Est, alors même que la reprise économique de 1984 donne des signes d'essoufflement, et que l'excédent de leur balance des *paiements* courants rique d'être ramené à quelque – maigres – 500 millions de dollars, contre 2,8 milliards en 1984. Une évolution à laquelle l'URSS n'échappe d'ailleurs pas, sa propre balance des comptes courants avec l'Ouest étant passée d'un excédent de 6,6 milliards de dollars en 1984 à un déficit de, peut-être, 2,9 milliards un an plus tard.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

(1) Le CAEM (Conseil d'assistance économique mutuelle), plus connu sous son sigle COMECON, regroupe l'URSS, les six pays d'Europe de l'Est (Bulgarie, Hongrie, Pologne, RDA, Roumanie, Tchécoslovaquie), plus Cuba, la Mongolie et le Vietnam.

AGRICULTURE

Le CNJA présente son programme aux partis politiques

Seize priorités bien françaises

Le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) n'a pas demandé aux partis politiques quel était leur programme. Il vient de leur envoyer le sien et les invite à se prononcer dessus. C'est un programme très franco-français : il comprend seize propositions d'actions prioritaires qui relèvent entièrement de la compétence de l'Etat.

Pas question de se retrancher, dit le CNJA, derrière le paravent bruxellois. Pas question non plus d'invoquer le libéralisme car, écrit le CNJA, *« libéralisme ou pas, il est certaines missions qui s'imposent* [aux pouvoirs publics] *de manière immuable, même si la conjoncture en rend la poursuite plus difficile. Soutenir la modernisation des secteurs stratégiques de l'économie nationale, afin de les placer en position de conquérir les marchés, fait partie de ces missions. »*

Ce programme se situe enfin dans la ligne définie au congrès d'Argentan (Orne) en juin dernier, selon laquelle la mission première du syndicalisme serait de conduire les agriculteurs et leurs organisations économiques à se comporter comme des chefs d'entreprise compétents.

Les neuf premières actions intéressent l'environnement de l'agriculture et de ses filières.

• Pour susciter des voies nouvelles qui permettent de produire et de vendre, le CNJA souhaite la création de centres d'études économiques régionaux pour l'agriculture et l'agro-industrie et l'attribution de bourses à l'innovation. Ainsi seraient combinés les travaux de prospection et la promotion des projets originaux nés sur le terrain.

« Vingt-deux vitesses »

• Pour mieux organiser les marchés, les pouvoirs publics doivent conditionner l'attribution des aides à un plus grand réalisme de la part des producteurs, qui devraient collectivement planifier leurs productions. Plus de clarté est réclamée aussi dans l'attribution des quotas laitiers, comme dans la commercialisation des fruits et légumes (suppression des ventes à la remise, facturation obligatoire, centralisation des paiements sur les marchés physiques agréés).

• Le carcan du contrôle du crédit doit être assoupli dans les régions difficiles ; surtout, l'Etat doit corriger, en fonction de leurs richesses relatives, les divergences dans les financements nées de la régionalisation, faute de quoi on aboutirait à *« une agriculture à vingt-deux vitesses ».*

• L'époque du recours quasi exclusif à l'emprunt est révolue, estime le CNJA, qui demande des assouplissements fiscaux pour attirer les capitaux, d'origine familiale ou non, vers l'exploitation agricole.

• Pour mieux installer de nouveaux agriculteurs, on pourrait créer des banques de données régionales (sur l'installation, la gestion des exploitations, la commercialisation) qui serviraient de référence aux candidats. Sur certaines parties du territoire, la DATAR et les collectivités locales pourraient créer des zones d'installation agricole prioritaires, comportant des facilités spécifiques.

• Le CNJA est aussi exigeant pour les agriculteurs eux-mêmes, puisqu'il leur demande une formation plus longue (niveau brevet technique agricole ou équivalent) et plus diversifiée, avec une ouverture sur la gestion, la connaissance du secteur mutualiste, la commercialisation.

• Pour *« prévenir véritablement les conséquences de l'élargissement de la Communauté »* (à l'Espagne et au Portugal), les pouvoirs publics doivent obtenir une part plus grande des crédits des programmes intégrés méditerranéens (PIM), augmentés de crédits nationaux spécifiques.

• Pour protéger les terres agricoles, la procédure de zonage agriculture-forêt doit être assouplie, et les communes de montagne incitées à élaborer des plans d'occupation des sols.

• Enfin, pour attirer de nouveaux bailleurs, le CNJA envisage la création de fonds locaux pour le paiement accéléré des fermages, avec une coordination au plan national. Mais la location ne suffit pas. Il faut d'autres ressources nouvelles pour financer le foncier : ce pourrait être des cotisations mutuelles payées par les exploitants installés, la taxation des plus-values réalisées sur les ventes de terres agricoles à des fins d'urbanisation, l'émission d'obligations foncières.

De nouveaux critères d'aides

Une série de sept autres propositions concerne les exploitants eux-mêmes.

• Le CNJA souhaite que le nouveau statut d'EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée) soit accompagné d'autres mesures en matière sociale et financière, pour qu'il puisse tenir toutes ses promesses.

• Les plafonds des prêts bonifiés n'ont pas suivi les hausses des coûts de production, et le taux de ces prêts la baisse du loyer de l'argent. Aussi le CNJA demande-t-il l'extension à huit ans (au lieu de cinq) des prêts aux jeunes agriculteurs, la création de prêts spéciaux *« sans limitation d'objets »* mais en fonction de la qualité des projets, pour une installation plus progressive.

• Pour améliorer le financement du foncier, trois mécanismes : des prêts participatifs sur vingt ans, constituant des fonds propres, des prêts de carrière sur quarante ans, remboursables en cours de carrière ou en fin d'activité, des prêts d'agrandissement sur vingt ans également, avec le remboursement de la moitié de la bonification d'intérêt si les terres sont revendues.

• Quant aux aides en général, elles devraient être accordées non plus en fonction d'un critère de surface minimale, mais de la cohérence du projet et de l'objectif de revenus.

• L'imposition aux bénéfices réels doit être généralisée, avec un dégrèvement pour ceux qui investissent. Pour favoriser la diversification, certaines pratiques (transformation et commercialisation, travaux forestiers, etc.) devraient être fiscalement assimilées à des activités agricoles.

• Le CNJA demande encore que les distorsions sur les prix du fuel, du gaz, et sur les charges sociales affectant les producteurs français soient éliminées, que les crédits de TVA soient immédiatement remboursés.

• Enfin, pour les entreprises désavantagées, les procédures de financement et de déclenchement du Fonds de calamités doivent être revues ; là où la reconversion vers d'autres productions paraît impossible, les seuils ou quotas doivent être établis en conséquence, sans hésiter à attribuer des indemnités compensatoires de handicaps.

Comme on peut le voir, les propositions du CNJA sont assez précises et devraient inciter les partis politiques à sortir du champ des généralités et des déclarations de (bonnes) intentions.

JACQUES GRALL.

SOCIAL

48 % des chômeurs acceptent le temps partiel

(Suite de la première page.)

Ce mouvement, profond, se double de ce que l'auteur de l'étude appelle *« un changement de comportement des chômeurs ».* Le nombre de postes disponibles diminuant, les demandeurs d'emploi sont de plus en plus amenés à chercher *« n'importe quoi »* (301 000 en mars 1984, 416 000 en mars 1985). La proportion de ceux qui souhaitent exclusivement un travail à temps complet chute de 57,6 % en 1982 à 39,5 % en 1985. De même, 48,1 % d'entre eux, contre 26,9 % il y a trois ans, acceptent désormais un emploi à temps partiel, à défaut d'un emploi à temps plein.

Parallèlement, la proportion pour des postes de travail évolue dans le même sens. D'une année sur l'autre, on assiste à une augmentation des emplois de stagiaires, de titulaires de contrats à durée déterminée et d'intérimaires (+ 78 000). Les emplois à temps partiel progressent (+ 134 000), sans toutefois compenser le recul des emplois à temps plein (– 164 000). On compte plus d'emplois salariés (+ 103 000) et moins d'emplois non salariés (– 133 000), ce qui s'expliquerait d'abord par l'attitude de l'Etat et des collectivités locales (+ 190 000 emplois, dont 75 000 nouveaux stagiaires) qui compensent les pertes du secteur privé (– 87 000).

Enfin, le chômage lui-même se modifie. Si, dans un premier temps, les personnes privées d'emploi étaient surtout non qualifiées, les restructurations industrielles amènent maintenant à l'ANPE de forts contingents de travailleurs qualifiés, en attendant sans doute la venue, dans une troisième phase, d'agents de maîtrise et de cadres. Les ouvriers représentent 42 % des chômeurs, alors que cette catégorie compte pour 30 % dans la population active. En comparaison, le chômage féminin paraît se stabiliser.

A. Le.

• **Renault-Douai : quatre syndicats déposent plainte contre le secrétaire (CGT) du comité d'établissement.** — *Les responsables syndicaux FO, CFDT, CGC et CFTC de l'usine Renault de Douai (Nord) ont déposé plainte, le vendredi 20 décembre, contre le secrétaire du comité d'établissement, membre de la CGT. Remplaçant M. Eric Laschamps, récemment licencié pour faute lourde, M. Gilbert Lenne se voit reprocher un délit d'entrave par les autres, la CGT ayant « refusé de contrôler les comptes comme le veut la loi » et « fait approuver d'autorité le budget 1986 (...) sans attendre que celui-ci soit discuté ».*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



CRÉDIT COOPÉRATIF

Les conseils d'administration de la Caisse centrale de Crédit coopératif, organe central du Crédit coopératif, et de la Banque française du Crédit coopératif, qui est son principal affilié, se sont tenus le 19 décembre 1985 sous la présidence de M. Jacques Moreau.

Les deux conseils ont procédé à un exposé de l'activité du Crédit coopératif et de ses perspectives.

Une activité élargie et des perspectives encourageantes

Dans un contexte économique difficile, l'évolution importante de l'activité des associations et collectivités publiques dans les secteurs sanitaires sociaux et des loisirs, ainsi que celle des groupements d'entreprises familiales, en particulier les coopératives de PMI, se sont traduites pour le Crédit coopératif par un nouvel accroissement de ses versements – les encours de crédit ont continué à augmenter et dépasseront les 15 milliards de francs à la fin de l'année, en progression de 10 %.

Les dépôts reçus par la Banque de sa clientèle se sont fortement accrus et devraient atteindre 3,5 milliards de francs, soit 17,4 % d'augmentation. Les conseils se sont également félicités de la progression des encours gérés en FCP et SICAV qui s'élèveront à plus de 2,7 milliards de francs.

Pour l'avenir, le Crédit coopératif s'attend à une poursuite de la croissance des dépôts et à une accélération du rythme des versements, en particulier en faveur des associations sanitaires et sociales et des coopératives financières de PMI.

En effet, le Crédit coopératif, grâce aux efforts de modernisation et de décentralisation qui se poursuivront, disposera de moyens élargis pour répondre aux besoins de développement de ses sociétaires, qu'il s'agisse de crédits d'investissement, du renforcement de leur fonds propres, des placements, ou d'ingénierie financière.

Disposant pour 1986 d'enveloppes de prêts bonifiés substantielles et complétant la gamme de ses interventions dans un contexte de plus en plus concurrentiel, le Crédit coopératif se donne les moyens de remplir sa vocation d'être la banque des mouvements coopératifs, mutualistes et associatifs.

Développement des services aux sociétaires

Le Crédit coopératif a entrepris le développement de la gamme des services de toute nature qu'il apporte à ses sociétaires.

En particulier, il a mis l'accent en 1985 sur l'effort de modernisation de son équipement informatique, et notamment par la mise à la disposition de ses sociétaires de nouveaux outils vidéotex : ASTEL CC (services informatiques pour les associations tutélaires) a été créé en 1985 à la suite de COOPATEL CC (gestion de comptes et de placements sur Minitel).

Il a poursuivi, en outre, la décentralisation de ses activités par la création de six agences depuis le début de l'année.

Parallèlement, le conseil d'administration de la Caisse centrale de Crédit coopératif a décidé de régionaliser la tenue des assemblées générales pour l'année 1986. Il a approuvé, par ailleurs, la décision de créer une troisième SICAV, qui complètera la gamme des placements mis à la disposition de ses sociétaires.

Enfin, la démission de M. Lacroix et de la Société générale des coopératives de consommateurs de leurs sièges d'administrateurs a conduit le conseil de la Caisse à coopter l'UNIOPSS (*Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux*) – représentée par M. Hugues Feltesse – et la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente – représentée par M. Sylvère Joly. M. Daniel Giron, président de la Fédération nationale des coopératives et groupements d'artisans, a été appelé au conseil en qualité de censeur.

CESSION PAR LAFARGE RÉFRACTAIRES DE SON ACTIVITÉ FIBRES CÉRAMIQUES A LA SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DES PRODUITS RÉFRACTAIRES (SEPR)

La Société européenne des produits réfractaires (filiale de Saint-Gobain) et Lafarge Réfractaires (filiale de Lafarge-Coppée) viennent de signer un accord aux termes duquel Lafarge Réfractaires cédera, début 1986, à la Société européenne des produits réfractaires (SEPR) la totalité de ses activités Fibres céramiques.

Ces activités sont actuellement regroupées dans la société Lafarge Réfractaires Fibres Céramiques, qui deviendra filiale à 100 % de la SEPR et prendra le nom de société Kerlane. Elles représentent en 1985, un chiffre d'affaires de 120 millions de francs, réalisé pour plus de 50 % à l'exportation, avec un effectif de 240 personnes réparties dans trois usines à Lorette (Loire), Plémet (Côtes-du-Nord) et Ambert (Puy-de-Dôme).

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la volonté de Lafarge Réfractaires de rechercher et d'assurer un avenir durable pour chacune de ses activités et de leur personnel.

Pour la SEPR, l'activité Fibres Céramiques est parfaitement complémentaire de ses propres activités, tant au niveau de la technologie de fusion au four électrique à hautes températures, qu'au niveau de sa capacité exportatrice. Cette activité apporte en outre un élargissement des domaines d'application de la SEPR.

Cet accord prévoit aussi que l'activité Réfractaires Isolants de Lafarge Réfractaires (environ 20 millions de francs de chiffre d'affaires avec 50 personnes) sera également reprise début 1986 au sein de la SEPR.

Récemment introduite au second marché de la Bourse de Paris, la Société européenne des produits réfractaires est le premier producteur mondial de produits réfractaires électrofondus destinés aux fours verriers, avec un chiffre d'affaires consolidé qui, pour 1985, atteindra environ 1,4 milliard de francs.

MISSIONS EXPORT DES BANQUES POPULAIRES

Du 5 au 7 et du 25 au 28 novembre 1985, la délégation de la Caisse centrale des Banques populaires à Barcelone a accueilli quatorze sociétés clientes ou prospects de la Banque populaire des Pyrénées-Orientales et de la Banque populaire du Midi.

Après une réunion d'information sur le marché espagnol et plus particulièrement sur la Catalogne, ces sociétés ont été mises en relation avec plus de cent entreprises industrielles ou commerciales espagnoles. Ces deux missions, préparées avec la collaboration de la délégation régionale de la Caisse centrale des Banques populaires à Toulouse, ont reçu l'appui officiel de la Société d'économie mixte Languedoc-Roussillon export constituée sous l'égide du conseil régional Languedoc-Roussillon. Celui-ci a apporté à cette opération le label régional ainsi qu'une subvention.

Une mission de même nature a été organisée en Espagne, à Madrid et à Barcelone, par la Banque populaire de Franche-Comté pour ses clients exportateurs des secteurs de la pisciculture, du bois, de la lunetterie et de la micromécanique de précision.

A l'issue même de ces missions, la plupart des missionnaires avaient déjà conclu des contrats de distribution ou des commandes fermes.

CHARGEURS S.A.

Le conseil d'administration réuni le 18 décembre 1985 sous la présidence de Jérôme Seydoux a décidé que Chargeurs SA prendrait une participation de 52 % dans la Société d'études et de participations dans la communication (SEPC), qui regroupera la participation de 60 % appartenant aux intérêts français dans le capital de la société France 5 (la 5), titulaire de la concession pour l'exploitation de la nouvelle chaîne de télévision privée. Le capital de SEPC, dont le président sera Jérôme Seydoux, sera prochainement porté à 300 millions de francs par des apports en numéraire.

Le capital de France 5, porté prochainement à 500 millions de francs, sera réparti entre la SEPC pour 60 % et une société italienne du groupe Berlusconi pour 40 %. Jérôme Seydoux assumera la présidence de France 5.

Malgré son engagement dans France 5 – qui dégagera en 1986 des pertes entrant pour 30 % environ dans son résultat consolidé, – Chargeurs SA devrait réaliser en 1985 un résultat net consolidé supérieur à celui de 1985.

Eduardo Malone, précédemment directeur général adjoint, a été nommé directeur général de Chargeurs SA. Eduardo Malone, entré dans le groupe en 1973, y a notamment assumé les fonctions de controller du secteur industrie, puis de controller du groupe avant de prendre, début 1983, la direction générale du secteur produits de consommation et industriels. Il est âgé de trente-six ans.

VALEURS DE FRANCE

Le 16 décembre, la valeur liquidative de l'action de la SICAF « Valeurs de France » (Société d'investissement à capital fixe), gérée par la BRED, était de 278,17 F contre 277,01 F le 29 novembre.

« Valeurs de France » cotait le 16 décembre 279,50 F (277 F le 29 novembre).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



groupe cic

RENTACIC

Société d'investissement à capital variable

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale des actionnaires, réunie le 19 décembre 1985 sur deuxième convocation, sous la présidence de M. Patrick Thuillier, a approuvé les comptes de l'exercice le 30 septembre 1985, ainsi que les résolutions qui lui ont été soumises.

Elle a décidé la mise en paiement d'un solde de dividende de F 4,92, assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de F 0,28, soit un solde de revenu global de F 5,20. Ce dividende sera payable à partir du 31 janvier 1986 à 12 heures, aux guichets du Crédit industriel et commercial de Paris, et des autres banques du groupe CIC.

Compte tenu des acomptes précédemment versés respectivement de :

– F 1,35 assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de F 0,16 distribué le 30 avril 1985 ;

– F 3,48 assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de F 0,29 distribué le 31 juillet 1985 ;

– F 3,46 assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de F 0,34 distribué le 30 octobre 1985,

le coupon global au titre du présent exercice s'élèvera à F 14,28.

Après cet exercice transitoire dû à la transformation d'OBLISEM en RENTACIC, les montants des acomptes sur dividende seront aussi réguliers que possible.

Comme les années précédentes, la société offre à ses actionnaires la possibilité de remployer leur dividende en souscrivant de nouvelles actions en franchise de tout droit d'entrée, et ce du 31 janvier au 28 février 1986.

MARCHÉS FINANCIERS

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

ACTIF	Au 12 décembre
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER	425 819
dont :	
Or	246 370
Disponibilités à vue à l'étranger	94 350
ECU	66 899
Avances au Fonds de stabilisation des changes	18 199
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR	31 319
dont :	
Concours au Trésor public	23 580
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT	147 850
dont :	
Effets escomptés	81 383
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM	74 613
5) DIVERS	8 512
Total	688 115

PASSIF	
1) BILLETS EN CIRCULATION	206 297
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS	12 251
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC	13 736
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	86 149
dont :	
Comptes courants des établissements astreints à la constitution des réserves	22 226
5) ECU A LIVRER AU FECOM	66 899
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	288 150
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE	3 030
8) DIVERS	11 600
Total	688 115

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 : 28 décembre 1984

	13 déc.	20 déc.
Valeurs franç. à revenu variable	137	138,2
Valeurs industrielles	123,9	123,9
Valeurs étrangères	98,4	100,2
Pétroles-Energie	93,8	92,7
Chimie	137,6	135,4
Métallurgie, mécanique	148,4	145
Electricité, électronique	146,7	146
Bâtiment et matériaux	157,8	164,2
Ind. de consommation non alimentaire	117,1	116,2
Agro-alimentaire	107,7	109,4
Distribution	147,8	149,4
Transports, loisirs, services	132,7	139,4
Assurances	210,6	225,1
Crédit banque	154,5	160,6
Sicomi	120	121,2
Immobilier et foncier	139,2	139,2
Investissement et portefeuille	197,4	196,1
Base 100 : 28 décembre 1984		
Valeurs françaises à revenu fixe	104,5	104,5
Emprunts d'Etat	103,4	103,6
Emprunts garantis et assimilés	105	104,9
Sociétés	104,7	104,5
Base 100 en 1949 :		
Valeurs françaises à revenu variable	2 139,9	2 158,6
Valeurs étrangères	3 109,4	3 166,3
Base 100 en 1972 :		
Valeurs françaises à revenu variable	308,7	311,6
Valeurs étrangères	420,6	428,3
Base 100 : 31 décembre 1980		
Indice des valeurs françaises à revenu fixe	114,8	114,8
Emprunt d'Etat	113,8	114
Emprunts garantis et assimilés	115	114,9
Sociétés	116,3	116

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
Base 100 : 31 décembre 1981

	13 déc.	20 déc.
Indice général	250,3	252,4
Produits de base	177,9	176,6
Construction	186,7	194,8
Biens d'équipement	247	246,5
Biens de consom. durables	271,6	267,3
Biens de consom. non durables	305,8	306
Biens de consom. alimentaires	265,4	268,5
Services	224,1	228,8
Sociétés financières	378,5	385,3
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	280,9	280,1
Valeurs industrielles	230,6	230,8

BOURSES REGIONALES
Base 100 : 31 décembre 1981

Indice général	211	207,7

AUTOUR DE LA CORBEILLE

ACOMPTE SUR DIVIDENDE POUR PERNOD-RICARD. – Le conseil d'administration de cette société a décidé, le *18 décembre, de distribuer, le 8 janvier* prochain, un acompte sur dividende de 9,50 F, contre 9 F en janvier 1985. La société précise au passage que son secteur français des spiritueux *« a renoué avec la croissance après plusieurs années de stagnation »*, alors que cette activité a connu à l'étranger un léger recul, *« qui s'explique tant par la diminution de la consommation sur le marché occidental que par la hausse des droits sur les alcools aux Etats-Unis »*. Se félicitant des résultats du secteur des boissons et produits sans alcool, tant en France qu'à l'étranger, Pernod-Ricard ajoute que *« la croissance du résultat d'exploitations consolidé du groupe devrait rester proche de celle constatée au 30 juin dernier »*.

BONS D'ACQUISITION DES CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. – La banque précise que, jusqu'au 31 décembre 1985, chaque bon d'acquisition de certificat d'investissement privilégié de la Société générale permet d'acquérir, sur simple demande, un certificat privilégié au prix de 600 F. Au-delà de cette date, les porteurs, qui n'auraient pas exercé leur droit d'acquisition, pourront, à nouveau, s'en prévaloir au second semestre 1986, à un prix de 630 F ou au second semestre de l'année suivante à 660 F. A titre indicatif, le certificat d'investissement privilégié de cet établissement cotait 840 F le 20 décembre dernier.

LA BANQUE CANADIENNE TORONTO DOMINION DEMANDE SON ADMISSION A LA BOURSE DE TOKYO. – Le comité directeur de la Toronto Dominion Bank a donné son feu vert au dépôt d'une demande d'introduction de cet établissement à la Bourse de Tokyo. Elle sera alors la première banque canadienne à entreprendre cette démarche.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	19 déc.	20 déc.
Valeurs françaises	134,3	135,6
Valeurs étrangères	99,5	100,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	19 déc.	20 déc.
Indice général	251	252,4

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 23 décembre ...... 9 1/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	20 déc.	23 déc.
1 dollar (en yens)	202,78	202,75

BOURSE DE PARIS Comptant 20 DECEMBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	31 30	0 686
5 %	50 70	4 425
3 % amort. 45-54	....	1 187
Emp. 7 % 1973	7300	..
Emp. 8,80 % 77	120 25	5 111
9,80 % 78/93	97 45	4 350
8,80 % 78/86	99 10	0 217
10,80 % 79/94	100 60	3 196
13,25 % 80/90	105 35	7 297
13,80 % 80/87	106 72	2 495
13,80 % 81/89	108 50	12 865
16,75 % 81/87	109 78	4 681
16,20 % 82/90	118 45	15 179
16 % juin 82	118 70	8 548
E.D.F. 7,8 % 61	148 40	14 014
E.D.F. 14,5 % 80-92	107	7 385
Ch. France 3 %	186 10	..
CNB Bques janv. 82	100 70	5 248
CNB Paribas	101 62	5 248
CNB Suez	102 70	5 248
CNI janv. 82	100 70	5 248

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	160 30	164 80
A.G.F. (St Cent.)	4750	4730
Amrep	17 20	22 10 d
André Roudière	269	258 20
Applic. Hydraul.	437	464 50 d
Arbel	73	73 20
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Forges Strasbourg	340	338
Foraster	1030	1030
Fougerolle	88 10	88 10
France I.A.R.D.	380	380
France (La)	3182	3594 d
From. Paul Renard	645	619 o
GAN	6900	6960
Gaumont	727	721
Gaz et Eaux	1900	1920
Genty S.A.	430	425
Gér. Arm. Hold.	152	154
Gévelot	399 90	399 50
Gr. Fin. Constr.	340	349
Gds Moul. Paris	432	420 50
Groupe Victoire	2412	2449
G. Transp. Ind.	208	215
H.G.P.	17470	17150
Hydroc. St-Denis	119 60	119 60
Immindo S.A.	382	382
Imminvest	250	253
Immobail	435	438
Immobanque	701	700
Immob. Marseille	5600	5600
Immofice	450	455
Invest. (Sté Cent.)	1400	1344
Jaeger	221 80	213
Lafitte-Bail	437	439
Lambert Frères	75	76 50
La Brosse-Dupont	405	405
Lille-Bonnières	532	561
Locabail Immob.	717	717
Loca-Expansion	319	310
Locafinancière	421	421
Locatel	309	313
Lordex (Ny)	152 50	153
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Ufiner S.M.D.	425	430
Ugine	332	333
Unibail	805	810
Unidel	140	....
U.A.P.	1425	1482
Un. Imm. France	415	416
Un. Ind. Crédit	935	935
Usinor	8 75	9
U.T.A.	1170	1195
Vicat	400	384
Virax	120	122
Waterman S.A.	435	435
Brass. du Maroc	144	138 30 o

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	665	661
Akzo	374	365
Alcan Alum	192	195
Algemeine Bank	1550	1610
Allied Corp.	368	360
American Brands	518	501
Am. Petrofina	375	....
Arbed	392	....
Asturienne Mines	114	112
Bco Pop Espanol	118 40	123 90
Banque Morgan	499	499
Banque Ottomane	910	871
B. Régl. Internat.	28890	28100
Br. Lambert	409	400
Canadian-Pacific	100 70	98 80
Commerzbank	965	1042
Dart. and Kraft	331	328
De Beers (port.)	32 20	....
Dow Chemical	310	311
Dresdner Bank	1230	1310
Gén. Belgique	327	329
Gévaert	713	....
Glaxo	163	165
Goodyear	235 40	....
Grace and Co	372	....
Gulf Oil Canada	111	110

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Honeywell Inc.	560	551
Hoogoven	211	....
I. C. Industries	308	308
I.H.C. Caland N.V.	73	....
Int. Min. Chem	315	310
Johannesburg	600	570
Kubota	12 50	12 80
Latonia	248	252
Mannesmann	888	925
Midland Bank Plc	48 30	48
Mineral-Ressourc.	82	80
Noranda	88	87 80
Olivetti	25 60	25 80
Pakhoed Holding	227	228
Pfizer Inc.	419	420 c
Procter Gamble	527	525
Ricoh Cy Ltd	40 50	43
Rolinco	196 50	198
Robeco	220 20	223 10
Rodamco	364 10	369
Shell fr. (port.)	89	....
S.K.F. Aktiebolag	276	268
Sperry Rand	400	411
Steel Cy of Can.	120	122
Stilfontein	50	....
Swedish Match	215	....
Tenneco	290	....
Thorn EMI	42 10	....
Thyssen c. 1 000	512	526
Toray indust. inc	19 25	19 20
Vieille Montagne	880	902
Wagons-Lits	586	600
West Rand	24 40	22 o

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Paternelle-R.D.	2232	2232
Alain Manoukian	470	480
BAFIP	819	795
B.I.P.	730	702
Bolloré Technologies	345	360
Calberson	320	310
Cardif	991	1031

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cap Gemini Sogeti	1196	1244
C.D.M.E.	730	730
C. Equip. Elect.	290	280
C. Occid. Forestière	120	120
Dafsa	230	230
Dauphin O.T.A.	1800	1800
Davenlay	725	722
Deville	793	794
Editions Belfond	139	139
Elect. S. Dassault	820	819
Expand	276	275
Filipacchi	480	495
Guy Degrenne	775	780
Marin Immobilier	443 50	445
Métallurg. Minière	241 10	241 90
M.M.B	390	390
Navale-Delmas	438	440
Om. Gest. Fin.	310	310
Petit Bateau	300	312
Petrofigaz	931	989
Rezel	570	570
St-Gobain Emballage	780	780
S.C.G.P.M.	200	199
Sema-Metra	827	820
S.E.P.	680	676
S.E.P.R.	1048	1049
Sofibus	244	245
Sovac	1072	1100
Valeurs de France	277 50	278

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cochery	56 50	55
Coparex	448	....
Hydro-Energie	299	....
Rorento N.V.	126 70	125 90
S.P.R.	239 50	....
Thann et Mulhouse	305	283
Ufinex	349 50	347
Union Brasseries	147 60	....

SICAV 20/12

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	580 21	546 55	Francic	295 28	281 89	Pareurope	677 97	647 23
[illegible]	337 15	321 86 ◆	Fructicapi	263 82	253 82	Paribas Epargne	13894 05	13828 34
[illegible]	288 76	275 67	Fructidor	228 68	225 30	Paribas Gestion	540 54	516 03
[illegible]	472 89	451 26 ◆	Fructifrance	558 92	545 29	Parnasse-Valor	1055 40	1054 35
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent.

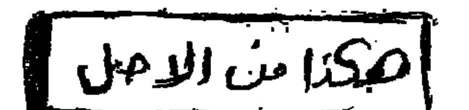
Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1480	4,5 % 1973	1481	1480 10	1482	+ 0 08
4118	C.N.E. 3%	4210	4150	4150	– 1 42
947	B.N.P.	1035	1038	1038	+ 0 28
210	Elf-Aquitaine	193	198	200	[illegible]
200	– (certific.)	186	191	191	[illegible]
1320	Epeda-B-Faure	1540	1580	1580	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
428	Exxon Corp.	414 70	418	418	+ 0 79
430	Ford Motors	450 50	452	452	+ 0 33
177	Free State	147	142	144	– 2 04
72	Gencor	70 20	65 20	65 20	– 7 12
510	Gén. Electr.	550	553	553	+ 0 54
350	Gén. Belgique	327	332	329	+ 0 61
570	Gen. Motors	580	578	578	– 0 34
57	Goldfields	49 90	48 30	48 50	– 2 80
44	GdMetropolitain	42	42 40	42 40	+ 0 95
78	Harmony	69 40	68	68	– 2 01
28	Hitachi	28 55	28 16	28 20	– 1 22
770	Hoechst Akt.	818	827	835	+ 2 07
2060	Siemens A.G.	2080	2175	2220	+ 6 73
151	Sony	155 60	152 10	152 10	– 2 24
180	T.D.K.	169 20	165 50	165 50	– 2 18
14 50	Toshiba Corp.	13 95	13 95	13 95	....
1000	Unilever	1088	1104	1105	+ 1 56
330	Unit. Techn.	349	346	347	– 0 57
525	Vaal Reefs	452	454	458	+ 1 32
265	Volvo	313	310	310	– 0 95
255	West Deep	226	224 60	224 60	– 0 61
209	West Hold.	160	155	153	– 4 37
440	Xerox Corp.	454 20	453	454	– 0 04
1 40	Zambia Corp.	1 36	1 33	1 33	– 2 20

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 20/12	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 729	7 722	7 430	7 930
ECU	6 709	6 700	....	....
Allemagne (100 DM)	306 700	306 850	297	312
Belgique (100 F)	15 012	14 990	14 450	15 300
Pays Bas (100 fl.)	272 220	272 390	263 500	278 500
Danemark (100 krd)	84 290	84 350	79	87
Norvège (100 k)	100 430	100 300	96	102
Grande-Bretagne (£ 1)	10 975	10 987	10 600	11 200
Grèce (100 drachmes)	5 118	5 117	3 800	6 100
Italie (1 000 lires)	4 494	4 488	4 200	4 700
Suisse (100 fr.)	364 800	364 900	353 500	370 500
Suède (100 krs)	100 170	100 170	96 500	101 500
Autriche (100 sch)	43 640	43 700	42 450	44 400
Espagne (100 pes.)	4 926	4 929	4 700	5 250
Portugal (100 esc.)	4 800	4 805	4 300	5 200
Canada ($ can 1)	5 535	5 526	5 300	5 700
Japon (100 yens)	3 810	3 806	3 680	3 830

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 20/12
Or fin (kilo en barre)	80300	80500
Or fin (en lingot)	80100	80600
Pièce française (20 fr)	517	515
Pièce française (10 fr)	472	.....
Pièce suisse (20 fr)	508	504
Pièce latine (20 fr)	470	468
Souverain	615	613
Pièce de 20 dollars	3600	3800
Pièce de 10 dollars	2060	2000
Pièce de 5 dollars	1435	.....
Pièce de 50 pesos	3145	3145
Pièce de 10 florins	502	509
Or Londres	321 10	323 65
Or Zurich	323	324 50
Or Hongkong	323 70	324 10
Argent Londres	5 78	5 82



Le Monde

HOSPITALISÉ A PÉKIN

Le cinéaste Joris Ivens sera-t-il rapatrié en France ?

De notre correspondant

Pékin. — Grand amoureux de la Chine, Joris Ivens a bien failli y finir ses jours. Terrassé par une défaillance pulmonaire, cardiaque et rénale, le cinéaste néerlandais, qui est âgé de quatre-vingt-huit ans, a été transféré d'urgence dans l'unité de soins intensifs d'un hôpital pékinois, où on lui a fait une trachéotomie. Après quelques jours où les médecins le croyaient perdu, la volonté farouche de l'auteur de *Comment Yukong déplaça les montagnes* de réaliser à tout prix son dernier film a repris le dessus. Deux médecins sont arrivés d'urgence de Paris pour l'examiner et voir si un rapatriement sanitaire en France peut être organisé dans les prochains jours. *Le gouvernement français* pourrait se charger de ce rapatriement.

Joris Ivens se trouvait en Chine depuis plusieurs semaines, en compagnie de *Mme Marceline Loridan*, pour préparer son dernier film, une sorte de testament sur ses relations intimes avec la Chine, *sur le rôle* du vent, élément permanent, symbolique, de la vie et de la civilisation chinoise. Prolongement de son ancien projet, *le Toit du monde* (voir son livre *Joris Ivens ou la mémoire d'un regard*, aux éditions BFB, p. 280), ce film, nous a dit Marceline Loridan, sera *« l'imaginaire de Joris sur la Chine », le Vieil Homme et le Vent* en quelque sorte. Il devrait être tourné dans le désert du Taklamakan, à Xian, dans les provinces du Sichuan et du Fujian, par deux équipes, une chinoise filmant sous la direction d'Ivens, une française autour de Marceline Loridan, filmant Ivens à la poursuite de son rêve.

Si la santé de Joris Ivens le lui permet, ce film sera réalisé en *deux fois, au printemps et* à l'automne de 1986, et pourrait être projeté au début de 1987.

P. de B.

Pas de neige dans les Alpes

Les skieurs font du golf

De notre correspondant

Grenoble. — L'absence quasi générale de neige sur les sommets risque de montrer une nouvelle fois, si la situation devait durer, la fragilité de l'industrie des sports d'hiver soumise aux aléas d'un climat tantôt déchaîné — ce qui bloque le fonc*tionnement des « usines à skier »* — tantôt trop ensoleillé, comme en ce début d'hiver. Les faibles précipitations du mois de novembre, suivies de températures très douces en altitude, rendent actuellement impossible la pratique d'un sport très convoité pourtant par plus d'un million de personnes attendues à Noël dans les quatre cent quarante-trois stations et centres de ski français.

En moyenne altitude, télécabines *et télésièges ne transportent* que des piétons, tandis qu'au-dessus de 2 500 mètres, certaines stations ont pu ouvrir quelques pistes que leur exposition au nord a préservées. D'autre *part*, les *températures* élevées de ces derniers jours ont souvent empêché le fonctionnement des canons à neige qui équipent certaines stations ; cet investissement très coûteux se révèle insuffisant pour pallier une absence quasi générale de neige « naturelle ». La sécheresse *qui* a d'autre part sévi dans les Alpes au cours des six derniers mois rend difficile dans quelques stations l'utilisation des canons à neige gros consommateurs d'eau. Seule en défi*nitive la demi-douzaine de stations* qui possèdent un glacier est en mesure de proposer un nombre satisfaisant de pistes aux skieurs. Mais, les faibles précipitations tombées pendant l'automne *sur* ces glaciers laissent apparaître parfois des crevasses.

En désespoir de cause, les skieurs ont repris à Megève (1 100 m) le chemin des courts de tennis et des greens de golf. A Flaine (1 500 m), ils utilisent largement la piscine, aux Arcs (1 700 m), ils pratiquent le tir à l'arc et le vélo à l'Alpe d'Huez *(1 850 m), ils font des randonnées* sur les versants sud des montagnes les plus proches.

CLAUDE FRANCILLON.



NOUVEAU TRAIN DE LIBÉRATION DES PRIX

De nouveau, les prix de produits industriels ont été libérés ces derniers jours. Le *ministère* de l'économie et des finances qui a donné l'*information*, ce *lundi* 23 décembre, cite notamment les appareils électroménagers, les jeux vidéo, les magnétoscopes (bandes et cassettes comprises), le fioul domestique, les *quotidiens et* les périodiques, la parfumerie et les produits de beauté, les pièces détachées pour automobiles et cycles, le chocolat et laits en conserve.

La *mise* en liberté de ces secteurs est intervenue dans certains cas au début du mois. Dans d'autres cas, elle ne sera en application que le 1er janvier prochain (parfumerie et produits de beauté) ou seulement le 1er mars (pièces détachées). Encore *ne s'agira-t-il, dans le cas de la* parfumerie et des pièces détachées, que d'une première étape de libération.

Une élection cantonale

ARIÈGE : canton de Foix-Ville (2e tour)

Ins., 5 958 ; vot., 3 791 ; suff. ex., 3 552. — MM. Surre, PS, 1985, *ELU ; Lestrade, UDF-PR, 1 567.*

[M. Jean Surre, PS, conseiller municipal de Foix, qui a recueilli 55,88 % des suffrages, succède à Olivier Carol, PS, ancien maire de Foix, conseiller général depuis 1966, récemment décédé. Olivier Carol avait été réélu dès le premier tour des cantonales de mars 1982 dans le canton de Foix, scindé en deux avant le renouvellement cantonal de mars 1985.

En dépit d'une progression sensible de l'opposition d'un tour à l'autre — *M. Lestrade a recueilli, le 22 décembre*, 44,11 % des suffrages, alors qu'il en avait totalisé 34,14 % avec le candidat du Front national le 15 décembre — M. Surre a réalisé un bon score qui confirme l'implantation du PS à Foix.

Les résultats du premier tour de ce scrutin partiel *avaient été les suivants* :

Ins., 5 950 ; vot., 3 700 ; suff. ex., 3 588. — MM. Surre, 1 297 ; Lestrade, 1 087 ; Thiers, PS diss., 783 ; Mme Fritsch, PC, 282 ; MM. Cadet de *Grouchy, FN, 138 ; Boineau, écol., 1.*]

En Afrique du Sud

ATTENTAT A LA BOMBE PRÈS DE DURBAN

Durban *(AFP.)* — Au moins quatre personnes ont été tuées et quinze autres *blessés* lorsqu'une bombe a explosé ce lundi matin 23 décembre dans un centre commercial d'Amanzimtoti, une station balnéaire proche de Durban.

La police sud-africaine a indiqué que l'attentat s'était produit peu avant 11 heures (heure locale).

UN PASSAGER CLANDESTIN SOVIÉTIQUE A ROUEN

(De notre correspondant.)

Rouen. — On a cru, une journée, à la défection banale d'un marin. Il *s'agissait d'un* passager clandestin de nationalité soviétique, qui a choisi la liberté, jeudi soir 19 décembre à Rouen, en plongeant dans les eaux de la Seine. Il se prénomme Georg. Agé de trente ans, il est universitaire et sportif.

Sur le quai du port de Rouen, *dans la nuit, deux passants ont* recueilli cet homme, qui a été conduit, à sa demande, devant les autorités. La police, puis la DST l'ont pris en charge.

Selon ses propres déclarations, en anglais, aux journalistes, dimanche, on apprenait que Georg avait longuement *préparé son départ* d'URSS, depuis un port de Lituanie. Grâce à des complicités locales, il s'est introduit à bord d'un navire céréalier en partance pour l'Europe *occidentale*. Il a *passé* cinq à six jours dans une caisse de pièces détachées, sans boire ni manger. Porteur d'une capsule de cyanure, il était prêt à se donner la mort au cas où sa tentative aurait échoué.

Les autorités françaises devraient lui accorder un permis de séjour provisoire, mais Georg espère rejoindre le Canada, l'Australie ou les Etats-Unis.

E. B.

NOUVELLES BRÈVES

● *M. Cheysson reçu par le roi Hussein.* — L'entretien, samedi 22 décembre, à Amman, a essentiellement porté sur les relations économiques entre la CEE et la Jordanie et sur la contribution éventuelle de la Communauté à la relance du processus de paix au Proche-Orient. — *(AFP.)*

● *Ouverture d'un nouveau bureau de l'UNESCO.* — M. M'Bow, directeur général de l'UNESCO, a inauguré, samedi 20 décembre, un nouveau bureau de l'organisation à Tunis. Ce bureau est chargé d'assurer et de coordonner les relations entre l'UNESCO, la Ligue arabe, les pays du Maghreb et l'Organisation panarabe de l'éducation, des sciences et de la culture. — *(AFP.)*

● *Attentat à Lisbonne.* — Une bombe a explosé dans la nuit du 22 au 23 décembre dans le centre de Lisbonne, sans faire de victime mais *dévastant une agence de* la compagnie aérienne espagnole Iberia. Cette action n'a pas été revendiquée, mais, pour certains enquêteurs, en visant ainsi la délégation d'une entreprise publique espagnole, ses auteurs pourraient avoir voulu lui donner le caractère d'une manifestation de soutien à la cause basque. L'attentat est le vingt et unième enregistré en 1985 au Portugal. Les Forces populaires du 25 avril, organisation terroriste armée dont les dirigeants comparaissent en justice depuis deux mois et demi, ont reconnu la paternité de la plupart de *ces opérations.* — *(AFP.)*

● *Création d'une société des rédacteurs au* Courrier picard. — Une société des rédacteurs a été créée samedi 21 décembre par les journalistes du *Courrier picard*, quotidien d'Amiens, qui a déposé son bilan le 12 décembre (*le Monde* des 14, 15, 16, 18 décembre). Il s'agit d'une association loi 1901, dont le président est Pierre Mabire et le vice-président Daniel Bouillard. Le 13 janvier, l'association se transformera en société civile à capital variable. — *(Corresp.)*

● *Mme Francine Gomez, candidate dans le Gard.* — Mme Francine Gomez (UDF-PR), PDG de Waterman, a annoncé, le samedi 21 décembre, qu'elle était candidate aux élections *de mars prochain*. Elle sera tête de liste pour les régionales et occupera la deuxième place sur la liste du RPR, derrière M. Alain Boulle, pour les législatives.

Cette liste affrontera une autre liste d'opposition, conduite par le maire de Nîmes, M. Jean Bousquet (div. opp.), PDG de Cacharel, qui a reçu le soutien de l'UDF.

● *Dissidence au CNIP.* — A Lyon, M. Henri Pieroni, président du Centre interrégional du Sud-Est des Indépendants et Paysans, a déclaré samedi 21 décembre : *« Nous ne reconnaissons plus M. Philippe Malaud comme président national. »* Il reproche à ce dernier d'avoir conclu *« des accords privilégiés avec le RPR »* et il lance un appel aux autres centres régionaux du CNIP.

Le numéro du « Monde » daté 22-23 décembre 1985 a été tiré à 410 837 exemplaires

A B C D E F G

Sur le vif

1986

Ça y est, je les ai les prévisions pour 1986. Je les ai trouvées dans *Ici Paris*. Cinq super extra-lucides — la mort de Brejnev, la naissance du prince Harry et le passage de la comète de Halley, ils avaient tout prédit — *ont interrogé les astres*, les tarots, les cartes et le marc de café. Voilà ce qui est marqué. Delon, Hallyday et Bardot : ennuis de santé. Gros ennuis. Mitterrand, ça ne va pas non plus. Il finira son septennat, mais *ce sera juste.*

Mourousi : un bébé et un divorce. La princesse Anne : idem. Moins le bébé. Kadhafi : mort brutale. Khomeiny : mort *lente. Son successeur* : le fils du chah. Jean-Paul II : mort à la tâche. Son *successeur* : le cardinal Lustiger. Scandale à la cour de France : un ministre devra démissionner. Drame à la cour de Belgique : on ne sait pas si c'est *Fabiola ou l'autre, comment elle* s'appelle déjà, sa belle-sœur, qui va trépasser dans les douze mois.

Rainier n'épousera pas Ira. Le *prince William sera écarté de* la succession au trône d'Angleterre, because accident de bagnole ou maladie incurable, c'est pas précisé. Mireille Mathieu rencontrera le grand amour. Son papa, qui est au ciel, *veille sur elle et* lui enverra le bonheur. La Vierge débarque *dans un pays de l'Est*, probablement la Pologne. Du coup, Gorby, comme l'ont surnommé les Américains, Gorbatchev, oui, va rouvrir les églises en URSS. Remarquez, ça, moi j'y crois. Ça coûterait rien et ça rapporterait *un max. Pour son image de mar*que à l'étranger, un pope, ça vaut bien une Raïssa.

Je crois que j'oublie quelque chose. Ah, oui : la Coupe du monde, on l'embarque et la course contre le SIDA on la gagne. Allez la France !

En bonne journaliste, j'ai voulu vérifier les faits. Je suis allée voir Mme *Irma* et je lui ai demandé si *c'était* vrai tout ça. Pas exactement. Mourousi, le divorce c'est *avant le bébé. Khomeiny : mort* brutale, *et* Kadhafi : mort lente. C'est pareil, sauf que c'est le contraire. Le reste ça va, c'est à peu près ça. C'est une brave femme. Elle *m'a dit : si vous vou*lez, je vous fais un prix. Vous ajoutez cent balles et je vous raconte votre vie à vous l'an prochain. Ça, merci bien ! Ma vie, je *la vois d'ici. Pas besoin* d'une boule de cristal. Je vais être exploitée, piétinée, attaquée, taquinée par mes chefs, mes copains, mes lecteurs et mes gosses. Tout le monde ne peut pas s'appeler Mireille Mathieu.

CLAUDE SARRAUTE.

DANS UN RÉQUISITOIRE CONTRE KARPOV ET M. CAMPOMANES

Kasparov : « Je n'ai pas à jouer le match revanche »

Garri Kasparov est en pleine forme. Dimanche, à Hilversum (Pays-Bas), il a gagné la sixième et dernière partie de son match contre *Timman ce qui a porté le score final* à 4-2 en sa faveur (trois victoires, une défaite et deux nulles). Mais, celui qu'un commentateur soviétique présent à Hilversum, a qualifié de *« stratège et de tacticien formidable »* a surtout, avec une audace remarquable, poursuivi la « partie » qu'il mène contre M. Campomanes, président de la Fédération internationale des échecs (FIDE) et contre Anatoly Karpov.

Dans un entretien que publie ce lundi *le Figaro*, le champion du monde déclare tout net qu'il ne remettra pas son titre en jeu contre son compatriote : *« Je n'ai pas à jouer ce match-revanche. Rien, ce qui s'appelle rien, dans les statuts de la FIDE, n'oblige le champion du monde à jouer un match revanche. »* Si Campomanes, et l'ex-champion du monde Anatoli Karpov ont mis au point une combine qui fait du titre mondial une sorte de propriété personnelle de Karpov, et ce pour de longues années, c'est leur affaire », affirme Kasparov.

« Est-il concevable, poursuit-il *que Karpov, qui n'a jamais joué contre un champion du monde, puisse imposer, avec la connivence du président de la FIDE, une obligation de match de revanche à un champion du monde qui a gagné son titre sur l'échiquier et non sur le tapis vert ? (1). Est-il concevable que Campomanes promulgue, via la FIDE à sa dévotion, une règle épisodique qui m'ordonne de remettre en jeu mon titre dans les trois mois si je gagne, alors que Karpov ne serait pas tenu à cette obligation s'il remportait le match revanche ? »*.

Kasparov indique encore que : *« le moment est enfin venu de mettre de l'ordre et de la logique dans les règlements de la Fédération internationale, qui doit fonctionner selon des statuts et des règles stables, et non pas improvisés selon le bon plaisir et le fait du prince. Les échecs sont un jeu d'hommes libres, et moi, champion du monde, j'ai mon mot à dire là-dessus. Et je le dis »*. Reste maintenant à attendre les mots que ne devraient pas manquer de dire à leur tour MM. Campomanes et Karpov.

(1) Karpov a été déclaré champion du monde en 1975, après le forfait du tenant du titre, l'Américain Bobby Fischer.

